



## « Prospective territoriale sur les dynamiques démographiques et le développement rural en Afrique subsaharienne et à Madagascar »

ETUDE pour le compte de l'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT PAYS

# DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA REGION DE SEGOU AU MALI



Auteurs : Jean-Michel SOURISSEAU, Mamy SOUMARE, Jean-François BELIERES, Jean-Pierre GUENGANT, Robin BOURGEOIS, Baba COULIBALY, Sidiki TRAORE.



Version finale **Mars 2016**

## Avant-Propos

Ce rapport est un des produits de l'étude « Prospective territoriale sur les dynamiques démographiques et le développement rural en Afrique subsaharienne et à Madagascar » menée dans deux régions d'Afrique : la région de Ségou au Mali et la région de Vakinankaratra à Madagascar

Il s'agit du diagnostic territorial rétrospectif de la Région de Ségou. Une première version a servi à la préparation de l'atelier de prospective « Les avenir de Ségou en 2035 » qui s'est tenu à Bamako du 8 au 12 juin 2015 et qui a donné lieu à la production d'un rapport, également disponible. Une deuxième version, très largement enrichie, datée de janvier 2016, a été éditée en cent exemplaires, et diffusée lors des ateliers de restitution de Ségou et Bamako, les 16 et 17 février 2016. Ce document (daté de mars 2016) constitue la version finale qui prend en compte les remarques faites lors de ces ateliers et en particulier une reprise des projections démographiques qui intègre les travaux faits par les services du Ministère de l'aménagement du territoire et de la population dans ce domaine.

Ce rapport sur la région de Ségou est le pendant du document établi pour la région de Vakinankaratra à Madagascar.

Ses principaux enseignements, complétés par les produits de l'atelier, sont intégrés dans le rapport de synthèse de l'étude, produit final rassemblant les acquis de la prospective dans les deux régions et les perspectives en termes de méthode et de reproduction dans d'autres situations.

L'équipe en charge de l'étude adresse ses plus sincères remerciements pour leur disponibilité, leur soutien et leurs contributions : au Conseil Régional et au Gouvernorat de Ségou ; à tous les « Experts de Ségou » qui ont participé à l'atelier de prospective et construit les scénarios ; aux services régionaux et nationaux ; aux offices de développement ; à l'agence de l'AFD de Bamako pour son appui et ses contributions tout au long des travaux, et à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette étude.

*Les analyses et conclusions de ce rapport sont formulées sous la responsabilité des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence Française de Développement ou de ses institutions partenaires*

## TABLE DES MATIERES

<b>Avant-Propos .....</b>	<b>2</b>
<b>Cadrage général termes de référence et éléments de méthode.....</b>	<b>5</b>
<b>1. Le Mali : quelques tendances des dernières décennies.....</b>	<b>8</b>
1.1. Rappel des grandes caractéristiques du pays .....	8
1.2. Evolution de la population et des composantes de la croissance démographique du Mali depuis 1960.....	9
1.2.1. La population malienne a été multipliée par trois depuis 1960.....	10
1.2.2. Évolution de la population urbaine .....	12
1.2.3. La population de Bamako a été multipliée par 20 depuis 1960 .....	13
1.3. Evolution de la situation socio-économique du Mali .....	14
1.3.1. Les grandes tendances économiques.....	14
1.3.2. Aperçu sur l'évolution de la structure de l'emploi au Mali .....	16
1.3.3. Focus sur la place et l'évolution de l'agriculture malienne .....	17
1.3.4. Aperçu sur les autres secteurs porteurs.....	23
1.3.5. Une balance commerciale structurellement déficitaire, une structure des échanges source de fragilités..	24
1.3.6. Aperçu sur les infrastructures : énergie, transport et communication.....	24
1.3.7. Aperçu sur l'éducation .....	25
1.3.8. Aperçu sur la santé.....	26
1.3.9. Aperçu sur les indicateurs de pauvreté.....	27
1.4. Politiques nationales mises en œuvre depuis la démocratisation de 1991 .....	28
1.4.1. Une dynamique démocratique à préserver.....	28
1.4.2. Eléments sur les orientations de politiques publiques .....	29
1.4.3. Focus sur la Loi d'Orientation Agricole.....	31
1.4.4. La décentralisation et état des lieux de l'organisation administrative .....	33
<b>2. Etat des lieux rétrospectif de la région de Ségou .....</b>	<b>35</b>
2.1. Rappel des grandes caractéristiques.....	35
2.2. Dynamiques démographiques.....	36
2.3. Evolution de la situation socio-économique de la Région.....	39
2.3.1. Aperçu sur quelques agrégats et éléments structurants .....	39
2.3.2. La situation agricole (agriculture, élevage et pêche).....	41
2.3.3. L'industrie, le commerce et l'artisanat.....	49
2.3.4. Education.....	54
2.3.5. Santé .....	57
2.3.6. Infrastructures (électricité, transport et communication).....	60
2.3.7. Quelques indicateurs de pauvreté et de bien-être des ménages.....	61
2.3.8. Situation politique et sécurité .....	63
2.4. Politiques régionales mises en œuvre sur la période .....	64
2.4.1. La décentralisation et état des lieux de l'administration.....	64
2.4.2. Les politiques économiques.....	65
<b>3. Autres éléments pour appréhender le futur .....</b>	<b>67</b>
3.1. Effectifs des populations à l'horizon 2050 .....	67
3.1.1. Projections nationales et régionales .....	67
3.1.2. Les hypothèses au niveau national.....	68
3.1.3. Les hypothèses pour la région de Ségou.....	69
3.1.4. Les populations du Mali et de Ségou multipliées par 2,5 d'ici 2050.....	70
3.1.5. Estimations de la population des cercles de la Région .....	71
3.2. Ségou en 2035 : besoins en emplois, terres agricoles, éducation et santé.....	72
3.2.1. Démographie et emplois.....	72
3.2.2. Estimations des besoins en terres agricoles .....	74
3.2.3. Estimation des besoins dans l'éducation .....	77
3.2.4. Estimation des besoins en santé.....	78

3.3. Représentations des dynamiques régionales par les personnes ressources interviewées pour l'étude .....	80
3.3.1. La démographie : des représentations paradoxales ?.....	81
3.3.2. Des dynamiques économiques territoriales contrastées, des doutes sur les perspectives de diversification économique.....	82
3.3.3. Un environnement économique, naturel et social en évolution favorable, mais des attentes en termes d'infrastructures.....	85
3.4. Les dynamiques régionales vues par l'échantillon de ménages enquêtés pour l'étude .....	87
3.4.1. Méthodologie suivie pour les enquêtes auprès des ménages .....	87
3.4.2. Caractéristiques démographiques des EA et des ménages.....	89
3.4.3. Quel avenir pour les enfants ?.....	92
3.4.4. Comment cela s'est-il passé pour leurs aînés ?.....	94
3.4.5. Age des chefs d'exploitation et des chefs de ménage urbain .....	96
3.4.6. Pluriactivité, migrations courtes et importance de l'agriculture.....	96
3.4.7. Agriculture, progrès technique et insertion au marché .....	98
3.4.8. Sécurité alimentaire et période de soudure .....	107
3.4.9. Santé et éducation .....	109
3.4.10. Perception de l'évolution du territoire.....	111
3.5. Les résultats de l'atelier participatif de prospective .....	116
3.5.1. Principales préoccupations et variables motrices de l'avenir du territoire.....	116
3.5.2. Des scénarii mettant en lumière les ruptures dans les trajectoires.....	118
<b>4. Quelques enseignements en termes d'enjeux et d'orientations pour l'action .....</b>	<b>121</b>
4.1. <i>Quelques enjeux clés pour l'avenir de la Région</i> .....	121
4.1.1. Les forces identifiées comme motrices sont des enjeux clés pour le devenir du territoire .....	121
4.1.2. L'urgence démographique : les défis directement liés à la croissance de la population .....	122
4.1.3. Diversifier l'économie pour répondre aux défis .....	123
4.1.4. L'agriculture et l'agro-alimentaire au cœur des enjeux des prochaines décennies.....	124
4.2. <i>Quelques orientations pour l'action</i> .....	125
4.2.1. Améliorer les infrastructures et la qualité des biens publics .....	125
4.2.2. Repenser le financement du développement et des collectivités locales .....	127
4.2.3. Faire vivre et concrétiser la décentralisation.....	127
4.2.4. Valoriser l'agriculture familiale et les ressources agricoles.....	128
4.2.5. Favoriser la diversification économique.....	130
<b>5. Bibliographie.....</b>	<b>133</b>
<b>6. Annexes .....</b>	<b>140</b>
<i>Annexe 1 : Hypothèses utilisées pour les projections nationales de la population du Mali</i> .....	141
<i>Annexe 2 : Projections détaillées de la population du Mali et de Ségou</i> .....	142
<i>Annexe 3 : Orientations stratégiques du PSRDS</i> .....	143
<i>Annexe 4 : Glossaire</i> .....	145
<i>Annexe 5 : Listes des illustrations</i> .....	148

## **CADRAGE GENERAL TERMES DE REFERENCE ET ELEMENTS DE METHODE**

L'Afrique Subsaharienne connaît depuis plus de 50 ans une forte croissance de la population qui correspond à la première étape du processus de transition démographique. Le nombre d'habitants a été multiplié par 3,8 entre 1960 et 2010 (de 220 à 830 millions), ce qui s'est traduit par une densification des territoires, de forts processus migratoires et une urbanisation rapide. D'abord tirée par la croissance des capitales, l'urbanisation est aujourd'hui un processus bien plus diffus qui concerne les villes secondaires et les petites villes et bourgs ruraux. La croissance démographique devrait se poursuivre et les projections des Nations Unies prévoient près de 2 milliards d'habitants en 2050.

Ces perspectives d'évolutions et les effets potentiels qu'elles induisent signifient un défi particulier en termes de création d'emplois au niveau global (les cohortes d'actifs entrants aujourd'hui au Mali sont estimées à près de 300 000 par an), mais aussi de réalisation des infrastructures et d'évolution des conditions de vie et de développement dans les territoires ruraux. Ces défis sont particulièrement importants au Mali, pays dont la transition démographique est fortement contrainte (Guengant 2011). Le levier des politiques démographiques est indéniable et démonstration a été faite de l'impact d'une baisse de la natalité sur l'ampleur des défis économiques.

Ces enjeux démographiques, combinés à des injonctions de politiques macroéconomiques changeantes<sup>1</sup> et dictées par les crises et rebonds internationaux, sont à examiner via la diversification des économies rurales et des activités des ménages ruraux, qui sont toujours fortement impliqués dans les activités agricoles mais aussi dans de nombreuses autres occupations rurales et même urbaines, par le biais de la pluriactivité des familles, des migrations de courte durée ou circulaires, notamment vers les villes les plus proches. Cette pluriactivité agricole et non agricole est généralisée au Mali (Coulibaly et al, 2006 ; Samaké et al, 2008 ; Losch et al, 2003, Sourisseau (Ed.), 2014) ; le développement local ne peut, à Ségou comme ailleurs, reposer uniquement sur les spécialisations régionales et sous-régionales et c'est de toute façon dans la pluriactivité que se résoudra l'immense défi de l'emploi.

Les découpages administratifs entre le rural et l'urbain, quelquefois changeants, mais aussi et surtout la réalité concrète des fonctionnements des territoires, conduisent à un brouillage de ces catégories (Losch et al 2013). Ainsi au Mali, l'agriculture est un des moyens d'existence d'une part conséquente de la population classée comme urbaine (près de 12% des actifs ont comme activité principale l'agriculture au sens large y compris pêche, INSAT, 2012), tandis que nombre de ruraux vendent et achètent de plus en plus sur les marchés des villes secondaires en croissance. Ségou n'échappe pas, comme nous le verrons, à cette dynamique.

La gouvernance locale des territoires est partout en Afrique, et en particulier au Mali, marquée par un mouvement de décentralisation et une volonté affichée d'un transfert de compétences vers les collectivités locales. Cependant, l'effectivité de ces transferts dépend largement des moyens à la disposition des collectivités (les cercles et la Région de Ségou en ce qui nous concerne). Les études récentes disponibles (et en particulier les rapports SAFIC), montrent que beaucoup reste à faire. Les ressources dont disposent les collectivités territoriales sont insuffisantes et caractérisées par l'extrême faiblesse des transferts budgétaires de l'Etat central aux collectivités, une faible productivité de la fiscalité locale et en contrepartie une excessive dépendance à l'égard des contributions des partenaires extérieurs. Ainsi, entre 2008 et 2009, 93 % des subventions allouées aux collectivités territoriales maliennes proviennent des PTF. Enfin, les financements sont essentiellement consacrés à la réalisation des infrastructures de base dans le domaine social, « occultant l'objectif de développement économique régional et local » (Sy, 2013). L'arrivée de financements privés pour impulser le développement économique a suscité de fortes attentes depuis le début des années 2000, et notamment

---

<sup>1</sup> Schématiquement d'abord un interventionnisme très largement dépendant d'une aide internationale souvent bilatérale, puis une période de libéralisation et d'ouverture économique à la concurrence internationale et l'actuel recentrage du rôle de l'Etat

dans la zone de l'Office du Niger, mais avec en final peu de retombées et les financements publics, vont devoir rester significatifs, notamment dans l'agriculture.

Le changement climatique ajoute d'autres contraintes et défis, avec un impact direct sur les ressources et les activités rurales. L'Afrique serait, avec l'Asie du Sud, la région la plus affectée par le réchauffement et le changement du régime des précipitations, avec des défis considérables en termes d'adaptation et d'atténuation du changement. Dans le Sud de la Région de Ségou, par exemple, selon le CCAF, la durée de la période de croissance des plantes<sup>2</sup> passerait de 100 à 150 jours en 2000 à des valeurs de 50 à 100 jours en 2030, tandis qu'au Nord des fleuves, elle descendrait sous la barre des 50 jours. Les incidences sur les cultures de zones sèches se font déjà sentir, mais devraient très sérieusement s'amplifier. Cependant, ce scénario alarmiste n'est pour l'heure pas avéré. Les études et prévisions divergent et force est de constater que les effets du changement global restent incertains. Au moins jusqu'en 2015, la tendance des décennies passées ne s'est pas encore inversée, tandis que depuis 4 ans le Mali connaît des fins de saisons plus longues.

Enfin, la situation politique et ses conséquences sécuritaires, exacerbées depuis 2012, génèrent des mouvements de population, changent les conditions d'intervention des partenaires financiers et du développement, cristallisent les réflexions sur les identités et les cultures, avec des impacts sur les pratiques agricoles et d'élevage, les marchés, les mobilités, etc. Cette situation et son évolution conditionnent conjoncturellement mais fortement les représentations du futur et brouillent les options possibles pour l'avenir.

Dans ce contexte d'ensemble, marqué par des changements de grande ampleur qui ne seront probablement pas sans incidences politiques, comment la Région de Ségou pourra-t-elle gérer ses contraintes et s'appuyer sur ses atouts et ressources ?

Conformément aux termes de références de l'étude, la prospective territoriale sur les dynamiques démographiques et le développement rural dans la Région de Ségou doit :

- dresser un diagnostic rétrospectif de la trajectoire de la Région au sein du Mali depuis les années 1990, sur la base d'une revue de la littérature l'analyse de données secondaires, la consultation de personnes ressources précisément identifiées, et le traitement d'une enquête auprès de 200 ménages, spécifiquement dédiée aux stratégies de mobilité professionnelles et démographiques ;
- construire un diagnostic prospectif et des scénarios à l'horizon 2035, reposant sur des hypothèses d'évolution et l'identification de possibles points de rupture dans la trajectoire territoriale, construites et discutées lors d'un atelier participatif ;
- ébaucher des enseignements possibles en termes de politiques publiques.

Le présent rapport concernant le diagnostic rétrospectif, bénéficie de la richesse et de la qualité des travaux menés par les services techniques maliens et des documents qu'ils ont produits<sup>3</sup>. Ainsi, cette étude s'inscrit dans une dynamique impulsée par des acteurs nationaux et régionaux, soucieux d'adosser la définition des orientations de développement et d'aménagement du territoire, à une démarche prospective et participative. Cependant, l'acquisition des données et leur intégration pour une analyse sur une période relativement longue restent des opérations laborieuses et difficiles. Ce diagnostic rétrospectif est nécessairement perfectible et aurait mérité que l'on puisse y consacrer plus de temps.

---

<sup>2</sup> The « length of the growing season » ou encore « of growing period » (LGS or LGP) est définie comme le nombre de jours dans une année au cours desquels l'humidité disponible dans le sol permet effectivement la croissance des plantes (Sijmons et al 2013).

<sup>3</sup> Et notamment : le Schéma régional d'aménagement du territoire de la région de Ségou (GERAD 2011) et le Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités : Cercles dans la Région de Ségou (LUXDEV 2012, 2014)

Les éléments suivants sont proposés à la discussion :

- la trajectoire du Mali ces dernières décennies, avec un focus sur la démographie et les grands agrégats économiques ainsi qu'un aperçu sur les politiques agricoles et de développement, la décentralisation et la gouvernance territoriale ;
- la situation et la trajectoire de la Région de Ségou, avec un focus sur la démographie (en utilisant les résultats des RGPH de l'INSTAT), l'agriculture (sur la base du RGA), les autres secteurs économiques avec cependant une contrainte forte sur l'accès aux données, l'éducation et la santé, l'état des principales infrastructures et les politiques publiques déployées à l'échelle régionale ;
- Les enseignements de cette approche bibliographique, mais aussi des enquêtes effectuées auprès des personnes ressources et des ménages, pour appréhender le futur. La démographie et ses implications sectorielles et territoriales sont ici particulièrement mises en avant.

Il convient, dans cette introduction, de signaler la difficulté d'accès à des données régionales sans engager une production dédiée, signifiant un lourd investissement de terrain. La méthode des études ECOLOC (Yatta 2003), dont un CD compile toutes les réalisations, avaient de fait, dans les années 1990 et 2000 été mises en œuvre pour pallier ce manque de vision régionale des statistiques des pays en développement, et notamment en Afrique Sub-Saharienne. Aujourd'hui encore, les différentes études territoriales disponibles doivent compiler elles-mêmes la plupart des données qu'elles mobilisent (Gerad 2011 et 2012, LUXDEV 2012, BERD/CADIS 2011, Région de Ségou 2009, 2010, 2012), à partir d'informations éparses détenues par les services de statistique ou de suivi-évaluation, les organisations professionnelles, des ONG, des projets, etc., mais qui sont trop rarement centralisées.

Les bases de données internationales ne donnent que très rarement des chiffres désagrégés, ainsi, un travail via l'internet est aujourd'hui nécessairement très réducteur. C'est le cas de notre étude, sachant que les moyens de terrain ont été concentrés sur les enquêtes auprès des ménages et personnes ressources, ainsi que sur l'atelier de prospective. Pour autant, il convient de signaler la qualité des données des recensements de la population et de l'agriculture (CPS 2008), mais aussi les enquêtes permanentes auprès des ménages (INSTAT 2013, 2014a, 2014b, 2015). Ces dernières en particulier offrent des données sur l'emploi, la santé et l'éducation extrêmement précieuses. Ces recensements et enquêtes sur grands échantillons, ainsi que les rapports et annuaires statistiques ministériels (santé et éducation) constituent des sources très riches d'informations qui pourraient donner lieu à des analyses supplémentaires et complémentaires sur les évolutions en intégrant les différentes sources et avec des changements d'échelle. Mais un tel travail nécessiterait de mobiliser des moyens humains conséquents.

# **1. LE MALI : QUELQUES TENDANCES DES DERNIERES DECENNIES**

## **1.1. Rappel des grandes caractéristiques du pays**

Le Mali couvre une superficie totale de 1 241 238 km<sup>2</sup>. Il partage 7000 km environ de frontière avec sept autres pays : Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger et Sénégal. C'est un pays enclavé mais qui, grâce à la réhabilitation et à la construction récente de routes, est relié directement aux ports de Dakar, Abidjan, Nouakchott, Conakry, Lomé et Tèma.

Le Mali est l'héritier d'une longue histoire au sein de l'Afrique de l'Ouest. Depuis le IV<sup>ème</sup> siècle les grands Empires et Royaumes, en se succédant, ont conduit à une diversité sociale géographiquement marquée et qui organise l'espace géopolitique d'un pays centralisé mais traversé par des ancrages locaux toujours présents. Après 8 années de régime socialiste, puis 23 années de régime militaire avec des gouvernements de parti unique, la transition démocratique de 1992 a ouvert une nouvelle ère politique. Jusqu'en 2012, malgré sa diversité, et à cause de la reconnaissance de celle-ci, le Mali a su surmonter les crises qui ont marqué son histoire récente (changements de régimes, sécheresses, guerre avec le Burkina, rébellions touarègues) et conserver son unité nationale. Le processus démocratique engagé au début des années 1990 et les politiques de décentralisation font référence en Afrique (Samaké et al, 2007).

Cet optimisme a volé en éclat début 2012, période depuis laquelle « *le Mali connaît la plus grave crise de son histoire, qui a conduit à l'occupation et la maîtrise de fait d'une partie de son territoire par des groupes politiques qualifiés de terroristes (AQMI, MUJAO, MNLA, Ançar Eddine, Boko Haram)* » (République du Mali 2013d). Les soubresauts politiques de la période récente ont indéniablement engendré une rupture de l'ordre constitutionnel. Ils ont surtout conduit à une situation d'insécurité et d'instabilité qui perdure en 2015, malgré l'intervention militaire internationale et la restauration de l'Etat de droit après une phase de transition. La dynamique de développement économique et social, souvent irrégulière par le passé, a été mise à mal. La crise a aussi ralenti le processus de décentralisation et les promesses de relocalisation des décisions stratégiques à l'échelle des territoires infranationaux.

Sur le plan administratif, le pays est depuis 1991 divisé en 8 régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal)<sup>4</sup>, auxquelles s'ajoute le district de Bamako. Ces régions, mais aussi parfois des territoires intra-régionaux, ont des atouts et des contraintes extrêmement diversifiés liés à leur disponibilité en ressources naturelles et à la qualité de celles-ci, mais aussi à des contextes humains et politiques contrastés. Ainsi, en 2009, la population est très inégalement répartie avec des densités qui passent de 90 habitants/km<sup>2</sup> dans le delta central du Niger, 37 habitants/km<sup>2</sup> pour la région de Sikasso et moins de 3 habitants/km<sup>2</sup> dans les trois Régions du Nord. La population est concentrée dans la partie sud du pays et le long du fleuve Niger. Les trois régions de Ségou, Sikasso et Koulikoro concentrent 51% de la population malienne (République du Mali 2013c). De situations contrastées, ces régions tirent des trajectoires de développement très diverses. Cette diversité renvoie au besoin d'approches spécifiques, localisées, qui sont au cœur des enjeux de la décentralisation, enclenchée dans les années 1990.

La diversité culturelle et administrative contraste avec la spécialisation économique du pays. Malgré des potentialités énergétiques, touristiques, artisanales et minières reconnues, mais aussi un sous-sol renfermant d'importants gisements d'or, de phosphate, de sel gemme, de pétrole, de calcaire, de bauxite, de fer, de manganèse, de gypse, d'uranium, et de marbre, le secteur primaire continue de dominer l'économie (République du Mali 2013a). L'agriculture est basée sur les cultures vivrières et l'élevage extensif, tandis que les spéculations agro-industrielles (coton) et maraîchères (notamment

---

<sup>4</sup> Deux nouvelles régions viennent d'être créées dans le Nord du pays au moment où ce rapport est édité.

pomme de terre et échalote/oignon), ou la pêche, peinent, à générer suffisamment de valeur ajoutée pour enclencher un réel développement.

La diversification économique espérée semble en panne et de fait, malgré une croissance économique mesurée à 5% en moyenne entre 2007 et 2010 (avec 8% en cette dernière année), le Mali figure parmi les pays les moins avancés de la planète, avec notamment un Indice de développement humain qui le classe au 176<sup>ième</sup> rang sur 187 pays en 2014 (PNUD 2014). Si des progrès sont notables en termes d'accès et de qualité des soins (cf. infra), l'espérance de vie à la naissance n'est que de 55 ans, le nombre d'années pendant lesquelles un enfant entrant en maternelle peut espérer être scolarisé n'est que de 8,6 ans (contre 16,3 en moyenne pour les pays les plus développés), le ratio nombre d'élèves par enseignant est de 48 (contre 15), le taux d'alphabétisation est de 33% et n'a progressé que de 10 points en 15 ans, 67% de la population est en situation de pauvreté sévère (PNUD 2014), 79% de la population vivait sous le seuil de 2 USD/jour en 2010 (pourcentage qui stagne dans les années 2000 après s'être sensiblement amélioré dans les années 1990).

Ce classement et ces résultats ne sont imputables à la seule crise de 2012. Par ailleurs, il faut mettre en regard la crise politique et la persistance des foyers d'insécurité avec une croissance démographique considérable, tirée par des taux de mortalité infantile des moins de 5 ans en forte régression (de 130 pour 1000 en fin des années 1980 à 56 pour 1000 en 2012) et le maintien d'un indice synthétique de fécondité ne passant que de 6,8 à 6,1 enfants par femmes entre 2001 et 2012 (PNUD 2014, ICF international 2014). Croissance du PIB mais faible développement, explosion démographique face aux difficultés de diversification économique et face à des ressources publiques limitées pour assurer le bien-être social, autant de défis nationaux, qui vont devoir être déclinés dans chacune des Régions.

## **1.2. Evolution de la population et des composantes de la croissance démographique du Mali depuis 1960**

Le dernier recensement de la population et de l'habitat (RPGH) d'avril 2009, a évalué la population du Mali, à 14,529 millions d'habitants et celle de la région de Ségou à 2,338 millions d'habitants. Au-delà de 2009, les données de population sont des projections. Dans le cadre de cette étude, nous utiliserons les estimations de la Division de la population des Nations Unies<sup>5</sup> publiées le 29 juillet 2015<sup>6</sup> avec une population du Mali estimée à 15,167 millions d'habitants en 2010, et à 17,600 millions d'habitants en 2015<sup>7</sup>.

Les données des recensements de population, réalisés de manière régulière par l'INSTAT, en 1976, 1987, 1998 et 2009 sont les références obligées, ainsi que les résultats des diverses enquêtes réalisées dans le pays depuis 1960, en particulier les résultats des cinq enquêtes démographiques et de santé (EDS) de 1987, 1995-96, 2001, 2006, et 2012-13<sup>8</sup> Nous avons aussi utilisé les estimations et

<sup>5</sup> Ceci pour deux raisons : la première pour avoir la même méthodologie dans les deux régions étudiées (Vakinankaratra à Madagascar et Ségou au Mali) ; la seconde parce que les projections actuellement disponibles pour le Mali (Direction nationale de la population, 2012) ne donnent pas le détail des projections pour toutes les hypothèses et s'arrêtent en 2035. Les hypothèses retenues dans le cadre de cette étude sont mise en perspective avec celles utilisées par la Direction de la population du Mali.

<sup>6</sup> United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2015). World Population Prospects: The 2015 Révisions mises en ligne le 29 juillet 2015 (voir <http://esa.un.org/unpd/wpp/>). L'estimation pour 2010 : 15,167 millions est plus élevée de 1,181 million (soit +8,45%) que celle donnée par les estimations antérieures. Cet écart est lié à la prise en compte, dans la révision 2015, des résultats du recensement du Mali de 2009 et de ceux de l'Enquête Démographique et de Santé 2012-2013, qui n'étaient pas disponibles lors de l'élaboration de la révision 2012 des projections qui explique cette importante révision à la hausse. Voir le détail des sources utilisées dans la révision 2015 en Annexe 1.

<sup>7</sup> Les projections démographiques nationales (Direction Nationale de la Population, 2012) réalisées à partir des données du recensement du Mali d'avril 2009, estimaient la population du pays en 2015 entre 17,686 et 17,952 millions pour les variantes basse et haute, et à 17,819 millions pour la variante dite médiane. La dernière estimation de la population du Mali donnée sur le site de l'Institut National de la Statistique du Mali en mars 2016, concernait l'année 2011, avec une population estimée à 15,840 millions d'habitants ([www.instat-mali.org](http://www.instat-mali.org)). Aucune estimation actualisée de la population du Mali n'était accessible en mai 2015 sur le site de l'Institut National de la Statistique du Mali.

<sup>8</sup> <http://www.dhsprogram.com/publications/index.cfm>

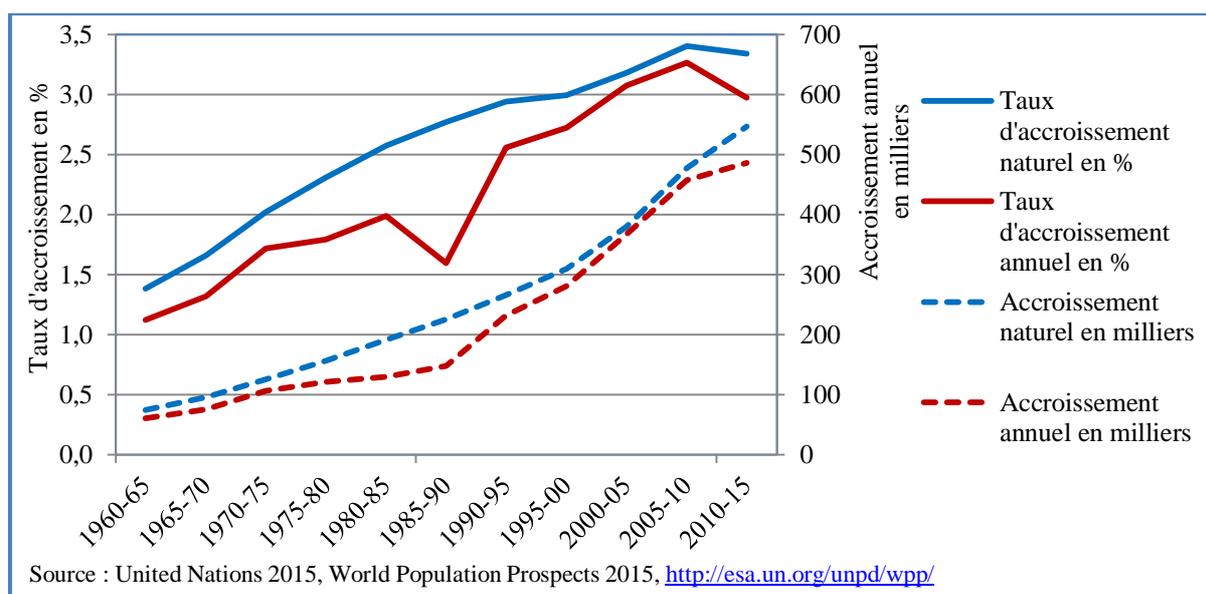
projections de la Division de la population des Nations unies qui s'appuient sur les données nationales. Il s'agit des estimations et projections de la population totale par sexe et par groupes d'âge publiées en juillet 2015, et des estimations et projections des populations urbaine, rurale et de Bamako publiées en juillet 2014. Les données des projections 2015 des Nations unies ont l'avantage sur les projections nationales de proposer une reconstitution de la dynamique démographique du Mali de 1950 à 2015 (et des projections jusqu'en 2050 et même 2100) qui s'appuie sur l'ensemble des données disponibles au moment de leur élaboration, c'est-à-dire début 2015. Cette reconstitution n'est certainement pas parfaite, mais elle assure une cohérence dans le temps entre les diverses variables démographiques (structures par âge, niveaux de fécondité, de mortalité, d'urbanisation etc.).

L'estimation de la population en 2015 donnée par l'hypothèse moyenne des projections nationales (17,819 millions)<sup>9</sup>, est légèrement supérieure (de 1,25%) à celle donnée par les Nations unies (17,600 millions). Ceci s'explique essentiellement par le niveau de fécondité plus élevé retenu par les projections nationales par rapport au niveau retenu par les Nations unies. Les projections nationales réalisées en 2013, se sont appuyées sur les résultats de l'enquête démographique et de santé (EDS) de 2006 qui donnaient 6,6 enfants par femme en moyenne, alors que les projections des Nations unies de 2015 ont tenu compte des résultats de l'enquête démographiques et de santé (EDS) 2012-13 qui ont estimé la fécondité pour les trois années précédant l'enquête à 6,1 enfants par femme.

### 1.2.1. La population malienne a été multipliée par trois depuis 1960

La population du Mali est passée de 5,264 millions d'habitants en 1960 à 17,600 millions en 2015. La population du pays a donc été multipliée par 3,3 depuis de son indépendance. La croissance naturelle de la population s'est considérablement accélérée puisqu'elle est passée de 1,4 % du début des années 1960 à 3,3% ces dernières années. L'accroissement démographique annuel a été cependant moindre du fait d'une émigration importante. Le solde migratoire net cumulé entre 1960 et 2015 a en effet été estimé par la Division de la population des Nations unies à près de deux millions de départs nets. Pour la période 2010-2015, le solde migratoire a été estimé à 60 000 départs nets par an en moyenne, ce qui a réduit l'accroissement démographique d'un dixième, à 3% par an. Ces données correspondent pour la période 2010-2015 à un accroissement net moyen de la population de 490 000 personnes par an (730 000 naissances par an moins 180 000 décès et 60 000 départ nets) (figure 1).

Figure 1. Évolution des taux annuels d'accroissement naturel et démographique en pourcentage et des accroissements naturels de la population du Mali en milliers de 1960 à 2015



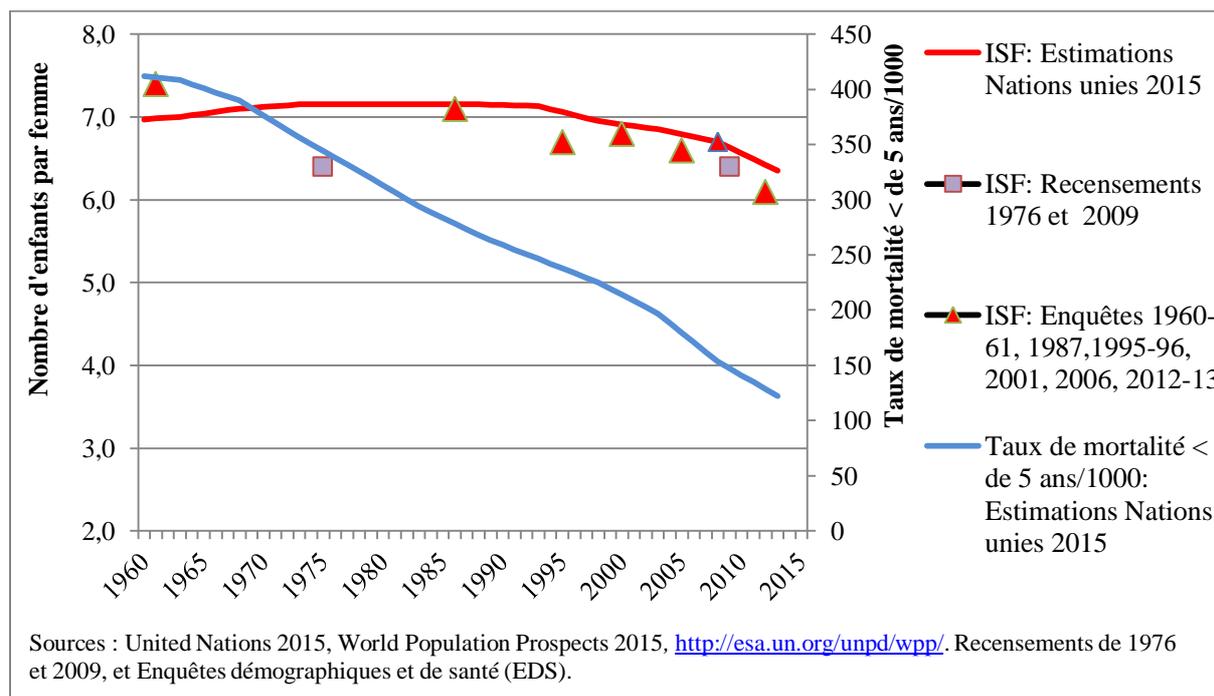
<sup>9</sup> Voir annexe 2 pour plus de détail

Entre 1960 et 2015, la densité moyenne du pays est ainsi passée de 4,3 habitants au km<sup>2</sup> à 14,4 habitants au km<sup>2</sup>. Ce chiffre moyen n'a cependant guère de signification puisqu'une partie importante du territoire est aride ou semi-aride avec des densités de population très faibles. Ainsi, la densité de la région de Ségou devrait être en 2015 d'environ 42 habitants au km<sup>2</sup>.

Des augmentations aussi rapides de population sur une cinquantaine d'années, avec des accroissements naturels moyens supérieurs à 2,5% par an sont fréquentes en Afrique subsaharienne. Ce n'est pas le cas en Asie et en Amérique latine où de tels accroissements naturels (supérieurs à 2,5% par an) n'ont été observés que sur de courtes périodes (10-15 ans). En Europe, les accroissements naturels maximum observés au cours de la transition démographique ont été de l'ordre de 1% par an.

La croissance exceptionnelle de la population malienne depuis 1960 est le résultat du maintien sur une longue période, de 1960 à aujourd'hui, d'une fécondité supérieure à 6 enfants par femme et d'une baisse continue de la mortalité, en particulier de la mortalité des enfants avant 5 ans dont le niveau conditionne largement l'espérance de vie à la naissance. Selon les estimations 2015 de la Division de la Population des Nations Unies, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était en 1960-1965 de 408 pour 1000 naissances vivantes, et de 122 pour 1000 en 2010-2015, soit 3,3 fois moindre (Figure 2). Ces niveaux sont associés à une espérance de vie à la naissance estimée à 28,6 ans pour les deux sexes en 1960-1965, et à 57,2 ans en 2010-2015, soit le double.

Figure 2. Évolutions de l'indice synthétique de fécondité (ISF) et du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans au Mali de 1960 à 2015



Contrairement à la théorie de la transition démographique, la baisse importante de la mortalité observée au Mali n'a pas été suivie par une baisse de la fécondité. La Division de la population des Nations unies estimait l'indice synthétique de fécondité ou ISF à 6,4 enfants par femme pour la période 2010-2015, (soit le même chiffre que l'estimation donnée par le recensement de 2009). On notera cependant que l'EDS 2012-2013 (réalisée entre novembre 2012 et février 2013.) a estimé pour les trois années précédant l'enquête (2010 à 2012 donc) l'ISF à 6,1 enfants par femme.

La fécondité aurait donc légèrement fléchi ces dernières années. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'ISF est un indice du moment dont la baisse n'est pas nécessairement associée à une baisse de la descendance « finale » des femmes à 50 ans, et que sa baisse peut être simplement la conséquence de naissances plus tardives (ou « effet de calendrier<sup>10</sup> »).

**Quoiqu'il en soit, la fécondité au Mali reste parmi les plus élevée du monde** (elle est selon les estimations 2015 des Nations unies la troisième fécondité la plus élevée au monde après celle du Niger et de la Somalie). **Il en va de même pour les niveaux de mortalité** malgré les progrès importants réalisés depuis 1960. Ainsi, si la première phase de la transition démographique - la baisse de la mortalité - est amorcée, la seconde phase - la baisse de la fécondité - est à peine amorcée. La période d'achèvement de cette transition est inconnue, mais elle devrait prendre encore plusieurs décennies. L'achèvement de la transition démographique est en effet associé à des niveaux maîtrisés de mortalité et de fécondité correspondant en gros à une espérance de vie à la naissance de 80 ans et plus, et plus ou moins deux enfants par femme en moyenne. On en est encore très loin au Mali.

### **1.2.2. Évolution de la population urbaine**

Le pourcentage de la population urbaine en 2015, estimé par la Division de la population des Nations unies en 2014 (37,5%) et appliqué à la population totale du Mali estimée en 2015 (soit 17,600 millions) conduit à estimer la population urbaine du pays à cette date à 6,604 millions, contre 0,582 en 1960. La population urbaine aurait donc été multipliée par 11 depuis 1960, et sa part dans la population totale serait passée de 11,1% en 1960 à 37,5% en 2015. Parallèlement la population rurale serait passée de 4,7 millions à 11,0 millions, et elle aurait donc été multipliée par 2,4. Faire face à des augmentations aussi importantes suppose une rapidité exceptionnelle d'adaptation des populations et des autorités, mais aussi des moyens importants qui par le passé ont souvent fait défaut. La poursuite prévisible de cette croissance, en milieu urbain comme en milieu rural, va nécessiter des moyens encore plus importants qu'il convient d'anticiper.

La définition de la population urbaine retenue par la Division de la population des Nations unies est celle, large, des RGPH de 1976, 1987 et 1998. Au cours de ces trois recensements, deux critères permettaient de classer une localité en zone urbaine, l'un « administratif », qui consistait à prendre en compte toutes les localités classées comme urbaines par les collectivités territoriales, l'autre démographique en prenant toutes les localités ayant au moins 5 000 habitants (INSTAT, 2012).

Mais, la définition de la population urbaine retenue par la Division de la population des Nations unies est celle, large, des RGPH de 1976, 1987 et 1998. Au cours de ces trois premiers recensements, deux critères permettaient de classer une localité en zone urbaine, l'un administratif, qui consistait à prendre en compte toutes les localités classées comme urbaines par les collectivités territoriales, l'autre démographique en ajoutant aux premières toutes les localités ayant au moins 5 000 habitants<sup>11</sup>.

Le Rapport du RGPH de 1976 souligne au sujet de la définition adoptée que : « *la classification entre urbain et rural revêt un caractère arbitraire dans la mesure où la distinction est loin d'être évidente entre ces deux notions. En effet, en dehors des chefs-lieux de région et de commune qui satisfont aux critères économique, social dimensionnel et administratif, les autres centres considérés comme urbains ne réunissent pas globalement les critères énumérés ci-dessus: En fait, les gros villages considérés comme centres urbains ont beaucoup plus une résonance rurale si on tient compte du critère économique lié à l'activité agricole prédominante dans ces centres* » (Ministère du plan 1985).

---

<sup>10</sup> L'ISF est le nombre moyen d'enfants le nombre d'enfants qu'aurait une femme, au cours de sa vie féconde, si elle se comportait conformément à la fécondité par âge, entre 15 et 50 ans, observée au cours d'une année donnée. C'est donc un indice du moment qui peut baisser par exemple si un certain nombre de femmes retardent leurs premières naissances, sans que cela change nécessairement le nombre d'enfants qu'elles auront à la fin de leur vie féconde ou la descendance finale. Si celle-ci reste la même, les naissances « retardées » se produisent en effet plus tard, et l'ISF augmente à nouveau.

<sup>11</sup> INSTAT Mali. 2012 Tome : Urbanisation.

Les pourcentages de la population malienne considérée comme urbaine lors des recensements de 1976, 1987 et 1998, respectivement : 16,8%, 22,0% et 27,0%, sont ainsi quasi identiques aux pourcentages donnés à ces dates par la Division de la population des Nations unies (Tableau 1).

*Tableau 1. Populations résidentes du Mali, des zones urbaines et rurales, selon les recensements et les estimations des Nations unies.*

	1976	1987	1998	2009	
Résultats des recensements	Population totale	6 394 918	7 696 348	9 810 910	14 528 662
	Population rurale (1)	5 318 089	6 006 059	7 165 494	11 253 935
	Population urbaine (1)	1 076 829	1 690 289	2 645 416	3 274 727
	% population rurale (1)	83,2	78,0	73,0	77,5
	% population urbaine (1)	16,8	22,0	27,0	22,5
Estimations 2015 des Nations Unies	Population totale	6 596 817	8 073 178	10 444 822	14 694 565
	Population rurale (2)	5 498 381	6 291 509	7 632 867	9 752 636
	Population urbaine (2)	1 098 436	1 781 669	2 811 955	4 941 929
	% population rurale (2)	83,3	77,9	73,1	66,4
	% population urbaine (2)	16,7	22,1	26,9	33,6

Sources: United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, Population Division (2015), World Population Prospects: The 2015 Revision, <http://esa.un.org/unpd/wpp/> ; United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2014). World Urbanization Prospects: The 2014 Revision, <http://esa.un.org/unpd/wup/> ; *INSTAT Mali* : Recensements du Mali 1976, 1987, 1998, 2009 voir <http://www.instat-mali.org/index.php/2014-06-05-15-00-18/2014-10-23-11-38-30/demographie>

Notes : (1) Définition « large » de l'urbain en 1976, 1987, 1998, définition plus restrictive en 2009.

(2) Définition identique « large » de l'urbain pour les quatre années 1976, 1987, 1998, et 2009

Lors du recensement de 2009, l'INSTAT a adopté pour définir la population urbaine, le seul critère « administratif », à savoir l'appartenance aux 37 communes urbaines créées par la loi de décentralisation de 1999 (loi 99/035 du 10 août 1999). Avec cette définition plus restrictive, le RGPH 2009 donne un pourcentage de population urbaine de 22,5%, inférieur à celui du recensement de 1998, et très inférieur à l'estimation 2009 de 33,6% donné par la Division de la population des Nations unies basée sur l'ancienne définition. Cependant, quelle que soit la définition retenue, le Mali est toujours un pays majoritairement rural et il devrait le rester pendant un certain temps.

**Des années 1960 à aujourd'hui, le taux de croissance de la population urbaine s'est accéléré passant de 3,7% par an dans les années 1960 à plus de 4% par an dans les années 1970, 1980 et 1990 et il était estimé à 5,1% en 2010-2015.**

### **1.2.3. La population de Bamako a été multipliée par 20 depuis 1960**

La population de Bamako était estimée à 130 000 personnes en 1960. Si on suppose que sa part dans la population totale est passée de 12,5% en 2009 (selon les résultats du RGPH de 2009) et à 13,7% en 2015, la population de Bamako devrait donc être de 2,4 millions à cette date. Aujourd'hui, le District de Bamako comprend six communes et 62 quartiers. Il a rang de région au même titre que les huit autres régions du pays. Il comptait lors du RGPH d'avril 2009 une population de 1,810 million d'habitants, soit un chiffre proche des 1,831 millions mi 2009, que l'on peut calculer en appliquant le pourcentage de Bamako dans la population totale trouvé lors du RGPH 2009 (12,5%) à l'estimation de la population totale donnée pour 2015 par la Division de la population des Nations unies (17,600 millions).

L'adoption en 1999, avec la loi de décentralisation, d'une nouvelle définition de l'urbain, ne semble pas avoir affecté de manière majeure l'évolution démographique de la capitale (Tableau 2).

Tableau 2. Populations résidentes du Mali, de la zone urbaine et de Bamako selon les recensements et les estimations des Nations unies.

		1976	1987	1998	2009
Résultats des recensements	Population totale	6 394 918	7 696 348	9 810 910	14 528 662
	Population urbaine (1)	1 076 829	1 690 289	2 645 416	3 274 727
	Population de Bamako (2)	419 239	658 275	1 016 296	1 810 366
	% Bamako dans pop urbaine (1)	38,9	38,9	38,4	55,3
	% Bamako dans population totale	6,6	8,6	10,4	12,5
Estimations 2015 des Nations Unies	Population totale	6 596 817	8 073 178	10 444 822	14 694 565
	Population urbaine (2)	1 098 436	1 781 669	2 811 955	4 941 929
	Population de Bamako (3)	432 475	690 506	1 081 962	1 831 039
	% Bamako dans pop urbaine (2)	39,4%	38,8%	38,5%	37,1%
	% Bamako dans population totale	6,6%	8,6%	10,4%	12,5%

Sources: idem Tableau 1

Notes : (1) Définition « large » de l'urbain en 1976, 1987, 1998, définition plus restrictive en 2009.

(2) Définition identique « large » de l'urbain pour les quatre années 1976, 1987, 1998, et 2009.

(3) Estimations à partir des pourcentages de la population de Bamako dans la population totale donnés par les 4 recensements.

La population de Bamako a donc été multipliée par près de 20 fois depuis 1960, ce qui correspond à une croissance presque deux fois plus rapide que la croissance de la population urbaine selon la définition large des recensements de 1976, 1987 et 1998. Mais, si la croissance de la population de Bamako dans les premières décennies de l'indépendance a été beaucoup plus forte que celle de la population urbaine totale du pays, elle était estimée en 2010-2015 à 5,3% soit un niveau proche du 5,1% estimé pour la population urbaine, définition large.

Selon la Division de la population des Nations unies, la population de Bamako constituait 23% de la population urbaine du pays en 1960, et 41% en 2015 avec la définition large de l'urbain des recensements de 1976, 1987 et 1998. Toutefois, avec la définition plus restrictive de l'urbain adoptée par le RGPH 2009, la population de Bamako représente maintenant plus de la moitié de la population urbaine du pays (55% en 2009). **La part de Bamako dans la population totale n'a donc cessé d'augmenter passant de 3% en 1960 à 12,5% en 2009, et elle est estimée à 13,7% en 2015.**

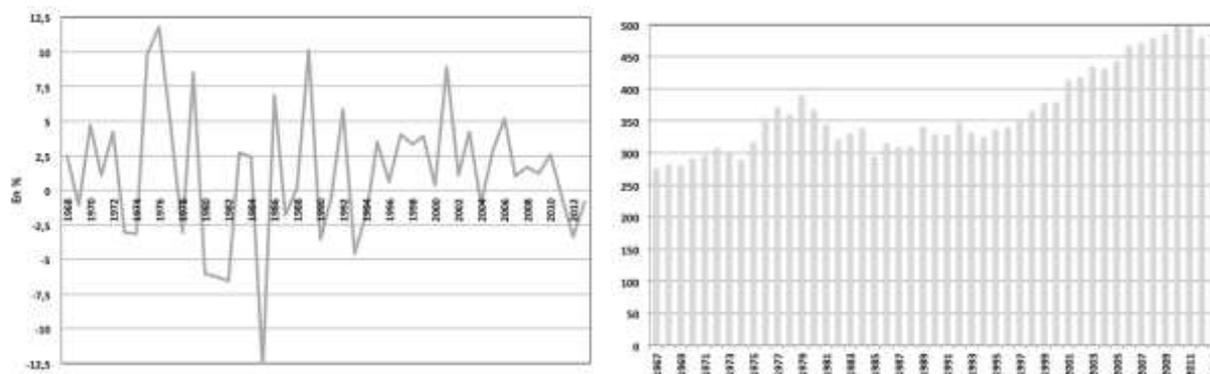
### **1.3. Evolution de la situation socio-économique du Mali**

#### **1.3.1. Les grandes tendances économiques**

L'indépendance en 1960 n'a pas fondamentalement modifié les orientations économiques de la période coloniale malgré une évolution vers une économie planifiée et des échanges plus importants avec les pays socialistes. Les options mises en œuvre n'ont jamais été aussi radicales que les discours et se sont avérées rapidement réversibles. Les liens avec la France et l'Union européenne ont rapidement repris le dessus même si le Mali a gardé des relations privilégiées avec certains pays qui l'ont accompagné dans les premières étapes de son indépendance (Samaké et al, 2008).

L'indépendance est suivie par une certaine instabilité. A la fin des années 1970, la croissance économique est tirée par l'agriculture. Une régression globale et le renforcement des instabilités caractérisent les années 1980, décennie marquée par la sécheresse. Comme de nombreux pays alors confrontés à d'importants déséquilibres structurels, le Mali s'engage, dans les années 1980, dans un processus de libéralisation de son économie jusqu'alors administrée avec la privatisation d'entreprises et le désengagement de l'Etat des activités économiques. Grâce à une conjonction avec d'autres facteurs (dont le redressement de l'Office du Niger), le pays profite pleinement de la dévaluation du FCFA de 1994. Dans la période 1994-2004, le Mali a connu la plus forte croissance de l'UEMOA (Figure 3). A partir de 2004 et jusqu'en 2010, cette croissance s'essouffle mais reste soutenue. Ainsi, sur toute cette longue période, la croissance, autour de 5%, reste supérieure à la croissance démographique qui a été de l'ordre de 2,4 à 2,7 % par an (République du Mali 2012).

Figure 3. Evolution de la croissance et du PIB maliens par habitant depuis 1967 (en % et en millions USD Constants de 2005)



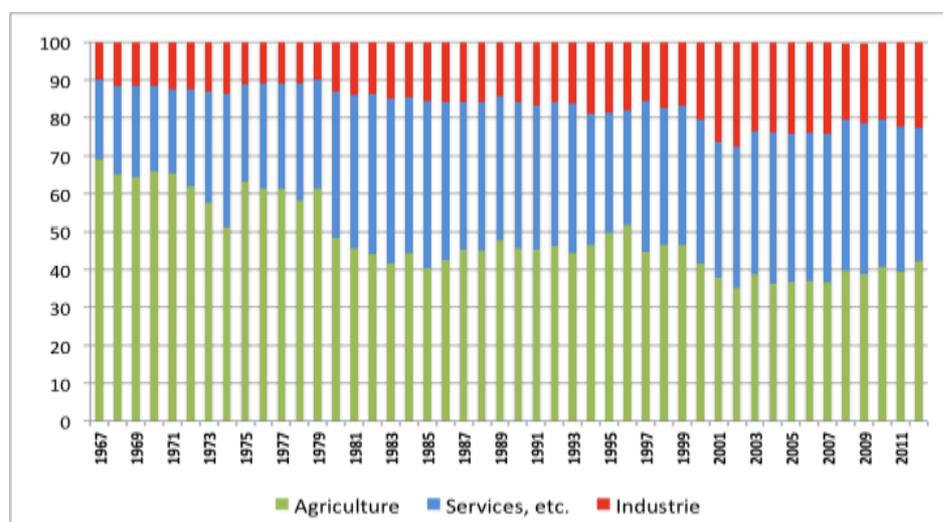
Source : <http://data.worldbank.org/country/mali> traitement par les auteurs.

L'évolution de la situation politique en 2011, et surtout 2012, marque un coup d'arrêt pour l'économie malienne. Ainsi, le document de la conférence internationale « ensemble pour le renouveau du Mali » de 2013 note : « *Le putsch du 22 mars 2012 a entraîné la suspension de la quasi-totalité de l'aide publique au développement, excepté l'aide d'urgence et l'aide directe à la population. Une révision de la loi des finances a été effectuée : selon la loi des finances rectifiée 2012, les ressources de l'Etat ont diminué de 30% et les dépenses globales de 33%. Dans ce budget, le gouvernement a maintenu les dépenses courantes et diminué les dépenses en capital. La crise a également provoqué une contraction de l'activité économique ayant conduit le pays à une récession avec un taux de croissance révisé de -1,2% selon le Fonds monétaire international (contre 4,3% en 2011).* » (République du Mali 2013a).

Au-delà de cette période agitée, qu'il faut souhaiter de courte durée, l'économie malienne montre sur longue période une grande stabilité dans sa structure productive avec un poids prépondérant du secteur primaire (INSTAT 2015b), même si ce poids a tendance à diminuer, en lien avec l'urbanisation. La part de la population active dans l'agriculture (avec un taux d'activité de 74%), reste élevée en 2014 avec 67% (INSTAT 2014a) et son poids dans le PIB serait en 2012 de 42%.

Sur longue durée (Figure 4), on note un décrochage de la part de l'agriculture dans le PIB dans les années 1980 (de 60% avant 1980, puis de 50 à près de 40%), puis une remontée et une nouvelle rupture au début des années 2000 (35%). Dans la période récente, la part de l'agriculture remonte, signe de la difficulté qu'éprouve à nouveau l'économie malienne à se diversifier (données BM 2015).

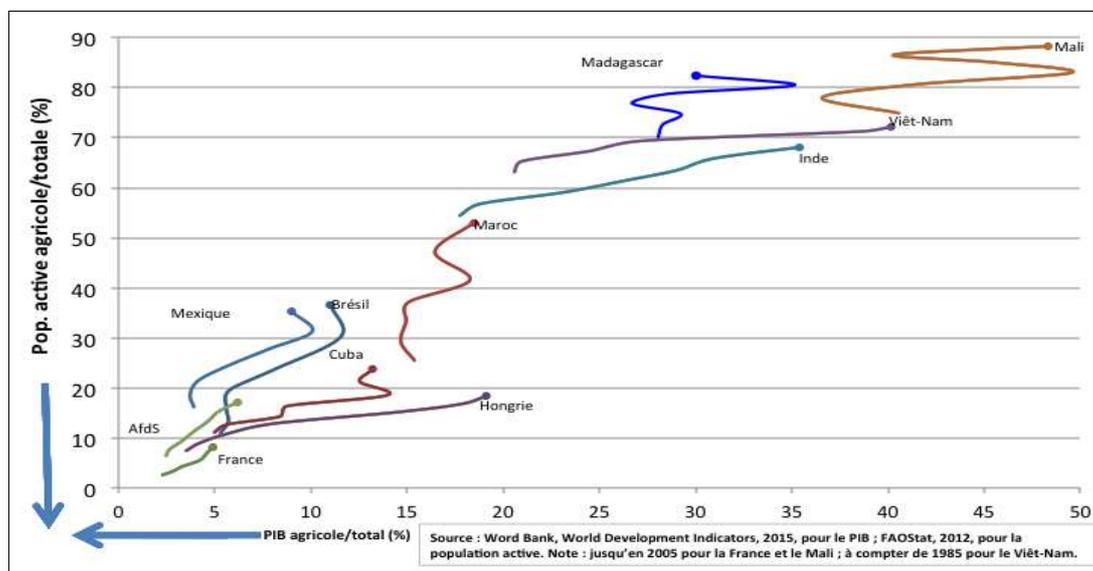
Figure 4. Evolution de la structure du PIB par grands secteurs depuis 1967 (en %)



Source : <http://data.worldbank.org/country/mali> traitement par les auteurs.

Si le poids de l'agriculture dans la création de valeur ajoutée se maintient globalement, l'emploi agricole semble connaître au contraire un mouvement à la baisse, comme l'illustre la (avec une estimation WDI supérieure à celle de l'EMOP). La trajectoire malienne (mais aussi de la plupart des pays de l'ASS à l'exception de l'Afrique du Sud), apparaît atypique par rapport au mouvement mondial de concentration (Figure 5) et de baisse du PIB agricole dans les agrégats (Losch et al 2012).

Figure 5 : Evolution de la place de l'agriculture à Madagascar et au Mali depuis 1980 en comparaison avec d'autres pays



### 1.3.2. Aperçu sur l'évolution de la structure de l'emploi au Mali

En 2015, le taux d'activité au Mali est estimé, par les enquêtes permanentes auprès des ménages, à 74,9% des 15-64 ans, plutôt stable depuis 2009 (73,3% selon le RGPH), mais aussi depuis 2001. Les enquêtes démographiques et de santé (EDS) donnaient déjà un taux d'activité des hommes de 99% (Macro international 2002) équivalent à celui mesuré en 2015. Il semble que l'activité des femmes augmente sensiblement sur la même période, de 64% en 2001 à 71% en 2015.

Les données des enquêtes EDS et des enquêtes permanentes auprès des ménages fournissent un aperçu récent de la répartition des emplois selon les secteurs. Cette structuration doit cependant tenir compte du niveau de pluriactivité, très élevé, qui vient relativiser les conclusions<sup>12</sup>. Et de fait, le Tableau 3, que nous n'avons pu reconstituer qu'à partir de 2006<sup>13</sup> témoigne d'une forte instabilité selon les années. Il montre surtout la faiblesse de l'emploi industriel et la mobilité des emplois entre le commerce et les services. Le tableau insiste aussi sur la convergence récente entre les structures de l'emploi à Bamako et dans les autres villes maliennes.

S'il devait se confirmer, ce processus influencerait les dynamiques rurales d'accès aux marchés. Il conviendrait aussi de vérifier comment il s'articule avec la densification des territoires et le développement des bourgs secondaires.

<sup>12</sup> En 2013, le taux de pluriactivité mesuré par l'enquête permanente des ménages est de 25,3%, avec notamment seulement 2% à Bamako, ce qui semble aux auteurs assez fortement sous-estimé. Pour exemple, les enquêtes du programme Ruralstruc donnaient un taux de pluriactivité (à l'échelle du ménage et en milieu rural) de plus de 80% dans les Cercles concernés (Samaké et al, 2008).

<sup>13</sup> Les chiffres détaillés notamment pour les RGPH 1987 et 1998 manquent.

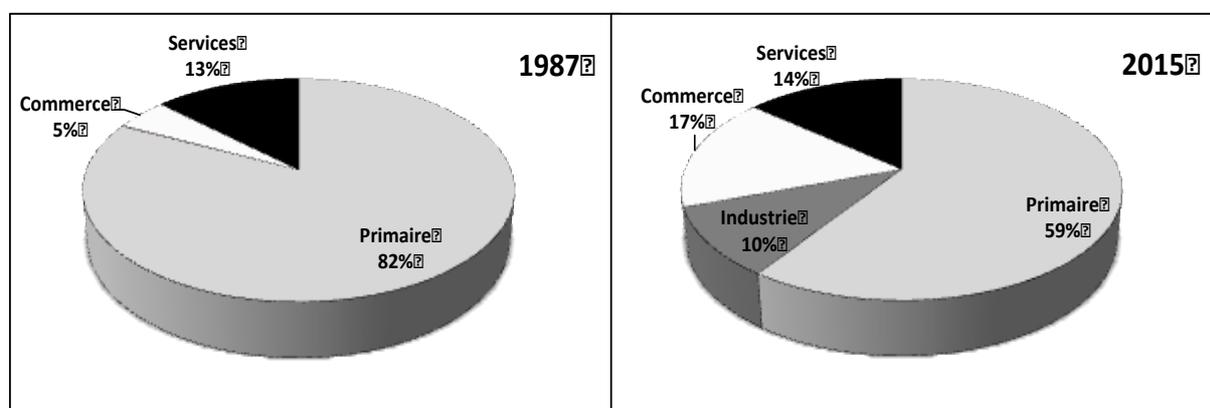
Tableau 3. Structure de l'emploi et évolution récente (en %)

	2009 (RGPH)				2011				2015			
	Prim	Indus	Com	Serv	Prim	Indus	Com	Serv	Prim	Indus	Com	Serv
Urbain	12,6	15,5	30,6	41,3					13,7	15,5	37,2	33,5
	Bamako				2,2	17,3	34,2	44,8	0,9	15,2	41,6	42,2
	Autres villes				56,1	11,8	14,1	16,5	28,1	15,9	32,3	23,8
Rural	83	4,2	4,5	8,3	63,9	10,1	12,4	12,2	72,6	8,4	10,8	8,2
Mali	69,7	6,4	9,4	14,5	55,4	11,1	15,3	16,6	59,5	10	16,6	13,8

Source : RGPH 2009, enquêtes permanentes auprès des ménages (INSTAT)

En global, parce que nous ne disposons pas des données pour séparer rural et urbain, et dans une perspective plus longue, les évolutions apparaissent cependant un peu plus contrastées. L'industrie et le commerce ont, sur les 30 dernières années, fortement progressé dans la structure de l'emploi, prenant des parts à l'agriculture dans des proportions comparables.

Figure 6. Structure de l'emploi en 1987 et en 2015



Sources : RGPH 1987, enquêtes permanentes auprès des ménages, INSTAT 2015.

En effectifs cependant, en comparant 1987 et 2009 (Figure 6), l'agriculture reste le secteur le plus « créateur » d'emploi avec 1 million d'actifs en plus en 22 ans. L'industrie a, sur la même période, créé 340 000 emplois, le commerce 400 000 et les services 327 000. Dans une telle perspective, la transition est très lente et concentrée sur le grossissement de Bamako, mais l'évolution est en même temps bien réelle.

### 1.3.3. Focus sur la place et l'évolution de l'agriculture malienne

Le document de « Politique de développement agricole » (République du Mali, 2013c) rappelle de manière très claire l'importance de l'Agriculture pour le pays : « la contribution du secteur Agricole à la stabilité économique et sociale du pays est capitale de par son rôle central dans l'économie nationale, dans la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus ainsi que dans la sécurité alimentaire et l'amélioration du cadre de vie des populations ». Il en est de même, pour la conférence internationale « ensemble pour le renouveau du Mali » qui dans son rapport en 2013 annonce que « la principale richesse du Mali est basée sur l'agriculture, l'élevage et la pêche. En effet, le secteur primaire occupe environ 80% de la population active et représente un peu moins de 40% du Produit Intérieur Brut (PIB) au coût des facteurs. **L'agriculture, locomotive de l'économie malienne, est essentiellement basée sur les cultures vivrières** » (République du Mali 2103a). Ainsi, sur un PIB de l'ordre 2 500 milliards de F CFA courants (au milieu des années 2000), l'agriculture représentait environ 1 000 milliards, les transferts des émigrés 100 milliards et l'aide extérieure 150 milliards. Le secteur agricole contribue à 23% à la balance commerciale et fournit près de 30% des recettes d'exportation de l'agriculture notamment avec le coton, le bétail sur pied, les cuirs et peaux, le poisson, les fruits et légumes et la gomme arabique (WDI, <http://data.worldbank.org/country/mali>).

En 2005, le Mali comptait 805 200 exploitations agricoles regroupant une population de 8,9 millions de personnes, soit 78% de la population dépendaient, au moins partiellement, de l'agriculture pour ses moyens d'existence alors que les projections de population pour la même année indiquaient 69 % de ruraux. Le Mali présente donc la particularité d'une population en cours d'urbanisation rapide mais dont les liens avec l'activité agricole restent forts, dans la mesure où environ 10% des populations urbaines peuvent être considérées comme relevant d'exploitations agricoles et qu'une part importante des urbains sont des migrants récemment installés. En 2013, la CPS/SDR (EAC 2014) évaluait le nombre d'exploitations agricoles (EA) à 940 950 et la population à 1 474 346 personnes, soit, depuis le RGA 2005, une progression annuelle de 1,75% pour les EA et de 2,85% pour la population agricole, ce qui signifierait une légère progression de la taille moyenne (de 11 à 12 personnes). Ainsi, globalement au Mali la progression du nombre d'exploitation agricole est forte, permettant la création de nouveaux emplois ruraux. Avec en 2005, un nombre moyen d'actifs théoriques (population entre 15 et 64 ans) de 5,5 dans une exploitation de 11 personnes (soit 50% de l'effectif). **Ce taux de croissance des EA se traduirait en 2014 par la création d'environ 100 000 nouveaux emplois, presque exclusivement dans des exploitations familiales. L'agriculture familiale joue ainsi un rôle majeur et irremplaçable à moyen terme dans la création d'emplois.**

En 2004, sur les 800 000 EA du RGA, environ, un peu moins de 700 000 pratiquaient l'agriculture soit 86%, avec une superficie cultivée moyenne de 4,7 ha, soit 0,43 ha par personne ; 100 000 EA étaient des éleveurs stricts ou des pêcheurs.

Si la part des produits agricoles dans les exportations diminue depuis le milieu des années 1990 du fait du développement de la production et de l'exportation d'or, l'agriculture conserve, depuis l'indépendance, une place structurellement déterminante. Cette permanence ne signifie pas immobilisme : l'arachide a été remplacée dans les exportations par le coton qui ne comptait que pour 1% des exportations au moment de l'indépendance et qui a atteint entre 40 et 50% des exportations en valeur entre 1980 et 1995 ; la production de céréales a su répondre à la libéralisation du marché ; le bétail et les productions animales demeurent une composante stable et importante de l'économie agricole. Les céréales pluviales, le riz et l'élevage représentent près de 60% de la valeur totale du PIB primaire et le coton compte pour moins de 10%. Le Mali a une structure économique peu diversifiée, avec un secteur secondaire qui demeure un de ses points faibles, et les produits agricoles commercialisés sont quasiment des produits bruts quel que soit le type de marché (national, sous régional ou international).

La part des produits alimentaires dans les importations reste stable depuis la fin des années 1970. **L'agriculture a ainsi contribué de manière stratégique à la sécurité alimentaire globale du Mali tant au niveau rural qu'urbain avec le développement des marchés intérieurs et au dynamisme de son économie par les exportations de coton et de bétail.** Mais le niveau de diversification reste faible, car si la gamme des productions possibles est large au regard des potentialités agro-climatiques et des ressources en eau du pays, la diversification tant pour les marchés intérieurs que pour l'exportation reste encore limitée. Des efforts ont été faits pour impulser le développement de filières commerciales agricoles à haute valeur ajoutée telles que la mangue, la papaye, la pomme de terre, l'échalote/oignon, la banane, l'anacarde, le sésame. Mais ce sont les filières céréales, coton, bétails et viandes qui constituent le socle du développement rural. Ainsi, le secteur agricole repose toujours sur un nombre réduit de produits primaires qui sont mis sur les marchés sous forme de produits bruts, avec en plus pour le coton une mise en concurrence inégale sur les marchés internationaux avec des agricultures bénéficiant d'importants soutiens publics.

### **1.3.3.1. Une agriculture malienne familiale**

L'agriculture malienne repose sur des exploitations familiales de petite taille avec 68% des exploitations cultivant moins de 5 ha, 18% ayant des superficies comprises entre 5 et 10 ha et seulement 14% dépassant 10 ha. Le système de production est basé sur la polyculture de céréales et l'élevage. Dans le Nord du pays, en raison des conditions agro-climatiques sahéliennes et sub-sahariennes, certaines exploitations sont spécialisées dans l'élevage avec transhumance.

L'élevage est une composante structurante de l'ensemble des systèmes de production car présent dans 88% des exploitations avec 43% des exploitations possédant moins de 10 têtes. Contrairement à la terre, le cheptel est assez fortement concentré puisque les exploitations qui possèdent plus de 20 têtes sont peu nombreuses (14 %) mais cumulent 53 % du cheptel. Les animaux représentent un capital d'environ 1 000 milliards de F CFA, équivalent à la valeur annuelle du PIB agricole.

Les céréales comptent pour 72% des superficies cultivées et les cultures dites « industrielles » pour 20 %. Dans ce groupe de cultures industrielles, seul le cotonnier est significatif avec des superficies qui ont baissé pendant la crise cotonnière (2006 à 2011) mais qui ont retrouvé leur niveau autour de 500 000 ha. Le coton concerne environ 200 000 exploitations et fait vivre directement ou indirectement autour de 3 millions de personnes.

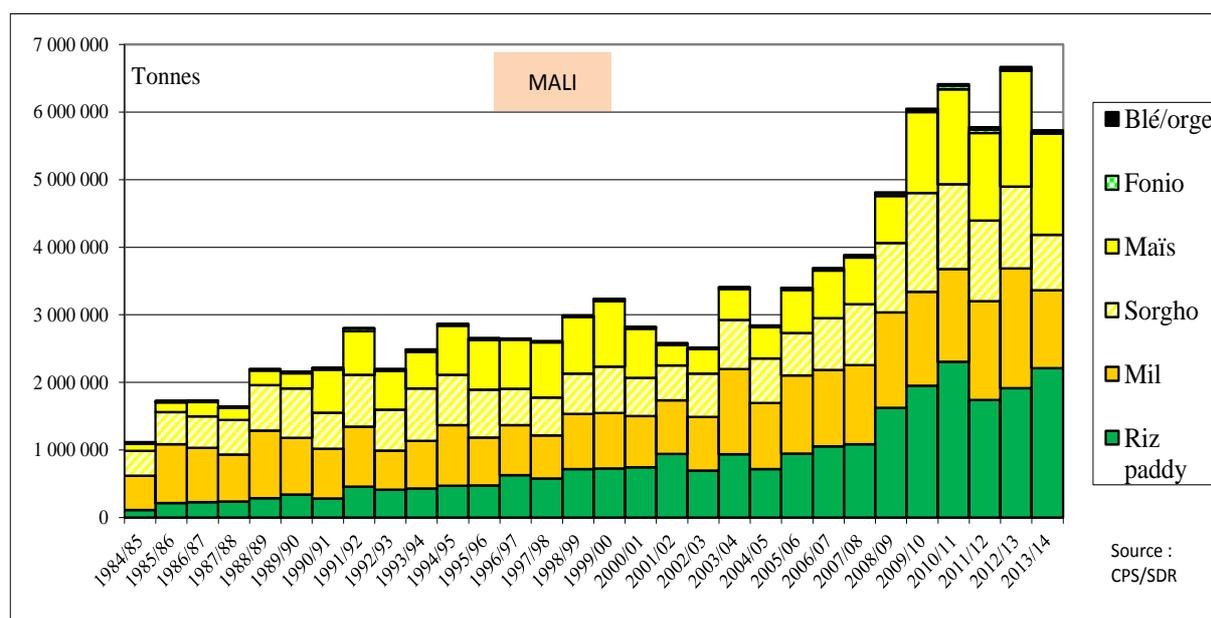
Ces agricultures familiales ont peu intensifié leurs pratiques puisque seulement 2% des superficies semées en céréales le sont avec des semences améliorées, 26% des superficies cultivées reçoivent une fumure minérale et 28% seulement des superficies sont labourées à l'aide de la traction animale. Pour le reste, c'est-à-dire pour la très grande majorité des exploitations familiales maliennes, la culture reste manuelle sans recours aux facteurs classiques de l'intensification. Comme près de 80% de la superficie en céréales est consacrée au mil et au sorgho qui répondent assez peu à l'intensification, les dynamiques extensives ont prévalu. L'enjeu de l'intensification de la production céréalière reste non résolu tout comme celui de la durabilité de la production de coton confrontée à un phénomène de stagnation et même de décroissance des rendements moyens.

Le Mali compte 1 300 tracteurs et machines agricoles recensés en 2007, ce qui est infime, d'autant que le nombre était le même en 1984.

### 1.3.3.2. Des filières dominées par les cultures céréalières, le coton et l'élevage

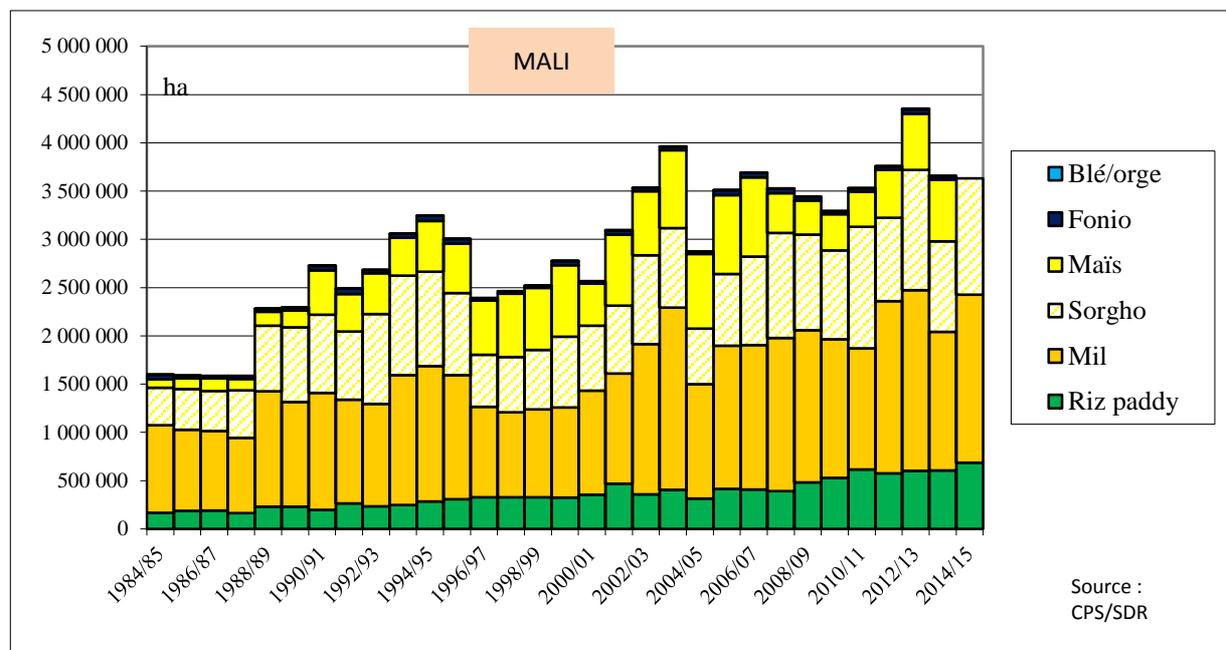
La production céréalière a connu une forte progression au milieu des années 2000, grâce à 5 années consécutives de hausse (dont les années 2008 et 2009 à plus de 20%). Après avoir stagné à 1 million de tonnes des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980 (Figure 7), elle se situe aujourd'hui à près de 6 millions de tonnes. Cela correspond à une progression de la production par habitant de 150 à 200 kg dans les années 1960 et 1970, jusqu'à plus de 350 kg par habitant depuis 2008.

Figure 7. Evolution des productions céréalières au Mali



Ce sont le riz et le maïs qui ont connu les plus fortes progressions, les productions de mil et de sorgho, céréales cultivées dans les régions aux conditions difficiles, sont importantes mais fluctuent en raison des aléas climatiques. L'augmentation de la production est à mettre à l'actif de la croissance des superficies (Figure 8) mais aussi à la progression des rendements en lien avec l'investissement dans l'irrigation et les politiques de soutien à l'agriculture qui ont permis de faciliter l'accès aux intrants et aux équipements, par des subventions.

Figure 8. Evolution des superficies des cultures céréalières au Mali

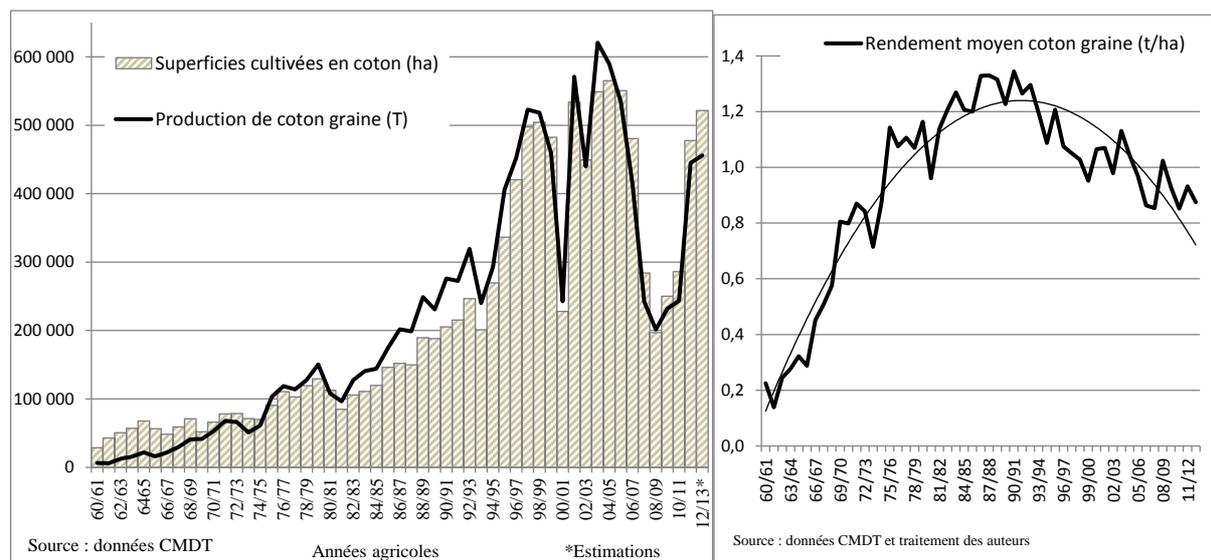


L'Etat a réalisé d'importants investissements pour augmenter la superficie irrigable au cours de la dernière décennie avec une moyenne de 13 000 ha par an ce qui représente sur la période de 2000 à 2010 plus de 140 000 ha. Cependant ce rythme reste insuffisant puisque il permettrait seulement de doter de 0,75 ha les nouvelles exploitations agricoles au rythme actuel de croissance des EA. Il existe de nombreux sites à aménager pour contrôler l'eau et augmenter la production (sites de Félou, Tossaye, Labezanga, Gouina). La région de Ségou a bénéficié d'une partie conséquente des investissements dans l'irrigation.

La filière coton est importante au Mali en raison du grand nombre de producteurs impliqués et de son poids dans l'économie nationale : le coton fibre a longtemps été le premier produit d'exportation du pays. Initialement implanté au Sud-Est du Mali, la production de coton a été étendue pour occuper aujourd'hui la plus grande partie du Sud du pays. Le développement de la production cotonnière a été très rapide (Figure 9) avec une croissance régulière du milieu des années 1970 jusqu'à la dévaluation du FCFA en 1994 ; puis la croissance s'accélère jusqu'à atteindre plus de 600 000 tonnes en 2004. Ce sont alors 190 000 EA familiales qui s'y consacrent, soit plus du quart des EA du pays (CPS, 2008) et 2,5 à 3 millions de personnes vivaient en partie des revenus de cette culture. Le développement de la production cotonnière a souvent été mis à l'actif d'une organisation très intégrée de la filière avec un « système coton » assurant l'approvisionnement en intrants (engrais, pesticides), la commercialisation des graines de coton à un prix garanti annoncé en début de campagne, l'accès aux crédits, l'appui et l'encadrement des producteurs à travers des organisations villageoises et la mise en place d'infrastructures économiques. Ce mode d'organisation a fait l'objet de nombreuses analyses, et si des faiblesses ont été relevées, nul ne conteste la réussite agricole qu'il a entraînée (Raymond, 1989, Fok, 1994, Hugon, 2005, Tschirley et al., 2009). Au cœur de cette croissance agricole, les exploitations agricoles familiales ont fait la preuve de leurs capacités à répondre aux incitations économiques (Deveze J. C., et al., 2006, Dufumier M., et al., 2006).

En raison de la baisse du prix du coton fibre sur le marché mondial, et des difficultés internes, la filière malienne, engagée dans un processus de privatisation depuis 2001, a rencontré de nombreux problèmes. Malgré les efforts importants faits par les Pouvoirs Publics pour soutenir l'activité (Balié, 2012) la production s'est effondrée à la fin de la décennie 2000, à la fois en raison de la baisse des superficies mais aussi par une baisse des rendements. En final, ce sont les exploitations familiales qui ont dû faire face à la baisse du prix du coton graine, montrant leur capacité de résilience (Droy I., et al., 2010) en grande partie liée à leur caractère familial (Soumaré et al, 2015).

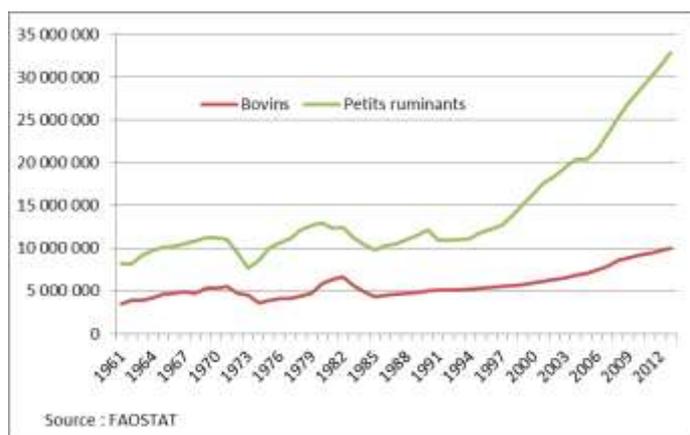
Figure 9. Evolution des superficies de cotonnier et des productions et rendements en coton graine



La remontée des cours mondiaux et la hausse de la production depuis 2010, sont autant d'éléments qui plaident pour une reprise. L'enjeu actuel est la restauration de la compétitivité de la filière coton, notamment en améliorant la productivité et la qualité à tous les maillons. Mais, à la lecture de l'évolution sur long terme, cette recherche de compétitivité doit aussi s'inscrire dans un cadre plus général d'amélioration de la productivité globale des EA, tout en conservant la diversité de leurs sources de revenu, et en veillant au maintien d'un équilibre social et environnemental. L'autre enjeu, qui contribue à la durabilité du système, est d'assurer ou de restaurer, dans le cadre de la décentralisation, les missions de service public (santé, éducation, infrastructures routières, formation agricole) qui étaient jusqu'ici en partie prises en charge par le « système coton », c'est-à-dire directement par la CMDT (Droy et al, 2012 ; Bidou et al, 2013). Aujourd'hui cette filière concerne peu la région de Ségou ; mais avant les années de sécheresse, le cotonnier et le dah fibre étaient des cultures rente répandues dans les cercles de Tominian, San et Ségou.

L'élevage est une composante majeure de l'économie malienne (25 à 30 % du PIB agricole ; 11 à 15 % des exportations, juste après l'or et le coton). C'est surtout le capital le plus important et le plus répandu au sein des EA sur l'ensemble du pays, avec comme mentionné précédemment, une forte concentration des effectifs. Les systèmes d'élevage sont extensif et pour certains avec transhumance. Dans beaucoup d'exploitations agricoles les revenus de l'élevage restent faibles (en dehors des zones de spécialisation), car le taux d'exploitation est peu élevé. L'élevage constitue à la fois une activité à risque et un réel potentiel de développement.

Figure 10. Evolution du nombre de bovins et de petits ruminants



Le nombre d'animaux a très fortement augmenté (Figure 10) au cours des 50 dernières années avec quelques ruptures suite aux grandes sécheresses qui ont, à plusieurs reprises, décimé le cheptel (début des années 70 et pendant la décennie 80). Depuis les années 90, selon les statistiques disponibles, la croissance du nombre d'animaux est très forte et s'accélère, notamment pour les petits ruminants : on compterait aujourd'hui plus de 30 millions de petits ruminants et plus de 10 millions de bovins.

En zone sahélo-saharienne, hors de la vallée du Niger, seul l'élevage pastoral peut valoriser les immenses territoires inaptes à l'agriculture, en se fondant sur des stratégies de mobilité face aux alternances saisonnières et aux aléas des conditions fourragères. Mais les ressources, en particulier arborées, indispensables à la vie pastorale, sont très fragiles. Même si cette activité est exercée par des populations qui ont souvent démontré leurs capacités d'adaptation, elle est soumise à des risques climatiques, sécuritaires et économiques accrus, à l'accroissement démographique et à la pression agricole dans les zones traditionnelles de transhumance. En conséquence, les savoirs faire pour la gestion durable des ressources et les processus de régulation intercommunautaires se délitent et doivent être adaptés et reconstruits.

En zone sahélo-soudanienne et dans les zones irriguées, le cheptel a doublé depuis les années 1990. Des éleveurs nomades et transhumants se sont partiellement sédentarisés et exercent des activités agricoles. Beaucoup d'agriculteurs de ces régions se sont aussi dotés de troupeaux qui constituent leur principale épargne. La pluriactivité des agro-pasteurs ou agro-éleveurs s'est donc beaucoup développée. Les animaux assurent les transferts de fertilité, la traction animale, produisent du lait et procurent des ressources complémentaires par leurs ventes.

Mais l'intégration de l'agriculture et de l'élevage reste insuffisante, ce qui génère de fréquents processus de dégradation des pâturages, des ressources ligneuses et des sols ainsi que des conflits pour l'accès aux ressources. Dans une note de 2013, les éleveurs de l'APESS<sup>14</sup>, notaient que tous les acteurs s'accordent à dire que l'élevage n'est pas suffisamment soutenu compte tenu de son importance au Mali et mettent l'accent sur le paradoxe du peu de volonté politique manifestée pour une filière aussi stratégique pour le pays. Au total, l'élevage qui constitue un important capital pour le Mali, reste insuffisamment valorisé. La sécurisation et la modernisation de l'élevage pastoral et l'intensification de l'élevage sédentaire sont des enjeux majeurs.

Au-delà de ces grandes filières (céréales, coton et élevage), il existe une grande diversité des productions agricoles au Mali avec pour chaque produit une filière plus ou moins développée avec des débouchés sur les marchés domestiques (en plus de l'autoconsommation), et, pour certains produits, des débouchés sur les marchés internationaux (sous-région et au-delà). Parmi cette grande diversité, il faut citer les légumineuses (arachide, niébé, soja, pois de terre, etc.), les tubercules (patate douce, manioc), les fruits et légumes (oignon/échalote, mangue, noix cajou, etc.), les produits de cueillette (karité, gomme arabique, etc.) pomme de terre, sésame... Toutes ces productions constituent des opportunités de développement. Cependant ces filières, qualifiées de secondaires, ont souvent été peu prises en considération par les politiques publiques et ce n'est que dans le milieu des années 2000 que quelques projets de développement ont été engagés, notamment sur les aspects transformation et commercialisation.

<sup>14</sup> Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane <http://www.apess.org/>

Enfin les sous-secteurs de la foresterie/ sylviculture et de la pêche sont loin d'être négligeables, même si le poids dans le PIB est relativement faible (environ 4% pour la forêt et 1% pour la pêche). Les ménages dépendent fortement de la foresterie/sylviculture pour leur énergie domestique (bois et charbon de bois). Les produits de la pêche apportent une grande part des protéines animales consommées par les ménages au Mali<sup>15</sup>.

Pour ces deux secteurs (pêche et forêts) comme pour les filières agricoles « secondaires », le potentiel agricole du Mali reste sous exploité, notamment en raison de l'insuffisance des infrastructures, des risques élevés sur les marchés avec des prix aux producteurs peu rémunérateurs et très fluctuants et des opérateurs en amont et en aval qui ne favorise pas la transparence et la coordination. Enfin, toutes ces filières n'ont bénéficié jusqu'ici que de peu d'investissements publics.

### **1.3.4. Aperçu sur les autres secteurs porteurs**

Comme examiné ci-dessus, la croissance dans le secteur primaire a été instable à cause notamment de l'évolution très variable de la branche agriculture. Aléas climatiques, grève des producteurs de coton, invasion acridienne et mise en œuvre de l'initiative riz à partir de 2008 ont entraîné des mouvements erratiques.

Il en est de même pour le secteur secondaire, qui a tout de même crû de 4,4% par an en moyenne entre 1999 et 2013. L'INSTAT développe une analyse édifiante de la fragilité d'un développement industriel encore balbutiant, qui explique en partie les contraintes structurelles à l'enclenchement d'un cycle vertueux de croissance. « Cette croissance a été très forte entre 1999 et 2006 avec une moyenne de près de 11,2% de taux de croissance en rapport avec le développement de l'extraction minière et le dynamisme de la branche bâtiments et travaux publics (les travaux de l'organisation de la CAN 2002, les programmes de désenclavement intérieur et extérieur du Mali, la réalisation de logements sociaux etc.). La branche BTP a crû en moyenne de 12% avec seulement des ralentissements en 2002 et 2006 (fin des travaux de la CAN 2002). L'installation de plusieurs entreprises minières, l'intensification de l'exploitation et de l'exploration minières, ont fait progresser fortement la branche métallurgie et fonderie de l'ordre de 24% de croissance par an. Les industries agroalimentaires se sont aussi bien comportées entre 1999 et 2006 (7% en moyenne) alors que la production de la branche « textiles et habillements » a subi les effets de la crise du coton en affichant une évolution moyenne de -5%. A partir de 2007, la croissance du secteur secondaire a été très faible. La production du secteur a même enregistré une baisse assez importante en 2012 (-7,9%). A l'exception des branches «BTP et Electricité-eau» qui affichent une bonne croissance jusqu'en 2010 avec la poursuite des grands travaux de l'Etat (3<sup>ème</sup> pont de Bamako et autres travaux d'infrastructures et de logements sociaux) toutes les autres branches ont contribué négativement à la croissance du secteur secondaire. La situation du secteur s'est encore détériorée avec la crise de 2012 » (INSTAT 2015b).

Le secteur tertiaire a en revanche été le secteur le plus stable avec une croissance régulière sauf entre 2009 et 2012. Depuis 1999, il enregistre une croissance de son PIB de plus de 5%. Ceci confirme le mouvement, certes lent, mais qui paraît continu, de tertiarisation de l'économie malienne et que nous avons analysé plus haut à travers la structure de l'emploi. Ce développement est tiré en particulier par les branches du commerce (7,6% entre 1999 et 2013), les transports et télécommunications (7,8%) et les administrations publiques (4,3%) (INSTAT 2015b)<sup>16</sup>. Mais ce développement du tertiaire sans industrialisation apparaît lui aussi fragile et surtout, ses effets de levier sur la croissance sont globalement atténués parce que le secteur ne peut pas compter sur une industrialisation stable et porteuse de changement structurel. Une mise en perspective par la nature des emplois vient étayer ces

<sup>15</sup> La pêche contribue à l'approvisionnement des populations en poisson (consommation annuelle moyenne de 10,5 kg/an/hab.) et à la création d'emplois (environ 500 000 emplois dont 73 000 pêcheurs) (Mali PNIA, 2010).

<sup>16</sup> Il convient de noter que sur les 15 dernières années, les branches commerce et administrations publiques représentent près de 50% de la valeur ajoutée du secteur tertiaire, les branches « transports et télécommunications » et « services immobiliers et services aux entreprises » respectivement 16% et 10%.

faiblesses et fragilités : seuls 9% de la population occupée sont salariés (3,6% en milieu rural) et seuls 3,7% de la population active occupée sont employés dans des entreprises privées formelles (1,7% en milieu rural) (INSTAT 2014a). Il est à noter enfin que le tourisme continue de peser très faiblement dans la croissance et dans la contribution à la croissance, malgré tous les espoirs qu'il a pu susciter un temps.

Par ailleurs, ce portage de la croissance par le tertiaire dans la durée n'est pas sans poser questions du fait de son caractère informel. L'informalité empêche les redistributions et ralentit les perspectives d'effets leviers par la fiscalité. Hors du secteur primaire, l'informel est mesuré par l'INSTAT comme contribuant à 22% du PIB global sur les 15 dernières années. Mais malgré les progrès enregistrés dans la collecte des données, le poids de l'informel doit être encore largement sous-estimé. Nous ne disposons pas de mesures récentes, mais en 1998, les études ECOLOC, cherchant à mettre en lumière les activités effectivement mises en œuvre quelle qu'en soit la nature, estimaient une sous-évaluation de la valeur ajoutée de l'économie ségovienne de l'ordre de 20%, et ce même avec les approximations de l'informel (Cour, 2002).

### **1.3.5. Une balance commerciale structurellement déficitaire, une structure des échanges source de fragilités**

La balance extérieure des biens et services, déficitaire à hauteur de 5 à 10% du PIB dans les années 1970, se détériore encore dans les années 1980 et 1990. Le déficit se maintient à plus 15% du PIB sur la période. La situation s'améliore à partir de 1996, et le déficit se stabilise dès lors autour de 10% du PIB, soit en moyenne 364 milliards de FCFA entre 2002 et 2012. En revanche, le volume des échanges est en progression forte, de 1 à 2 milliards de \$ constants de 2005 entre 1990 et 2007<sup>17</sup>.

La faible diversification économique du Mali influence bien évidemment la composition des exportations et est explicative du déficit structurel. Les exportations sont quasi exclusivement constituées de produits peu ou faiblement transformés. La polarisation des échanges est elle aussi d'une grande stabilité avec deux grands sous-ensembles économiques régionaux comme partenaires commerciaux principaux : l'Europe et les pays de l'UEMOA auquel le Mali est intégré. Toutefois, la stabilité de cette polarisation cache une forte diversification des partenariats commerciaux au sein de ces deux sous-ensembles et l'émergence de nouvelles polarités avec l'Asie, l'Afrique du Sud et l'Amérique.

La structure économique des échanges laisse apparaître une réelle fragilité. Les exportations maliennes reposent sur un nombre réduit de produits (avec un poids très important de l'or) ce qui rend la structure économique du pays sensible aux chocs extérieurs. Cette sensibilité concerne une très grande partie de la population car, si l'on excepte l'or dont les effets induits sur les revenus directs des ménages demeurent limités, les deux principales productions d'exportation sont des produits agricoles (produits animaux et coton) qui touchent directement ou indirectement une très grande part de la population (plus de 3 millions de personnes pour le coton).

### **1.3.6. Aperçu sur les infrastructures : énergie, transport et communication**

En 2011, le Mali comptait 260 000 abonnés « basse tension » à l'EDM-SA, nombre en progression régulière mais qui reste très largement insuffisant (Ministère du plan et de la prospective, 2013 a). Les programmes de production d'énergie électrique à partir de ressources renouvelables sont eux-aussi insuffisants, même si des progrès en termes d'électrification rurale sont à noter. L'utilisation du bois et du charbon de bois reste la première source d'énergie pour les ménages et pour de nombreuses micro-entreprises. En 2013, 81% des maliens utilisaient le bois comme principale source d'énergie pour la cuisine (contre 79% en 2001 et après un pic à 84% en 2006) (Marco International Inc. 2002 et 2007 ; ICF International 2014). Hors Bamako et pour les ménages « pauvres », la part monte à 87%. Notons que la consommation de bois pour la cuisson est très sensible au lieu de résidence : elle ne concernerait ainsi que 26% des ménages « non pauvres » de Bamako. Par ailleurs, il semble que les

<sup>17</sup> Source : <http://data.worldbank.org/country/mali>

quantités consommées augmentent, sauf dans la Région de Ségou (où elles stagnent) et à Bamako (où elles baissent). Les émissions de CO<sub>2</sub>, mesurées en tonne métrique par habitant sont en baisse depuis les années 1980 et sont faibles : de 0,06 à la fin des années 1970, elles se situent en 2010 à 0,045. avec Ainsi, les enjeux sont considérables en termes de gestion de la ressource pour les années à venir et cette question reste mobilisatrice pour les agences de développement et les ONG intervenant au Mali.

Le Mali comptait 5 953 km de routes bitumées en 2012, contre 4 450 en 2000 (Ministère du plan et de la prospective, 2013). Un effort important a donc été consenti dans ces aménagements essentiels, mais avec près de 20 000 km de pistes de qualité très diverse, la mobilité demeure un enjeu stratégique pour les maliens. Avec environ 250 000 véhicules immatriculés en 2010 et près de 30 000 nouvelles immatriculations (contre environ 10 000 au début des années 2000), la voiture et les cars restent bien entendu les principaux moyens de déplacement (Ministère du plan et de la prospective, 2013 b). Le train ne se développe pas. On compte 729 km de voies en 2012 et 85 000 passagers transportés, nombre en baisse depuis 2000.

Depuis son apparition au début des années 2000, la téléphonie mobile a littéralement explosée. On comptait en 2013 près de 20 millions d'abonnements (INSTAT 2014a), soit plus que l'ensemble de la population. Dans le même temps, et même si la progression est également importante, 125 000 ménages seulement ont une ligne téléphonique fixe (30 000 au début des années 1990 et 45 000 en 2000) et le nombre d'abonnement semble atteindre un palier (Ministère du plan et de la prospective, 2013 b). En revanche, alors que l'on aurait pu s'attendre à un développement de l'internet, seulement 2,3% des maliens se déclarent utilisateurs en 2013.

### **1.3.7. Aperçu sur l'éducation**

En 2015, les dépenses d'éducation et de santé des ménages maliens ne représentent que respectivement 0,1% et 3,6% de leurs consommations totales (INSTAT 2015a). Ces très faibles taux renvoient au très mauvais classement du Mali en termes d'IDH. Certes, des efforts sont entrepris, notamment depuis la fin des années 1980 et plus encore avec la mise en exergue des objectifs de développement durable puis des OMD, mais ceux-ci apparaissent aujourd'hui largement insuffisants.

Les progrès dans le secteur de l'éducation, mesurés par les deux RGPH de 1998 et de 2009 sont sensibles, mais la situation reste très préoccupante à l'échelle nationale. Le taux net de préscolarisation ne bouge pas et se situe sous les 2% ; même à Bamako, il reste sous les 6%. Pour le premier cycle du fondamental (5-12 ans), le taux net de scolarisation (TNS) passe de 29 à 47% entre les deux recensements, témoignant d'efforts en infrastructures et en formation des enseignants. Ces efforts semblent se poursuivre ; ainsi les enquêtes auprès des ménages de l'INSTAT donnent pour 2013, 2014 et 2015, respectivement des TNS de 54, 55 et 57% mais on reste très loin des standards des pays en développement (proches de 100%). A Bamako le TNS atteint presque les 85% en 2015, mais sa progression stagne. Les inégalités territoriales sont importantes et significatives des défis politiques, le TNS, qui n'atteignait pas 30% dans les Régions du Nord en 2001, est maintenant plutôt défavorable pour la Région de Mopti. Ce même TNS ne se monte qu'à 50% en milieu rural contre 80% en ville.

*Tableau 4. Population instruite et taux d'alphabétisation des plus de 15 ans (en %)*

	1987	2001	2003	2006	2010	2011	2013	2014	2015
Population de 6 ans ou plus sans instruction	86%	79,4%	72,4%	-	-	58,0%	62,5%	62,7%	61,5%
Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	18,8%	21,3%	24,0%	26,2%	29,4%	33,4%	35,2%	31,0%	33,1%
Femmes	11,3%	12,7%	15,9%	18,2%	18,8%	24,6%	24,1%	21,5%	22,2%
Hommes	26,6%	30,7%	32,7%	34,9%	41,6%	43,1%	47,5%	41,5%	45,1%
Rural	11,5%								24,4%
Urbain	44%								56,9%

Source : INSTAT 2015a, RGPH 1987

Le Tableau 4 montre la progression réelle mais lente et insuffisante des niveaux d’instruction et d’alphabétisation. Le niveau d’instruction reste faible puisque près du tiers de la population de 6 ans ou plus n’a aucune instruction en 2015. De même, un tiers des personnes de plus de 15 ans est toujours analphabète. Le tableau insiste aussi sur les écarts persistants entre les hommes et les femmes en termes d’accès à l’éducation.

Les écarts entre milieu rural et urbain restent significatifs. Entre 1987 et 2015 le taux d’alphabétisation dans le milieu rural est certes passé de 11,5 à 24,4%, mais dans le même temps, celui du milieu urbain passait de 44,1 à 56,9%. Sans même évoquer la qualité de l’enseignement, ce bilan montre toutes les insuffisances et, par suite, les défis à venir dans le contexte malien avec une forte dynamique démographique.

### 1.3.8. Aperçu sur la santé

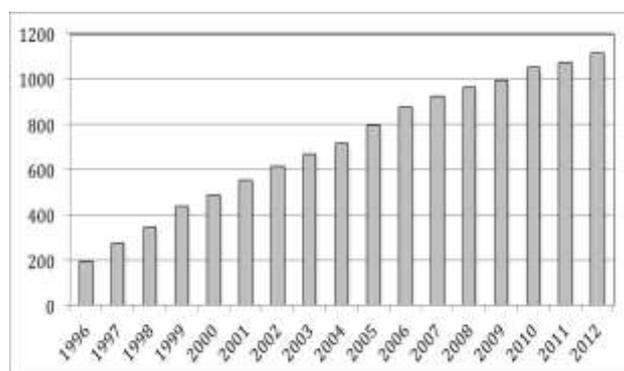
Le système de santé au Mali est organisé en 3 niveaux (Ministère du développement social, de la solidarité et des personnes âgées, 2011). Le premier, de proximité, concerne les Centres de Santé Communautaires (CSCOM), administrés par les associations de santé communautaire (ASACO). Les services disponibles sont la vaccination, la consultation généraliste, les médicaments essentiels, la planification familiale, la consultation pré et post natale, l’accouchement eutocique ou simple, les soins infirmiers, les conseils sur la nutrition, l’hygiène, etc. En général, l’équipe technique du CSCOM est composée d’un médecin, d’une sage-femme, d’un infirmier. Le second concerne les Centres de Santé de Référence (CDRéf), administrés par un Conseil de gestion dont les membres sont les représentants des pouvoirs publics, des usagers, des collectivités territoriales. Le personnel requis du CSRéf est composé de 3 médecins dont 1 à compétence chirurgicale, 1 en santé publique et 1 généraliste, 2 à 3 sages-femmes, 1 laborantin, 3 assistants médicaux dont 1 en réanimation, 1 pour les soins dentaires et 1 pour les soins ophtalmologiques, 1 infirmière obstétricienne. Enfin, le troisième niveau est celui des établissements hospitaliers. Notons qu’un nouveau Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social a été adopté pour la période 2013-2023. Il contient une évaluation détaillée des politiques antérieures, dont nous nous sommes inspirés ici (Secrétariat permanent du PRODESS 2014). Dans ce schéma d’organisation des soins curatifs, le Mali continue de s’équiper, comme le montre le tableau suivant (Tableau 5).

Tableau 5. Structures de santé (soins curatifs) en Mali en 2001 et 2010

Structure de soin curatif	2001	2010
Etablissements publics hospitaliers / privés	9	12 / 1
Centres de santé de référence (CSRéf)	57	60
Centres de santé communautaires (CSCOM)	559	1 050
Etablissements sanitaires privés (y compris pharmacie et laboratoire)	434	755

Source : Ministère du développement social, de la solidarité et des personnes âgées, 2011

Figure 11. Evolution du nombre de Centres de Santé Communautaires au Mali depuis 1996



On note un effort particulier et continu (Figure 11) depuis la création dans les années 1990 de la notion d’aire de santé, sur les CSCOM, éléments clés de la proximité de l’offre de santé eux-mêmes initiés à partir de la fin des années 1980.

Source : Annuaire statistique du Mali 2013.

D'importants efforts ont été déployés pour le développement des ressources humaines. Ainsi, en 2009, on estimait que plus de 88% de la population malienne est situé dans un rayon de moins de 15 km d'un CSCOM et les ratios personnels de santé/habitant s'améliorent. Pour autant, (Tableau 6), ces derniers restent sauf pour les infirmiers très en deçà des normes de l'OMS.

Tableau 6. Effectifs des personnels de Santé au Mali en 2001 et 2012

Catégorie	Effectifs	Ratios	Effectifs	Ratios	Normes OMS
	2001		2012		
Médecins (toutes spécialités)	719	14 612	1 829	13 096	10 000
Sages-femmes	490	21 440	911	18 800	5 000
infirmiers	1 499	7 008	4 331	4 163	5 000

Source : Ministère du plan et de la prospective, 2013a, Rapport de la direction Nationale de la Santé, 2001.

Comme pour l'éducation, le monde rural reste significativement moins bien doté en structures et personnels de santé que les villes, et toutes les Régions ne sont pas égales ; les Régions du Nord restant globalement en retrait. Un rapport de l'OMS de décembre 2013 faisait le constat suivant lié à la crise politique : « l'accès aux soins des populations affectées par la crise est restreint par les destructions et/ou pillages des infrastructures de santé. (...) Des cas de destruction complète ont été notés dans 5 Régions. Cependant, 93% des structures complètement détruites concernent les Régions du Nord. (...) La situation est particulièrement critique à Kidal, Gao et Tombouctou ». Le rattrapage est en cours, mais il occasionne des retards dans une politique d'équipement rendu très tendue par la dynamique démographique d'ensemble.

### 1.3.9. Aperçu sur les indicateurs de pauvreté

La pauvreté est une réalité malienne. Son évolution mesurée par son incidence, c'est-à-dire la proportion d'individus pauvres dans la population, témoigne d'une légère amélioration de la situation, même si, en 2011, les 45,4% de pauvres correspondent à plus de 11 millions de personnes, ce qui suffit à marquer l'urgence. L'incidence de la pauvreté est par ailleurs estimée à 11% à Bamako contre 47% dans les autres villes et 51% en milieu rural ; classiquement, les publics à cibler sont majoritairement en zones rurales quand les efforts se portent plus vers le monde urbain.

Tableau 7. Indice, profondeur et sévérité de la pauvreté au Mali en 2001, 2006 et 2011 (INSTAT)

Années de référence	Indices de pauvreté	Urbain	Rural	Ensemble
2001	Incidence	27,7	64,8	55,6
	Profondeur	15,2	25,6	21,2
	Sévérité	6,0	13,2	10,7
2006	Incidence	25,5	57,0	47,5
	Profondeur	9,6	20,4	16,7
	Sévérité	3,9	9,9	8,0
2011	Incidence	26,3	51,1	45,4
	Profondeur	8,2	17,6	15,5
	Sévérité	3,5	8,0	7,0

La mesure par la profondeur de la pauvreté (ie l'écart relatif moyen entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres) donne une progression similaire, tandis que si l'indicateur de sévérité (ie la moyenne des carrés des écarts entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres) est à la baisse, la progression est moins

sensible que pour les autres mesures. Le Tableau 7 résume, pour le rural et l'urbain, l'évolution de ces trois mesures de la pauvreté.

Il est intéressant de noter qu'au Mali comme ailleurs, les indicateurs de pauvreté sont significativement meilleurs lorsque que le chef de ménage est une femme. En 2011 au Mali, l'incidence de pauvreté des ménages dirigés par des femmes n'est que de 26,5%, comme 46,6% pour les hommes.

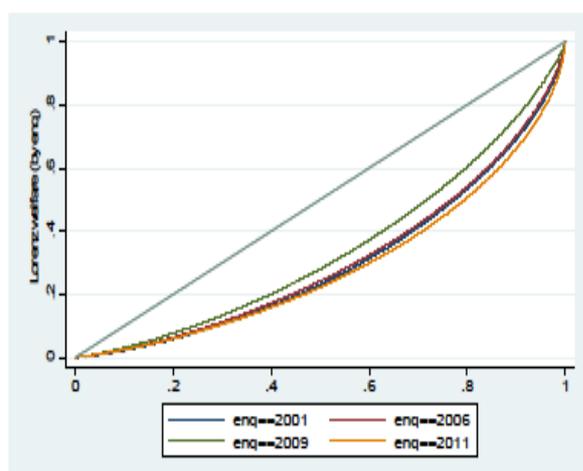
Conjointement à l'amélioration globale des indicateurs de pauvreté, on note l'amélioration constante de l'équipement des ménages (Tableau 8), mesurée en % de ménages utilisant de l'eau potable, ayant accès à l'électricité, équipés en télévision, moto et voiture. Le tableau suivant en donne l'évolution de ces indicateurs, à partir des enquêtes permanentes auprès des ménages depuis 2001.

Tableau 8. Evolution des conditions de vie des ménages maliens (en % du total des ménages)

	2001	2003	2006	2010	2011	2013	2014	2015
Ménages consommant de l'eau potable	75,5	68	78,4	72,4	80,9	78,9	78,7	82
Ménages disposant de l'électricité	9,2	13	20,1	23,6	33,1	35,8	40,5	44,7
Ménages possédant un téléviseur	14,1	20,8	21,5	28	36,4	32,4	31,9	32,2
Ménages possédant une moto	16,9	23,6	32	40,5	47,6	49,5	47,9	52,1
Ménages possédant une voiture	3,4	4,3	3,3	4,9	8	4,1	3,5	4,8

Source : INSTAT

Figure 12. Indice de Gini sur les revenus des ménages au Mali en 2001, 2006, 2009 et 2011



Sources : EMEP 2001, ELIM 2006, MICS-ELIM 2009, EMOP 2011

L'inégalité reste un phénomène difficile à mesurer. En l'approchant par l'indice de Gini sur les revenus, l'INSTAT obtient des évolutions contrastées (Figure 12).

Les inégalités diminuent significativement entre 2001 et 2009, mais se creusent entre 2009 et 2011.

## 1.4. Politiques nationales mises en œuvre depuis la démocratisation de 1991

### 1.4.1. Une dynamique démocratique à préserver

La situation politique et par suite, l'ensemble des orientations de développement ont été bouleversées et contrariées récemment. Comme l'indiquent Coulibaly et Lima (2013) « le coup d'État du 22 mars 2012 a de particulier d'avoir interrompu une dynamique démocratique qualifiée par beaucoup d'exemplaire et d'avoir renversé un président presque parvenu au terme de son mandat, et qui ne comptait pas se représenter. L'alternance tant attendue de 2012 n'aura pas eu lieu et le consensus national promu par le président Touré au cours de ses deux mandats aura volé en éclat ». Si aujourd'hui cette dynamique semble relancée, sa fragilité, brutalement avérée, affaiblit les perspectives et la confiance de la population. Par ailleurs, la période récente montre la nécessité de résoudre d'abord la question politique au Nord pour espérer avancer sereinement, quel que soit les orientations stratégiques qui pourront être choisies.

Car en effet, la transition démocratique de 1991-92 avait ouvert et en partie tracé le processus de démocratisation avec l'adoption d'une nouvelle constitution, l'instauration du multipartisme et l'organisation régulière d'élections démocratiques, et avec elles la construction de politiques publiques a priori plus stables.

En particulier, l'ouverture démocratique a permis que se développent de nouvelles formes de structuration du monde paysan à travers des dynamiques plus autonomes que par le passé. Ainsi dès 1992, la constitution du Syndicat des cotonniers et vivriers du Mali (SYCOV), puis plus tard celle du Syndicat des exploitants agricoles de l'Office du Niger, (SEXAGON) ont ouvert la voie d'une construction plus ouverte des politiques publiques. L'Association des organisations paysannes et professionnelles du Mali (AOPP) puis la création de la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP) du Mali et le développement des instances de concertation, de représentation et de décision en matière de développement agricole aux différents niveaux (sectoriels, territoriaux et nationaux), témoignent d'une structuration à l'échelle nationale qui constitue aujourd'hui toujours une force de l'agriculture malienne.

Les politiques agricoles se négocient aujourd'hui avec les organisations de producteurs représentées au niveau des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) et de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM). Qu'il s'agisse des enjeux de réduction de la pauvreté ou de maintien de la durabilité des performances du sous-secteur du coton, une plus grande implication des organisations de producteurs devient indispensable : cadres de concertation, de négociation et de coordination en vue d'une meilleure compétitivité et qualité des produits ainsi que l'amélioration et une plus grande stabilité des revenus. Le renforcement de leurs capacités à aborder les thèmes des politiques devient un enjeu d'intérêt national ; leur autonomie de réflexion sur ces sujets stratégiques est plus que jamais indispensable pour rompre avec les pratiques héritées du passé. Cet enjeu n'est pas spécifique au Mali et concerne aussi bien les organisations de producteurs de la sous-région Afrique de l'Ouest que d'autres organisations dans les autres continents. Le cas de la filière coton et l'élaboration de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) illustrent parfaitement ces enjeux.

#### **1.4.2. Eléments sur les orientations de politiques publiques**

Après la grave crise des finances publiques à la fin des années 1970, le tournant des années 1980 marque le début d'une période de libéralisation économique et de désengagement de l'Etat qui s'est poursuivi jusqu'à nos jours (par exemple avec le feuilleton de la privatisation de la CMDT), mais avec un retour de l'Etat dans le jeu économique, après 2008, avec des subventions accordées dans le cadre de l'Initiative Riz.

Une première phase de politique de stabilisation, avec des programmes d'ajustement classiques visant à réduire le déséquilibre budgétaire, a conduit au milieu des années 1980 à réduire les dépenses publiques et optimiser les recettes. Le Mali parvient cependant à conserver des mécanismes de régulation étatique, en particulier via le pilotage et l'accompagnement des filières agricoles stratégiques (coton et riz). Les mesures en faveur de la libéralisation sont jugées insuffisantes et une accélération est imposée par la Banque mondiale et le FMI à partir de 1986. Elle scellera le retrait de l'Etat de nombreuses instances de régulation des filières agricoles. A la fin des années 1980, le Mali avec ses partenaires bailleurs de fonds définit une nouvelle politique agricole, formalisée dans le cadre d'un Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) qui développe une stratégie de libéralisation de l'environnement économique et institutionnel de la production agricole, de décentralisation des structures d'encadrement et de responsabilisation du monde paysan. Cette double logique de la libéralisation et de l'ouverture au marché combinée à une plus grande responsabilisation paysanne est toujours au cœur des stratégies agricoles.

Au plan économique, la troisième République peut être considérée comme celle de l'intensification et du renforcement des mesures d'ajustement structurel et monétaire avec la dévaluation du Franc CFA en 1994 et de nombreuses réformes de libéralisation économique, de privatisation des entreprises publiques et d'adaptation du cadre réglementaire. Des résultats notables ont été enregistrés notamment dans l'amélioration du cadre législatif et réglementaire, la stabilisation macroéconomique, le renforcement de la bonne gouvernance et du processus démocratique, la mise en œuvre de la décentralisation (cf. infra) et la relance des investissements nationaux et des investissements étrangers, particulièrement dans le domaine minier, qui devient vite le premier secteur d'exportation.

Durant cette période, le Mali s'est engagé dans une dynamique de renouveau du système de planification et de gestion du développement, en cohérence avec le processus de décentralisation. Ainsi, dès 1992 est élaboré un schéma directeur du développement du secteur rural pour la période 1992-2000 puis actualisé pour 2000-2010. Des programmes décennaux (1998-2007) pour la santé et l'éducation sont mis en œuvre. Dans le secteur agricole et rural la libéralisation va concerner les filières céréalières avec le Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) et s'étendre progressivement à l'ensemble des filières. Dans le même temps, des plans de développement de l'industrie dans le textile et l'agroalimentaire, devant attirer des investisseurs de grande envergure, sont engagés.

La dévaluation du FCFA en 1994 s'inscrit dans ce mouvement de libéralisation, avec pour objectif de relancer la croissance par l'amélioration de la compétitivité des productions nationales. Les effets en restent controversés : les effets positifs à court et moyen terme sont maintenant indéniables, mais leur impact sur la transformation structurelle de l'économie malienne est, nous l'avons vu, resté limité.

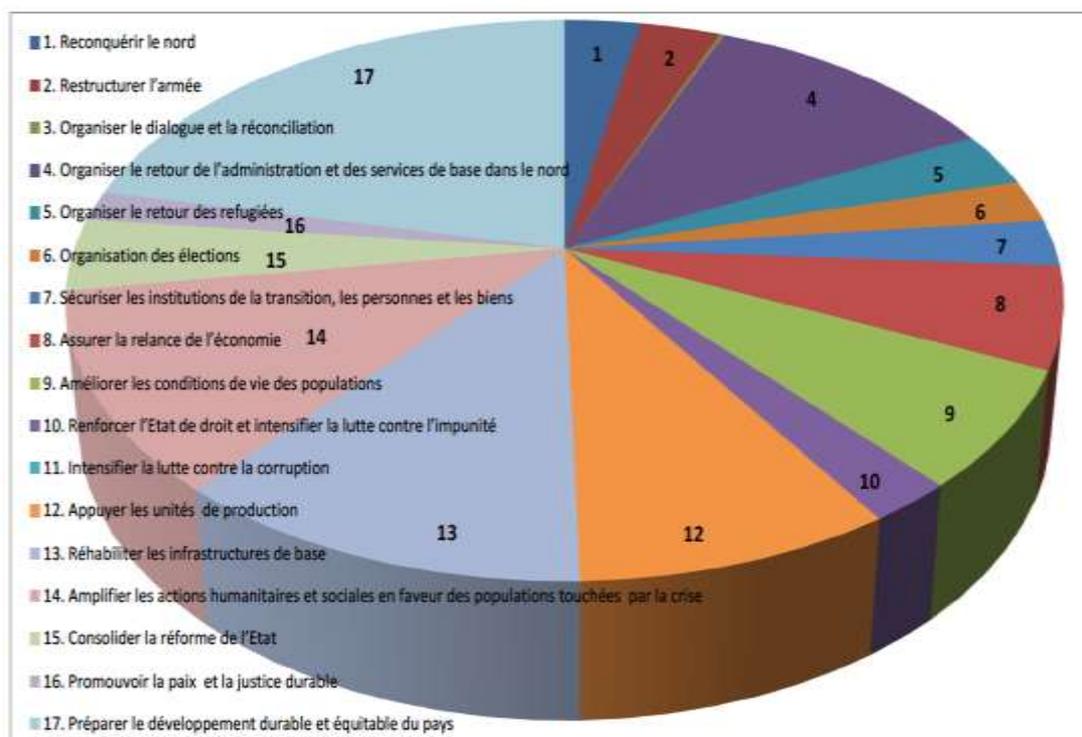
Devant la faiblesse de l'attrait des capitaux étrangers (hors agriculture et mines) et le niveau de pauvreté élevé de la population malienne, et en réponse aux nouveaux mots d'ordre internationaux pour le développement, le pays adopte en 2002 un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour la période 2002/06 (CLSP) puis un Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2006/11, aussi nommé CLSP II). Ce dernier est censé être « *l'unique cadre de référence des politiques et stratégies de développement à moyen terme et le référentiel des négociations avec l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers* ». Un document CSCR 2012/2017 a été élaboré, mais la crise de 2012 en a largement contraint le lancement ; il comprenait les éléments suivants, dans la continuité du CLSP II :

- Des programmes d'investissement en infrastructures, en particulier en matière d'énergie, de transport et de communication, pour faciliter le développement de l'agro-industrie et son orientation vers l'exportation, mais aussi le basculement vers une industrialisation effective du pays.
- Le besoin d'améliorer la qualité des services de l'administration pour l'éducation et la santé notamment, avec l'adaptation (avec plus de prudence et de poids pour l'Etat) des pratiques de la décentralisation.
- La sécurité alimentaire, qui passerait, entre autres, par le basculement d'une économie de subsistance à une agriculture familiale commerciale, avec maîtrise des techniques agricoles, des circuits de commercialisation et de transformation fonctionnels.

Le CSCR veut « *promouvoir une croissance redistributive et une réduction de la pauvreté, par la relance des secteurs productifs et la consolidation des réformes du secteur public* ». Dans le même temps, la politique industrielle maintient son focus sur les capitaux étrangers, mais souhaite aussi favoriser l'émergence de PME/PMI locales.

Ainsi la Politique Nationale Industrielle du Mali (2010) pour accompagner le développement industriel affiche comme objectifs d'améliorer l'environnement et la compétitivité des entreprises industrielles existantes, et d'encourager la création de nouvelles unités industrielles et l'utilisation des meilleures idées, technologies, techniques et méthodes en s'appuyant sur les actifs de la propriété intellectuelle. Il semble aujourd'hui que priorité reste donnée à la facilitation des IDE pour développer tous les secteurs (en particulier la mine) ; seule l'agriculture (au sens large), articule des politiques pour attirer des IDE et des politiques volontaristes, notamment en termes d'aménagement hydro-agricoles et de gestion de la filière coton. Les atermoiements autour de la privatisation de la CMDT expriment bien ces ambiguïtés.

Figure 13. Répartition des coûts relatifs du Plan d'actions prioritaires d'urgence (PAPU) 2013-2014



Source : République du Mali

Aujourd'hui, et pour quelques années encore, les politiques de développement sont fortement influencées par la situation politique du Nord. Le Plan d'Actions Prioritaires d'Urgence symbolise cette orientation (Figure 13). On note qu'aux actions strictes de développement, sont ajoutées des dépenses et priorités relevant de la gouvernance du territoire. La restauration de l'autorité de l'Etat concerne, directement ou indirectement, près d'un tiers de ces actions envisagées comme des préalables à la relance économique.

### 1.4.3. Focus sur la Loi d'Orientation Agricole

Conjointement au CLSP, le secteur rural se voit structuré par la Loi d'Orientation Agricole, adoptée en septembre 2006. La responsabilité du processus de concertation pour son élaboration a été confiée à la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP). La LOA consacre la volonté du Mali de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant prioritairement sur les exploitations familiales agricoles reconnues et sécurisées. La stratégie de développement agricole s'appuie sur la promotion volontariste de la modernisation de l'agriculture familiale et l'appui à l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous régionale.

La LOA est mise en œuvre par une Politique de Développement Agricole, dont la dernière proposition date de mai 2013 (République du Mali 2013c). Elle inclue aussi une participation des collectivités territoires et des acteurs privés des filières agricoles.

L'objectif général de la PDA est de faire du Mali un pays émergent où le secteur Agricole est un moteur de la croissance de l'économie nationale et garant de la souveraineté alimentaire dans une logique de développement durable, reposant prioritairement sur les Exploitations Agricoles Familiales (EAF) et les Entreprises Agricoles modernes et compétitives ainsi que sur les Organisations Professionnelles Agricoles représentatives.

L'objectif général se décline en six (6) objectifs spécifiques :

1. Assurer la sécurité alimentaire des populations et garantir la souveraineté alimentaire de la nation ;
2. Assurer la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement en prenant en compte les changements climatiques ;
3. Moderniser les systèmes de production Agricole et améliorer la compétitivité des filières Agricoles dans une perspective de valorisation des produits ;
4. Assurer le développement des innovations technologiques par la recherche Agricole et la formation professionnelle ;
5. Promouvoir le statut des exploitants Agricoles et renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs ;
6. Réduire la pauvreté rurale.

Des schémas et programmes connexes sont aussi prévus pour favoriser la réalisation de ces objectifs (Programme Compétitivité et Diversification Agricoles (PCDA), Schéma directeur du secteur du développement rural, Schéma directeur de la pêche, Schéma directeur de l'élevage, etc.)

**Dans le domaine de la Santé.** Les politiques de santé et de population sont mises en œuvre via le Plan Décennal de développement sanitaire et social (PDDSS), et s'exécute à travers de programmes quinquennats (PRODESS). Un nouveau Plan Décennal a été adopté en 2013. Il confirme les orientations antérieures et poursuit l'effort de mise à niveau des structures et de mise en proximité de l'offre de santé. En revanche, malgré le bilan jugé mitigé des politiques précédentes et une action dédiée, les propositions restent timides en matière de planning familial. Elles sont ainsi résumées, sans objectifs plus précis à atteindre : « *Les interventions prioritaires retenues dans ce domaine sont les suivantes : la diffusion de la politique et de la législation relatives à la santé de la reproduction auprès des OSC et des communautés ; la disponibilité permanente des produits contraceptifs dans les structures de santé et dans la communauté ; le développement d'interventions spécifiques pour renforcer la continuité de l'offre de services PF de qualité notamment l'utilisation des méthodes de longue durée, l'augmentation de la demande des services de la PF et la facilitation de l'accès des femmes, des hommes, des jeunes et adolescents aux services de PF ; l'extension de l'approche DBC à l'ensemble des villages du pays ; l'extension de l'expérience de PROFAM (contractualisation avec les cliniques privées) à l'ensemble des districts sanitaires ; la mise en place d'interventions de communication et d'information sur la planification familiale pour améliorer le taux d'utilisation des méthodes modernes de contraception* ». Seule l'amélioration de la prévalence contraceptive (seulement 9,2% des femmes en union) est signalée comme « *problème prioritaire* » (Secrétariat Permanent du PRODESS 2014).

**Dans le domaine de l'éducation.** Il existe aussi un Plan Décennal de Développement de l'Education (PRODEC). Un nouveau plan devrait être décidé en 2016. Entre 2000 et 2013, l'opérationnalisation du PRODEC s'est faite à travers le programme d'investissement sectoriel de l'éducation (PISE) décliné en trois phases : PISE I (2001-2005) ; PISE II (2006-2009) et PISE III (2010–2013). Un « programme intérimaire 2014-2016 » a été élaboré en avril 2014 pour gérer la phase de transition entre la fin du PRODEC et la mise en place d'un nouveau programme (PRODEC 2). Ce programme intérimaire est articulé autour de trois composantes : (i) la qualité de l'enseignement primaire et secondaire, (ii) l'accès des filles à tous les niveaux d'éducation et (iii) le renforcement des capacités administratives de suivi-évaluation du système. (OCDE 2015).

#### **1.4.4. La décentralisation et état des lieux de l'organisation administrative**

Le Mali a connu, depuis mars 1991, une mutation politique et institutionnelle majeure. Après une période de transition de 14 mois, surtout consacrée à la préparation de la nouvelle constitution (février 1992) et à l'organisation des premières élections pluralistes. Une Troisième République a pris le relais du système politico institutionnel centralisé qui était resté en place pendant 23 ans et un nouveau cadre institutionnel démocratique et ouvert a été installé. Avec l'option de la décentralisation étendue à tout le territoire, le Mali a fait le choix de responsabiliser les collectivités locales à travers leurs organes élus dans la conception et le pilotage du développement régional et local, en leur concédant la maîtrise d'ouvrage dans ce domaine.

En écho aux réformes dans les secteurs économiques et financiers, la réforme de la décentralisation dont la préparation a été lancée dès 1993, a provoqué une profonde mutation administrative. C'est la loi N° 96-050 du 16 octobre 1996 portant principe de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales, qui lance la création massive des communes sur toute l'étendue du territoire national : 701 Communes, 49 Cercles et 8 Régions et le District de Bamako structurent dès lors le territoire national.

Les élections communales de mai et juin 1999 ont permis de matérialiser le démarrage effectif de la réforme. Un Haut Conseil des Collectivités a été institué. La Constitution donne des prérogatives très importantes dans la définition des politiques de développement local et régional à cette institution de représentation des collectivités locales maliennes.

L'État malien a fourni aux communes les moyens de fonctionner dès 2001. Durant les deux premiers mandats des maires (à partir de 1999), les communes ont bénéficié du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), financé par l'Agence Nationale pour l'Investissement dans les Collectivités Territoriales (ANICT) et encadrant notamment des Centres de Conseils Communaux (CCC) pour appuyer les Cercles dans leur fonctionnement. Prolongés en 2004 à la demande des collectivités locales, les CCC ont finalement été financés jusqu'en 2007 et même si l'appui de l'Etat se poursuit, il est fortement ralenti depuis. Ainsi depuis 2010 le développement de l'intercommunalité est encouragé par l'Etat central, mais il est surtout perçu localement comme une façon pour l'Etat de se désengager du processus de décentralisation des moyens.

**A ce titre, le bilan réalisé par le programme SAFIC (2014) sur les performances financières des cercles de la Région de Ségou est édifiant : leur ressources propres sont à la baisse, leur implication dans le recouvrement des taxes est minime, voire nulle.**

Les collectivités locales maliennes ont aujourd'hui les responsabilités suivantes (BERD 2011) :

- La Région est une collectivité territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'Assemblée Régionale règle par ses délibérations les affaires de la région notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel et de sa mise en cohérence avec les programmes nationaux. Composée de plusieurs Cercles, la région a une mission de mise en cohérence des stratégies de développement et d'aménagement du territoire. Elle est appuyée par Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).
- Le Cercle est la collectivité de niveau intermédiaire de mise en cohérence entre la région et la commune. Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il regroupe des communes. Le conseil de cercle règle par ses délibérations les affaires du cercle. Le cercle a la responsabilité d'élaborer le schéma local d'aménagement et de développement en cohérence avec la région. Il est appuyé par un Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD).
- La Commune est une collectivité décentralisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est obligatoirement consultée pour la réalisation des projets d'aménagement ou d'équipement de l'État ou de toute autre collectivité ou organisme public ou

privé sur le territoire de la commune. La commune a la responsabilité d'élaborer le plan d'occupation et les opérations d'aménagement de l'espace communal en cohérence avec le cercle. Elle est appuyée par un Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CCOCSAD).

La décentralisation est responsable en partie des avancées incontestables dans les domaines de l'accès des populations au service public de base (éducation, santé et eau) et de l'amélioration de la gouvernance locale. Elle marque aussi une avancée indéniable de la démocratie et le Mali était, jusqu'à la crise de 2012, jugé comme un pays exemplaire en la matière par les bailleurs de fonds et les institutions internationales.

Pour autant d'importantes difficultés demeurent liées aux lenteurs du transfert de la maîtrise d'ouvrage du développement local et régional aux collectivités locales, à la mise en cohérence entre niveaux local des Régions et national, mais aussi à la faiblesse (matérielle comme en ressources humaines formées) des collectivités. Il semble aussi que du fait de la dépendance toujours prégnante du Mali par rapport à l'aide multi et bilatérale, la décentralisation manque d'effectivité et reste de toute façon sous tutelle de l'Etat.

A partir de 2012, un mouvement de recentralisation des décisions publiques de développement, notamment autour de la gouvernance des aménagements hydrauliques et des projets structurant s'était opéré. Il s'est agi aussi pour l'Etat de reprendre la main pour restaurer son autorité, même si cela ralentissait le processus engagé. Ce mouvement a été très mal perçu par les acteurs des territoires locaux, au premier rang desquelles les Régions, qui l'ont pris comme un recul alors même que les moyens promis pour assurer leurs nouvelles compétences n'ont jamais été réellement octroyés.

La tendance actuelle, bien que fortement contrainte, serait à nouveau à une relocalisation des décisions ; il est trop tôt pour en juger.

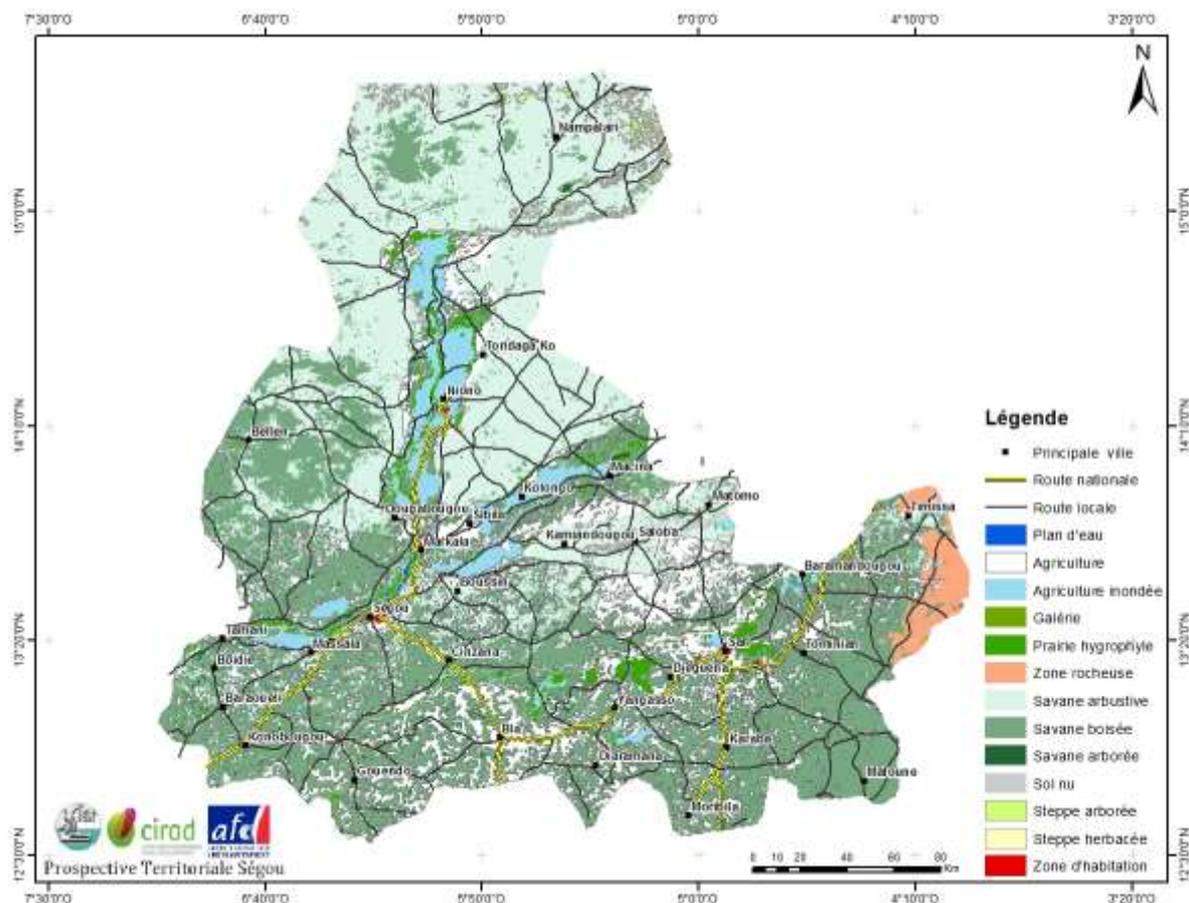
## 2. ETAT DES LIEUX RETROSPECTIF DE LA REGION DE SÉGOU

### 2.1. Rappel des grandes caractéristiques

La région de Ségou couvre une superficie de près de 62 000 km<sup>2</sup>. 4ème région administrative du Mali, elle est limitée au Nord par la région de Tombouctou et la République Islamique de la Mauritanie, à l'Ouest par la région de Koulikoro, au Sud par celle de Sikasso et par le Burkina Faso et à l'Est par les régions de Tombouctou et de Mopti. La région est divisée en 7 Cercles : Barouéli, Bla, Macina, Niono, San, Ségou, Tominian et 118 Communes dont 3 Communes urbaines (Ségou, San et Niono) et 115 Communes rurales.

La région a une vocation agro-pastorale et sa population est essentiellement rurale. D'un point de vue climatique, elle est divisée en deux, le Nord étant de type sahélien, et le Sud de type soudanien. Elle connaît différents régimes de pluviométrie annuelle de 200 à 400 mm à l'extrême nord, de 400 à 600 mm au Nord du Niger et de 600 à 800 au Sud.

Carte 1. Occupation actuelle des sols de la Région de Ségou



L'histoire de la Région est intimement liée à l'histoire de la ville de Ségou, ainsi résumée dans le rapport Ecoloc de 2002 (Cour 2002) : « Ainsi, les périodes précoloniale, coloniale et post-coloniale ont contribué, chacune de façon remarquable, à donner à Ségou son identité sur le triple plan de l'histoire, du peuplement et du développement urbain. Ségou est avant tout une ville chargée d'histoire et son rôle historique de capitale du royaume bambara du même nom a fortement marqué ses rapports avec son environnement et la ville a continué de conserver son leadership à travers sa

fonction de capitale administrative de la 4e Région. Son peuplement s'est constitué sur un fond bambara qui s'est enrichi progressivement, au gré des événements (historiques, naturelles, et socio-économiques) d'apports d'éléments soninké, minianka, bozo, somono, peulh, toucouleur, malinké, bobo, européens et même asiatiques. Mais cette diversité ethnique et raciale n'a pas empêché l'émergence d'une identité sociale profondément marquée par la culture bambara. Le développement urbain est à la fois un développement de l'espace urbain, avec les vieux quartiers étirés le long du fleuve et les quartiers les plus récents se développant en direction du Sud, de l'Est et de l'Ouest, et un développement des fonctions urbaines, avec à l'époque précoloniale des activités militaires, artisanales et commerciales, puis religieuses, auxquelles s'ajoutera une fonction administrative à l'époque coloniale, fonction qui s'amplifiera dans la période post-coloniale. » L'histoire de la Région est aussi indissociable de celle de l'Office du Niger, terre de peuplement organisé autour des aménagements hydro-agricoles et ayant, avec le coton, focalisé les politiques publiques agricoles du pays. Plus largement, c'est autour des fleuves et de leur mise en valeur que se nouent une grande partie des enjeux de la Région.

## 2.2. Dynamiques démographiques

Les résultats des recensements des populations résidentes urbaine et rurale de la région de Ségou sont présentés au Tableau 9.

Tableau 9. Evolution des populations résidentes du Mali, de Bamako et de la région de Ségou.

Années des RGPH	1976	1987	1998	2009
Population totale	6 394 918	7 696 348	9 810 910	14 528 662
Population de Bamako	419 239	658 275	1 016 296	1 810 366
Population de Ségou	1 082 224	1 339 631	1 675 357	2 338 349
dont rurale	925 113	1 109 565	1 377 760	2 137 881
dont urbaine	137 111	30 066	297 597	200 468
% population rurale (1)	85,5	82,8	82,2	91,4
% population urbaine (1)	12,7	2,2	17,8	8,6
% Ségou dans population totale	16,9	17,4	17,1	16,1
% Ségou dans population hors Bamako	18,1	19,0	19,0	18,4

Sources: idem Tableau 1

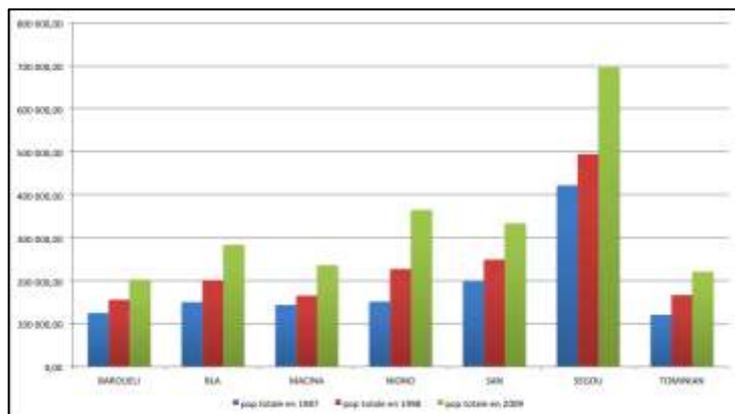
Notes : (1) Définition « large » de l'urbain en 1976, 1987, 1998, mais plus restrictive en 2009

**La population de la région de Ségou a plus que doublé entre 1976 et 2009.** Mais, si la part dans la population totale a augmenté entre 1976 et 1987 de 16,9% à 17,4%, elle a diminué ensuite à 17,1% en 1998 et à 16,1% en 2009. Cette diminution est le résultat de la croissance rapide de Bamako dont la part dans la population a fortement progressé. Le pourcentage de la population de Ségou dans l'ensemble de la population hors Bamako a augmenté entre 1976 et 1987, de 18,1% à 19% ; il s'est maintenu à 19,0% en 1998, mais a diminué à 18,4% en 2009.

Par rétopolation et extrapolation on peut estimer que la part de la population de Ségou dans la population totale est passée de 16,2% en 1960, à 16,1% en 2010, et à 15,8% en 2015. Mais, la part de la population de Ségou dans la population totale non compris Bamako serait passée de 16,8% en 1960, à 18,4% en 2010, et à 18,2% en 2015. En appliquant ces derniers pourcentages aux estimations 2015 de la population de la Division de la population des Nations unies à ces dates, on arrive à une population pour la région de Ségou de 860 000 personnes en 1960, de 2,395 millions en 2010 (chiffre cohérent avec la population de 2,338 millions recensée en avril 2009), et de 2,682 millions en 2015. **La population de la région de Ségou aurait donc été multipliée par 3,1 entre 1960 et 2015, contre 2,4 pour l'ensemble de la population rurale du pays, elle a donc augmenté plus rapidement que l'ensemble des zones rurales du pays.** Selon la définition adoptée lors du RGPH de 2009, 91,4% de la population de la région était considérée comme rurale

## Premier regard descriptif sur l'infrarégional

Figure 14. Population des cercles de la Région de Ségou en 1987, 1998 et 2009



La population de la Région est inégalement répartie, ce qui en fait un trait marquant de la diversité de ses territoires. Le cercle de Ségou domine largement en effectif (Figure 14), mais comme il est très étendu, sa densité est proche de celles des Cercles de San, ou encore de Barouéli et de Bla (Tableau 10).

Tableau 10. Evolution de la densité des cercles de la Région de Ségou (hab/km<sup>2</sup>)

Cercles	superficie (km <sup>2</sup> )	densité 1976	densité 1987	densité 1998	densité 2009	évolution annuelle 1976-2009
Barouéli	4 714	23,31	26,48	33,09	43,03	2,56%
Bla	6 389	18,16	23,51	31,45	44,40	4,38%
Macina	7 005	16,58	20,52	23,61	33,70	3,13%
Niono	17 743	6,51	8,54	12,80	20,56	6,54%
San	6 159	27,52	32,30	40,48	54,17	2,93%
Ségou	13 876	24,6	30,40	35,64	50,17	3,15%
Tominian	6 618	17,2	18,23	25,20	33,41	2,86%
Total Région	62 504	17,31	20,99	26,56	37,41	3,52%

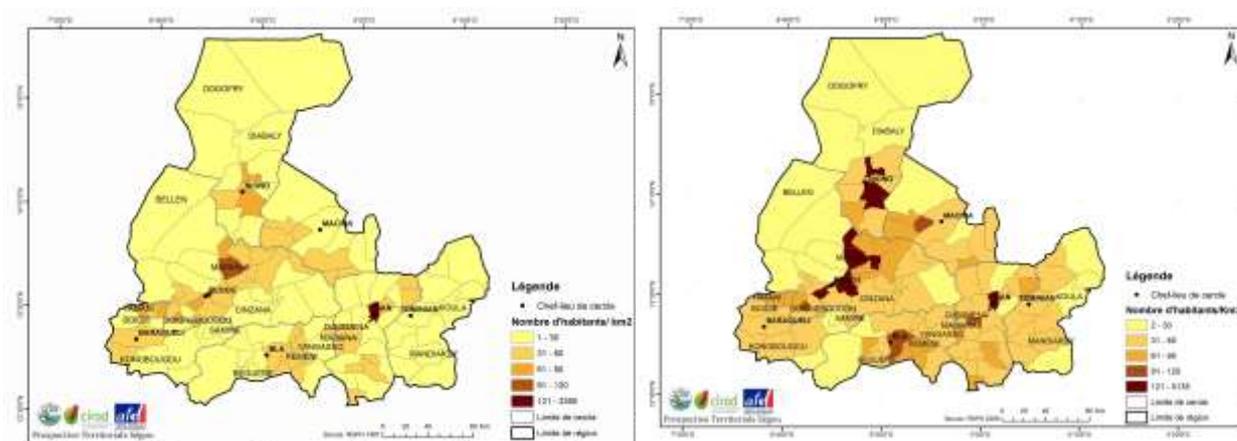
Sources : RGPH.

Il est intéressant de noter que la densité de tous les cercles augmente depuis 1976. Il n'y a donc pas de désertification à cette échelle d'observation, mais plutôt l'entretien d'une situation à 3 pôles urbains : Ségou bien sûr ; San ; et surtout Niono, qui se densifie le plus.

Les cartes, page suivante, illustrent ce phénomène. Elles montrent, en répartissant les populations dans les villes, la densification de la Région. Elles confirment ainsi le développement de bourgs secondaires qui invitent à repenser le développement local non pas exclusivement via l'accès à des marchés nécessairement distants dans une logique de concentration et d'augmentation de la productivité du travail agricole, mais aussi via l'approvisionnement de ces bourgs, et via toutes les activités, formelles et informelles, qu'ils peuvent générer.

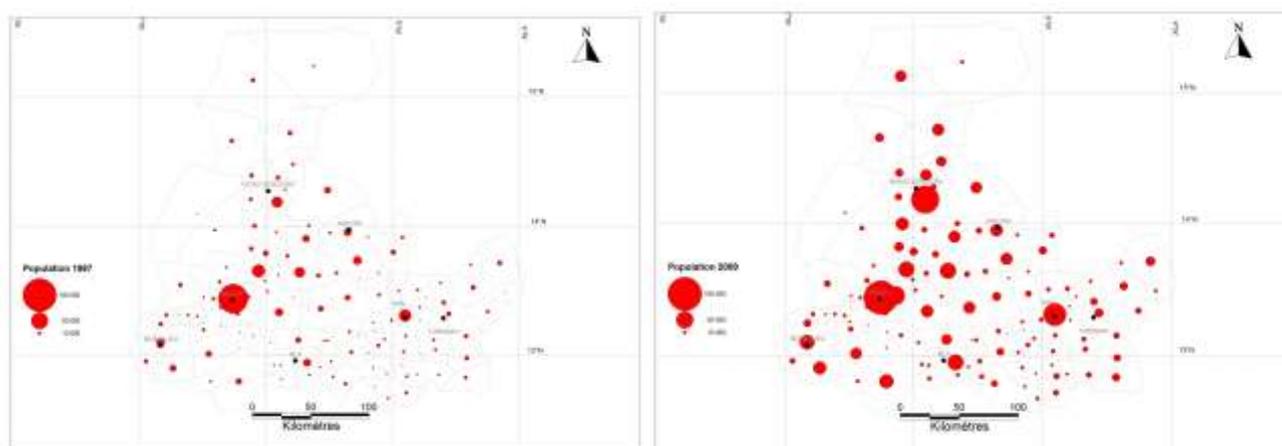
On note également, à l'instar des diagnostics récents, que la population se répartit selon 3 axes principaux : deux parallèles le long des fleuves et un axe Nord-Sud de Niono à Markala. Il semble que la pression démographique combinée à l'extension des périmètres irrigués, invite à dépasser ces axes et à reconsidérer la distribution spatiale.

Carte 2. Densité démographique des communes en 1987 et 2009, Région de Ségou



Sources : RGPH et traitements auteurs

Carte 3. Aperçu sur la densification de la Région de Ségou : le développement des bourgs secondaires entre 1987 et 2009



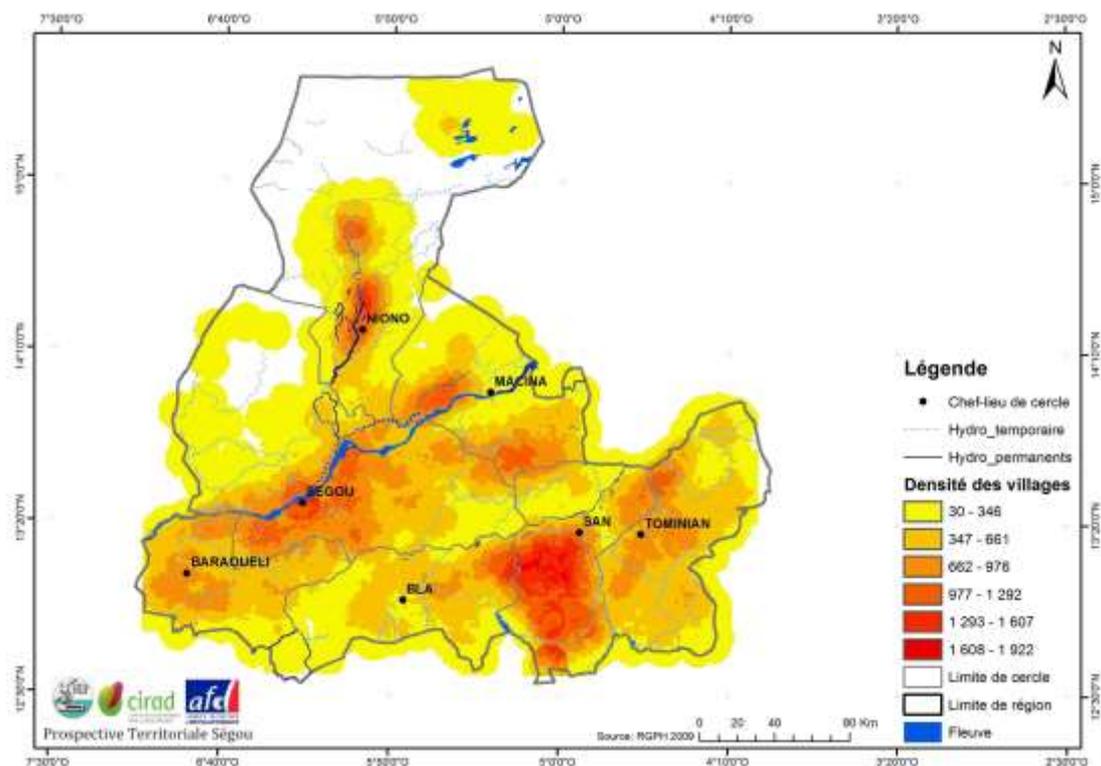
Sources : RGPH et traitements auteurs

Il convient d'ajouter à ce processus de densification, lisible à partir des données des RGPH, des phénomènes plus difficiles à observer de mobilité saisonnière à l'intérieur de la Région (et en particulier vers la zone Office du Niger et les cercles de Niono et de Macina, mais aussi vers d'autres Régions (Sikasso et Bamako principalement).

Les cercles de San et de Tominian sont les plus sujets aux départs de leurs jeunes durant les saisons agricoles. Niono et Macina reçoivent de leur côté des populations de tout le Mali (avec une accélération difficile à chiffrer depuis 2012 et qui pourrait devenir un des enjeux majeurs pour ces deux cercles). Ces migrations, surtout les temporaires concernant la Région, dessinent un fonctionnement territorial d'ensemble.

Enfin, une dernière représentation de la densité des villages (Carte 4) donne une idée encore plus fine des structures territoriales de population par les axes fluviaux, mais aussi de la distribution diffuse des habitants.

Carte 4. Densité de villages, Région de Ségou en 2009



## 2.3. Evolution de la situation socio-économique de la Région

### 2.3.1. Aperçu sur quelques agrégats et éléments structurants

Les résultats de l'étude Ecoloc sortie en 2002, montrent, en extrapolant la mesure de l'informel et donc en réévaluant le PIB de plus de 20% (surtout pour Bamako), que le poids de la région de Ségou dans le PIB total du Mali hors Bamako est passé de 16% en 1960 à 22% en 1998, mais son poids dans l'ensemble de l'économie nationale (Bamako compris) est resté pratiquement stable, autour de 15 %.

Avec un PIB par habitant recalculé de 176 000 FCFA en 1998, la région de Ségou est la troisième du pays, après Bamako (500 000 FCFA) et Sikasso (220 000 FCFA). Cependant, l'écart entre Sikasso et Ségou a tendance à s'accroître au détriment de Ségou.

Tableau 11. PIB par habitant (1000 FCFA constants 1998) et proportion dans la moyenne nationale

Zones	1960		1975		1985		1998	
	PIB / hab	PMN*						
Ségou	115	1,05	135	0,96	166	0,92	176	0,95
Bamako	491	4,4	506	3,6	636	3,51	520	2,91
Mali hors Bamako	101	0,92	117	0,99	141	0,78	147	0,79
Mali	109	1	140	1	191	1	195	1

Source : Ecoloc 2002. \* PMN = proportion dans la moyenne nationale

La même étude prévoyait un PIB/hab de 368 000 FCFA en 2020 pour la Région de Ségou, et un maintien de l'écart avec Bamako, comme avec Sikasso. Il n'est malheureusement pas possible ici de refaire les estimations d'Ecoloc, mais un PIB régional serait intéressant à avoir pour juger, même imparfaitement mais sur des bases objectives, de la trajectoire des économies locales fortement soumises à la domination d'une capitale.

Aujourd'hui, on peut faire l'hypothèse que la Région a conservé son 3<sup>ème</sup> rang, et que le développement de l'Office du Niger et les aléas de la filière coton au Sud lui ont permis de combler l'écart avec Sikasso. Ses caractéristiques économiques peut-être schématiquement présentée ainsi (Gerad 2011) :

<b>Organisation administrative et territoriale</b>	Région divisée en 7 Cercles : Barouéli, Bla, Macina, Niono, San, Ségou, Tominian ; 118 Communes : 3 Communes urbaines (Ségou, San et Niono) et 115 Communes rurales
<b>Population et démographie</b>	<b>Population</b> : 1 675 357 habitants (1998) - 2 338 349 habitants (2009), <ul style="list-style-type: none"> <li>• 16,1% de la population du Mali</li> <li>• Superficie : 62 504 km<sup>2</sup>, densité : 37,8 habitants au km<sup>2</sup></li> <li>• Taux d'urbanisation en 2009 : 21,6%.</li> </ul>
<b>Economie régionale</b>	<b>Agriculture</b> , production en 2008 : Coton : 2485 tonnes – Arachide : 16 775 tonnes - Céréales sèches : 566 927 tonnes – Riz : 559 491 tonnes – Maraîchage : 163 565 tonnes – Arboriculture : manguier (11529 tonnes), Papayer (2577 tonnes), Oranger (2779 tonnes), Mandarinier (749 tonnes), Bananier (2316 tonnes) <b>Elevage</b> , production 2009 : Bovins (1 303 027 têtes), Ovins (2 381 858 têtes), Caprins (1 922 756 têtes), Asins (136 815 têtes), Equins (17 210 têtes), Camelins (1 992 têtes), Porcins (49 298), volaille (13 821 538 sujets) production apicole en 2009: Production de miel : 44647kg, production de cire : 4522kg <b>Pêche</b> , production en tonnes 2009 : Poissons frais : 3 345, 996 tonnes - Poissons fumés : 1421, 794 tonnes - Poissons séchés : 744, 276 tonnes <b>Industrie</b> , nombre d'unités en 2009 : Agro-alimentaire (26), Matériaux de construction (1), Imprimerie (4), Mécanique (1), Chimique (2), Textile (1)
<b>Les acteurs de l'aménagement du territoire : rôle de la région</b>	<b>L'Etat</b> , l'administration (Gouvernorat, Cercle, Ex-arrondissement), les services techniques (Comité Régional d'Orientation et de Coordination, de Suivi des Actions de Développement) <b>Les sociétés semi-publiques et privées</b> (EDM, SOTELMA, etc.). <b>Les collectivités territoriales</b> , La Région, le Cercle, la Commune <b>Les structures d'Intermédiation Sociale (ImS)</b> , les associations d'usagers et de développement <b>Les acteurs en appui</b> , les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

La région de Ségou peut être divisée en quatre zones agricoles, qui, selon nous, permettent de penser les articulations territoriales.

**Le Sud**, du fleuve-Bani à la limite avec la région de Sikasso (Koutiala et Yorosso). Du point de vue climatique, la zone est principalement située dans la partie nord de la zone soudanienne avec un cumul annuel des pluies qui va de plus ou moins 900 à 700 millimètres par an. Les systèmes de production à base de céréales traditionnelle mil et sorgho sont dominants. Mais en raison de la bonne pluviométrie, le cotonnier est cultivé sur la partie sud de la zone de Konobougou au Sud de Tominian en passant par Bla et Kimparana.

**L'inter-fleuve** est la zone comprise entre les fleuves Bani et Niger avec une pluviométrie allant de 700 à 500 millimètres. La zone est située dans la région physiographique du delta mort ce qui lui donne des sols argileux lourds dans les basses altitudes (en faibles superficies) et des sols légers sur le reste. Ces sols légers sont dominants, ils ne sont pas très riches. Les systèmes de production sont basés majoritairement sur la culture du mil et sont très extensifs. Une des caractéristiques de cette zone est son enclavement (difficile d'accès de façon générale et particulièrement en saison des pluies) et la faiblesse de ses infrastructures économiques et sociales.

**Le Sahel** s'étend du Nord du fleuve Niger (Ségou) jusqu'à la frontière mauritanienne. Les systèmes de production sont extensifs en raison de la faible pluviométrie. Les sols sont majoritairement sableux à l'exception de quelques plaines du delta mort (Tamani) dans la partie Sud de la zone. Dans l'extrême nord (Ouagadou, Diabaly et Nampala) l'élevage de petits ruminants est important.

**La Zone Office du Niger** est centrée sur les plaines aménagées de l'Office du Niger. Elle a les mêmes caractéristiques que le Sahel et qu'une partie de l'inter-fleuve en matière de cultures pluviales. C'est donc grâce à la maîtrise de l'eau par l'irrigation que des systèmes de production basés sur la riziculture de saison ou de contre saison et le maraîchage s'y sont développés.

Cercle par cercle, le rapport SAFIC (LuxDev 2014) qualifie plus précisément les potentialités naturelles et liées aux infrastructures d'aménagement progressivement acquises.

- **Ségou** dispose d'avantages liés à son urbanité (favorable à la diversification économique) et à son potentiel halieutique, mais ses terres cultivables se seraient réduites de 30% depuis une quarantaine d'années du fait de l'urbanisation (avec notamment l'explosion de Pelengana) et de l'érosion.
- **Baraoueli** a un potentiel agricole spécifique de l'inter-fleuves, mais souffre d'un manque d'aménagement et de maîtrise de l'eau.
- **Bla** est fortement pénalisé par ses infrastructures et en particulier par la faiblesse de son réseau électrique.
- **San** gagne aussi un caractère urbain de plus en plus marqué qui permet d'envisager une certaine diversification économique, et la ville est à un carrefour à valoriser ; les aménagements hydro-agricoles mériteraient une plus grande attention.
- **Niono** apparaît dans une situation très favorable après avoir été longtemps un lieu d'espoirs déçus ; mais son succès, sa densification démographique (par les migrations notamment) et les enjeux sur les terres sont aussi porteurs de risques dans un contexte où la transition vers l'agro-industrie peine à s'opérer.
- **Macina** est en train de valoriser son potentiel hydraulique, mais souffre encore d'un manque d'équipements et de la concurrence de Niono.
- **Tominian** fait office de territoire défavorisé dans la Région, du fait de son éloignement, de ses potentialités naturelles moindres et de son manque d'infrastructures, mais aussi de l'absence d'émergence d'un bourg secondaire polarisant ses flux économiques.

### **2.3.2. La situation agricole (agriculture, élevage et pêche)**

La carte d'occupation des sols ci-dessus témoigne de l'importance de l'agriculture et de la situation privilégiée de la Région du fait de ses réseaux hydrauliques.

#### **2.3.2.1. Situation générale**

L'évolution de l'agriculture dans la région de Ségou est fortement liée aux interventions publiques et en particulier aux investissements hydro-agricoles dans la zone de l'Office du Niger, le long du fleuve Niger, du Bani et des autres cours d'eau et dans une moindre mesure au développement de la filière cotonnière sur les marges de la grande zone cotonnière du Mali. Ces investissements ont généré une très forte croissance de la production de riz, avec l'augmentation des superficies aménagées mais aussi des rendements.

Les statistiques font apparaître une décroissance des superficies cultivées en céréales sèches à la fin des années 90 et au début des années 2000 (Figure 15). Depuis cette période, la croissance des superficies cultivées a été très forte. Ainsi entre sur une période de 20 ans (de la campagne 1994/95 à la campagne 2013/14), les superficies cultivées ont été multipliées par un coefficient de 3,5 et la production de riz paddy par un coefficient de plus de 5 (Figure 16).

Figure 15. Evolution des superficies des cultures céréalières, Région de Ségo

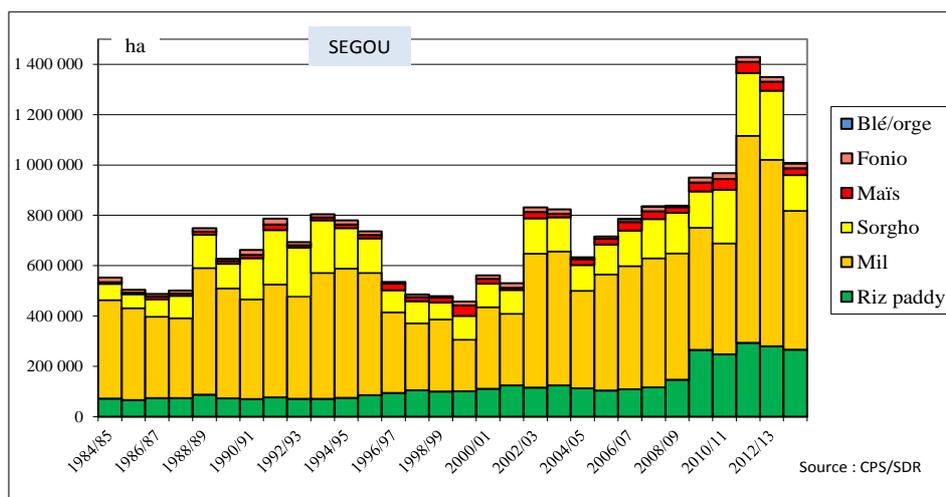
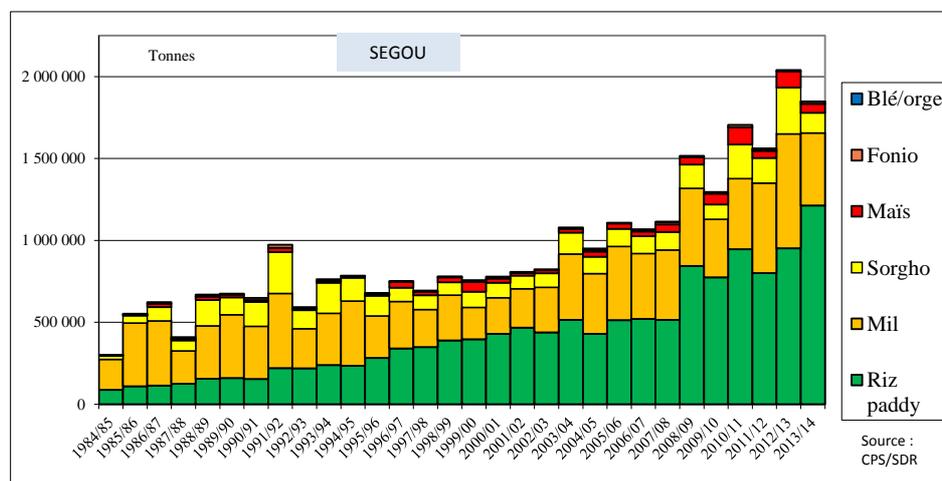


Figure 16. Evolution des productions des cultures céréalières, Région de Ségo

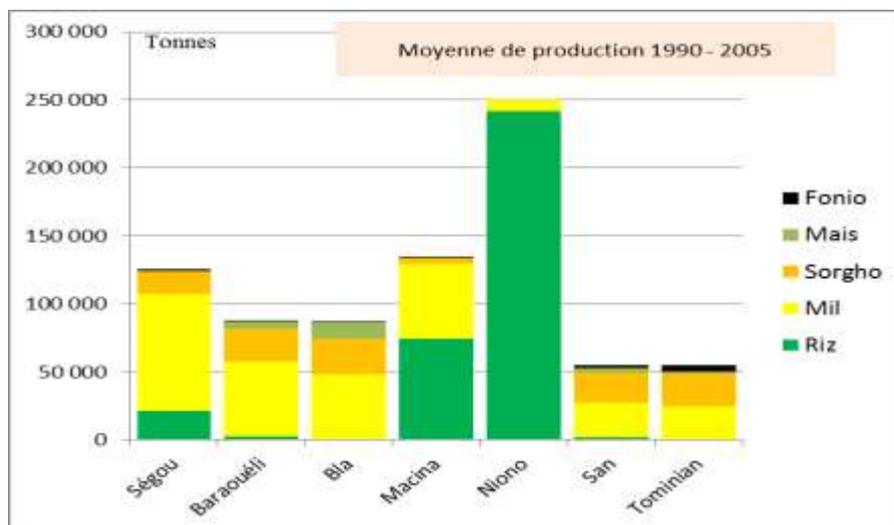


Mais cette situation globale pour la région de Ségo cache une forte disparité entre les Cercles. Nous ne disposons des évolutions des productions céréalières que pour la période 1990 – 2005. Il manque donc l'évolution sur la période récente qui a connu la plus forte augmentation aussi bien des superficies que des productions. Cependant la composition pour chaque cercle des productions céréalières (Figure 17) met bien en évidence les différences structurelles, avec une concentration des productions de riz irrigué à Niono et dans une moindre mesure dans les cercles de Macina et de Ségo, et avec l'importance du mil pour les cercles de Ségo, Barouéli et Bla et du sorgho à San et Tominian. Dans ce dernier cercle, on note la présence de fonio qui s'est développé ces dernières années après une décroissance continue sur plusieurs décennies. Enfin, on note la très faible part du maïs dans la région, or c'est cette culture qui porte, avec le riz, une grande part de la croissance de la production au niveau national car soutenue par la politique d'intensification (engrais et semences hybrides) dans le sud du pays.

Selon le PDSEC (Région de Ségo, 2010) pour la décennie 2000, la production régionale de céréales sèches (mil, maïs, sorgho et fonio) a progressé plus rapidement que la population régionale. La région de Ségo reste une des zones de production céréalière qui alimente le marché domestique malien (et plus particulièrement Bamako) notamment en mil et en riz. Selon Diakité (2006), l'axe central (région de Ségo et cercle de Koutiala) est l'un des plus dynamiques, en termes d'échanges de céréales avec le reste du pays et même avec les pays voisins (Burkina Faso, Mauritanie, Côte d'Ivoire...). Ainsi, cette croissance permet à Ségo de conserver une place importante dans l'approvisionnement du marché

domestique. Mais elle est liée à la croissance des superficies cultivées. Si on compare les statistiques des années 1990 et 2012, toutes céréales sèches confondues, la croissance de la production est proche de 600 000 tonnes : 20% sont à mettre au crédit de l'intensification et 80% sont imputables à l'extension des superficies cultivées. Pour les céréales sèches, l'intensification est restée faible, la croissance agricole en zone sèche dépend d'abord de l'extension du domaine cultivé, en grande partie lié à la croissance du nombre d'exploitations familiales.

Figure 17. Evolution des productions céréalières par cercle (moyennes 1990 – 2005)



Pour la production de plantes industrielles (coton, canne à sucre et arachide), les évolutions enregistrées au cours de la période des années 2000 ne sont pas très favorables :

- La production de coton qui s'était accrue au cours des années 90 (en moyenne près de 50 000 tonnes par an pour la décennie 91-00) a régressé en raison de la crise (37 000 tonnes par an en moyenne pour la période 2001-2010). La filière est aujourd'hui dans une meilleure situation et les superficies ont augmenté (plus de 40 000 ha) dans la région tout en restant encore à un niveau modeste.
- La production de canne à sucre, exclusivement agro-industrielle, a progressé sur la période (4 050 ha en moyenne pour la décennie 1990, contre 4 650 ha de moyenne pour la décennie 2000), mais cette évolution reste très en-deçà des attentes qu'avaient suscitées les annonces d'installation d'agro-industries dans la zone de l'Office du Niger et qui en final n'ont toujours pas été concrétisés (par exemple l'installation de la société SOSUMAR) ;
- On classe toujours l'arachide comme plante industrielle, pourtant, il n'existe plus au Mali, et ceci depuis fort longtemps, de transformation industrielle de l'arachide. L'arachide est aujourd'hui une culture vivrière pour l'autoconsommation et pour le marché domestique. Sa production a fluctué avec une tendance à la baisse (36 000 ha/an de moyenne dans la décennie 90 et 31 000 ha pour la décennie 2000).

Parmi les autres cultures on note une augmentation de la production de niébé, le développement du sésame (à la fin des années 2000) et surtout le développement des productions maraichères et fruitières (et en particulier de l'oignon/échalote). Ces cultures sont, comme le mentionne le PDSEC, un moyen pour les producteurs d'accroître et diversifier leurs revenus mais ce sont aussi des produits de plus en plus autoconsommés et donc qui contribuent à une amélioration nutritionnelle. Les spéculations concernent notamment l'aubergine, le poivron, l'oignon, le concombre, l'ail, la carotte, la pomme de terre, la tomate, l'échalote et le piment. De 6 951 tonnes en 1999, les productions maraichères ont atteint 163 565 tonnes en 2008, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 42%. Cette évolution est liée à l'extension des périmètres maraichers dans la région, mais également à l'intensification des systèmes de production. De nombreux projets ont soutenu et soutiennent le développement des filières maraichères et fruitières.

Comme l'indique le Schéma (GERAD, 2011), l'élevage occupe une place importante dans l'économie régionale : « *la région de Ségou est le premier exportateur de bétail sur pied du Mali, et occupe les 2ème et 3ème rangs du pays pour ses effectifs en petits ruminants et en bovins* ». Deux grands systèmes d'élevage cohabitent : sédentaire et transhumant :

- l'élevage sédentaire domine et il est très répandu ;
- l'élevage transhumant concerne le Nord de la région. Les éleveurs des régions Nord du Mali (et pas seulement de la région de Ségou) déplacent leurs troupeaux dans le delta central du Niger et dans les zones au Sud selon un rythme saisonnier.

Le cheptel a été en constante augmentation au cours des deux décennies passées à un rythme soutenu proche des 6% par an. Aujourd'hui les défis sont importants notamment en raison de la dégradation des pâturages, de l'extension des zones agricoles au détriment des parcours et aux difficultés croissantes pour avoir accès à des points d'abreuvement (tarissement précoce des mares et insuffisance des infrastructures d'hydraulique pastorale). La transformation du lait s'est développée avec l'installation de mini-laiteries et de points de collecte qui ont stimulé la production (en 2010 la DRPIA évaluait à 1 million de litres la production collectée). Enfin, les petits élevages, et en particulier la filière avicole, ont connu un fort développement au cours de la dernière décennie. Mais toutes les filières restent contraintes par l'insuffisance des infrastructures (abattoirs, chambres froides, électricité, etc.), la faiblesse des entreprises du secteur agro-industriel et des marchés limités au niveau domestique (notamment avec des consommateurs au faible pouvoir d'achat) et pour certains (lait par exemple) fortement concurrentiel en raison des importations.

La pêche dans la région reste peu développée et essentiellement tournée vers les marchés locaux. La production moyenne annuelle est estimée aux environs de 5 000 tonnes de poisson (PDSEC, 2012). La région dispose d'un réel potentiel pour le développement de la pisciculture avec le fleuve et les rivières, les mares, les canaux et les rizières.

La Région de Ségou possède 15 forêts classées couvrant une superficie de 75 300 ha et environ 73 000 ha de forêts villageoises soit 2,37 % de la superficie de la région, pour une norme internationale admise de 15 %. La productivité moyenne (accroissement moyen annuel) des formations forestières est faible, de l'ordre de 0,1 à 1m<sup>3</sup>/ha/an. Le volume moyen de bois en Ha de la région est de l'ordre de 10,7 m<sup>3</sup> (SRAT de Ségou). Le diagnostic sur le secteur forestier est le même depuis de nombreuses années (et notamment depuis les années 80 où le pays, comme tout le Sahel, a été fortement impacté par la sécheresse). Le PDSEC régional (2012) le résumait ainsi : « *le secteur forestier est marqué par une dégradation continue des ressources naturelles en général, des ressources forestières et fauniques en particulier à cause de la précarité climatique de la Région, l'exploitation massive et anarchique du bois notamment le long des grands axes routiers, l'envahissement des forêts classées par les agriculteurs et les éleveurs, les feux de brousse incontrôlés et les surpâturages* ».

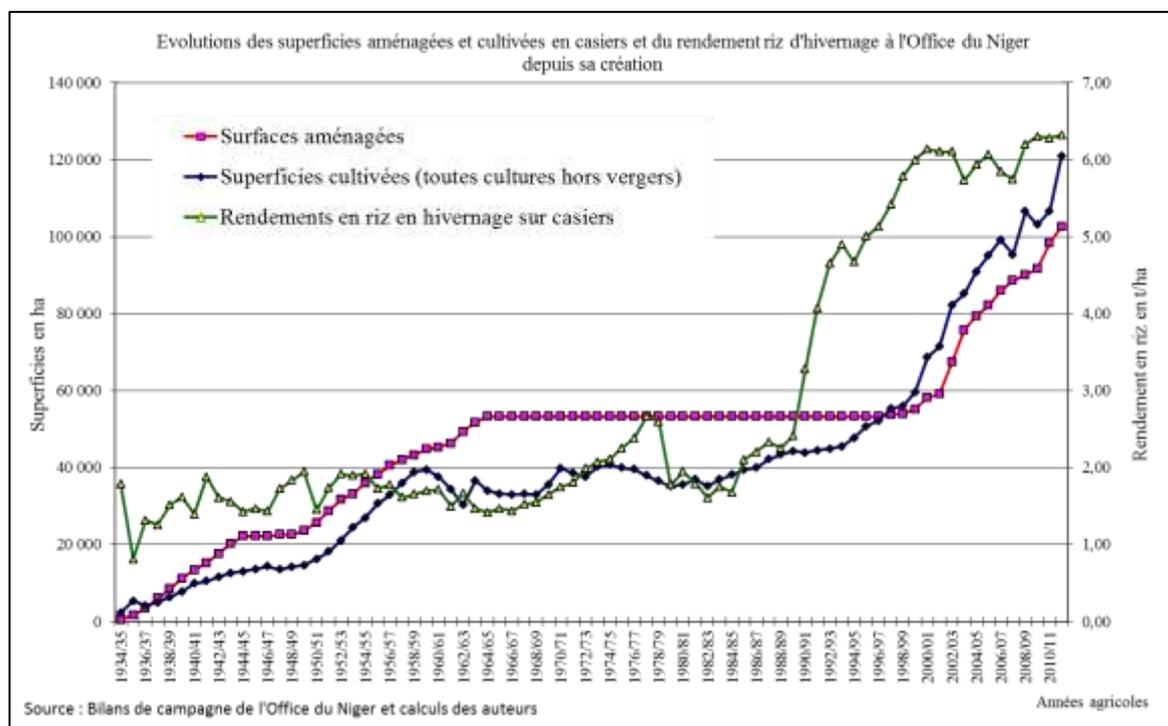
L'exploitation forestière constitue un enjeu économique très important, car les ménages, comme de nombreuses petites entreprises artisanales, dépendent du bois et du charbon de bois, pour leur énergie domestique. Selon Tangara (2006), dans la région de Ségou la consommation de bois en zone rurale est estimée à 1,4 à 2,2 kg/pers/j et en zone urbaine 0,6 à 0,9 kg/pers/j de bois et 0,33 kg/pers/j de charbon de bois. La pression sur la ressource augmente donc en lien avec la population à la fois par la consommation mais aussi par l'extension des superficies agricoles. Toujours, selon le PDSEC, malgré les mesures d'économie de bois et les stratégies de substitution mises en place, la Région de Ségou reste déficitaire. Les perspectives ne sont guère favorables pour l'approvisionnement en bois énergie ; les formations forestières de la Région vont se dégrader continuellement parce que ne pouvant pas couvrir les besoins de la population.

Enfin, les produits de cueillette restent importants : certains sont exportés comme la gomme arabique et une partie du karité, d'autres sont avant tout consommés localement ou mis sur le marché domestique : karité, soumbala, zaban, fruit du baobab, etc. Ces filières sont en général peu documentées.

### 2.3.2.2. L'Office du Niger

L'aménagement de la zone de l'Office du Niger fait partie des priorités nationales de développement agricole depuis de nombreuses décennies. Démarrée en 1934/35, l'aménagement de la zone permet aujourd'hui d'irriguer un peu moins de 110 000 ha en bonne maîtrise de l'eau (Figure 18).

Figure 18 : Evolution des superficies aménagées et cultivées et des rendements en riz à l'ON



L'évolution des superficies et des rendements en riz sur longue période permet de distinguer plusieurs périodes. Parmi les évolutions récentes on note :

- La forte intensification qui a débuté à la fin des années 80 avec la réhabilitation de quelques périmètres (permettant la maîtrise complète de l'eau dans les rizières) et un accompagnement technique des producteurs (projets ARPON et RETAIL notamment) et qui s'est prolongée jusqu'à la fin des années 90 en lien avec la libéralisation de la filière et l'évolutions des rapports de prix engendrés par la dévaluation du Franc CFA. Les niveaux atteints aujourd'hui par les rendements sur les casiers sont élevés<sup>18</sup>.
- La reprise des aménagements à partir de la fin des années 90, qui a permis de quasiment doubler le domaine aménagé entre 1999 et 2013, ce qui fait un rythme d'extension de un peu plus de 4 000 ha par an. Ce rythme a permis de faire face à la croissance démographique des exploitations agricoles familiales attributaires de terres et d'accueillir de nouvelles familles attributaires. En 1999, il y avait de l'ordre de 55 000 ha aménagés pour une population « encadrée » (population des familles attributaires) de 236 000 personnes (soit de l'ordre de 0,23 ha par personne). Avec une croissance de 3,1% par an, cette population est passée en 2013 à 362 000 personnes soit un peu plus de 84 000 ha avec le taux de 0,23 ha/personne. Le différentiel correspond à un potentiel de 25 000 personnes supplémentaires dotées de surfaces aménagées. Selon les chiffres de 2013, le population encadrée est de l'ordre de 400 000 personnes pour 109 000 ha aménagés soit environ 0,27 ha par personne.

<sup>18</sup> Les statistiques de l'ON basées sur des carrés de rendement qui mesurent le rendement agronomique sont à plus de 6 t/ha de moyenne, les résultats d'enquêtes, faites au milieu des années 2000, sur la base des déclarations des producteurs ou sur le suivi des batteuses indiquaient des rendements moyens plus faibles de l'ordre de 4 t/ha (Dave, 2007 ; Béliers et al 2010).

Ces résultats sont encourageants. Les efforts faits ont permis d'aller un peu plus vite que la croissance démographique et donc d'installer des familles dans un domaine aménagé qui permet un fort niveau d'intensification et une augmentation de la productivité. Cependant, cet effort reste bien en deçà des défis démographiques de la région. Jusqu'à récemment, tous les périmètres dans la zone de l'ON étaient financés par les pouvoirs publics, notamment avec l'aide internationale. Le schéma directeur d'aménagement en 2004 proposait d'atteindre un total de plus de 200 000 ha aménagés. Pour atteindre de telles superficies, des grandes infrastructures sont bien sûr nécessaires.

Compte tenu du peu de capitaux disponibles au Mali, au début des années 2000, le gouvernement malien a décidé de faire appel aux investissements privés pour agrandir ses infrastructures d'irrigation. Des actions ont été menées pour attirer des investisseurs qui étaient censés apporter avec leurs capitaux, la modernisation de l'agriculture (technologies modernes, développement des infrastructures et intégration aux marchés internationaux).

Avec la crise alimentaire internationale de 2008, les privés nationaux et internationaux se sont rués sur les terres de l'Office du Niger. Si les attributions ont été nombreuses (bien au-delà des capacités réelles car la ressource en eau peut rapidement devenir contraignante selon les systèmes techniques utilisés), peu de projets ont été mis en œuvre. Le chaos en Libye et la dégradation de la situation sécuritaire au Mali ont eu raison des quelques projets qui semblaient lancés. En final, après 15 ans d'efforts pour attirer et installer des investisseurs privés, y compris visant des « petits » entrepreneurs nationaux, avec des projets comme ceux de l'USAID et la Banque Mondiale (Koumouna), les réalisations sont très « minces » ... pour ne pas dire négligeables par rapport aux efforts faits pour attirer des capitaux.

L'agriculture familiale reste la base solide du développement de la zone Office du Niger (Sourisseau, 2002) et l'extension du domaine aménagé doit être envisagée à la fois comme facteur de croissance économique et comme créatrice d'emploi pour faire face aux défis de la région, dans un modèle de développement qui nécessite des innovations pour lever les contraintes principales : le foncier, le financement et les risques pour les exploitations agricoles familiales.

### **2.3.2.3. La situation des exploitations agricoles dans la région de Ségou.**

Le RGA de 2004/05 avait estimé à 118 294 le nombre d'exploitations agricoles de la région de Ségou, ce qui représentait à cette période 14,7% des exploitations du pays<sup>19</sup>. La répartition de la population agricole est assez homogène entre les différents Cercle allant de 12% pour Tominian à 19% pour Ségou. Cette répartition est sensiblement différente de celle de la population totale avec un cercle de Ségou qui représente 30% de la population totale et seulement 19% de la population agricole, marquant ainsi son caractère urbain avec une part conséquente de la population dans les autres secteurs de la production.

La taille moyenne des exploitations (Tableau 12) varie entre les cercles, de 10 à 14 personnes, mais avec des variations assez élevées (efficace de variation de 60 à 80%). Les cercles de Barouéli et Bla sont ceux qui ont les exploitations moyennes les plus grandes. La Figure 19 présente la répartition des EA et de la population agricole selon la taille des exploitations. On constate l'importance des grandes exploitations puisque les EA avec plus de 20 personnes ne représentent que 11% des EA mais regroupent 28% de la population et à l'inverse les petites exploitations de moins de 7 personnes représentent plus du quart des EA (26%) mais ne regroupent que 11% de la population. Au sein de cette répartition générale pour la région, les cercles de Barouéli et Bla sont sensiblement différents avec une part plus importante des grandes exploitations (plus de 20 personnes soit 3 ménages et plus) respectivement de 20 et 18 % qui regroupent plus de 40% de la population.

---

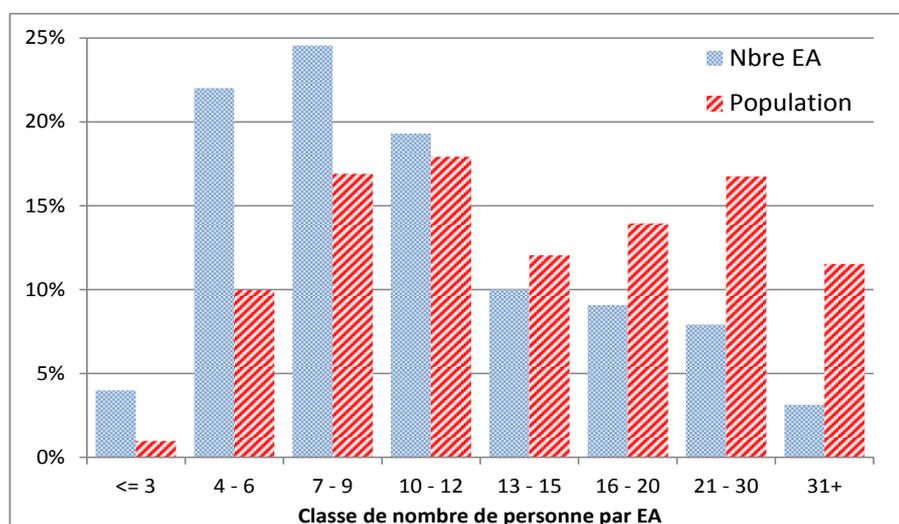
<sup>19</sup> Au total le pays comptait 805 194 EA (CPS, 2008). Le RGA est représentatif au niveau des Cercles.

Tableau 12. Nombre d'EA et taille démographique par Cercle selon le RGA de 2004/05

Cercles	Nbre EA		% CM femme	Population agricole		% Pop totale	Nbre ménages /EA		Nbre personnes /EA	
	Effectif	%		Effectif	%		Moyenne	CV*	Moyenne	CV*
Ségou	22 717	19%	0,9%	255 556	19%	30%	1,96	73%	11,25	76%
Barouéli	12 418	10%	0,2%	174 919	13%	9%	2,26	65%	14,09	64%
Bla	14 527	12%	2,3%	210 471	15%	12%	2,10	68%	14,49	80%
Macina	18 741	16%	3,7%	212 769	16%	11%	1,75	65%	11,35	60%
Niono	17 529	15%	0,2%	178 954	13%	15%	1,56	75%	10,21	67%
San	16 458	14%	4,6%	178 908	13%	14%	1,68	63%	10,87	60%
Tominian	15 904	13%	0,3%	159 231	12%	10%	1,73	72%	10,01	69%
Total	118 294	100%	1,8%	1 370 807	100%	100%	1,85	70%	11,59	71%

Source : données du RGA 2005, calculs des auteurs \* CV = coefficient de variation

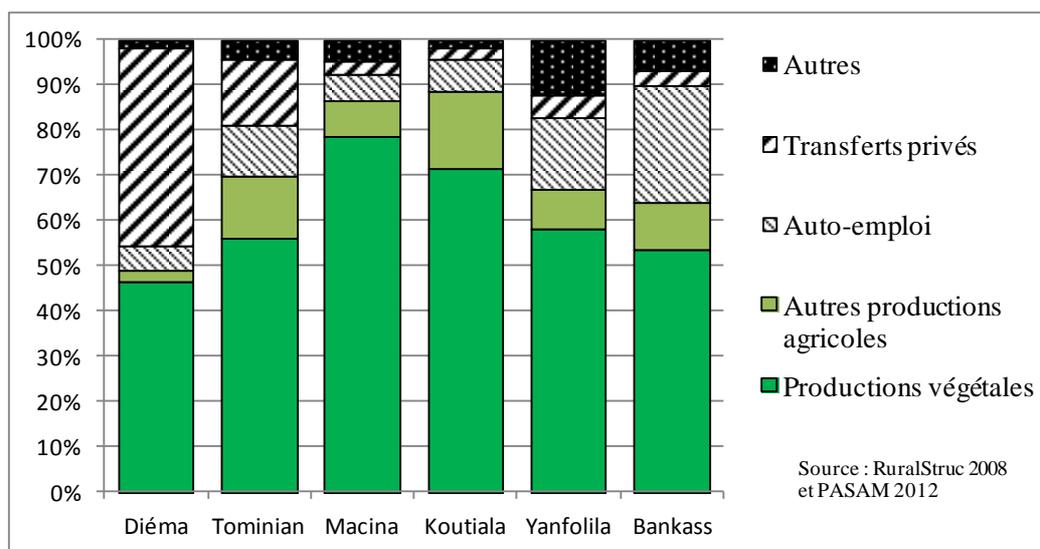
Figure 19. Répartition des EA et de la population selon le nombre de personne par EA



Dans les autres cercles, les petites EA sont nettement plus importantes : jusqu'à 34% dans le Cercle de Niono, 30% à San et 29% à Tominian. Il y a ainsi, une disparité structurelle importante entre les Cercles au Nord et à l'Est de la région et les cercles au Sud et à l'Ouest : (i) dans les premiers, les EA sont nettement plus petites avec seulement un à deux ménages et un nombre réduit d'actifs ; (ii) dans les second, les EA sont souvent plus grandes avec un chef d'exploitation qui dispose d'une main d'œuvre plus importante.

Les exploitations agricoles sont, diversifiées et pluriactives, mais sont très fortement dépendantes des revenus agricoles, et en particulier des revenus des productions végétales. Parmi les 6 zones représentées dans le graphique ci-dessous, la zone Office du Niger (zone de Macina) et la zone cotonnière de Koutiala apparaissent les plus spécialisées en lien avec les politiques publiques et les investissements agricoles réalisés. Ce sont par ailleurs ces deux zones qui ont les revenus les plus élevés même si les niveaux de pauvreté restent élevés et ce sont des zones d'accueil plus que d'exode (au moins jusqu'au début des années 2000, avant la crise cotonnière).

Figure 20 : Composition du revenu moyen par exploitation dans 6 zones agricoles du Mali



Source : études Ruralstruc et PASAM (Samaké et al 2008 et 2013).

Les autres zones ont des revenus plus diversifiés et plus faibles (sauf pour la zone d'émigration (zone de Diéma) où les transferts privés en provenance des membres de l'exploitation agricole émigrés constituent en final une source de revenu en moyenne aussi importante que le revenu agricole. Ces données, présentées ici très succinctement, confirment pour la situation des exploitations agricoles familiales, l'impact des politiques de développement agricole sur leurs ressources, mais aussi l'impact des stratégies d'émigration sur le niveau de revenu final des membres restant au pays.

Selon les données des enquêtes agricoles de conjoncture (EAC 2013/14), le nombre d'EA dans la région de Ségou serait de 167 420 pour une population agricole de 2 126 000 personnes soit 12,7 personnes par EA. Ce qui représenterait une croissance annuelle de 3,53% des exploitations agricoles (et de plus de 5% de la population agricole). Ces taux sont très élevés et certainement liés à une sous-estimation de la population totale en 2004/05<sup>20</sup>. Ces chiffres indiquent une forte progression qui va au rythme de la croissance démographique sachant que dans la région de Ségou, même si son solde migratoire est négatif (RGPH, 2009), la part la plus importante des immigrants récents (69%) s'installe en milieu rural.

Parmi ces EA, presque toutes sont des exploitations agricoles familiales. Les entreprises de production agricole sont peu nombreuses. En 2005, dans la zone Office du Niger, en dehors de la SUKALA complexe agro-industriel de production de sucre, peu d'entreprises étaient installées, même si déjà un certain nombre d'agrobusiness avait pu obtenir des baux. Aujourd'hui encore, après une quinzaine d'années d'une intense promotion pour attirer des investisseurs agricoles (compagnies, entreprises, individuels) étrangers ou maliens, le constat est que très peu de projets se sont concrétisés par l'aménagement de la terre et une mise en exploitation. Les raisons sont à rechercher en lien avec l'évolution du contexte national et international marqué par le développement de l'insécurité, des périodes de guerre et l'instabilité politique au Mali et en Libye, mais aussi par des prix des produits alimentaires agricoles sur le marché international qui ont retrouvé des niveaux relativement bas après la flambée de l'année 2008.

Mais en final, cette situation de faibles investissements privés dans la production agricole n'est pas surprenante car les conditions ne semblent pas réunies malgré les efforts faits par l'Etat malien. En effet, les avantages comparatifs de cette zone sont essentiellement liés à une abondance de terre et d'eau avec un climat favorable à la production agricole irriguée et un code des investissements à priori

<sup>20</sup> Les coefficients d'extrapolation utilisés pour le RGA étaient déterminés à partir des projections de la population du recensement de la population de 1998, qui se sont relevées un peu sous évaluées puisque en 2009, la population recensée étaient nettement plus importante que les projections faites.

favorable pour attirer les financements privés. Cependant le contexte général et l'environnement de la production ne sont pas très favorables. Les infrastructures (routes, énergie, communication) même si elles ont été nettement améliorées, restent encore insuffisantes. La situation sociale est tendue notamment vis-à-vis de la maîtrise foncière mais aussi de l'approvisionnement en eau, en particulier en saison sèche. Enfin, les investissements à réaliser pour aménager et mettre en valeur les terres, sont très importants vis-à-vis du retour sur investissement qui peut être attendu, notamment depuis la baisse des prix des denrées agricoles alimentaires sur le marché mondial.

Avec les investissements réalisés dans le cadre des projets Alatona et surtout Malybia, l'Office du Niger a vu ses infrastructures primaires largement étendues ouvrant ainsi de nouvelles terres à l'aménagement et à l'irrigation. Plus vite ces terres seront mises en exploitation, plus vite elles pourront contribuer à la création de valeur ajoutée et d'emplois. Après les difficultés, voire les échecs, rencontrés pour l'installation d'entreprises d'agrobusiness (par exemple les difficultés rencontrées par le projet Koumouna financé par la Banque Mondiale), il reste à mettre en place des actions pour favoriser l'installation rapide d'exploitations familiales dans ces zones : créer des emplois et augmenter la production nationale.

Mais l'extension de l'irrigation comme moteur de développement agricole ne concerne pas que la zone Office du Niger, d'autres sites sont favorables et les stratégies mises en œuvre pour inciter et aider les exploitations agricoles familiales dans la zone Office du Niger (notamment en terme de financement, de statut foncier, de systèmes techniques) peuvent certainement servir de modèles pour les autres zones, accompagnées par des politiques d'investissement dans les infrastructures en donnant aux exploitations familiales un accès réel à des financements moyen et long termes.

Aujourd'hui le plus grand nombre des exploitations agricoles n'a pas accès à l'irrigation et pratique l'agriculture pluviale. Comme le mentionne le PDSEC, l'intensification des cultures sèches est indispensable pour faire face aux besoins alimentaires de la région. Cette intensification passe par une amélioration de la fertilité des sols avec une généralisation de la production et de l'utilisation de la fumure organique, par le développement des techniques de conservation des eaux et des sols (CES) et de restauration des sols ; ces techniques permettront de limiter les impacts des variations pluviométriques. Là encore, il faut que les EAF puissent avoir accès aux intrants et aux technologies et à des marchés stables et rémunérateurs mais aussi qu'elles puissent investir dans l'aménagement foncier et l'irrigation pour renforcer leur capacités productives sur le long terme ce qui nécessite des politiques de financement adaptées.

Enfin, le développement de la production agricole ne peut s'envisager qu'avec des débouchés pour les produits et donc des filières organisées avec en amont et en aval de la production des marchés qui fonctionnent et des entreprises qui donnent de la valeur ajoutée aux produits. C'est certainement dans ce secteur que les politiques publiques devraient inciter les investissements des opérateurs privés.

### **2.3.3. L'industrie, le commerce et l'artisanat**

En l'absence de PIB régional actualisé, de recensements systématique et informatisé disponibles sur le net des entreprises et artisans, il est difficile de représenter précisément l'économie non agricole de la Région. Ce constat milite pour la tenue de comptes régionaux et pour des études du type d'Ecoloc, qui apportait beaucoup à la compréhension du fonctionnement économique et social des territoires.

Une entrée par l'emploi donne une idée de la diversification économique, mais les données disponibles n'étant représentatives qu'au niveau de la Région, elles ne permettent pas de capter le fonctionnement du territoire régional.

Tableau 13. Taux d'activité de la population active et répartition par secteur et statut dans la Région de Ségou depuis 2011 d'après les enquêtes permanentes auprès des ménages

	Taux d'activité (%)	Répartition par secteur (%)*				Répartition par le statut (%)*		
		primaire	industrie	commerce	service	salariés	patrons	aide familial / apprenti
2011	69,7	64,2	9,9	10,9	14,6	10,4	56,3	33,1
2013	80,0	84,2	4,3	6,9	5,4	4,5	49,6	45,9
2014	76,7	84,6	4,1	7,2	4,1	3,9	49,5	46,6

\* sans les non déclarés. Source : INSTAT, enquête permanente auprès des ménages 2011, 2013, 2014.

Sans surprise, le secteur primaire domine largement dans l'emploi des habitants de la Région. Il semble même qu'il se soit renforcé depuis le début de la crise politique en 2011. Ces chiffres montreraient une repaysannisation liée à la baisse d'activité dans les autres secteurs, ou tout au moins leur maintien à des taux très bas. Il en va de même quant à la faiblesse du nombre de salariés à partir de 2011, qui se traduit par une augmentation de la part des personnes avec un statut d'aide-familial. Avec toute la prudence requise, ces chiffres montreraient des stratégies défensives privilégiant l'informel et la sphère domestique. Cela montre aussi la capacité du secteur agricole à donner, mais aussi à reprendre de la main d'œuvre.

Tableau 14. Taux de chômage, répartition par secteur institutionnel, pluriactivité depuis 2011

	Taux de chômage	Répartition par secteur institutionnel			Taux de pluriactivité	Nbre d'emplois secondaires	
		Public	Privé formel	Privé informel		un	Deux ou plus
2011	8,0	4,3	1,5	94,2	32,9	89,7	10,3
2013	4,1	1,6	1,8	96,6	29,5	87,1	12,9
2014	4,4	2,1	6	91,8	34,2	93,5	6,5

Source : INSTAT 2011, 2013, 2014.

Le taux de chômage, qu'il faut relativiser notamment à cause du poids de l'informel et de l'auto-emploi, est bas dans la Région par rapport au reste du pays (au niveau national il serait à 8,2% en 2014 et 7,3% en 2013, soit 2 fois plus qu'à Ségou). La domination de l'informel dans de telles proportions (en ville comme dans les campagnes), est un des faits marquant des perspectives de développement : ce peut être un facteur positif de dynamisme et d'adaptation des populations, mais c'est aussi un facteur de ralentissement de la diversification économique. Enfin, le niveau élevé de pluriactivité, qui semble se stabiliser autant d'un tiers des actifs, invite à penser les stratégies des familles dans une logique systémique et non pas strictement sectorielle. Ces résultats des enquêtes ménages diffèrent cependant largement de ceux du RGPH, qui indiquent pour 2009 une part moins prépondérante du secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, ainsi qu'un poids bien plus faible des services par rapport à celui mesuré par l'EMOP 2011. Il ne nous a pas été possible d'expliquer précisément ces écarts.

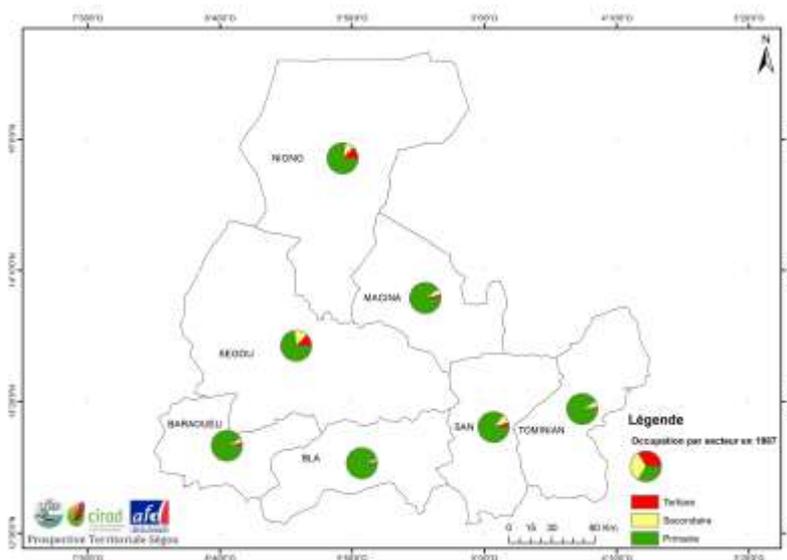
Les RGPH soulignent aussi une diminution très forte de la part de la population occupée dans le secteur secondaire entre 1987 et 2009 (faisant suite à une stabilité de la répartition entre 1987 et 1998), et ce dans tous les cercles (Tableau 15, Carte 5 et Carte 6), avec une forte progression du tertiaire... à l'inverse de ce que montre les enquêtes permanentes à partir de 2011.

Tableau 15. Taux d'activité de la population active et répartition par secteur et statut dans la Région de Ségou d'après les RGPH de 1987 et 2009

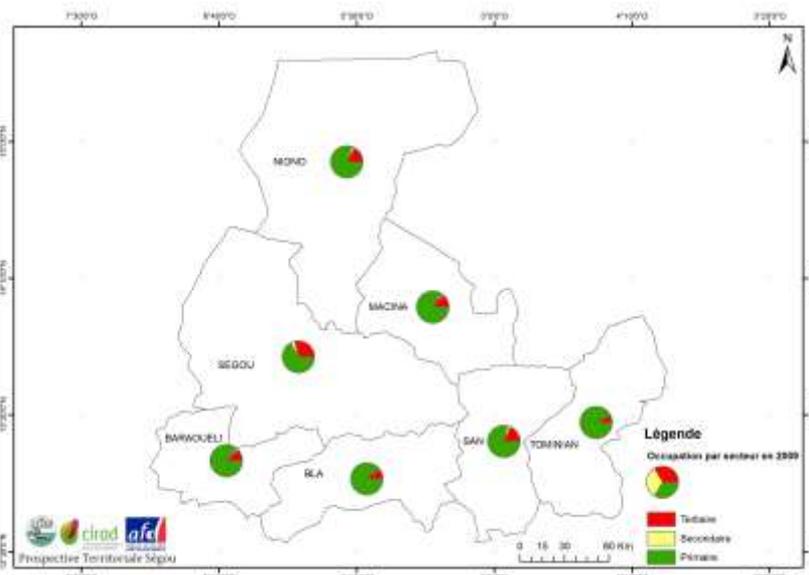
	Taux d'activité (%)	Répartition par secteur (%)*				Répartition par le statut (%)*		
		primaire	industrie	commerce	service	salariés	patrons	aide familial / apprenti
1987	61,2	83,4	6,1	5,3	5,2	5,6	47,0	47,4
2009	73,4	77,3	2,8	6,5	13,4	2,9	55,7	41,4

\* sans les non déclarés. Source : RGPH 1987 et 2009

Carte 5. Répartition de la population occupée par cercle et par grand secteur en 1987 (RGPH 1987)



Carte 6. Répartition de la population occupée par cercle et par grand secteur, en 2009 (RGPH 2009)



Au-delà de la difficile mise en cohérence entre les différentes sources de données pour la Région de Ségou, les grandes masses qui se dégagent renvoient à l'absence de diversification. Quelles que soient les données, la spécialisation agricole est plus prégnante qu'à l'échelle nationale. De même, les résultats des secteurs du commerce et des services sont instables, restent dans l'informel et la part de salariés demeurent très faible là où dominent les structures familiales n'ayant que très occasionnellement recours à de la main-d'œuvre extérieure.

Dominé par l'industrie, l'extraction minière et l'artisanat, le secteur secondaire peine à occuper la place qui devrait être la sienne dans l'économie régionale. On imagine cependant mal le développement de la Région sans valorisation de ses potentialités et de ses perspectives. Sa promotion permettrait en effet de dynamiser et d'offrir des débouchés locaux à l'agriculture et de diversifier l'offre d'emploi. Il est important, voire nécessaire, comme déjà signalé dans l'étude Ecolog, d'envisager la limite du système rural basé sur l'agriculture pour relever, dans la durée, le défi de l'emploi. Les projections réalisées nous rappellent l'ampleur de ces défis et il convient de chercher dans la diversification, comme dans l'agriculture, les emplois de demain.

## **L'industrie**

Ce paysage devrait être actualisé, mais malgré la faiblesse du secteur dans son économie, Ségou en 2010 est l'une des principales régions industrielles du Mali, loin derrière Bamako cependant, qui concentre 66,2% des infrastructures du pays. A l'image du Mali cette industrie est parcellaire et faiblement dimensionnée. Selon le SRAT, 74 % des unités industrielles de la région concernent l'agro-alimentaire, essentiellement constituées de boulangeries, d'huileries, de laiteries, de sucreries et de minoteries.

En 2009, la région disposait de 35 unités industrielles, concentrées principalement dans la commune de Ségou, qui compte 45,7% de l'effectif total, avec en particulier la COMATEX et d'autres unités de fabrications d'huile végétale, mais aussi de production de matériels (Diamarabougo), 4 imprimeries et 1 Tannerie (ADEBORIA Sahel). Les communes de San (unités de transformation de lait et boulangeries, mais besoin d'autres unités, notamment pour le karité, le sésame ou le niébé), de Pélangana (usine spécialisée dans la production de produits organiques (PROFEBA)) et de Niono (industries du riz et du sucre, unités laitières, boulangerie, maraîchage, sésame, etc.) regroupent respectivement 22,9%, 14,3% et 5,7% des unités industrielles. Les cercles de Barouéli (production d'outils agricoles), Bla et Tominian (karité) sont quant à eux dépourvus d'unités significatives.

Les 35 unités industrielles actuelles de la région restent de taille modeste, avec un équipement vétuste qui compromet la compétitivité des industries. La région doit déclencher un processus de décollage industriel en appuyant les projets déjà engagés en la matière... et qui sont inscrits dans les plans de développement industriel du Mali (GERAD 2011).

Le sous-secteur minier occupe une place de plus en plus importante dans l'économie malienne. La région de Ségou dispose, comme d'autres régions, d'un potentiel minier dont la valorisation pourrait contribuer au développement économique régional. La région est constituée en partie par le bassin sédimentaire Nara-Macina qui se caractérise par une grande couverture argileuse et sableuse avec des indices de kaolin et de bauxite.

Ce tableau reste assez sommaire. Pour aller plus loin, il faut conduire des enquêtes ciblées, directement auprès des structures industrielles en activité. Il aurait aussi été intéressant d'apprécier l'évolution de ce tissu industriel dans la durée en jugeant des créations et des disparitions. Ce constat relance l'intérêt de produire de l'information désagrégée sur l'économie de la Région, sachant que du fait du niveau d'informalité, les statistiques disponibles ne suffisent pas à appréhender les évolutions et les perspectives. Un travail répété du type de celui fait durant les études Ecoloc pour le seul cercle de Ségou et pour l'année 2000 (Cour 2002) serait sûrement à proposer.

## **L'artisanat**

Le PDSEC de Ségou stipulait en 2011 que le sous-secteur de l'artisanat comptait, en 2006, 5 411 artisans répartis dans 95 associations et 7 unions de cercle (BERD 2011). Les femmes représentaient 26% de l'effectif total des artisans dénombrés par la FNAM. Les activités artisanales sont très diverses puisqu'elles regroupent à la fois l'artisanat de transformation des métaux et de constructions métalliques, l'habillement et le textile, le bâtiment et connexes (maçonnerie, plomberie, électricité), et l'alimentation (transformation de produits agricoles). Le tissage serait pratiqué essentiellement par Ideses groupements de femmes<sup>21</sup>, ainsi que dans les centres agréés tels que GATEX ou le Centre Dommo de Pelengana.

Le diagnostic des secteurs porteurs, mis en œuvre par la Région de Ségou et daté de mars 2014 (IDS 2014), offre une vision sensiblement différente. Pour ce rapport l'habillement (22%), le travail des métaux (20%) et le bâtiment (17%) dominent bien le secteur. Il dénombre 893 entreprises artisanales

---

<sup>21</sup> AFATT Bagadadji, Nieleni Médine, Signesigui de Ségou coura, Benkadi de Pelengana, Club des mères de Bougoufie, Beeba de Missira

affiliées à la FNAM et à l'APCAM, mais vraisemblablement associées des entreprises industrielles à ce secteur de l'artisanat. Sur la base du chiffre de 46% des actifs qui exerceraient un métier artisanal, le rapport estime que la région de Ségou compterait 625 600 artisans, chiffre sûrement surestimé par le calcul, mais qui est une des seules références disponibles.

Une fois encore, l'estimation est effectivement délicate du fait de la faiblesse de structuration du secteur et de la force des logiques informelles. Si l'on adopte une vision plus large des activités, comme le préconise la méthodologie Ecoloc qui porte une attention particulière à l'informel et s'intéresse au seul cercle de Ségou, on obtient un paysage bien plus dense que celui dressé par les PSDRS (cf. encadré n°1).

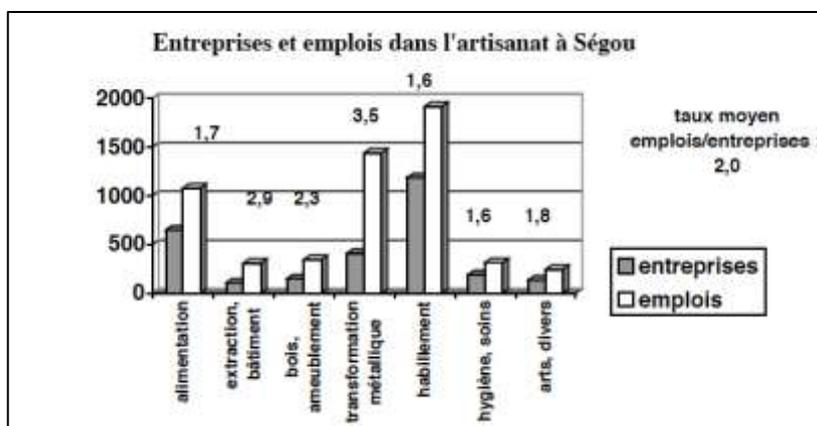
**Encadré n°1 : Extrait du rapport Ecoloc sur artisanat (économie urbaine du cercle de Ségou, 51% des artisans dans le secteur informel)**

Les artisans sont très nombreux à Ségou, mais seulement très peu parmi eux gagnent un revenu substantiel. Les différentes sources donnent un chiffre de 2 819 entreprises artisanales, ce qui représente certainement un minimum, compte tenu que certains artisans ne sont pas "visibles" car ils travaillent à l'intérieur des concessions où temporairement de manière qu'ils n'ont pas été perçus par les enquêteurs.

Secteur	Entreprises	Taux	Emplois	Taux
Alimentation	648	23 %	1.076	19 %
Extraction, bâtiment	105	4 %	309	5 %
Bois, ameublement	148	5 %	346	6 %
Transform. Métallique	408	14 %	1.437	26 %
Habillement	1.184	42 %	1.914	34 %
Hygiène, soins corp.	190	7 %	313	6 %
Arts et divers	136	5 %	246	4 %
	2.819	100 %	5.641	100 %

Par rapport au nombre d'entreprises, le secteur de l'habillement est le plus représenté à Ségou, il représente presque la moitié des entreprises. Il est suivi de l'alimentation et de la transformation métallique.

Par rapport au nombre d'emplois, les tisserands sont de loin les plus nombreux à Ségou : 756 ont été enregistrés au niveau de la CRAS. Ils sont



suivis par les tailleurs (241) les meuniers (130), les réparateurs de cycles/motos (128), les menuisiers bois (125) et les repasseurs / blanchisseurs (101). Le secteur habillement offre le plus d'emplois aux artisans, suivi de la transformation métallique et de l'alimentation. Les recherches donnent donc un chiffre d'au minimum de 5 641 personnes actives dans l'artisanat de la ville de Ségou.

L'artisanat a beaucoup changé depuis 1981 : certains nouveaux métiers se sont installés, des activités existantes se sont multipliées, d'autres ont perdu en importance. Le nombre d'emplois a changé, les entreprises sont légèrement plus grandes qu'avant : le nombre d'emplois a augmenté de 190 à 206 emplois sur 100 entreprises (sans tenir compte des tisserands). L'Etude de 1981 compte environ 2 300 artisans, aujourd'hui nous avons plus de 5 500. En appliquant le taux d'accroissement de la population, le chiffre de 1981 devrait donner environ 3 150 artisans en 1999. Donc, un gain d'environ 2 400 artisans peut être observé.

## **Le secteur tertiaire**

La libéralisation économique et la stabilité du pays ont favorisé le développement du secteur tertiaire dont les forces sont essentiellement liées au commerce, aux services, au tourisme et aux télécommunications. Pour autant, le caractère informel de l'activité rend sa mesure complexe. L'étude SAFIC de 2011 a enquêté sur les marchés animaux de la Région et a mesuré les échanges. Il ressort de ces enquêtes, mais aussi d'autres études (dont le diagnostic des secteurs et filières porteurs de Ségou réalisé par la Région elle-même) que le commerce informel, s'il pèse peu dans les emplois officiellement mesurés, est un secteur en plein essor qui a su attirer les personnels de la fonction publique ayant perdu leur emploi suite au PAS, mais est aussi une source de revenus pour les plus démunis.

Il concerne tout autant la petite production marchande (teintures, orpaillage, exploitation de sable, etc.) que le secteur des services (restauration, vente au détail) (PSDRS). Il est très développé dans les centres urbains comme Niono, San, Bla, Ségou et Konobougou, mais également dans les zones frontalières (avec le Burkina et la Mauritanie), notamment lors des jours de foire. Les flux des exportations sont constitués de produits industriels et de produits issus du secteur primaire (agriculture, élevage et pêche). Ils sont acheminés vers Bamako et vers les régions de Mopti, Kayes et Gao. La région écoule également dans la sous-région des produits tels que le bétail, les peaux et cuirs ainsi que le poisson.

Les importations, quant à elles, concernent surtout des produits alimentaires, des matériaux de construction et des produits manufacturés. Ils proviennent des pays de la CEDEAO, des pays arabes, de l'Europe et de l'Asie (la Chine en particulier). La quasi-totalité de ces produits importés transite via Bamako.

Les banques et Systèmes Financiers Décentralisés jouent un rôle déterminant pour le développement économique, notamment en assurant le financement des activités par l'octroi de crédits. En 2009, seules 9 banques sont recensées dans la région. Leurs agences se concentrent principalement dans la commune de Ségou. Le secteur des assurances est déficitaire, même si la région compte plusieurs agences d'assurances (CNAR, Sabougnouma et Lafia).

Au regard des nombreux emplois créés et des revenus générés par ce secteur, le commerce informel constitue une réelle soupape de sécurité dans le contexte de précarité économique et de forte diminution des revenus tirés de l'agriculture (ou du moins attendue à terme). Cependant, il est à l'origine d'importants manques à gagner fiscaux pour l'Etat et les collectivités territoriales.

Le tourisme bénéficie de potentialités naturelles, artisanales, artistiques, de sites archéologiques, d'un parc hôtelier conséquent, d'initiatives novatrices à l'image du festival sur le Niger. Le parc hôtelier est estimé en 2009 à 21 structures hôtelières. La région a initié également des expériences en éco-tourisme avec Teriya Bugu.

### **2.3.4. Education**

Selon l'annuaire statistique du Mali, les taux bruts et nets de scolarisation au primaire dans la Région de Ségou pour l'année 2010-11, sont respectivement de 79% et 60%, contre 82% et 62% pour l'ensemble du Mali. Sur le taux brut la différence entre filles et garçons est encore plus significative : 71% et 88% à Ségou contre 74% et 89% au Mali. Les chiffres détaillés laissent apparaître certaines incohérences, et notamment la chute des garçons inscrits en 2009, puis les écarts entre filles et garçons en 2011 et 2012. Il convient de retenir la stagnation des taux sur cette période récente, et la poursuite globale difficile de la mise à l'école des générations entrantes.

Tableau 16. Effectifs des élèves dans l'enseignement fondamental et taux brut de scolarité du 1<sup>er</sup> cycle dans la Région de Ségou

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
1 <sup>er</sup> cycle du fondamental : effectifs inscrits					
Fille	134 466	142 235	149 773	275 655	267 720
Garçon	169 000	94 703	182 239	71 081	69 884
Communautaire	86 641	86 650	82 604	53 755	46 383
Medersa	47 180	51 061	53 242	64 197	56 769
Privé	13 146	13 746	14 999	16 838	17 921
Public	156 499	85 481	181 167	211 946	216 531
<b>Total</b>	<b>303 466</b>	<b>236 938</b>	<b>332 012</b>	<b>346736</b>	<b>337604</b>
1 <sup>er</sup> cycle du fondamental : taux bruts de scolarisation					
Fille	70,5	69,4	70,9	-	-
Garçon	91,5	87,4	87,7	-	-
<b>Total</b>	<b>80,7</b>	<b>78,3</b>	<b>79,2</b>	-	-
2 <sup>sd</sup> cycle du fondamental : effectifs inscrits					
Fille	28 249	32 478	37 450	38 948	49 810
Garçon	43 401	47 740	53 623	54 007	41 753
Communautaire	123	170	75	154	89
Medersa	5 548	6 157	5 885	7 225	7 510
Privé	3 629	3 812	4 973	5 689	5 838
Public	62 350	70 079	80 140	79 887	78 126
<b>Total</b>	<b>71 650</b>	<b>80 218</b>	<b>91 073</b>	<b>92 955</b>	<b>91 563</b>

Source : INSAT, annuaire statistique du Mali

Les chiffres des enquêtes permanentes auprès des ménages et des RGPH affichent des taux bien plus faibles que l'annuaire statistique, du fait d'une sous-estimation par le RGPH et les EMOP des élèves effectivement inscrits (de près de 20%), et d'une sous-estimation par les statistiques scolaires des effectifs d'enfants dans les classes d'âge concernées (de l'ordre de 5%). Pour autant, ces chiffres, reportés dans le Tableau 17, montrent que malgré la croissance démographique soutenue, on a une amélioration sensible du TNS au primaire depuis les années 1980, puis un tassement voire une régression à partir des années 2010. La progression semble la même pour le premier cycle (7-12 ans) et le second cycle (13-15 ans), mais aussi en termes de taux bruts. Pour le secondaire (16-18 ans), les taux du RGPH 2009 sont alarmants : ils se situaient à 18% pour le TBS et à 7% pour le TNS.

Tableau 17. Taux de scolarisation, enseignement fondamental, dans la Région de Ségou en %

	1987	1998	2009	2011	2014	2015
TBS au 1 <sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental			63	77	63	57
TBS au 2 <sup>sd</sup> cycle de l'enseignement fondamental			41	65	45	48
TNS au 1 <sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental	28	25	45	58	50	45
TNS au 2 <sup>sd</sup> cycle de l'enseignement fondamental	-	4	18	26	26	25

Sources : RGPH 1987, 1998 et 2009, INSTAT

Les taux de redoublements ne sont disponibles que pour les 2 dernières années. Ce critère donne une idée de l'efficacité du système scolaire. La Région de Ségou se situe au-dessus de la moyenne nationale pour le primaire, avec un taux de redoublement de 4% contre 6% pour l'ensemble du Mali. En revanche, c'est l'une des Régions au plus fort taux pour le secondaire avec près de 20 % contre 10% pour l'ensemble du Mali. Cette situation perdure depuis au moins 2 ans.

Les enquêtes permanentes auprès des ménages témoignent d'une progression elle-aussi mitigée du taux d'alphabétisme. Après avoir « rattrapé » son retard par rapport à la moyenne nationale, la région de Ségou se retrouve aujourd'hui largement en dessous. Tandis que l'alphabétisation continue de progresser à Bamako, en 2014, le taux tombe à 24,8 pour la Région de Ségou, à l'inverse de la progression des autres Régions (à l'exception de Koulikoro). Si par rapport à 1987 les progrès sont considérables - puisqu'à l'époque, à Ségou, seuls 10% des plus de 6 ans étaient alphabétisés en

français (RGPH 1987) – la situation actuelle nous ramène aux limites d'un système éducatif peinant dans son ensemble à réduire les déficits de formation et donc à suivre des dynamiques démographiques qui l'obligent à croître à un rythme élevé.

Tableau 18. Evolution du taux d'alphabétisation par Région du Mali (en %)

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Mali
2001	14	17	18	18	16	19	23	35	46	21
2006	19	23	24	23	24	19	24	26	52	26
2011	30	35	32	37	17	15	37	58	53	33
2014	38	24	39	25	25	22	44	-	55	34

Sources : INSTAT

Dans la Région les inégalités de genre semblent se réduire. Les taux nets de scolarité dans le premier cycle de l'enseignement fondamental sont respectivement en 2015, de 46% pour les garçons contre 44% pour les filles, quand ils étaient de 47% et de 42% en 2009, mais il n'y a plus de différence au secondaire. Ce n'est pas le cas au niveau national, pour lequel on note un écart de 5 point entre le TNS des filles et des garçons.

Les inégalités spatiales restent très marquées avec des taux de scolarisation largement supérieurs pour le milieu urbain que pour le milieu rural (104% contre 63% pour le premier cycle du fondamental, 97% contre 38% pour le second cycle en 2015). La carte ci-dessous témoigne de cette situation en 2009 dans la Région, mais vient également nuancer les chiffres globaux : il existe des écarts conséquents, mais certaines communes rurales bénéficient de TBS élevés. C'est le cas notamment dans le Sud-Est.

Carte 7. Taux bruts de scolarisation dans l'enseignement fondamental par commune en 2009, région de Ségou

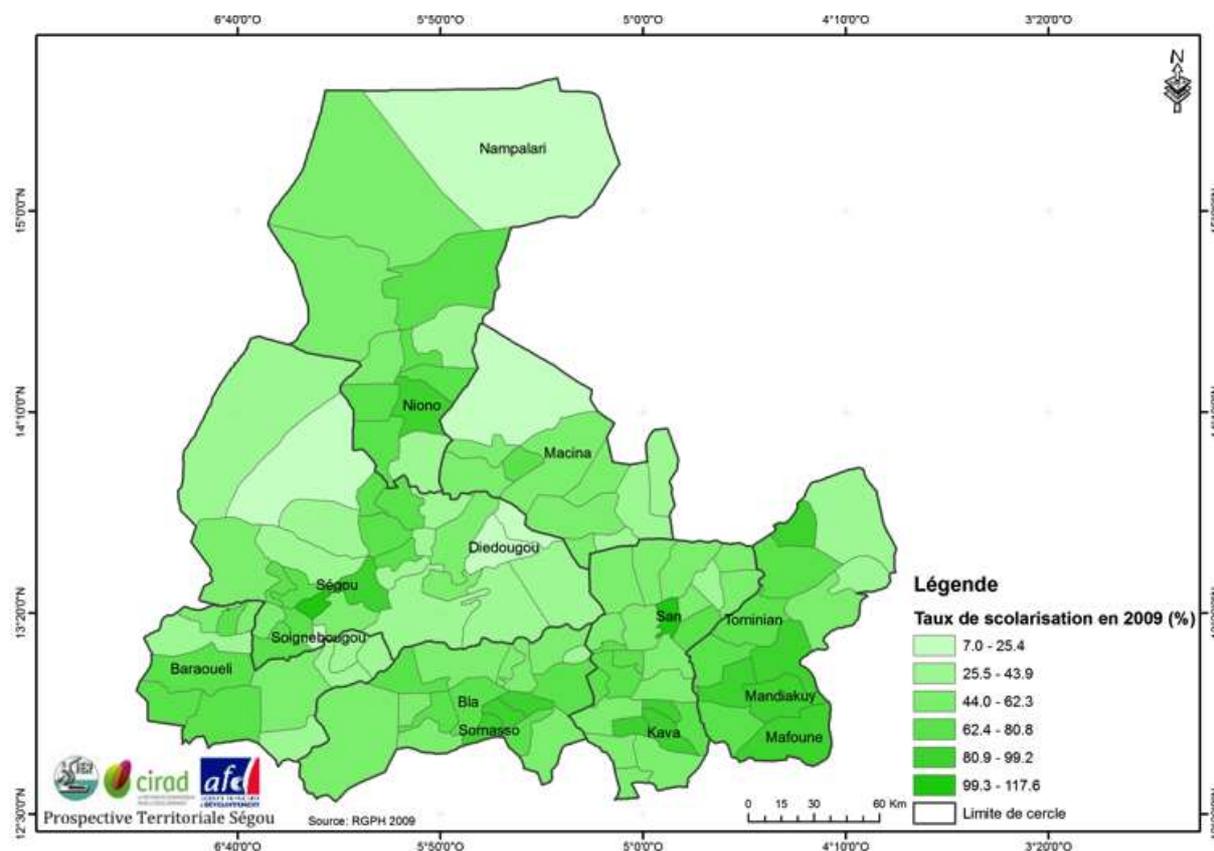


Tableau 19. Nombre d'écoles de l'enseignement fondamental pour 10 000 habitants

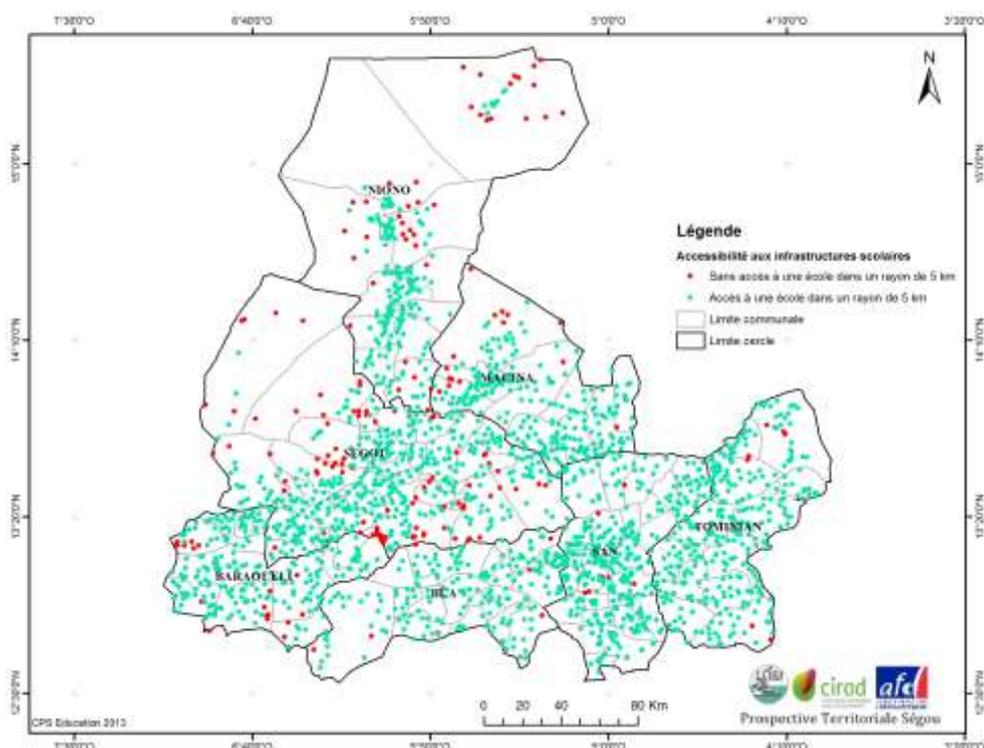
Cercles	1998	2009	2013
Baraoueli	3,08	8,33	9,37
Bla	4,13	8,88	8,77
Macina	4,72	8,39	8,46
Niono	4,58	5,76	7,16
San	3,61	8,03	9,14
Ségou	2,53	7,33	7,34
Tominian	4,44	10,99	10,43
<b>Total</b>	<b>3,63</b>	<b>7,91</b>	<b>8,33</b>

Source : CPS du Ministère de l'éducation

Au-delà des TS et de la toujours difficile évaluation du système éducatif, force est de constater l'effort considérable, à l'échelle du pays et de la Région, en termes d'infrastructures scolaires. Le Tableau 19 montre une augmentation sensible du nombre d'école par habitant et ce dans tous les cercles de la Région.

Cet effort se traduit par une accessibilité physique satisfaisante et en tous les cas en forte amélioration. Les villages des zones les plus enclavés demeurent loin des écoles, mais la majeure partie des habitants de la Région dispose d'une école à moins de 5 kms de chez eux.

Carte 8. Accessibilité aux infrastructures scolaires de l'enseignement fondamental, distance des villages à plus ou moins de 5 kms dans la Région de Ségou en 2013



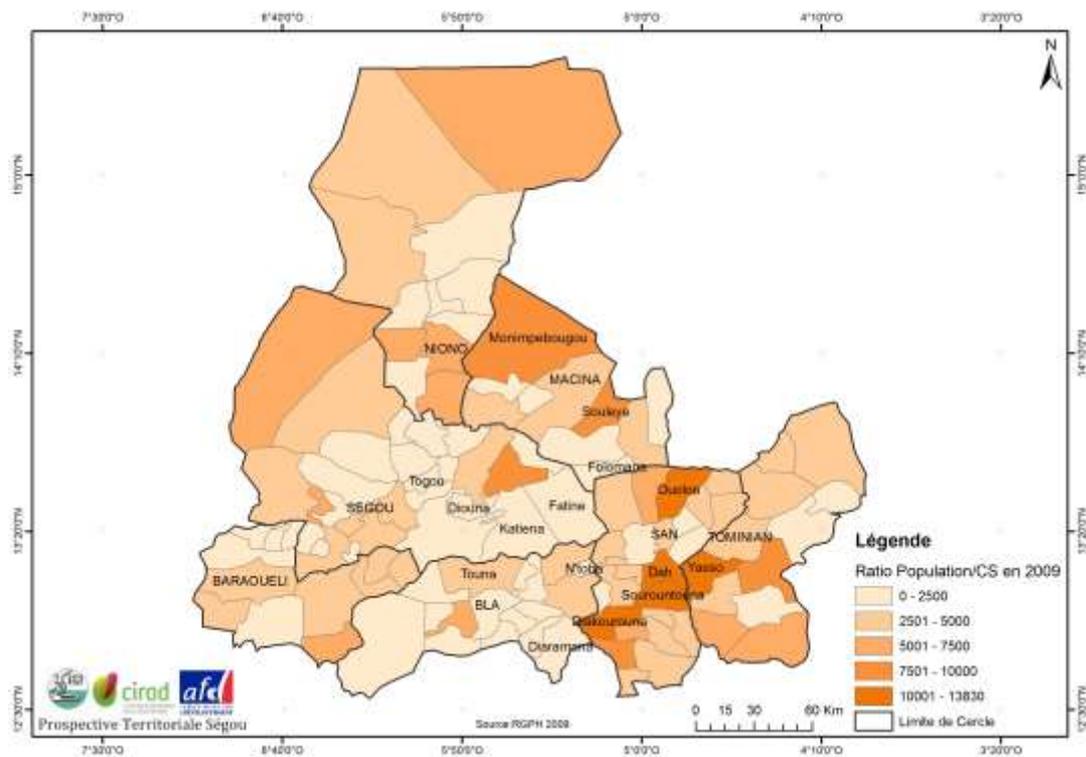
Enfin, il convient de noter les promesses de l'enseignement supérieur, avec la création en 2010 de l'Université de Ségou. Elle compte 1 250 étudiants et comprend une faculté d'agronomie et de médecine animale, une faculté des sciences sociales et l'Institut universitaire de formation professionnelle.

### 2.3.5. Santé

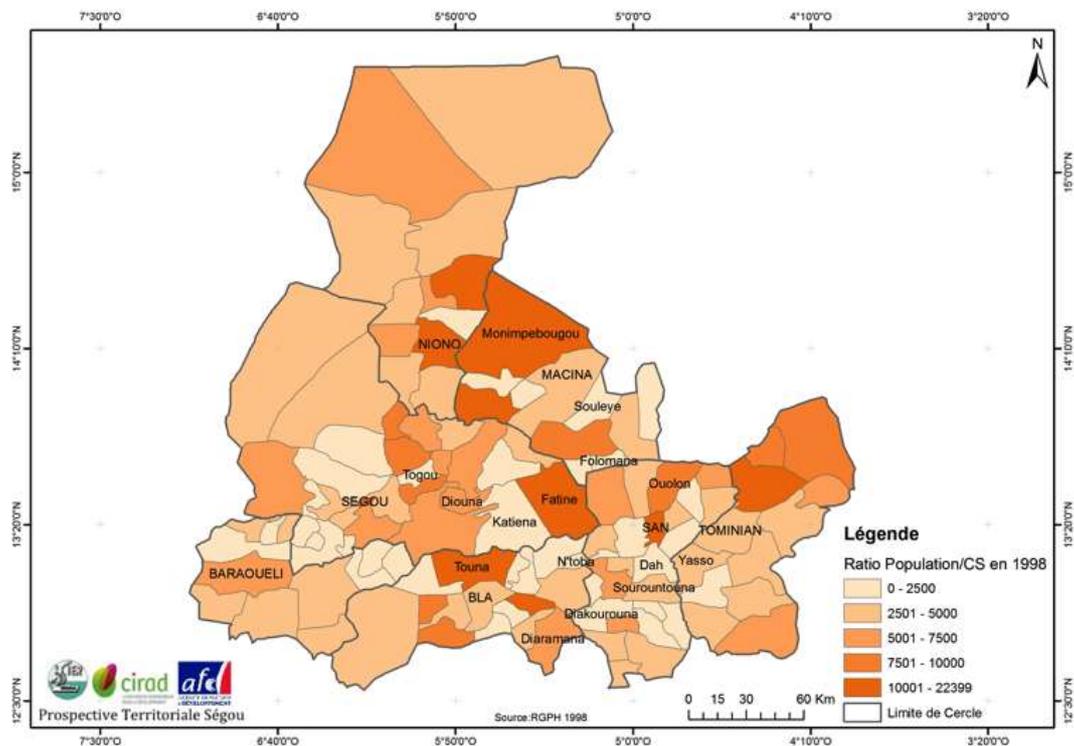
Le PSDR décrit le système sanitaire et son organisation sur les principes de soins de proximités basés sur 163 aires de santé fonctionnelles (BERD 2011). La région de Ségou renferme les deux niveaux de référence représentant les trois structures de santé que sont les CSCOM, les CSRéf et l'Etablissement Public Hospitalier. Ces aires de santé sont encadrées par huit districts sanitaires localisés dans les sept chefs-lieux de cercle, en plus de la ville de Markala.

Les quatre cartes suivantes témoignent, sur des bases méthodologiques comparables, de la densification des infrastructures entre 1998 et 2009, sachant que la situation continue de s'améliorer.

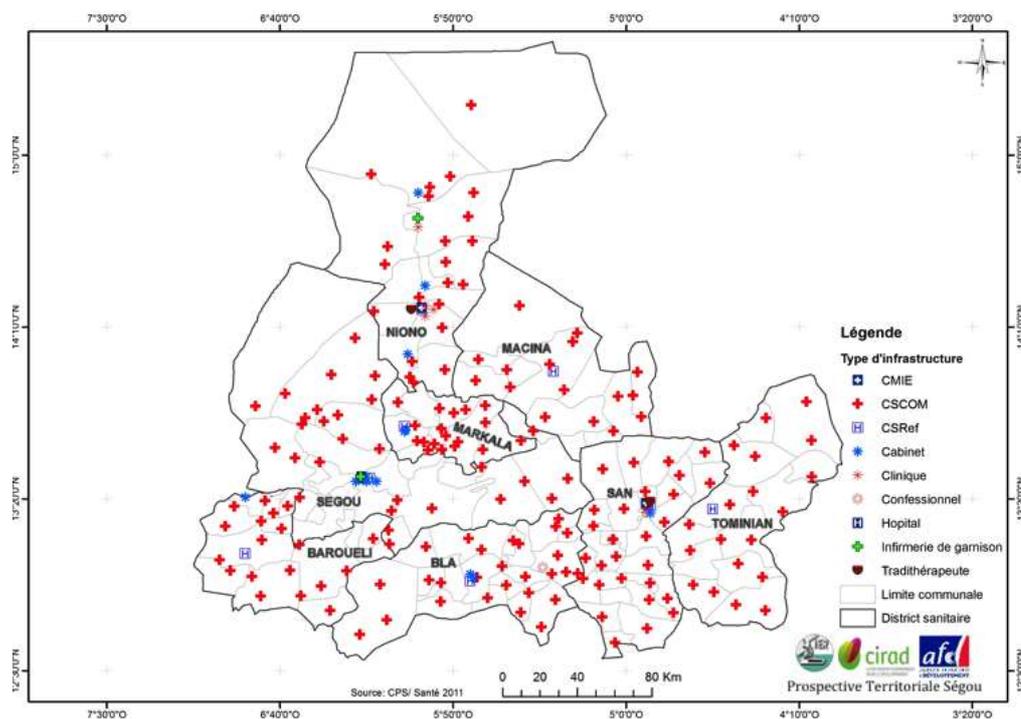
Carte 9. Couverture des services de santé par commune, centres de santé par habitants en 1998



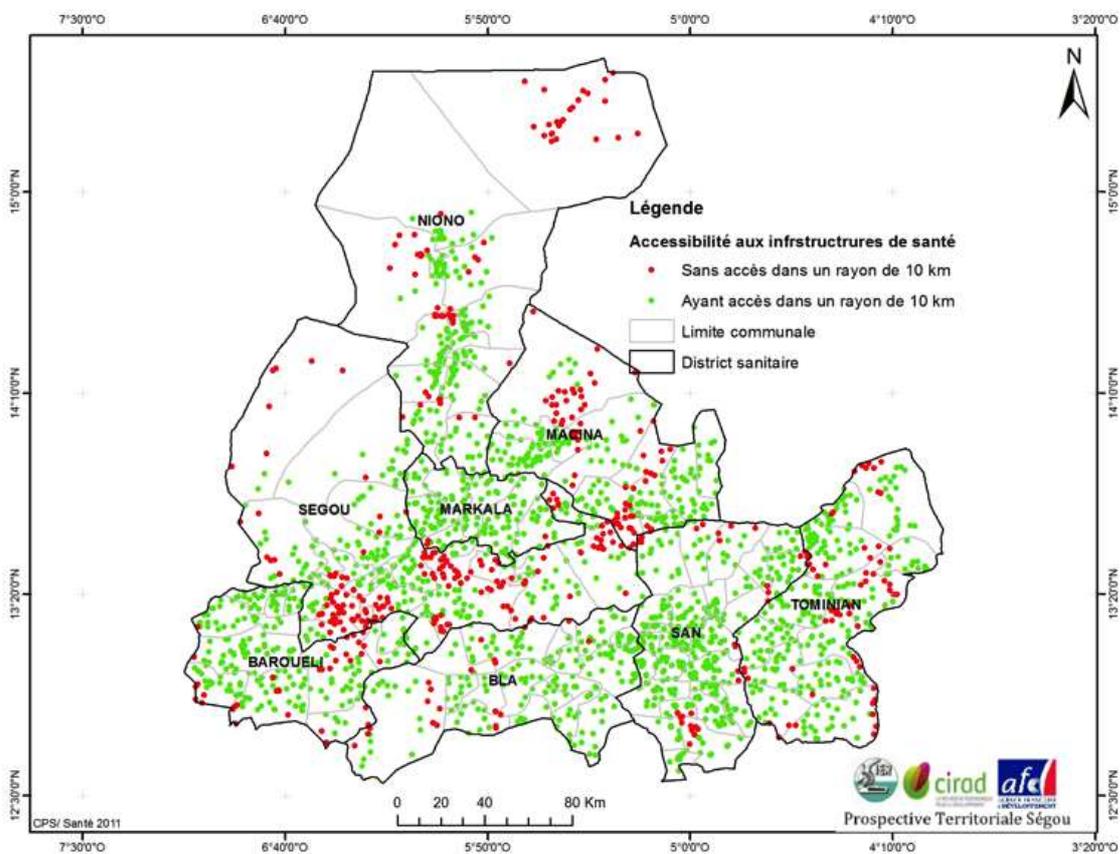
Carte 10. Couverture des services de santé par commune, centres de santé par habitants en 2009



Carte 11. Infrastructures médicales dans la Région du Ségou en 2011



Carte 12. Accès des villages à des Centres de Santé Communautaire à plus de 10 km, en 2011



La répartition géographique de ces structures (avec les données de 2011) démontre les efforts pour atteindre les communes les plus reculées via les CSCOM notamment. Il en résulte, malgré des poches résiduelles de villages éloignés de plus de 10 km d'un CSCOM (avec la situation particulière de Nampala), une couverture qui s'améliore. Globalement, tous les cercles disposent d'un CS pour 10 000 habitants, sauf Ségou, par ailleurs doté d'un hôpital et de 9 cabinets privés.

Malgré ces efforts, l'encadrement médical était cependant largement insuffisant selon les données de 2008. La région comptait alors 1 médecin pour 26 155 habitants, sachant que les préconisations de l'OMS sont de 1 médecin pour 10 000 habitants ; 1 infirmier pour 27 135 habitants (OMS, 1 pour 5 000 habitants) ; 1 sage-femme pour 39 470 habitants (OMS, 1 sage-femme pour 5 000 habitants).

Tableau 20. Effectifs des personnels de santé et ratio par habitant à Ségou, par cercle en 2008

Cercles	Population totale	1 Médecin/ nbre d'hbts	1 Assistant / hbts	1 IDE/ nbre d'hbts	1 Sage-femme/ hbts	1 IO/hbts
Barouéli	203 622	25 453	203 622	50 905	40 724	33 937
Bla	262 127	52 425	87 375	23 829	65 531	65 531
Macina	218 794	36 466	10 939	27 349	72 931	54 698
Niono	295 777	32 864	98 592	29 578	59 155	49 296
San	324 715	46 388	64 943	29 519	29 519	46 387
Ségou	649 759	37 007	204 213	49 753	43 238	29 691
Tominian	216 077	54 019	216 077	36 012	108 038	72 025
<b>Région</b>	<b>2 170 871</b>	<b>26 155</b>	<b>60 301</b>	<b>27 135</b>	<b>39 470</b>	<b>36 181</b>

Source : annuaire statistique de santé de Ségou - 2008

En 2012, l'annuaire statistique du Mali présente une situation qui se serait fortement améliorée, à l'exception du nombre de sages-femmes. La région reste toutefois, comme l'ensemble du Mali, en dessous des préconisations de l'OMS. Nous n'avons pas pu obtenir les chiffres détaillés par cercle, mais les données globales donnent la répartition suivante :

Tableau 21. Effectifs des personnels de santé et ratio par habitant à Ségou en 2012

Type de personnel	Effectif	Personnel santé/ nbre d'habts
Médecin	164	16 012
Sage Femme	73	35 973
Infirmier	510	5 149

Parmi les principaux indicateurs de santé, les résultats de la Région sont globalement inférieurs à la moyenne nationale. Par exemple, en 2014, les taux de morbidité sont les plus élevés du pays.

### **2.3.6. Infrastructures (électricité, transport et communication)**

La région de Ségou comptait en 2009, 13 899 km de réseau routier (les routes nationales pour 1 395 km, les routes régionales pour 771 km, les routes non classées pour 110 km, les routes locales pour 4169 km et les routes communales pour 7 454 km). Seuls 5,8 % des routes sont aujourd'hui bitumées. Le transport fluvial est peu développé. Le rapport SAFIC (Lux-Dev 2012) identifie trois catégories de cercles :

- Ségou, San et Bla, sont bien desservis avec respectivement 450, 120 et 168 km de routes bitumées et situés sur des axes de passage, nationaux et internationaux,
- Macina et Niono, sont desservis à minima, parce que reliés à Ségou et donc aux grands axes,
- Tomanian et Baraoueli, sont qualifiés d'enclavés.

L'atlas de l'OCDE du Sahel et du Sahara précise par ailleurs que si la Région de Ségou est historiquement un lieu de passage et de vastes migrations au gré des conflits et de la puissance de sa capitale, elle n'est plus aujourd'hui dans sur la route des grandes migrations africaines ou vers d'autres continents. Elle a été un temps sur la route touristique (dont elle était un des atouts), mais il faudra du temps avant de reforgez une identité positive (OCDE/CSAO 2014).

Dans le domaine des télécommunications la région de Ségou compte 11 bureaux de poste, un réseau de téléphone fixe (comptabilisant 4 716 abonnés) et un réseau de téléphonie mobile. Le sous- secteur énergétique compte d'importantes infrastructures en électricité, en hydro-électricité et des infrastructures de maîtrise d'eau (GERAD 2012). Les sources d'électricité se diversifient ces dernières années. Le réseau EDM est maintenant interconnecté avec les pays voisins, des associations locales et/ou des privés gèrent des mini-centrales villageoises fonctionnant au fuel, des panneaux solaires sont fréquemment installés. Les informations précises ne sont pas accessibles librement, mais une analyse spécifique serait à faire de l'évolution de la combinaison de ces solutions énergétiques et de leurs coûts, tant pour la puissance publique que pour les ménages. Dans le point suivant, nous donnons un aperçu de l'accès des ménages à l'électricité et de l'évolution de leur mode d'éclairage et de cuisson.

### **2.3.7. Quelques indicateurs de pauvreté et de bien-être des ménages**

Les informations régionales sur la pauvreté des ménages sont éparées. Le Tableau 22 permet de situer la Région de Ségou par rapport au reste du Mali en 2014.

*Tableau 22. Indicateurs de pauvreté par Région du Mali en 2014 (en %)*

Régions	Incidence	Profondeur	Sévérité
Kayes	34,9	8,9	3,3
Koulikoro	47,7	13,3	5,2
Sikasso	65,8	22,4	9,9
Ségou	56,8	15,5	5,7
Mopti	60,4	15,1	5,1
Tombouctou	26,7	7,2	2,7
Gao	43,2	12,6	4,7
Bamako	11,1	2,3	0,7
<b>Ensemble</b>	<b>46,9</b>	<b>13,3</b>	<b>5,2</b>

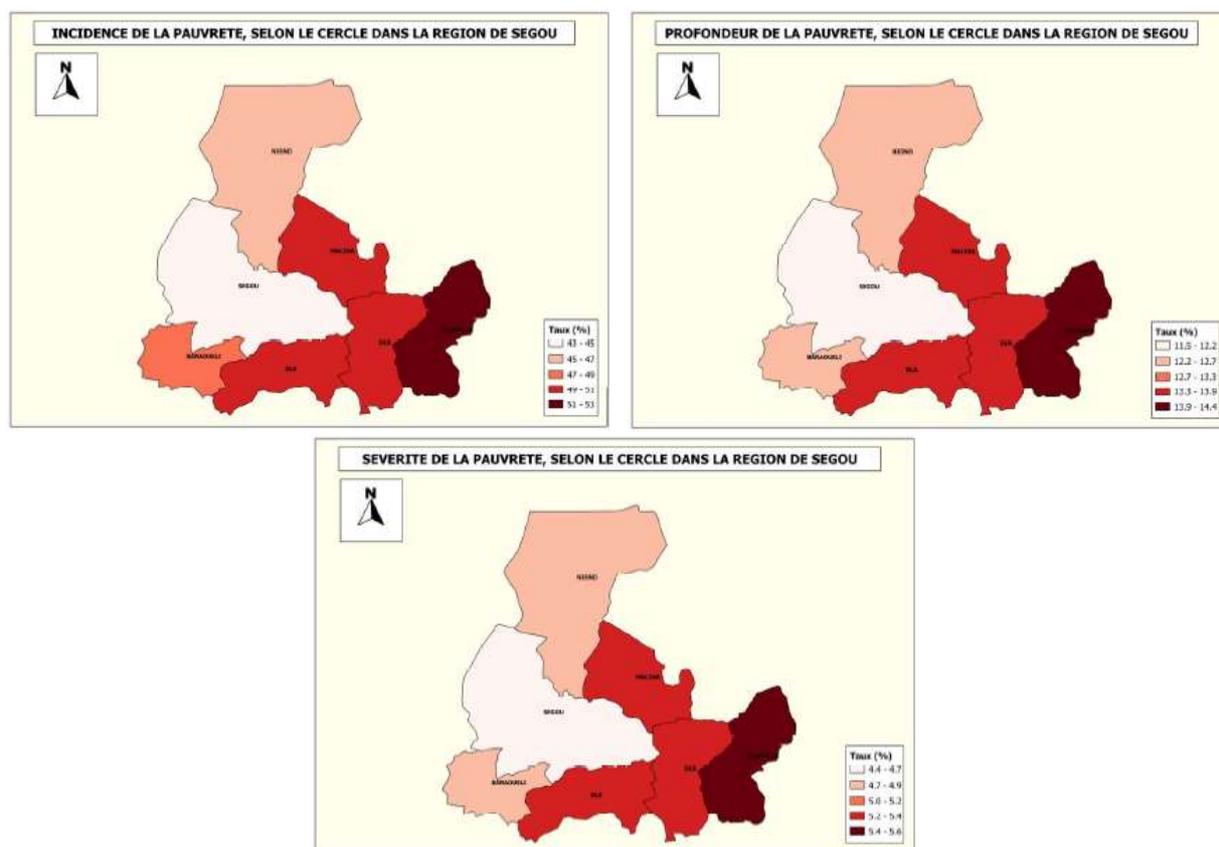
Pour les 3 indicateurs, la Région est très mal classée et seule la Région de Sikasso est a priori plus « pauvre ». Ces chiffres peuvent paraître surprenants au regard des potentiels de développement, mais traduisent surtout les déséquilibres infrarégionaux et l'existence de poches de pauvreté dans le delta intérieur du Niger. Il faut également noter l'écart avec Bamako, qui est édifiant quant à la difficulté à faire émerger de l'activité économique en dehors de la capitale.

Source : INSTAT

Il est intéressant de constater que les indicateurs de pauvreté n'évoluent pas de façon significative ces dernières années. Ainsi, en 2009, lors du RGPH, l'incidence de la pauvreté dans la Région de Ségou était estimée entre 39 et 55%, sa profondeur entre 8 et 14% et sa sévérité entre 4 et 7%. Comme en 2014, Ségou faisait déjà partie des Régions où les ménages étaient les plus « pauvres ».

Plus en détails, les trois indicateurs décrivent conjointement quatre situations infrarégionales clairement différenciées, avec un gradient de pauvreté allant de l'Est vers l'Ouest (cf. carte ci-dessous). Le cercle de Ségou apparaît comme le moins soumis à la pauvreté, suivi par ceux de Niono et de Barouéli, tandis que le cercle de Tominian semble clairement plus défavorisé dans les équilibres régionaux. Les explications sont à chercher dans la vulnérabilité des cercles de l'Est de la Région aux aléas climatiques et aux crises agricoles, sans que les bourgs urbains offrent d'alternatives.

Cartes 13. Indicateurs de pauvreté en 2009 dans la Région de Ségo, selon le cercle (RGPH 2009)



Il convient enfin de noter que les inégalités qui traversent la Région ne se résorbent pas, bien au contraire. Malgré les efforts depuis 2001, l'indice de Gini calculé sur les revenus des individus varie très faiblement. Il était de 0,31 en 2001 contre 0,28 en 2014. Il est certes l'un des plus faibles du pays (0,37 en 2014, avec un maximum de plus de 0,5 à Tombouctou), mais il masque certainement des écarts importants entre les ménages.

Les conditions de vie et le bien-être des ménages peuvent aussi être abordés par l'équipement de l'habitat et les biens de consommation possédés. Nous donnons ici, en restant à l'échelle de la Région, les principales évolutions de certains indicateurs. Il est d'abord intéressant de noter la forte progression, malgré la croissance démographique soutenue, de l'accès et de l'utilisation de l'électricité.

L'amélioration, notable des modes d'éclairage, (Tableau 23) se traduit par le passage d'un taux de raccordement aux réseaux électriques de 6% en 2001 à 40% en 2014. Le développement des panneaux solaires et des centrales locales (cf. supra) a donc des effets significatifs. Pour autant, la trajectoire semble s'infléchir et un palier atteint, alors même que les taux restent faibles au regard des standards internationaux. Il semble nécessaire de trouver des solutions de masse plus adaptées aux contraintes locales.

Tableau 23. Evolution du mode d'éclairage des ménages de la Région de Ségo

Mode d'éclairage	1987	1998	2009	2011	2014	2015
électricité	2%	3%	10%	26%	39%	44%
gaz	1%	0%	0%	0%	0%	0%
pétrole	84%	90%	55%	17%	1%	1%
autres	14%	7%	35%	58%	60%	56%

Source : RGPH, INSTAT

Les difficultés sont plus prégnantes pour l'adduction d'eau. Si les apports par les eaux de surface ont été quasiment éliminés en 25 ans, l'eau courante dans la maison via les réseaux collectifs ne concerne toujours que 5% des ménages de la Région. Ce sont toujours les forages et puits individuels qui fournissent en eau la majorité de la population.

Tableau 24. Evolution du mode d'accès à l'eau des ménages de la Région de Ségou

Approvisionnement en eau	1987	1998	2009	2014	2015
Robinet	1%	2%	4%	5%	5%
Forages ou puits	91%	86%	89%	84%	85%
Rivière	6%	2%	1%	0%	0%
Fontaine publique	1%	4%	3%	11%	10%
Autres	2%	6%	4%	0%	0%

Source : RGP, INSTAT

Enfin, si l'accès des foyers à l'électricité s'améliore fortement, confirmant les évolutions constatées pour le mode d'éclairage, l'accès à l'eau potable semble sur un palier. Avec le maintien à un très haut niveau de l'utilisation du bois-énergie, ces évolutions interrogent sur la disponibilité des ressources naturelles et sur la soutenabilité de leur consommation et de leur gestion. Du fait de la poussée démographique, les progrès d'accès à une électricité « pauvre » et « raisonnable » stagnent et l'urgence rend difficile la réflexion sur des alternatives crédibles et moins consommatrice en ressources naturelles.

Tableau 25. Accès aux services et aux biens de consommation dans la Région de Ségou

	2001	2006	2009	2011	2013	2014	2015
Accès à l'eau potable	71%		65%	78%	66%	72%	76%
Accès à l'électricité	6%		14%	26%		40%	
Utilisation du bois énergie	93%		93%	93%	95%		
Possession d'un téléphone portable		11%	59%		82%		
Possession d'une moto	27%	39%	46%		52%		

Source : INSTAT

En ce qui concerne les biens d'équipement, le spectaculaire développement de la téléphonie mobile et du nombre de motos insiste sur le besoin d'équipements utiles, techniquement adaptés à la situation géographique et climatique. Il montre qu'à condition d'avoir des options innovantes et performantes, les transformations dans la structure de consommation peuvent être extrêmement rapides.

### **2.3.8. Situation politique et sécurité**

Bien entendu, il s'agit de la problématique structurante pour la période récente. La situation politique influence déjà, sans qu'il soit possible d'en chiffrer précisément les impacts, les dynamiques de population de la Région et sa répartition. Les populations réfugiées du Nord semblent se concentrer plutôt sur les zones de l'Office du Niger, en bordure des périmètres où se multiplient les campements, mais aussi dans les villes où les perspectives d'emploi sont plus favorables.

Il conviendra d'entrer dans les différents scénarios possibles les sorties les plus probables de la crise actuelle. Il n'en reste pas moins que la difficulté dans l'exercice de prospective est de gérer l'urgence de la situation et son impact sur les représentations. Les acteurs locaux ont vraisemblablement un horizon de réflexion stratégique fortement réduit par l'actualité et il est normal qu'une projection vers le futur soit difficile dans ces conditions.

## **2.4. Politiques régionales mises en œuvre sur la période**

### **2.4.1. La décentralisation et état des lieux de l'administration**

Le Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement Economique Régional (PADDER) a commandité une étude sur les Espaces Economiques Partagés pour promouvoir le développement régional. Les collectivités territoriales, en mettant en œuvre les EEP, réalisent les objectifs de la décentralisation qui visent à rendre l'action publique locale plus efficace et à promouvoir une meilleure implication des citoyens dans la gestion des affaires publiques. En structurant les initiatives et les projets de territoire, les EEP constituent un outil de regroupement des territoires communaux qui permet de répondre efficacement aux défis qui se posent en matière de développement territorial. La réalisation du diagnostic des secteurs économiques porteurs et espaces économiques partagés dans la région de Ségou s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par le PADDER en appui au renforcement du processus de décentralisation qui est marqué, au Mali, par deux phases importantes.

La première phase s'étale de 1992 à 2004 et s'est organisée autour de deux points essentiels : (i) une étape de conception et de réforme avec la réalisation d'études et d'outils juridiques et réglementaires ; (ii) une étape de démarrage et de mise en œuvre en termes de sensibilisation des acteurs et de mise en place des dispositifs institutionnels techniques et financiers. La deuxième phase qui couvre la période 2005-2014 est celle de la consolidation de la réforme<sup>22</sup>.

Dans le cadre de l'accompagnement du processus de décentralisation, en conformité avec les orientations fixées par le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation, le PADDER a appuyé l'amélioration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) et du Plan Stratégique de Développement Régional (PSDR) de la Région de Ségou

Au niveau local, le PSDRS stipule que les Comités d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement sont chargés de l'application et du suivi de ces actions (voir au point 1.4.4, page 33, les différents comités). Selon leur niveau respectif, ces comités sont chargés de :

- donner un avis sur les stratégies et programmes de développement et de suivre leur mise en œuvre ;
- veiller à la cohérence et à la mise en œuvre des programmes sectoriels et formuler des recommandations tendant à assurer une bonne exécution desdits programmes ;
- susciter l'implication de tous les acteurs dans le processus des réformes institutionnelles ;
- orienter, coordonner, suivre et évaluer les appuis nécessaires à la mise en œuvre des programmes de développement.

Par ailleurs, dès l'installation des organes des collectivités territoriales, des compétences ont été transférées par l'Etat central aux élus. En juin 2002, le gouvernement a signé les décrets de transfert de compétences dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique rurale, des compétences générales.

De manière générale, l'Assemblée Régionale a pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional. La région est le maître d'ouvrage de la planification du développement régional. A ce titre, l'assemblée régionale de Ségou a élaboré des documents de planification qui constituent la base de ses actions : le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) et le plan stratégique de développement régional (PSDR). Ces documents sont complétés par des études sectorielles, mis en ligne sur le site de la Région (<http://www.cr-segou.org/index.php/textes-legislatifs/etudes-et-publications>).

---

<sup>22</sup> Dont les principaux axes sont déclinés dans le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation. Les fondamentaux de mis en œuvre de ce document cadre sont le Programme National d'Appui aux collectivités Territoriales de la phase II (PNACT II) et le Programme de Développement Institutionnel (PDI). L'ensemble s'inscrit en cohérence avec l'Etude Nationale Prospective Mali 2025, le Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP) et CSLP II dit « Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) » pour la période 2007-2011, voir supra)

### 2.4.2. Les politiques économiques

Le plan triennal pour le développement de Ségou et les autres schémas de développement reprennent les politiques économiques envisagées. Le développement de la région ne repose pas seulement que sur les élus et personnel, mais sur une conjonction des efforts de développement de l'ensemble des acteurs du territoire. Par son rôle de maître d'ouvrage du développement économique régional, l'assemblée régionale doit réunir les conditions cadres nécessaires, dans le respect des principes de subsidiarité et de suppléance, pour un plein essor de création de richesses. Les acteurs concernés sont :

- OGSP (Organisme gestionnaire de service public) : FERASCOM, les comités de gestion scolaire, les syndicats des différents ordres socioprofessionnels
- OP (Organisations paysannes) : CRAS, CRM, les structures faitières des organisations paysannes...
- OSP (Organisations du secteur privé : GIE, les entreprises) : RFOE, l'association régionale des apiculteurs, PME et PMI, ...
- OSC (Organisation de la société civile) : les ONGs, l'organisation régionale de la société civile, les associations à but non lucratif et apolitique...
- Les institutions financières : représentées par les banques classiques (BDM-SA, BNDA, BHM, BIM, BOA...) et les institutions de micro finance (NYESIGISO, CAECE, KAFO JIGINEW, KONDO...)
- STD (Services techniques déconcentrés de l'Etat) : les directions Régionales
- La Tutelle (appui technique et assistance conseil) : Gouvernorat

Les études sur les Espaces Economiques Partagés renseignent sur les orientations stratégiques à l'œuvre et à développer. Les EEP à dominante agro-pastorale, qui sont majoritairement prévus, intègrent des activités d'accompagnement liées au renforcement de l'entrepreneuriat économique rural (GERAD 2012). La mise en œuvre de ces EEP reviendra en priorité à des structures associatives ou à des groupements. Chaque EEP, abritera un certain nombre d'activités économiques susceptibles de générer de la plus-value tout en veillant au respect de la biodiversité. Dans la région de Ségou, les espaces économiques partagés identifiés sont les suivants :

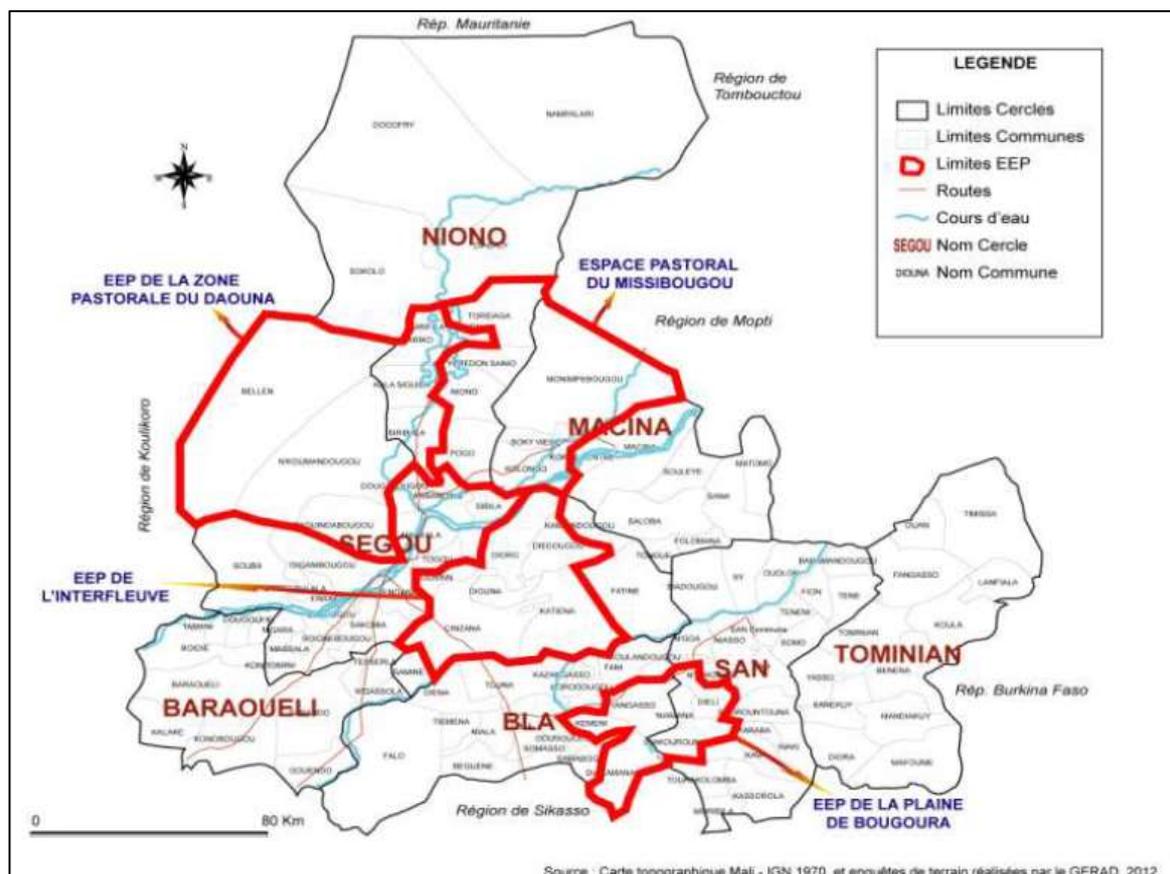
- EEP de la zone pastorale de Missibougou ;
- EEP de la zone céréalière compris entre les cercles de Bla et San ;
- EEP de la zone de l'Interfleuve ;
- EEP de la zone pastorale de Daouana.

L'élaboration du PSDR a permis d'identifier les espaces économiques que la région de Ségou partage avec les régions et localités voisines, et qu'il convient de prendre en compte dans l'objectif de cohérence. Ces espaces sont les suivants (Carte 14) :

- le Triangle pastoral de Missibougou (4 000 ha) partagé entre Ségou et Mopti,
- la Zone pastorale de Daouana partagée entre Ségou, Koulikoro, Tombouctou et la Mauritanie,
- le périmètre pastoral de Sokolo partagé entre Ségou, Mopti, Tombouctou et Koulikoro, et Mauritanie
- la zone pastorale de Nampalari partagée entre Ségou, Tombouctou et Mopti,
- la zone de pêche Ségou- Koulikoro,
- les bourses de céréale de la région, partagée avec Bamako, Kayes, Sikasso Mopti, la Guinée,
- la zone agropastorale de l'inter-fleuve partagée entre Ségou et Mopti,
- la zone office Niger partagée entre Ségou, Niono et Macina,
- la zone office riz Ségou partagée : Ségou, barouéli et Macina,
- le fleuve Niger : koulikoro, Ségou, Mopti, (toutes les régions du Mali et la zone UEMOA
- la zone de Production PDI. BS : Bla et San,

- la zone coton CMDT : Tominian, San, Bla et Barouéli,
- la piste nationale de transhumance partagée entre Ségou, Mopti et Koulikoro,
- les marchés de bois de Konobougou et Banankoroni,
- les foires de Tènè et de Tominian,
- le marché de poisson de Ségou,
- le marché de bétail de la région partagé avec Bamako, Sénégal, Cote d’ivoire, Burkina Faso, Ghana
- le marché de volaille de la région partagé avec Bamako, Koulikoro, Sikasso, Mopti, Tombouctou et Gao

Carte 14. Localisation des Espaces Economiques Partagés de la Région de Ségou



Le PSRDS propose quatre grandes orientations stratégiques structurantes (OSS), ayant chacune des orientations stratégiques spécifiques (voir détail en annexe 3). Les 4 OSS structurantes concernent :

- le développement d’un réseau de communication, de télécommunications et des TIC ;
- la promotion des stratégies de développement économique, agriculture, industrie valorisant les ressources territoriales naturelles.
- Le développement du Capital Humain pour soutenir les actions de développement durable.
- La promotion les stratégies de développement durable et de bonne gouvernance (gestion des environnements naturel, social, économique).

Enfin, le PSRDS propose 9 orientations stratégiques déclinant pour l’action, les 4 grandes stratégies (voir annexe 3).

### **3. AUTRES ELEMENTS POUR APPREHENDER LE FUTUR**

Dans cette troisième partie, nous nous projetons dans l'avenir, en apportant des éléments factuels supplémentaires, et en rapportant les représentations que les acteurs du territoire ont du futur. Elle s'appuie pour beaucoup sur les projections démographiques et sur leurs incidences sur les dynamiques à l'œuvre et sur les besoins en emplois et en infrastructures. Mais elle synthétise aussi les réponses des personnes ressources et de l'échantillon des ménages aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude.

#### **3.1. Effectifs des populations à l'horizon 2050**

##### **3.1.1. Projections nationales et régionales**

Les projections de population dites par composantes sont réalisées à partir de la structure par âge et par sexe d'une population de départ, et d'hypothèses d'évolutions de la fécondité, de la mortalité, et des migrations internationales. Elles sont réalisées au niveau national, et assez souvent pour les populations urbaine et rurale et les principales subdivisions administratives du pays à partir des pourcentages que représentent ces sous-ensembles dans la population du pays

Les difficultés associées à ces projections sont multiples. Elles tiennent à la fois à la qualité des données utilisées et au choix des hypothèses qui est lui-même lié à l'objectif assigné aux projections (projections tendanciennes, estimations pour le futur proche, outils d'aide à la décision, etc.). Mais, elles tiennent aussi à la difficulté d'avoir des données détaillées pour toutes les zones et subdivisions considérées, et surtout à la nécessité d'assurer la cohérence nécessaire entre les projections des divers ensembles retenus et la projection nationale. C'est la raison pour laquelle, les projections par zone de résidence ou régions s'appuient sur des hypothèses d'évolution des pourcentages de ces zones ou régions dans la population totale

On notera à ce sujet que selon les projections d'urbanisation 2014 de la Division de la population des Nations Unies, la part la population urbaine (selon la définition large des RGPH de 1976, 1987 et 1998) dans la population totale devrait continuer d'augmenter rapidement et passer de 37,5% en 2015 à 50,2% en 2035, ce qui ferait alors du Mali un pays majoritairement urbain. Cependant, la projection du taux d'urbanisation de 22,5% donné par le RGPH 2009 suggère que la population malienne deviendrait majoritairement urbaine 20 ans plus tard, c'est-à-dire en 2055.

La croissance de la population urbaine qui était estimée en 2010-2015 à 5,1% par an (contre 1,8 % par an pour la population rurale) devrait se ralentir et l'écart entre croissance urbaine et croissance rurale se réduire quelque peu. Les projections d'urbanisation de la Division de la population des Nations unies 2014 ont ainsi anticipé en 2030-2035 une croissance de la population urbaine et rurale de respectivement 4,0% et 1,9% par an, et de respectivement de 3,3% et de 1,3% par an en 2045-2050.

Quant à la population de Bamako, sa part dans la population urbaine (définition large) pourrait plus ou moins se stabiliser dans les années à venir et passer de 41,2% en 2015 à 42,6% en 2030 (terme de la projection pour les villes). Si sa croissance dans les premières décennies de l'indépendance a été plus forte que celle de la population urbaine, elle était estimée en 2010-2015 à 5,3% par an contre 5,1% pour la population urbaine (définition large). Mais la part de la population de Bamako dans la population totale va continuer d'augmenter et pourrait passer de 13,7% en 2015 à 16,7% en 2030 et 20,7% en 2050. L'augmentation prévisible de la part de la population de Bamako devrait contribuer à diminuer légèrement la part de la population de la région de Ségou dans la population totale.

Pour réaliser les projections<sup>23</sup> de population pour le Mali et la région de Ségou nous avons donc procédé d'abord à une projection par composantes de la population totale du Mali, puis à une projection également par composantes de la population de la région de Ségou.

---

<sup>23</sup> Ces projections ont été réalisées avec le logiciel Spectrum version 5.40 du 2 février 2016, de « Avenir Health Institute » <http://www.avenirhealth.org/software-spectrum>

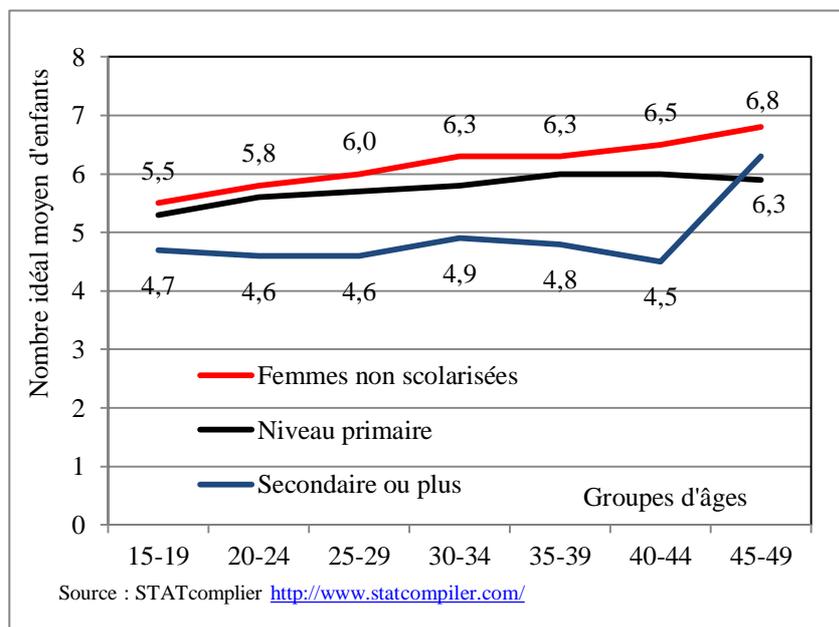
### 3.1.2. Les hypothèses au niveau national

S'agissant de projections tendanciennes, les projections nationales réalisées se sont appuyées sur les hypothèses retenues pour Mali par la Division de la population des Nations unies dans leurs projections publiées en juillet 2015 et reprises dans les données Mali intégrées à Spectrum (sauf à quelques détails près pour la fécondité, voir plus bas).

Les hypothèses retenues ont été les suivantes :

- **Population de départ par sexe et par âge au 1<sup>er</sup> juillet 2010** : 15,167 millions
- **Mortalité** : espérance de vie à la naissance croissante de 56,4 ans en 2010 (56,1 pour les hommes et 56,8 pour les femmes) à 67,4 ans en 2035 (67,1 pour les hommes et 67,8 pour les femmes) et 71,7 ans en 2050 (71,0 pour les hommes et 72,4 pour les femmes).
- **Fécondité** : la fécondité étant le moteur principal de l'évolution démographique, trois hypothèses : basse, moyenne et haute ont été considérées. Spectrum a retenu en 2010 un ISF de 6,60 enfants par femme, et de 6,14 en 2015 (chiffres dérivés des 6,35 enfants par femme estimés par les Nations unies pour la période 2010-2015). Ensuite, pour faire simple, nous avons retenu pour l'hypothèse moyenne, une décroissance linéaire de l'ISF conduisant à 4,6 enfants par femme en 2035 et 3,5 enfants en 2050 (contre 3,57 pour la période 2045-2050 retenus par les Nations unies). Les hypothèses basse et haute pour 2050 ont été retenues, de manière conventionnelle comme pour les projections des Nations unies, avec 0,5 enfants en plus et en moins par rapport à l'hypothèse moyenne. Ce qui donne en 2050, un ISF de 3,0 enfants par femme pour l'hypothèse basse, et de 4 enfants par femme pour l'hypothèse haute (et 4,4 et 4,9 enfants par femme en 2035)

Figure 21. Nombre idéal moyen d'enfants par groupe d'âge et niveau d'éducation en 2012-2013



Le nombre idéal d'enfants exprimé par les femmes de 20-24 et 25-29 ans les plus éduquées lors de l'EDS 2012-2013 est de 4,6 enfants, soit deux enfants de moins que les 5,8/6,0 enfants donnés par les femmes non éduquées (Figure 21). Si on suppose la poursuite des efforts de scolarisation au secondaire de toutes les jeunes filles et l'extension de programmes de qualité en planification familiale, l'hypothèse moyenne de 4,6 enfants par femme en 2035, n'est pas irréaliste. Mais, cela suppose que l'utilisation de

la contraception qui ne concernait que 10% des femmes maliennes en 2012-2013, passe à 35% en 2035, ce qui correspond à un rythme d'augmentation de la prévalence contraceptive de plus de 1 point de pourcentage par an, soit, plus du double de la progression observée récemment. Quant à l'hypothèse de 3,5 enfants en 2050, elle suppose une prévalence de la contraception en 2050 de 51% en 2050, soit 5 fois plus qu'en 2012-2013. Compte tenu de ces éléments, il n'est pas exclu que la baisse de la fécondité qui s'est amorcée récemment au Mali se stabilise autour de 5 enfants par femme dans les prochaines années, comme cela a été observé dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, du fait du maintien de normes familiales élevées.

Enfin, il faut noter que selon les projections probabilistes de la Division de la population des Nations unies publiées en juillet 2015, la fécondité au Mali en 2050 a plus ou moins 80% de chance de se situer entre 3,0 et 4,0 enfants par femme, mais 95% de chances de se situer entre 1,8 et 5,0 enfants par femme<sup>24</sup>. Le futur démographique est donc beaucoup plus incertain qu'on ne le croit généralement en mettant en avant l'inertie des phénomènes démographiques qui n'est guère vérifiée que pour les évolutions de la population totale.

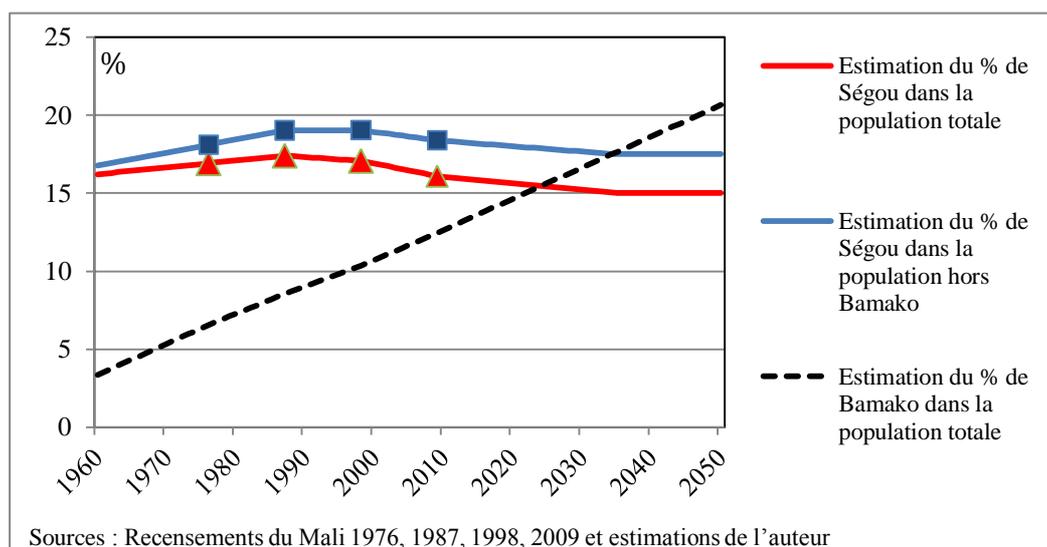
- **Migrations internationales** : solde migratoire négatif estimé à moins 60 500 personnes par an en moyenne pour la période 2010-2014, puis à moins 40 000 personnes par an en moyenne jusqu'en 2050 (estimations à partir des statistiques de réfugiés du HCR, du nombre de personnes nées au Mali recensées à l'étranger, et des résultats de l'enquête migration « REMUAO » réalisée au Mali 1992-1993).

### 3.1.3. Les hypothèses pour la région de Ségou

La région de Ségou est l'une des huit régions du Mali, avec sept cercles, 18 communes, dont trois sont des communes urbaines (Ségou San et Niono) et 2 166 villages. A partir des données des recensements de 1976, 1987, 1998 et 2009 analysées supra, les projections pour la région de Ségou ont été effectuées en s'appuyant sur les projections nationales, de la manière suivante :

- **Population de départ par sexe et par âge au 1<sup>er</sup> juillet 2010** : 2,395 millions, soit 18,4% de population du pays hors Bamako (16,1% de la population du pays). La structure par âge donnée pour la région au recensement de 2009 a été appliquée à la population estimée en 2010.
- **Évolution du pourcentage de la population du Ségou dans la population totale** : la Figure 22 illustre les estimations obtenues entre 1960 et 2015 à partir des résultats des recensements et les hypothèses. Le pourcentage de la population de Ségou dans la population totale du Mali est ainsi supposé décroître de 15,8% en 2015 à 15% en 2035 et rester à ce niveau jusqu'en 2050.
- **Mortalité, fécondité, migrations internationales** : les mêmes hypothèses que celles des projections nationales sont implicitement reconduites.

Figure 22. Estimations du pourcentage de la population de Ségou dans la population totale et hors Bamako de 1960 à 2015, et hypothèse retenue de 2015 à 2050



<sup>24</sup> Voir United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, Population Division (2015), World Population Prospects: The 2015 Revision, Probabilistic Projections <http://esa.un.org/unpd/wpp/Graphs/Probabilistic/FERT/TOT/> et aussi Gerland P. and al. « World population stabilization unlikely this century » Sciences Express Report, September 18, 2014

Les projections de la population de Ségou obtenues par Spectrum à partir des hypothèses d'évolution de son pourcentage dans la population totale appliquent à leurs résultats les structures par âge obtenues au niveau national, ce qui n'est pas satisfaisant. C'est pourquoi nous avons procédé dans un deuxième temps, à partir de la structure par âge de la région en 2010, à des projections de la population de Ségou indépendantes de la projection nationale (tout en gardant les mêmes hypothèses sur la mortalité et la fécondité). Ceci nous a permis de projeter des structures par âge propres à la région, structures qui ont été ensuite appliquées aux chiffres de population totale projetés lors de l'étape précédente.

### **3.1.4. Les populations du Mali et de Ségou multipliées par 2,5 d'ici 2050**

Les populations totales projetées entre 2010 et 2050 pour l'ensemble du Mali et la région de Ségou sont présentées par pas de temps de 5 années au Tableau 26 ; le détail est présenté en annexe 3.

*Tableau 26. Projections de la population totale du Mali et de la région de Ségou 2010-2050, en millions, selon trois hypothèses d'évolution de la fécondité*

années	Mali, population en millions			années	Ségou, population en millions			% dans la population totale
	hypothèses				hypothèses			
	3,0 enfants en 2050	3,5 enfants en 2050	4,0 enfants en 2050		3,0 enfants en 2050	3,5 enfants en 2050	4,0 enfants en 2050	
2010	15,167	15,167	15,167	2010	2,431	2,431	2,431	16,0%
<b>2015</b>	<b>17,600</b>	<b>17,600</b>	<b>17,600</b>	<b>2015</b>	<b>2,763</b>	<b>2,763</b>	<b>2,763</b>	<b>15,7%</b>
2020	20,452	20,470	20,489	2020	3,143	3,146	3,149	15,4%
2025	23,668	23,763	23,858	2025	3,561	3,576	3,590	15,0%
<b>2030</b>	<b>27,302</b>	<b>27,553</b>	<b>27,804</b>	<b>2030</b>	<b>4,021</b>	<b>4,058</b>	<b>4,095</b>	<b>14,7%</b>
<b>2035</b>	<b>31,290</b>	<b>31,808</b>	<b>32,325</b>	<b>2035</b>	<b>4,509</b>	<b>4,583</b>	<b>4,658</b>	<b>14,4%</b>
2040	35,522	36,457	37,394	2040	5,056	5,189	5,323	14,2%
2045	39,828	41,382	42,948	2045	5,600	5,818	6,038	14,1%
<b>2050</b>	<b>44,023</b>	<b>46,452</b>	<b>48,921</b>	<b>2050</b>	<b>6,112</b>	<b>6,450</b>	<b>6,792</b>	<b>13,9%</b>

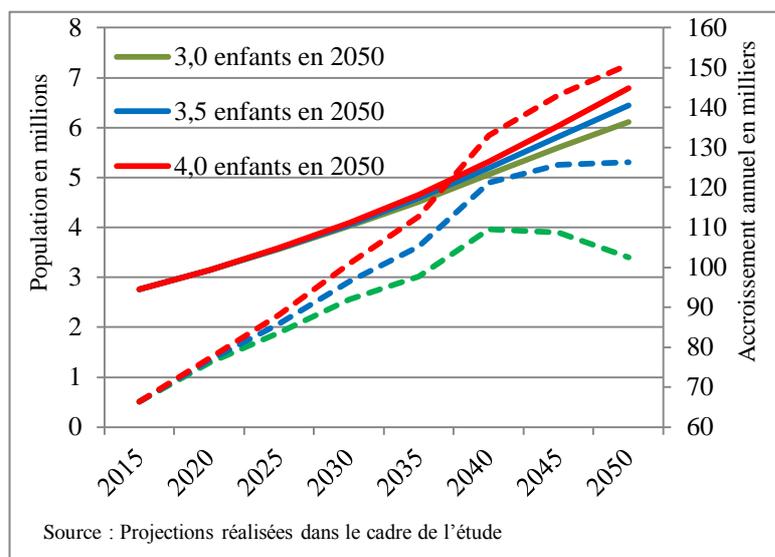
Source : Projections réalisées dans le cadre de l'étude.

Les populations de l'ensemble du Mali projetées pour 2050 sont de : 44,0, 46,5 et 48,9 millions respectivement pour les hypothèses 3,0, 3,5 et 4,0 enfants par femme en 2050<sup>25</sup>. Ainsi, la population de Mali pourrait augmenter entre 2015 et 2030 de 55% à 58% d'ici 2030 et passer de 17,6 millions en 2015 à 27,3 - 27,8 millions en 2030 selon l'hypothèse de fécondité retenue. En 2035 l'augmentation par rapport à 2015 pourrait être de 78% à 84% et la population pourrait alors se situer entre 31,3 millions et 32,3 millions. **Enfin à l'horizon 2050, la population de Mali pourrait être 2,5 à 2,8 fois plus nombreuse qu'en 2015 et se situer entre 44 millions et 49 millions.**

La population du Ségou augmentera moins vite que celle de l'ensemble du pays, mais elle continuera à croître rapidement : de 46% à 48% entre 2015 et 2030 ; de 63% à 69% d'ici 2035, et selon les hypothèses retenues, elle pourrait être entre 2,2 et 2,5 fois plus nombreuse qu'en 2015 d'ici 2050. **La population du Ségou pourrait passer de 2,8 millions en 2015 à entre 4,0 et 4,1 millions en 2030, 4,5 à 4,7 millions en 2035, et 6,1 et 6,8 millions en 2050.**

<sup>25</sup> Ces résultats sont un peu supérieurs à ceux des hypothèses basse et moyenne des projections 2015 de la Division de la population des Nations unies, et un peu inférieur pour l'hypothèse haute (ces résultats sont respectivement de 41,3, 45,4, et 49,7 millions) essentiellement du fait du rythme différent (linéaire) de baisse de la fécondité adopté dans les projections réalisées dans cette étude.

Figure 23. Projections de la population de Ségou (en millions) et de son accroissement annuel (en milliers) selon les trois hypothèses d'évolution de la fécondité retenues, 2015-2050



La première différence entre ces résultats pour Ségou tient à la poursuite de l'accélération de l'accroissement de la population avec l'hypothèse 4,0 enfants par femme en 2050, en dépit de la baisse de la fécondité. Dans ce cas, la croissance annuelle de la population passe en effet de quelques 76 000 personnes supplémentaires pour la période 2015-2020 à 105 000 personnes pour la période 2030-2035, et à 126 000 personnes pour la période 2045-2050. Par contre, avec l'hypothèse 3,0 enfants par femme en 2050 la population de Ségou

continue d'augmenter, mais après un maximum de 110 000 personnes supplémentaires par an atteint à la fin des années 2030, on note une décélération de l'augmentation de la population qui s'établit à 102 000 par an pour la période 2045-2050 (Figure 23).

Mais la seconde différence essentielle entre les résultats de ces projections tient aux différences des effectifs de jeunes, induites par la baisse plus ou moins rapide de la fécondité

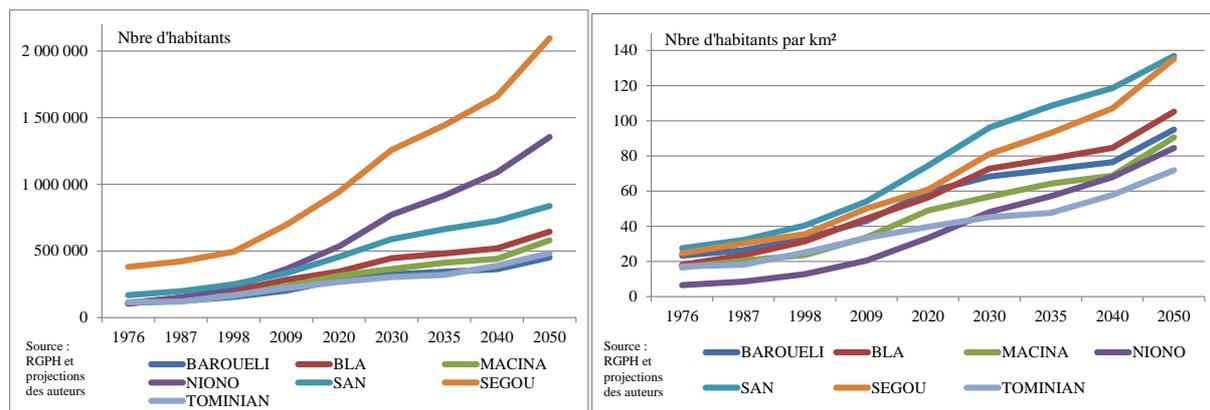
### 3.1.5. Estimations de la population des cercles de la Région

Pour la Région de Ségou, nous n'avons pas eu accès à des projections infrarégionales comme ce fut le cas dans l'étude dans le Vakinankaratra à Madagascar. Pour ne pas limiter l'exercice de prospective territoriale (développée dans le rapport de synthèse) à la Région comme un tout homogène, nous avons produit des estimations pour chacun des cercles. Il s'agit davantage de mettre en débat les enjeux territoriaux que de chercher à fournir des images précises des futurs. L'objectif est aussi de disposer d'éléments pour discuter les actions à mettre à œuvre à des échelles infrarégionales de gouvernance. Les calculs reprennent l'estimation de la population de la Région jusqu'en 2050, et nos hypothèses portent dès lors sur les répartitions probables à venir entre les différents cercles, de 10 ans en 10 ans, en partant des données disponibles, reconstituées en 1976, puis issues des recensements de 1987, 1998 et 2009 (Tableau 27 et Figure 24).

Tableau 27. Population des cercles de la Région de Ségou selon les RGPH et estimations

Cercles	1976	1987	1998	2009	Estimation 2035	Estimation 2050
Barouéli	110 723	124 835	155 997	202 866	363 230	451 500
Bla	111 357	150 235	200 957	283 678	518 900	645 000
Macina	106 311	143 763	165 384	236 077	441 065	580 500
Niono	104 297	151 592	227 133	364 871	1 089 690	1 354 500
San	168 477	198 961	249 323	333 613	726 460	838 500
Ségou	381 177	421 824	494 609	696 115	1 660 480	2 096 250
Tominian	115 756	120 635	166 756	221 129	389 175	483 750
Total Région	1 067 369	1 311 845	1 660 159	2 338 349	5 189 000	6 450 000

Figure 24. Evolutions stylisées des populations et des densités de population dans les cercles de la Région de Ségou jusqu'en 2050



Nous avons prolongé ces tendances, en supposant que les trois centres urbains de Ségou, Niono et San, continueraient à croître plus vite que les bourgs secondaires et qu'ils continueraient à tirer le développement démographique de leur cercle respectif par rapport aux cercles davantage « ruraux ». Nous avons par ailleurs estimé, au vue des dernières décennies, que le développement de Niono devrait se renforcer. Les appels à un dédoublement des services administratifs à Niono, véritable pôle de développement et attractif du fait de l'agrandissement des périmètres irrigués, de son effet « bassin d'emplois » et du dynamisme de son marché (en particulier des céréales et des produits maraichers et du bétail tourné vers l'étranger), plaident pour un croît démographique de la ville elle-même et de son hinterland<sup>26</sup>. Enfin, nous avons estimés que les autres cercles devraient avoir des dynamiques proches et que la densification observée (avec l'émergence des bourgs secondaires à peu près partout) est susceptible de garantir un accroissement démographique dans tous les cercles. Ceci renvoie aussi au fait que nous avons contenu les perspectives de déplacement d'un cercle à l'autre.

En ramenant ces hypothèses d'évolution à la densité, et donc à la capacité des cercles à donner emplois et ressources à cette augmentation de population, on obtient les dynamiques représentées de manière stylisée dans la Figure 24. On constate que, du fait de son étendue, la densité de Niono restera bien plus faible que celles de San et de Ségou, pour lesquels l'effet des agglomérations est plus fort.

### **3.2. Ségou en 2035 : besoins en emplois, terres agricoles, éducation et santé**

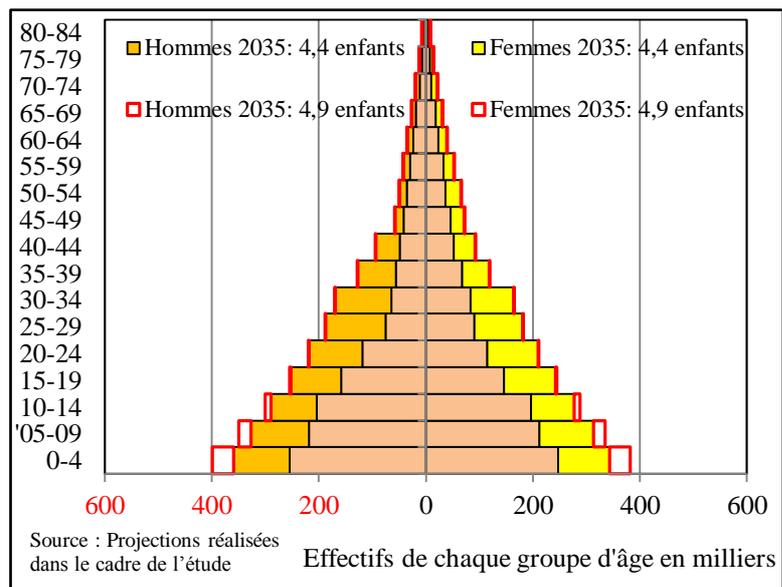
Les projections démographiques par classes d'âge permettent d'estimer le besoin en emplois pour la région de Ségou en 2035 et en 2050. Ces besoins sont sensiblement différents selon les hypothèses du nombre d'enfants par femme et donc de l'accroissement de la population.

#### **3.2.1. Démographie et emplois**

Les figures suivantes présentent les évolutions de la pyramides des âges de Ségou en 2015, d'abord avec les pyramides des âges en 2035 pour l'hypothèse 4,4 enfants et l'hypothèse 4,9 enfants en 2035 (Figure 25), puis avec les pyramides des âges en 2050 pour l'hypothèse 3,0 enfants et l'hypothèse 4,0 enfants en 2050 (Figure 26).

<sup>26</sup> La poursuite de la croissance de Niono est contrainte par les rizières, et demandera soit une reconversion des terres agricoles en terrain à bâtir, soit une délocalisation vers le Sud sur des zones exondées.

Figure 25. Pyramides des âges de Ségou en 2015 et 2035 avec les hypothèses d'ISF de 4,4 enfants en 2035 et 4,9 enfants en 2035

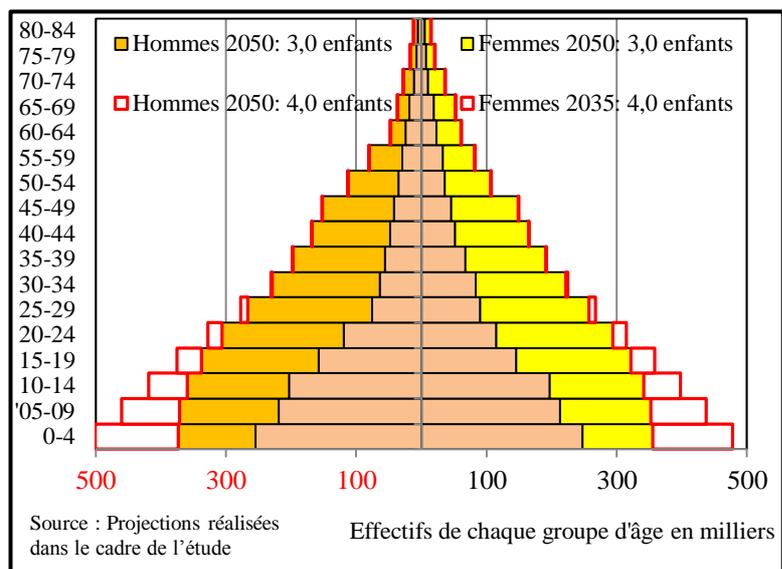


A l'horizon 2035, dans 20 ans donc, la différence entre l'hypothèse 4,4 enfants et l'hypothèse 4,9 enfants, tient essentiellement dans les différences des effectifs des moins de 20 ans. Avec l'hypothèse 4,4 enfants, les effectifs des moins de 20 ans augmentent de 47%, alors qu'avec l'hypothèse 4,9 enfants, ils augmentent de 56%. Cependant, dans les deux cas, les actifs potentiels âgés de 20-64 ans doublent et passent de 1,040 million en 2015 à 1,970 million en 2035. Cependant, avec 4,4 enfants en moyenne, 100 actifs potentiels de 20-64 ans ont à leur charge 129

dépendants de moins de 20 ans et de 65 ans et plus, alors qu'avec 4,9 enfants en moyenne ils en ont 136, contre 166 en 2015. Avec 100 actifs potentiels de 15-64 ans, les taux de dépendance correspondants sont respectivement en 2035 de 83 et 89 dépendants de moins de 15 ans et de 65 ans et plus, contre 106 en 2015 (ces taux sont d'environ 50 dépendants pour 100 actifs de 15-64 ans dans les pays émergents).

Par ailleurs, les effectifs des 15 à 24 ans, les entrants sur le marché du travail, vont aussi augmenter. Ils devraient passer de 540 000 en 2015 à 922 000 en 2035 avec l'hypothèse 4,4 enfants ou 927 000 avec l'hypothèse 4,9 enfants. Si on fait l'hypothèse que chaque année dixième d'entre eux se porte sur le marché du travail et que leur taux d'activité est de 70 %, cela correspond à 38 000 nouveaux candidat(e)s à un emploi en 2015, et à 65 000 en 2035 pour les deux hypothèses. **Le cumul de ces chiffres conduit à un total d'un peu plus d'un million d'emplois à trouver ou à créer entre 2015 et 2035 dans la région.**

Figure 26. Pyramides des âges de Ségou en 2015, 2035 et 2050 pour l'hypothèse 3,0 enfants en 2050 et l'hypothèse 4,0 enfants en 2050



A l'horizon 2050, les différences d'effectifs entre les deux hypothèses concernent surtout les moins de 30 ans. Avec l'hypothèse 3,0 enfants, les effectifs des moins de 20 ans continuent d'augmenter de 72% mais avec l'hypothèse 4,0 enfants, ils sont plus du double (109%) des effectifs de 2015. Les actifs potentiels de 20-64 ans triplent et passent de 1040 000 en 2015 à 3,1 ou 3,2 millions en 2050 selon l'hypothèse considérée 3,0 ou 4,0 enfants. Ceci correspond à 98 dépendants pour 100 actifs potentiels de 20 à 64 ans dans le premier cas et à 116 dépendants

dans le second cas. Si on considère 100 actifs potentiels de 15 à 64 ans, les taux de dépendance correspondants sont respectivement de 63 et 75 dépendants de moins de 15 ans et de 65 ans et plus. Par ailleurs, les entrants sur le marché du travail, les 15-24 ans continuent d'augmenter et ils devraient passer de 540 000 en 2015 à 1,3 million en 2050 avec l'hypothèse 3,0 enfants et à 1,4 avec l'hypothèse 4,0 enfants, soit plus de deux fois plus qu'en 2015. **Avec les mêmes hypothèses que précédemment, ces chiffres devraient correspondre à 88 000 nouveaux candidat(e)s à un emploi en 2050 avec l'hypothèse 3,0 enfants, et à 96 000 avec l'hypothèse 4,0 enfants.**

Contrairement au diagnostic effectué dans le Vakinankaratra à Madagascar, nous n'avons pas cherché ici à évaluer les besoins en emplois à l'échelle des cercles. Cette analyse sera proposée, avec d'importantes précautions liées à la fiabilité des données, et sur la base des calculs effectués au point 3.1.5, dans le rapport de synthèse global de l'étude.

### **3.2.2. Estimations des besoins en terres agricoles**

L'agriculture dans la région est, aujourd'hui encore, presque exclusivement familiale, malgré les politiques menées depuis le début des années 2000 pour attirer les investisseurs privés qu'ils soient étrangers ou maliens, dans la production agricole irriguée. L'impact de la démographie sur l'agriculture se mesure donc par :

- Le nombre de bouches à nourrir au sein des exploitations agricoles, essentiellement par l'autoconsommation des productions ;
- Le nombre de nouveaux actifs que l'agriculture doit occuper ;
- Et, en final, en raison du cycle de vie des exploitations agricoles et d'une croissance démographique naturelle importante, de la création de nouvelles exploitations agricoles.

Dans le Mali actuel, il n'y a pas de création d'exploitations agricoles à partir d'autres secteurs économiques ; ou très peu car le phénomène existe avec des individus des catégories socio-professionnelles différentes, essentiellement urbains, qui créent de nouvelles exploitations agricoles le plus souvent de type patronal ou « petite entreprise, » et quelques créations d'entreprises agro-industrielles privées. Une exploitation agricole familiale suit une trajectoire qui va de sa création par un ménage (ou plusieurs ménages) qui s'émancipe ou s'autonomise d'une exploitation existante. Cette autonomisation a lieu le plus souvent suite au décès du chef d'exploitation, à ce moment-là les membres de l'exploitation décident soit de poursuivre ensemble sous l'autorité d'un nouveau chef, soit de se séparer et d'éclater l'unité pour donner de nouvelles exploitations agricoles. Il est possible aussi qu'un ou plusieurs ménages qui ne veulent plus supporter l'autorité du chef d'exploitation décident de s'émanciper, en se séparant du reste de l'exploitation. Comme observé dans la partie Sud du Mali (régions de Sikasso, Koulikoro, Ségou et dans une moindre mesure Kayes), une exploitation peut regrouper un nombre très élevé de personnes avec des modes de fonctionnement complexes qui laissent plus ou moins d'autonomie aux ménages dépendants. Pour les projections faites ici, nous faisons l'hypothèse de la reproduction simple de la structure actuelle des exploitations, en faisant progresser le nombre d'exploitation au rythme de la croissance naturelle de la population. C'est une hypothèse raisonnable sachant que le nombre d'exploitations a augmenté plus vite que le croît démographique, ces dernières années.

La référence utilisée est celle de la CPS/SDR de 2012 avec pour Ségou (chiffres arrondis) une population agricole de 1 871 000 personnes (soit 79% de la population totale) et 122 000 exploitations agricoles soit en moyenne environ 15 personnes par EA, ce qui est nettement supérieur à la moyenne du RGA de 2004/05 qui donnait pour la région de Ségou entre 11 et 12 personnes. Il y aurait donc eu une forte croissance de la taille démographique des EA qui peut s'expliquer par la forte croissance naturelle de la population avec un nombre de jeunes qui a augmenté rapidement au sein de la famille de l'exploitation. Pourtant, selon certains auteurs, la tendance serait à la réduction du nombre des grandes à très grandes exploitations agricoles (voir notamment Bainville, 2015). Le phénomène serait relativement lent et la part de la population agricole vivant (et travaillant) dans des exploitations de grande taille démographique reste importante (Samaké et al, 2008, Soumaré et al, 2015, Coulibaly et

al, 2006). Par ailleurs, les deux phénomènes peuvent exister avec une moyenne générale qui augmente malgré une réduction du nombre d'exploitations avec de grandes familles (>à 30 personnes). Enfin, les méthodes utilisées pour le calcul de ces statistiques peuvent également être à l'origine, d'une partie au moins des écarts. Au final, devant ces difficultés de mesure, nos projections ne prennent pas en compte les possibles changements dans la taille démographique des exploitations.

Tableau 28 : Projections pour l'agriculture à l'horizon 2035

Hypothèses	3,0 enf/femme en 2050	3,5 enf/femme en 2050	4,0 enf/femme en 2050
Taux moyen de croissance population entre 2009 et 2035	2,83%	2,89%	2,96%
Population agricole en 2012	1 871 000	1 871 000	1 871 000
% pop agri / pop totale en 2012	79%	79%	79%
Nbre d'EA en 2012	122 000	122 000	122 000
Population agricole 2035	3 554 921	3 602 937	3 659 739
Nbre d'EA région en 2035	231 801	234 932	238 636
Augmentation en %	90%	93%	96%
Superficie agricole (sans contre saison) en ha en 2012	1 405 575	1 405 575	1 405 575
Superficie moyenne / EA en ha en 2012	11,52	11,52	11,52
Superficie par personne en ha	0,75	0,75	0,75
Superficie agricole en 2035 en ha	2 425 231	2 512 774	2 596 932

Selon, les hypothèses démographiques utilisées, le taux de croissance de la population sur la période 2009/2035 serait de 2,83% par an pour 3,0 enfants par femme en 2050, de 2,89% par an pour 3,5 enfants par femme et de 2,96% par an pour 4 enfants par femme en 2050. Nous utilisons ces taux pour la croissance de la population agricole, car nous ne disposons pas d'hypothèse spécifique pour cette population, sachant que les taux de croissance pour la population rurale versus population urbaine ne sont pas très pertinents puisqu'une part de la population classée urbaine vit de l'agriculture.

Avec les hypothèses faites en terme de croissance démographique, la population agricole de la région de Ségou passerait de 1,9 millions en 2012 à 3,55 à 3,66 millions de personnes (Tableau 28), soit une augmentation de l'ordre de 90% à 96% du nombre de personnes et donc de la demande alimentaire. Le nombre d'exploitation suivra cette progression et passerait de 122 000 en 2012 à 232 000 à 239 000.

En ce qui concerne les superficies on notera que selon les données du RGA, une exploitation avait en moyenne 6,7 ha pour 11,59 personne/EA, soit en moyenne 0,57 ha/personne. Les données de la CPS/SDR (d'après l'enquête agricole de conjoncture 2012-2013 et les informations des offices) pour 2012 font état d'un peu plus de 1,4 millions d'ha cultivés (hors contre saison) que l'on peut assimiler à la surface agricole utilisée soit 15,34 ha par EA et 0,75 ha par personne. En moins de 10 ans la superficie cultivée aurait progressé de 0,17 ha par personne soit de + 30%, ce qui apparait très élevé. Avec une telle superficie par personne, la superficie totale devrait passer entre 2,425 et 2,597 millions d'ha. Soit un niveau très élevé, représentant un peu moins de 45% de la surface totale de la région. Le Mali dispose d'un potentiel en terre cultivable<sup>27</sup> important et qui reste peu mis en valeur (de l'ordre de 34 % en 2012). Mais cette croissance rapide de la mise en valeur des terres ne peut se faire qu'au détriment des ressources ligneuses et avec de nombreuses questions sur la durabilité. Est-ce que la région de Ségou dispose de suffisamment de terres pour permettre cette croissance de l'agriculture ? Quels sont les risques environnementaux en liens avec le changement climatique ? Jusqu'à aujourd'hui, la part la plus importante de la croissance agricole a été obtenue par l'extension des superficies cultivées, au détriment de la jachère et des ressources ligneuses et ceci pour l'ensemble du

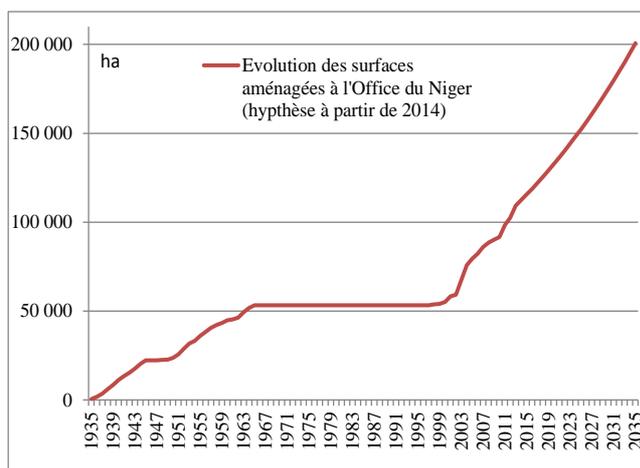
<sup>27</sup> Selon le PIRT, le potentiel des terres disponibles pour l'activité agro-sylvo-pastorale serait de 45,9 millions d'hectares, dont 25% (11,47 millions ha) cultivables et 65% (29,8 millions ha) adaptées pour les pâturages)

Mali. Quelles sont les potentialités réelles encore existantes ? Où sont localisées ces terres ? Quelle mise en valeur pour assurer la durabilité des systèmes ? Autant de questions à l'échelle nationale qui mériteraient des études spécifiques notamment à partir d'informations sur l'occupation actuelle des sols en croisant télédétection et données socio-économiques issues des recensements et enquêtes sur grands échantillons.

Dans cette dynamique d'absorption du croît démographique par l'agriculture, l'Office du Niger, et d'une manière générale le développement de l'irrigation, peut jouer un rôle important. Le schéma directeur de développement de la zone de l'office du Niger proposait en 2005 de porter la superficie aménagée en 2020 jusqu'à 200 000 ha, soit plus du doublement de la situation à cette époque. Si l'on reprend cet objectif de 200 000 ha mais pour 2035 on constate qu'il faut poursuivre la croissance des superficies aménagées à un rythme de 2,8% par an soit inférieur à la croissance démographique selon l'hypothèse haute retenue. Cette croissance correspond en ce moment à environ + 3000 ha par an et + 5000 ha en 2035, soit un rythme très réaliste pour des investissements publics à l'Office du Niger (ce rythme pourrait être plus ambitieux) et qui permettrait d'affecter l'ensemble de cette augmentation à des exploitations agricoles familiales, à raison de 0,25 ha par personne (situation actuelle)<sup>28</sup> ou de 0,50 ha qui, à partir des analyses faites par le Sexagon, permettraient aux exploitations de dégager une capacité pour financer les aménagements de l'ordre de 75 000 Fcfa/an tout en assurant un revenu décent aux EA (Sexagon, 2012).

En affectant seulement 0,25 ha par personne, le rythme d'aménagement (200 000 ha en 2035) couvre à peine la croissance démographique naturelle de la population agricole actuelle de l'Office du Niger (au rythme de 2,89% par an, hypothèse médiane). Ainsi, au rythme proposé (qui, rappelons-le, est nettement plus faible que celui qui était proposé dans le schéma directeur, mais qui correspond à la poursuite de la tendance observée depuis la reprise des extensions), la contribution de l'Office du Niger à l'absorption du croît de la population agricole régionale est quasi nulle. Si on double la superficie attribuée par personne (0,5 ha) pour atteindre un seuil qui permette à la fois de dégager des revenus suffisants et une capacité de financement des aménagements, alors le rythme d'accroissement couvre à peine la moitié des besoins générés par la croissance démographique.

Figure 27 : Evolution des superficies aménagées à l'Office du Niger (objectif 200 000 ha en 2035)



Pour contribuer significativement, le rythme des aménagements à l'Office du Niger devrait être supérieur à la croissance démographique, par exemple le double 6% et atteindre les 200 000 ha dès 2024, soit un rythme de plus de 6 500 ha par an actuellement et qui devrait doubler sur la période (soit plus de 11 500 ha en 2024). Dans ce cas, à 0,25 ha/personne, l'Office du Niger pourrait attribuer de la terre à 230 000 personnes supplémentaires (après avoir couvert les besoins générés par la croissance démographique de la population agricole actuelle), soit de l'ordre de 60% de la croissance de la population agricole régionale sur cette période (jusqu'en 2024).

Enfin, il faut noter que dans une Région déjà traversée par des tensions entre éleveurs et agriculteurs, à l'intérieur, au bord et loin des périmètres irrigués, de tels agrandissements de surfaces cultivées vont nécessairement s'avérer problématiques. Les besoins en gouvernance pour les réaliser ne semblent pas réunis aujourd'hui dans la zone.

<sup>28</sup> Selon les données des bilans de campagne de l'Office du Niger la superficie par personne serait de l'ordre de 0,27 ha/personne, selon l'enquête du Sexagon (2012) cette superficie serait de 0,22 ha/pers.

### 3.2.3. Estimation des besoins dans l'éducation

Nous avons évalué sous différentes hypothèses scolaires, les besoins en infrastructures et en personnels enseignants en 2035, à partir de la projection des effectifs des élèves. L'enseignement au Mali comprend schématiquement un cycle de préscolarisation, jusqu'à 7 ans, puis deux cycles dits « d'enseignement fondamental », respectivement de 7 à 12 ans et de 13 à 15 ans, des options dites « d'enseignement secondaire » (générales ou techniques), de 16 à 19 ans, et l'enseignement supérieur. Nous nous en sommes tenus aux deux cycles de l'enseignement fondamental, par manque de données, et aussi parce que c'est ce niveau qui concentre les effectifs scolaires et qui a le plus d'incidence en termes de dépenses publiques.

L'estimation du nombre d'élèves a nécessité la combinaison des statistiques démographiques et des statistiques scolaires, issues de deux sources différentes et malheureusement peu compatibles entre elles. Ainsi, pour le Mali, le RGPH 2009 dénombrait près de 20% d'élèves de moins que la Cellule de Planification et Statistique du Ministère de l'éducation nationale, tandis que le Ministère sous-évaluait de près de 6% les effectifs des 7-12 ans par rapport au RGPH (Diallo et Cissé, 2012). Ces écarts expliquent que les taux bruts de scolarité, mesurant le rapport entre le nombre d'enfants scolarisés à un cycle d'enseignement donné, quel que soit leur âge, et la population à l'âge officiel de fréquentation à ce cycle, diffèrent fortement selon les sources : pour le 1<sup>er</sup> cycle du fondamental, le taux brut de scolarisation (TBS) est respectivement de 78% pour les statistiques scolaires et de 63% pour le RGPH.

Le RGPH constituant notre base pour les projections, nous avons continué de l'utiliser pour estimer les effectifs des 7-12 et des 13-15 ans à partir de la pyramide des âges en 2009 et de la pyramide estimée en 2035. Dans le même temps, nous avons utilisé les données de la CPS du Ministère, bien plus fiables, pour estimer la population scolaire. Au final, les données de base pour projeter les besoins pour l'enseignement fondamental dans la Région de Ségou en 2035 sont rassemblées dans le tableau suivant.

Tableau 29. Données pour l'estimation des besoins pour l'enseignement fondamental (Ségou)

	Dans le 1er cycle	Dans le 2sd cycle	Total
Effectifs scolaires en 2009	317 000	80 218	
Nbre d'enfants selon RGPH 2009	(7-12 ans) 418 483	(13-15 ans) 168 591	
TBS de 2009 recalculé	76%	48%	
Ratios élèves/enseignant en 2009	47	40	
Nombre d'écoles en 2009			1 850 (7,9 pour 10 000 habts)
Nombre d'élèves par école en 2009			215
Nombre d'écoles en 2013			2 018 (8,3 pour 10 000 habts)
Nombre d'enfants estimés en 2035	(7-12 ans) 618 000	(13-15 ans) 344 100	

Sur ces bases, le Tableau 30 projette pour 2035 les élèves à accueillir, le nombre d'enseignants et d'écoles nécessaires, sous différentes hypothèses de maintien de la situation actuelle et d'amélioration dans les recommandations de l'UNESCO et du gouvernement malien dans leurs documents d'orientation.

Accueillir en 2035 un demi-million d'élèves supplémentaires par rapport à la situation de la Région en 2009 (soit en moyenne + 22 000 élèves par an alors que seulement 13 000 l'ont été par an dans la période 2008-2013), multiplier par 2,7 le nombre d'enseignants (de 8 750 à 23 000, soit en moyenne près de 1 000 par an) et construire 2 600 écoles (soit près de 100 par an) pour que cet accueil se fasse dans de bonnes conditions d'apprentissage implique des moyens considérables. Comme il faudrait déjà avoir anticipé le processus pour atteindre de tels objectifs, ne serait-ce que pratiquement pour ajuster l'ingénierie de la formation des formateurs dans des délais finalement très courts, ces chiffres témoignent de l'urgence de la situation. La pression mise sur les investissements et sur l'emploi des personnels (ici n'est pas compté le personnel d'encadrement) va s'accélérer, et le risque est réel d'un recul rapide de la qualité de l'offre d'infrastructures et de formateurs après quelques années.

Tableau 30. Estimations des effectifs scolaires et des besoins d'enseignants pour l'éducation fondamentale en 2035 (Ségou)

	Hypothèses TBS	Effectifs scolaires en 2035		Besoins en écoles 215 élèves/école		Hypothèses ratio élèves/enseignant	Besoins en enseignants	
1 <sup>er</sup> cycle	TBS de 2009	468 100	+ 151 100			47 /ens.	9 960	+ 3 215
						30 /ens	15 604	+ 8 859
	TBS 100%	618 000	+ 301 000			47 /ens.	13 149	+ 6 404
						30 /ens	20 600	+ 13 855
2 <sup>nd</sup> cycle	TBS de 2009	163 700	+ 83 500			40 /ens.	4 093	+ 2 088
						30 /ens	5 458	+ 3 452
	TBS 100%	344 100	+ 263 900			40 /ens.	8 602	+ 6 597
						30 /ens	11 470	+ 9 464
Total ens. fondamental	TBS de 2009	631 800	+ 234 600	2 942	+ 1 093	47 et 40 /ens.	14 053	+ 5 303
						30 /ens.	21 062	+ 12 311
	TBS 100%	962 100	+ 564 900	4 480	+ 2 630	47 et 40 /ens.	21 751	+ 13 001
						30 /ens.	32 069	+ 23 319

A cela, s'ajoute la question de la qualité de cette offre, la course au maintien des infrastructures jouant négativement sur la capacité de l'administration à former correctement les cohortes d'enseignants et à garantir un suivi pédagogie à une population scolaire grandissante.

Tableau 31. Nombre d'écoles supplémentaires en 2035 à Ségou pour garder le ratio de 8,3 écoles/10 000 habitants

	Avec la répartition de 2013	En corrigeant les écarts entre cercles
Barouéli	125	89
Bla	164	143
Macina	142	137
Niono	385	493
San	291	238
Ségou	530	673
Tominian	96	28

Il est possible d'estimer le nombre d'écoles en 2035 en se basant sur le ratio école/10 000 habitants (et non plus sur 215 élèves par école utilisé ci-dessus). Dans ce cas, en s'affranchissant de la structure par classe d'âge de la population, il faudrait, pour garder le ratio de 2013 et sans augmenter le nombre d'enfants par école, disposer de près de 1 800 écoles supplémentaires dans la Région d'ici 2035. Dans le tableau ci-contre, nous avons tenté de décliner cet effort par cercle. L'estimation permet de juger, avec les projections démographiques faites, de l'importance du rééquilibrage à fournir, notamment

en faveur des cercles de Ségou et de Niono, les moins bien pourvus en 2013, du fait de la croissance plus rapide de leur population.

L'exercice, déjà très théorique pour le nombre d'écoles, est plus périlleux encore pour le nombre d'élèves et d'enseignants. Il serait possible de l'envisager avec les données d'élèves inscrits et de personnels enseignants affectés dans chaque cercle par niveau. N'ayant pas eu accès à ces données, nous ne proposons pas de projections par cercle.

### 3.2.4. Estimation des besoins en santé

Dans le secteur de la santé, nous avons estimé les besoins en personnels et en structures (par grands types de personnels et de structures existant en 2009), pour l'ensemble de la Région et pour chaque cercle. Les limites de cette approche infrarégionale ont déjà été soulignées pour le secteur de l'éducation, mais les données ici disponibles autorisent une meilleure approximation.

Le PSDR décrit le système sanitaire et son organisation sur les principes de soins de proximités basées sur 163 aires de santé fonctionnelles (BERD, 2011). La région de Ségou renferme les deux niveaux de référence, représentant les trois structures de santé que sont les CSCom, les CSRéf et l'Etablissement

Public Hospitalier. A ces CS et hôpitaux s'ajoutent des cabinets et cliniques privés, mais aussi des écoles de formation en santé et des officines pharmaceutiques. Par ailleurs, nous retenons quatre grandes catégories de personnels de santé à intégrer en toute première analyse dans les projections : les médecins généralistes, les infirmiers diplômés d'Etat et les sages-femmes.

Tableau 32. Données de cadrage en 2009 pour l'estimation des besoins en santé (Ségou)

	Structures de santé de proximité		Effectifs des principaux personnels de santé			Nombre d'habitants par personnel de santé		
	CS Com	CS Réf	médecin	infirmier DE	sage-femme	médecin	infirmier DE	sage-femme
Barouéli	22	1	8	4	5	25 453	50 905	40 724
Bla	27	1	5	12	4	52 425	23 829	65 531
Macina	16	1	6	9	3	36 466	27 349	72 931
Niono	39	2	11	12	6	32 864	29 578	59 155
San	31	1	7	11	11	46 388	29 519	29 519
Ségou	26	1	19	14	16	37 007	49 753	43 238
Tominian	19	1	4	6	2	54 019	36 012	108 038
<b>Total Région</b>	<b>180</b>	<b>8</b>	<b>61</b>	<b>68</b>	<b>48</b>	<b>26 155</b>	<b>27 135</b>	<b>39 470</b>
Normes OMS						10 000	5 000	5 000

En partant de données de différentes sources de 2009 et 2011, que nous rapportons à notre année de référence pour les projections démographiques (2009), les chiffres suivants ont été retenus comme base des calculs, auxquels il convient d'ajouter la présence d'un hôpital à Ségou, de 2 pharmacies à Niono et de 3 à Ségou, ainsi que de 18 cabinets privés et 9 écoles de santé, globalement bien répartis sur le territoire.

Nous avons fait les projections en nous basant sur les projections démographiques par cercle et en utilisant uniquement le déterminant des personnels et structures de santé par habitant (et donc sans tenir compte des densités, des phénomènes d'enclavement, des questions de pouvoir d'achat ou autre). La répartition géographique et par habitant des structures de proximité étant globalement bonne, nous n'avons pas fait d'hypothèse sur leur amélioration. Ainsi, le nombre de ces structures est calculé sur la base du maintien des ratios de 2009. En revanche, pour les personnels de santé, nous proposons une projection sous l'hypothèse d'une répartition égalitaire par cercle et maintien des ratios de 2009, ainsi qu'une projection sous l'hypothèse de l'atteinte des normes de l'OMS, dans tous les cercles.

Tableau 33. Projections des effectifs supplémentaires des personnels de santé en 2035 (Ségou)

	Maintien de la couverture de 2009			Couverture 2009 et répartition égalitaire			Atteinte des normes de l'OMS		
	médecin	IDE	sage-femme	médecin	IDE	sage-femme	médecin	IDE	sage-femme
Barouéli	6	3	3	5	9	4	26	65	64
Bla	4	8	3	13	6	8	43	84	92
Macina	5	6	2	9	7	7	35	74	79
Niono	17	19	9	24	21	17	81	171	177
San	7	11	11	18	13	6	59	122	122
Ségou	20	15	17	36	39	20	126	275	273
Tominian	2	3	1	8	6	6	28	58	62
<b>Total Région</b>	<b>114</b>	<b>101</b>	<b>68</b>	<b>114</b>	<b>101</b>	<b>68</b>	<b>397</b>	<b>848</b>	<b>868</b>

Si l'accompagnement de la croissance démographique en maintenant les ratios de 2009 apparaît réalisable au vu des réalisations entre 2009 et 2015, atteindre les normes OMS représente un défi considérable. Une fois de plus, les structures de formation apparaissent faiblement dotées pour y répondre.

Tableau 34. Projections des besoins supplémentaires en centres de santé de proximité en 2035

	Besoins estimés		Structures supplémentaires	
	CS Com	CS Réf	CS Com	CS Réf
Barouéli	37	2	+ 15	+ 1
Bla	46	2	+ 19	+ 1
Macina	28	2	+ 12	+ 1
Niono	98	5	+ 59	+ 3
San	62	2	+ 31	+ 1
Ségou	54	2	+ 28	+ 1
Tominian	28	1	+ 9	-
<b>Total Région</b>	<b>352</b>	<b>16</b>	<b>+ 172</b>	<b>+ 8</b>

A ces structures de proximité, il faudrait aussi prévoir un hôpital, à positionner à Niono, pour conserver la couverture de 2009. Pour autant, avec 1 hôpital pour 2,3 millions d'habitants, la couverture actuelle est bien insuffisante. Deux voire 3 hôpitaux, selon leur capacité, seraient ainsi nécessaires pour approcher les objectifs nationaux.

De même, le secteur privé devrait compléter l'offre de santé des CS (qui couvrent des bassins de 12 500 personnes environ). Pour garder la couverture actuelle, assurée par les 18 cabinets privés, il faudrait en créer 20 d'ici 2035, dont 10 à Ségou. Cependant, il faudrait en créer le double, toujours dans les bourgs principaux pour répondre correctement aux besoins des urbains. Les CS font office de pharmacie, mais là encore, des créations d'officines privées seraient nécessaires pour mieux couvrir les besoins. Pour passer d'une officine pour 500 000 habitants aujourd'hui, à 1 pour 100 000 habitants en 2035, il faudrait créer 35 structures.

### **3.3. Représentations des dynamiques régionales par les personnes ressources interviewées pour l'étude**

Avec l'appui de la Région, 16 personnes ressources ont été interviewées, choisies de façon à couvrir les différentes thématiques, les secteurs d'activités et les catégories sociales (artisanat, agriculture, commerce, éducation, jeunes, femmes et personnes âgées). Elles ont été interviewées à titre individuel, et pas au nom de l'institution à laquelle elles appartiennent, et en raison de leur connaissance de la région de Ségou pour y avoir vécu et exercé leur activité. Elles devaient se prononcer sur leur représentation du territoire et de son devenir. Il s'agit d'élus locaux (communes / région), d'experts de l'administration agricole et du développement territorial, de responsables de la société civile, d'organisations paysannes et d'ONG, de commerçant, de chef d'entreprise, de responsables religieux.

Le questionnaire consiste pour l'essentiel en un guide d'entretien avec deux grandes rubriques : la population et les dynamiques démographiques (taille idéale des ménages, natalité et mortalité, mobilité, urbanisation, politiques publiques, etc.) ; le fonctionnement du territoire (éducation, santé, décentralisation, transport/mobilité, agriculture, développement économique, environnement, action collective, financement du développement, emploi, sécurité, culture et religion, valeurs, etc.). Le traitement de ces entretiens vise à capter les facteurs de changement qui permettent de mettre en perspective les résultats de l'enquête ménages et de la revue de littérature sur les dynamiques territoriales.

### **3.3.1. La démographie : des représentations paradoxales ?**

#### **3.3.1.1. Dynamiques démographiques**

Une partie des personnes interrogées pensent que la croissance démographique de la Région n'est que « moyenne » parce qu'atténuée par les mobilités, les autres la jugent « forte », principalement du fait de la natalité, secondairement de l'attractivité de la zone, et en particulier de l'ON. Ils l'attribuent au maintien d'une forte natalité (estimée par le nombre d'enfants visibles dans les rues et sur la fréquentation des écoles), combinée à une baisse notable de la mortalité principalement due aux progrès de la médecine. Sur ce dernier point, d'autres envisagent une augmentation de la mortalité pour des raisons économiques.

Pour autant, et malgré des constats plutôt conformes aux évolutions décrites par la statistique, globalement, l'enjeu démographique n'est pas pointé comme insurmontable et le relativisme est plutôt de mise. Confiance est faite en particulier au planning familial dont le jugement, contrairement à Madagascar, est unanimement positif malgré quelques réserves sur son caractère imposé, sur son utilisation de « confort » parfois au détriment de sa vocation de régulation, ou sur son efficacité relative en fonction des générations et du milieu d'appartenance.

Par ailleurs, si peu de personnes estiment que la monogamie est préférable, le nombre idéal moyen d'enfants par femme est supérieur à 5, certains l'estimant même à 10. La primauté va plutôt aux garçons, davantage souhaitée que les filles, mais la différence est peu significative. Ce chiffre est inférieur à celui mesuré par la dernière enquête DNS (autour de 6), mais reste cependant élevé, surtout en tenant compte du fait que les personnes interrogées se jugent plus « progressistes » sur le sujet que la moyenne de leurs concitoyens. Elles estiment en effet que le nombre idéal d'enfants par femme serait, en général, de plus de 7 pour les ségoviens.

Toutes les personnes interrogées estiment aussi que les familles diminuent en taille sous la pression des coûts d'éducation. Elles jugent que si le nombre de bras valides reste un critère fort expliquant le dynamisme démographique, les perspectives économiques de faire moins d'enfants et de les éduquer mieux sont de plus en plus intégrées dans les stratégies familiales. Ils anticipent ainsi à l'unanimité une accélération de la baisse du nombre d'enfants par femme pour la prochaine génération.

Les réactions sont donc ambiguës, entre une surestimation manifeste de l'indice de fécondité actuel, et les projections plutôt à la baisse rapide sous une pression économique pourtant déjà là. Cette ambiguïté s'exprime dans les réponses à la question sur le caractère positif ou négatif du dynamisme démographique actuel. La majorité des personnes interrogées considèrent la forte natalité comme un atout. Leur argument principal est que le cadre d'une économie faiblement industrialisée et de systèmes productifs faiblement mécanisés, la richesse vient du travail des actifs et que plus il y a d'actifs (et surtout des jeunes), plus la richesse est importante. D'autres personnes estiment au contraire que la natalité réduit les marges de manœuvre dans un contexte de faiblesse des ressources publiques et qu'elle étouffe les efforts d'équipement et de développement. Elle condamnerait la Région à un développement agricole sans gain de productivité, à terme préjudiciable pour la gestion des ressources naturelles. D'autres jugent, plus prosaïquement, que ce sera un atout si l'économie crée des emplois pour tout le monde.

#### **3.3.1.2. Migration, mobilités et politiques publiques**

La Région est perçue comme attractive pour l'extérieur, et en particulier la ville de Ségou mais surtout l'Office du Niger. Si les recensements ne donnent pas à voir un tel tableau, la zone ON serait pour les personnes interrogées un lieu de développement économique reconnu à l'échelle nationale. Elle serait donc ciblée par les populations les plus pauvres des Régions du Nord pour cause d'insécurité, mais plus globalement de tout le Mali et même de la sous-région. Les personnes citent l'afflux de burkinabés, tant à l'ON que dans l'agglomération de Ségou.

Conjointement, les mobilités depuis Ségou vers le reste du pays sont jugées « fortes », l'étranger étant moins souvent cité comme destination. Les lieux de départ privilégiés seraient les sites d'orpaillage et Bamako (ainsi a-t-on entendu qu'aujourd'hui « *tous les riches de Ségou sont à Bamako* »). L'attachement à sa région ne résisterait donc pas aux difficultés économiques. Face à l'absence de diversification économique et donc d'offres d'emploi en dehors du secteur agricole, la tendance serait plutôt au départ vers Bamako, clairement qualifié comme le seul pôle d'emploi industriel et tertiaire du Mali.

Les migrations infrarégionales sont finalement peu citées, mais elles émergent en creux des réponses sur l'impact des politiques publiques sur les mobilités. La création de l'Université, les projets piscicoles, les extensions à l'ON, les multiples projets multi-bailleurs (même s'ils sont considérablement ralentis), la décentralisation, sont autant d'explications à l'attractivité de l'ON et de Ségou. Et alors que la concentration démographique dans ces deux cercles n'était pas encore clairement visible lors du RGPH 2009, et malgré le jugement plutôt sévère sur la diversification économique, les personnes interrogées jugent qu'elle devrait s'intensifier.

De même, le changement climatique, matérialisé par l'insuffisance des pluies jouerait pour tous nos interlocuteurs sur l'attractivité des zones irriguées d'abord (ORS et ON) ou les plaines arrosées par les fleuves Niger et Bani. Cette attractivité concernerait l'extérieur de la Région mais aussi ses zones les plus sèches et les moins sûres. Ici encore, les représentations semblent aller au-delà des indications fournies par les derniers RGPH.

Plus largement, les mobilités directement imputables à la pression démographique sont largement citées et leurs conséquences clairement explicitées. Elles sont liées à la rareté des terres, à l'insuffisance des revenus pour faire vivre la famille). Elles ont pour effet la diversification des revenus, le développement d'un fonctionnement de familles en archipel (une partie des revenus étant liée aux dons des migrants), l'adaptation des pratiques agricoles avec un plus grand recours au salariat, des stratégies migratoires alternées en fonction des atouts différents des membres des familles.

Le développement de l'offre de santé (les centres de santé communautaire sont plébiscités) et éducation (amélioration surtout quantitative) semble une réalité pour toutes les personnes interrogées. Il n'y a pas de doute sur l'intérêt de poursuivre les investissements dans cette offre, notamment publique. Les personnes y voient un impact significatif sur les comportements démographiques... de façon un peu paradoxale par rapport à leur jugement initial sur la permanence d'un indice de fécondité très élevé. Ces services jouent plutôt à la baisse de la natalité et des départs, via la prise de conscience conjointe des coûts d'éducation et de santé, de l'espérance de revenu bien supérieure des enfants éduqués, de l'espoir d'une capacité augmentée des enfants à subvenir aux besoins de leurs parents âgés et de l'amélioration globale de la qualité de vie qu'ils induisent.

### **3.3.2. Des dynamiques économiques territoriales contrastées, des doutes sur les perspectives de diversification économique**

#### **3.3.2.1. Agriculture, un secteur durablement stratégique**

Sans surprise, l'agriculture est perçue comme le présent et le futur le plus crédible de la Région : « on n'a pas le choix, c'est la base de l'économie ! »

La majorité des personnes ressources interrogées estiment que le secteur est en évolution positive. Les progrès et la stabilisation des performances sur les aménagements hydrauliques (y compris la diversification culturale), doublés des augmentations de surfaces et de la multiplication des projets, sont notés. Les technologies sont jugées en développement, et une personne témoigne en particulier des apports des déclinaisons locales du Programme Compétitivité et Diversification Agricoles (PCDA). Les représentations positives, la protection des végétaux et la santé animale s'amélioreraient. Par ailleurs, la financiarisation du secteur céréalier, avec le développement de structures comme celle

des Moulins Modernes du Mali (M3) mais aussi l'arrivée d'opérateurs étrangers dans les filières de production dans les zones irriguées, malgré les controverses liées à l'accès à la terre et aux risques possibles sur les prix intérieurs, est perçue comme un dynamisme positive et comme une preuve de l'attractivité de la Région.

Mais certains interlocuteurs ont des avis mitigés sur l'état du secteur, soulignant des progrès en termes de volumes produits, mais signalant des risques de ruptures liés à des systèmes techniques trop gourmands en ressources naturelles (eau en particulier) et inadaptés au contexte local, mais aussi à une trop faible structuration des producteurs, incapables de défendre correctement leurs intérêts et la captation de la valeur ajoutée par des opérateurs hors de la Région. La différenciation entre les zones à maîtrise de l'eau et les autres participe d'un bilan en demi-teinte.

Enfin, d'autres regrettent plus franchement la situation actuelle. L'agriculture serait sinistrée par manque de volonté et de moyens publics : les investissements structurants nécessaires à un décollage seraient loin d'être réunis. L'inorganisation des filières, la disparition de zones entières de culture de céréales sèches, l'absence et/ou la faiblesse de la mécanisation, des prix non rémunérateurs pour les paysans ; ces constats seraient symptomatiques d'une crise déjà là.

Face à ces constats, l'avenir de l'agriculture est perçu positivement par la plupart des personnes interrogées. Elles estiment que le prolongement des dynamiques actuelles, avec la multiplication des acteurs (y compris l'articulation entre acteurs privés et public) et l'instauration d'un contexte propice à l'innovation, garantit des progrès techniques susceptibles de faire jouer à l'agriculture un rôle moteur dans le développement régional. Pour autant, l'attention se focalise sur les terres aménagées, dont l'extension est nécessaire à l'entretien des initiatives ; de même, le développement s'entend via la poursuite des projets soutenus par l'Etat et/ou l'aide au développement. Les succès sont en partie attribués à l'aide technique et financière et cet effort doit se maintenir pour que l'agriculture continue de progresser.

Outre des visions « *fatalistes* » n'envisageant de toute façon pas l'avenir sans agriculture, certaines personnes interrogées sont moins positives. Elles pensent que sans intensification des soutiens au secteur, les progrès seront annulés et que le potentiel aperçu dans les dernières décennies requiert encore des moyens et des politiques publiques de protection pour s'exprimer pleinement. Ces soutiens requis concernent classiquement l'accès aux intrants, mais aussi des prix plus rémunérateurs, la poursuite de la recherche et de l'innovation, les appuis aux secteurs de l'amont et de l'aval, avec une perspective de modernisation/professionnalisation de l'ensemble des acteurs.

Dans le prolongement de ce paysage contrasté, les personnes interrogées font de nombreuses propositions d'actions. Pour eux, la poursuite des progrès déjà réalisés passe par des efforts combinés et coordonnés en direction de tous les segments des filières et de tous leurs acteurs, y compris visant spécifiquement la sécurité alimentaire. Des approches territoriales sont ainsi plébiscitées, qui doivent permettre de ne pas concentrer l'attention sur les périmètres et autres aménagements d'envergure. Si sur ces derniers les innovations apportées par le privé est souligné et jugé nécessaire d'être poursuivi (par des politiques rendant l'investissement attractif), il importe de différencier la réflexion. Des formes d'appuis adaptés aux 3 zones agro-écologiques définies plus haut, devront tenir compte de la diversité des dynamiques à l'œuvre à toutes les échelles examinées.

Ces propositions concernent notamment des actions concertées à l'échelle de terroirs favorisant des aménagements et des plans de gestion économes en ressources naturelles, adressant l'accès à la terre de façon collective, ouvrant de nouvelles perspectives de politiques semencières, ciblant les jeunes diplômés, dédiant des financements spécifiques, selon les zones, aux agricultures familiales et paysannes, encourageant l'utilisation de source d'énergie renouvelable, caractérisant la qualité des productions et la nature des marchés ciblés, encourageant l'action collective, etc. Par ailleurs, l'aval des filières est jugé important, notamment à travers une meilleure connexion entre sphères de la production, de la transformation, du transport, de la commercialisation urbaine et de la consommation.

Il est proposé aussi de penser la création d'emploi en agriculture, en prenant attention à moderniser les systèmes mais à privilégier les plus intensifs en travail.

Plusieurs personnes proposent enfin de s'attacher, avant même d'innover, à appliquer tout ce qui existe déjà en matière d'engagement public pour l'agriculture. Les écarts entre les textes et les réalisations invitent selon elles à mettre en priorité les moyens et la gouvernance nécessaires pour la mise en œuvre de l'existant, qu'elles jugent validées par l'Etat, la collectivité locale, mais aussi les bailleurs ayant accompagné les processus de formulation des politiques.

### **3.3.2.2. Commerce et artisanat, des secteurs d'avenir ?**

Principaux secteurs productifs fournisseurs d'emploi après l'agriculture, le commerce et l'artisanat peinent à monter en puissance. Ils n'offrent pas encore d'alternatives quantitatives crédibles aux défis démographiques et ne permettraient pas, en particulier, d'absorber d'éventuel sortant de l'agriculture, et donc d'enclencher la diversification économique appelée de leurs vœux par les politiques et les prévisionnistes économiques.

Contrairement à l'agriculture, seules 7 personnes ont souhaité se prononcer sur ces secteurs. Parties prenantes, elles notent les efforts considérables de structuration des dernières années. Malgré la crise récente qui a fortement grevé les chiffres d'affaires, elles notent l'amélioration sensible de la formation des acteurs (technique de fabrication, pratique des innovations, gestion, investissement) et la prise de conscience que le maintien dans l'informel n'est pas une solution. Ceux qui sont rentrés dans une logique de normalisation et de légalisation de leur activité ont connu un développement avéré ; ils encouragent dès lors une mise aux normes globales.

Par suite, l'optimisme est de mise, à condition que ces efforts soient maintenus. Les personnes interrogées, contrairement à l'agriculture, ne conditionnent pas la réussite à des aides financières à l'activité, mais davantage à la capacité des institutions publiques à faire respecter les cadres légaux et la sortie de l'informel du tissu d'artisans. Ces actions s'entendent à l'échelle de la Région, mais bien plus à l'échelle nationale : sans une intervention forte pour faciliter la mise aux normes et surtout sanctionner ceux ne jouant pas le jeu, les progrès réalisés peuvent s'avérer vains.

Des propositions sont formulées dans ce sens. La poursuite de la sensibilisation et de la formation des commerçants et artisans pourrait se faire à travers des actions concertées d'enseignement (avec structuration de véritables filières de formation professionnelle dédiées) et des campagnes d'information ciblées. L'installation de jeunes ainsi formés est perçue comme une priorité, et doit s'accompagner d'une modernisation susceptible de les attirer. Ceci veut dire introduire davantage les TIC et les facilités professionnelles des réseaux sociaux sur le net dans les activités, de façon aussi à mieux relocaliser les entreprises. Le volet financement est aussi cité, les lignes de crédit aujourd'hui disponibles étant loin de couvrir les besoins. Une articulation plus effective entre le niveau national et régional est enfin souhaitée. Une proposition porte sur la création d'un ministère dédié à l'artisanat, pour organiser le secteur et lui donner de la lisibilité. Il s'agirait de disposer de plans de développement nationaux mais construits en autant de déclinaisons régionales tentant de sortir de la situation actuelle de concentration de l'activité dans les 3 principales villes, portées par un cadre efficace de décentralisation. Pour le commerce, appel est fait à un meilleur contrôle des prix entre Bamako et Ségou, à penser la circulation des produits entre les villes secondaires et pas seulement dans une logique centralisatrice vers ou depuis Bamako, mais aussi à une intensification des politiques internationales, et en particulier à l'échelle de la sous-région Ouest Africaine autour du TEC.

### **3.3.2.3. Industrie, le maillon faible de la diversification économique**

Nous l'avons vu, la faiblesse de l'industrie, tant comme fournisseur d'emplois que de valeur ajoutée, est révélatrice de la spécialisation agricole récurrente de la Région et de son absence de diversification. Rappelons qu'alors que les surplus agricoles de la Région sont importants, et notamment les échalotes et le riz, mais aussi la viande et bien d'autres produits issus des périmètres irrigués ou de la zone inter-fleuves, les industries de transformation peinent à se relocaliser, et se situent principalement à Bamako. Ce constat pessimiste traverse les représentations des personnes interrogées : infrastructures rudimentaires, évolution lente et insuffisante, secteur à la traîne, manque d'actions concrètes et de planification, etc.

Les personnes interrogées envisagent des possibilités favorables, mais toutes conditionnent tout changement à une refonte des politiques publiques. Sur la base d'une production agricole toujours dynamiques et des innovations institutionnelles à l'œuvre à l'ON, la ville de Niono s'agrandit et se dote d'un tissu économique plus dense, mais aussi de la structuration urbaine de Ségou, il semble possible d'imaginer un développement industriel. L'agroalimentaire focalise l'attention, mais l'émergence d'une industrie du bâtiment ou encore de mécanique est évoquée, en tablant sur le développement d'entreprises d'artisanat dont nous avons vu le dynamisme.

Les propositions portent sur l'amélioration de l'accès et du coût de l'énergie, cités comme des goulots d'étranglement. Mais c'est la valorisation de l'existant avec une refonte des stratégies de développement au niveau régional qui apparaît prioritaire. Il s'agit aussi, comme pour l'artisanat et le commerce, d'appliquer plus scrupuleusement le cadre légal et de davantage mobiliser les instruments déjà disponibles de la politique industrielle. Il faudrait une stratégie régionale volontaire, qui passe par la décentralisation des leviers d'action industrielle... le chemin est jugé encore très long !

### **3.3.3. Un environnement économique, naturel et social en évolution favorable, mais des attentes en termes d'infrastructures**

#### **3.3.3.1. La décentralisation**

La décentralisation est jugée « *sur de bons rails* », mais « *l'Etat fait encore de la résistance* ». Les personnes interrogées mettent beaucoup d'espoir dans la possibilité de pouvoir dans le futur, avoir la main localement (avec des relais nationaux crédibles et forts) sur la stratégie régionale de développement. Elles jugent devoir encore gagner en compétences, notamment sur les grands investissements et les marges de manœuvre pour décider de politiques de formation professionnelle, agricole et industrielle. Le défi est important, les acteurs locaux faisant état de revirements fréquents : en situation difficile, l'Etat a toujours tendance à re-centraliser pour s'assurer la maîtrise du pouvoir.

#### **3.3.3.2. Le transport et l'énergie**

Le transport et l'énergie sont deux leviers jugés stratégiques pour assurer un environnement favorable au développement. Ces deux secteurs sont perçus comme défaillants et largement perfectibles. Le taux de raccordement des particuliers et des entreprises à une source d'électricité fiable et abordable est très largement insuffisant. Il est proposé de diversifier les sources en tenant compte des potentialités de la zone (solaire en particulier), mais surtout d'opter pour une politique de diversification de l'offre, en rendant l'investissement attractif pour des acteurs du privé, et en s'inscrivant dans le mouvement global d'utilisation de ressources énergétiques propres et renouvelables.

Pour le transport, des marchandises comme des personnes, la logique est proche. Les personnes interrogées estiment que l'Etat n'exerce pas ses compétences et l'appel au privé est pointé comme une solution. Les propositions portent aussi sur des investissements de qualité et ayant une durée de vie

supérieure à celle des réalisations des dernières années. La mobilité dans de bonnes conditions de coût et de sécurité est un préalable au développement économique, comme le montre les effets du désenclavement de certaines zones de l'ON en particulier.

### **3.3.3.3. La santé et l'éducation**

Les progrès nationaux et régionaux en terme de santé, tant en infrastructure, en couverture et en qualité sont unanimement jugés bien réels. En conformité avec les statistiques sur l'espérance de vie et l'amélioration de l'accès aux soins, les personnes interrogées reconnaissent « *qu'un grand pas est fait* », et jugent l'impact important sur les conditions de vie, voire sur l'économie. Elles sont par ailleurs confiantes quant à la poursuite de ces progrès. Le défi démographique, qui va obliger au maintien des investissements et de la formation pour conserver les acquis, voire les amplifier, n'est en revanche pas appréhendé. Les propositions portent sur la situation encore délicate de la prise en charge des maternités, sur la prévention du paludisme, sur le besoin d'une plus grande articulation entre public et privé, sur l'attention à accorder à l'assainissement des villes et villages (qui pourrait faire baisser le nombre d'actes de santé), et sur une attention plus grande à porter au respect de la déontologie nécessaire au bon exercice des professions de santé.

La situation du secteur éducatif est jugée de façon beaucoup plus contrastée par les personnes interrogées. Des acquis sont soulignés : la multiplication des écoles malgré les difficultés financières, les actions de la société civile et des ONG, la mise en place de l'université et du CERTIFEX (Centre de recherche et de formation pour l'industrie textile, outils de la formation professionnelle dans le secteur du coton). Mais ces progrès sont jugés fragiles. Dans ce secteur l'ampleur des investissements à venir pour accompagner l'accroissement démographique, doublée de la dépendance actuelle vis-à-vis des politiques nationales, font craindre une dégradation de l'offre : hausse des effectifs des classes, délabrement des écoles, baisse de la qualité, etc. Les solutions proposées sont délicates et toutes très dépendantes de l'obtention de moyens financiers considérables : adapter les programmes et décentraliser les politiques éducatives, renforcer la discipline dans les classes et le suivi des enseignants, travailler sur la qualité en passant notamment à des cursus différenciés selon les contextes (y compris infra-régionaux pour tenir compte des spécificités des cercles urbains et ruraux), etc.

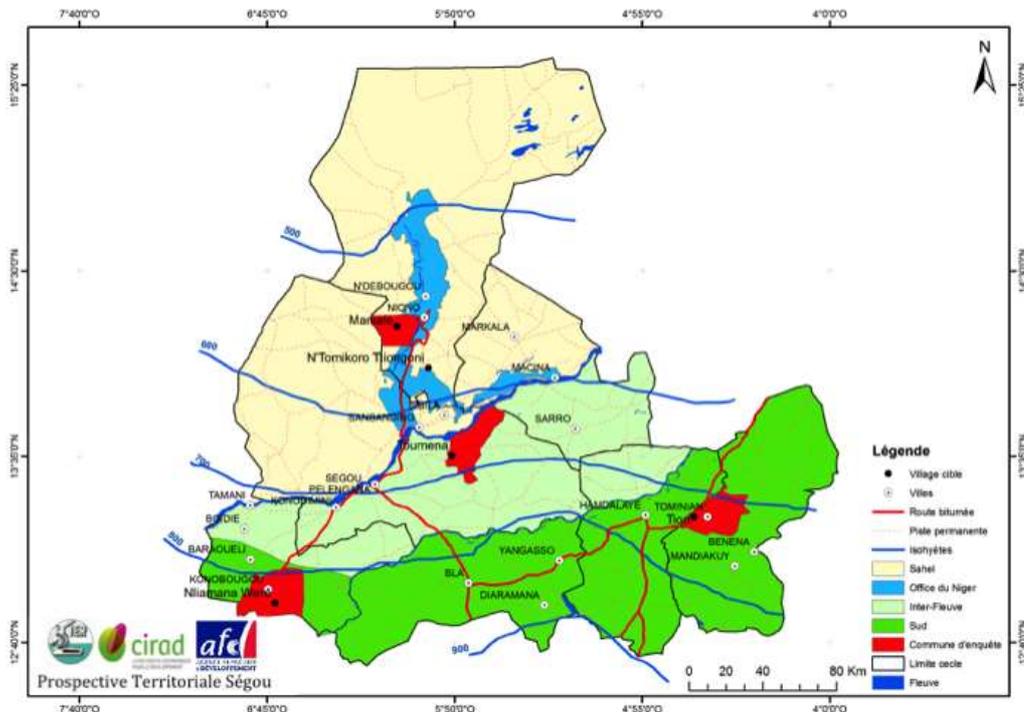
Enfin, les politiques environnementales et culturelles ont finalement été peu évoquées, ou alors de façon très générale. Pour l'environnement, il s'agit d'appliquer les plans de gestion environnementale déjà écrits et la législation déjà votée. Pour la culture, l'attention se focalise sur le festival sur le Niger et en faire un levier plus fort de coordination entre les acteurs du tourisme et de la culture.

### 3.4. Les dynamiques régionales vues par l'échantillon de ménages enquêtés pour l'étude

#### 3.4.1. Méthodologie suivie pour les enquêtes auprès des ménages

L'échantillon des ménages a été constitué sur la base d'un choix raisonné de villages pour embrasser le plus possible la diversité des situations de la région de Ségou, puis par un tirage au sort des ménages dans chacun des villages. L'équipe a obtenu des Autorités de la Région, la validation et les autorisations nécessaires afin de mener le travail d'enquête dans de bonnes conditions, à l'exception de la zone dans l'extrême Nord (Nampala), car il est fortement déconseillé d'y travailler, pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, du fait de l'attractivité de la zone Office du Niger par rapport à la zone sahélienne dans le cercle de Niono, il a été jugé préférable de se concentrer sur les périmètres irrigués. Pour limiter les coûts, les villages à enquêter ont été choisis dans chacune des 3 zones agro-écologiques restantes et d'un quartier urbain. L'abandon des enquêtes à Nampala, a été compensé par un village supplémentaire de la zone Sud (Carte 15).

Carte 15. Localisation des communes de résidence des ménages enquêtés



Pour l'urbain deux villes ont été retenues : (i) Pélengana, chef-lieu de la commune du même nom, très proche de Ségou et que l'on peut considérer comme une composante de l'agglomération de Ségou. C'est une cité qui a connu un développement important lors des 20 dernières années comme la plupart des grandes villes maliennes. Notre hypothèse est qu'aujourd'hui la population de Pélengana est représentative de la grande majorité des citoyens maliens, c'est à dire urbanisés depuis 20 ou 30 ans au plus. (ii) la ville de San, sur la route de Mopti, et plus particulièrement le quartier de Lafiabougou où nombreux sont les ménages qui ont des activités agricoles, pour représenter la population des villes moyennes/secondaires en fort développement elles aussi.

Au final, l'échantillon a été tiré dans les villages et quartiers suivants (Tableau 35).

Tableau 35. Echantillon des ménages enquêtés, effectifs par zone agro-écologique

Zone Agro-écologique	Cercle	Commune	Village/quartier	Pop en 2009
Urbain	Ségou	Pelengana	Pelengana	55 845
Urbain	San	San	Lafiabougou	11 198
Zone Sud	Tominian	Tominian	Tion	722
Zone Sud	Baraoueli	Konobougou	Badinento	443
Inter-fleuve	Ségou	Dioro	Toumena	562
Office du Niger	Niono	Yeredon Saniona	Sagnona N6	1 954

Des questionnaires spécifiques ont été conçus<sup>29</sup> pour collecter les informations auprès des chefs de ménages enquêtés :

- Pour la zone rurale, un questionnaire a été mis au point pour la collecte des informations auprès du chef d'exploitation agricole. Au Mali, les exploitations agricoles familiales ont souvent plusieurs ménages celui du chef d'exploitation et des ménages dépendants (frère du CE ou fils du CE), un questionnaire supplémentaire a été conçu pour collecter des informations auprès de ces chefs de ménage dépendants.
- Pour les ménages urbains, un questionnaire spécifique a été conçu.

Pour capter les points de vue des femmes et des jeunes (qui sont rarement des chefs de ménage), un questionnaire plus concis, s'adressant à un individu et non plus au collectif du ménage, a été élaboré (sans distinction de milieu).

Pour la zone rurale, la manière dont nous avons procédé est la suivante :

- Dans le cas où l'exploitation agricole n'est constituée que d'un seul ménage, ou éventuellement un jeune récemment marié (soit deux ménages en tout), il n'y a qu'une seule enquête (exploitation = ménage).
- Dans le cas où l'exploitation est composée de plusieurs ménages dépendants (soit 3 ménages ou plus, avec le ménage du CE et 2 ménages dépendants ou plus), l'enquête porte sur le CE (une enquête questionnaire détaillé) et sur un ménage dépendant (questionnaire simplifié) soit au total deux enquêtes pour une exploitation agricole familiale. Dans ce cas, la démographie n'est collectée qu'au niveau du CE et le questionnaire du chef de ménage dépendant est simplifié (car pas de démographie, et les activités des membres du ménage sont déjà prises en considération dans questionnaire CE) et porte essentiellement sur les activités individuelles et les perspectives.

Au total ce sont 545 personnes qui ont été interrogées (Tableau 36) : 107 en tant que chefs d'exploitation agricole (CE), 60 en tant que chefs d'un ménage urbain (CM), 57 en tant que chefs de ménage dépendant (CMD) dans des exploitations agricoles, 165 femmes et 154 jeunes.

Tableau 36. L'échantillon des enquêtes ménages (en nombre)

Village/Quartier	Milieu	CE/CM	CMD	Femmes	Jeunes	Total
1Toumena	Rural	27	14	27	27	95
2Tion	Rural	26	13	26	23	88
3Sagnona N6	Rural	29	14	29	29	101
4Badineko	Rural	25	18	25	24	92
5Pelengana	Urbain	30	0	29	29	88
6Lafiabougou	Urbain	30	0	29	22	81
	Total	167	59	165	154	545

<sup>29</sup> Ces questionnaires, comme celui conçu pour collecter des informations sur les représentations des personnes ressources, sont consultables dans le document méthodologique de l'ensemble de l'étude.

La réalisation des enquêtes n'a pas rencontré de problème particulier.

Les questionnaires ont été testés et ajustés, les enquêteurs ont été formés avec les cadres du projet. Du fait du nombre réduit d'enquêtes, une importance cruciale a été accordée à la prise de note de toutes les remarques et commentaires des enquêtés. Le dépouillement a donc été aussi qualitatif. Pour le choix des jeunes, priorité a été donnée à une personne entre 15 et 25 ans, avec l'objectif d'équilibrer le genre.

Explications complémentaires.

Ainsi pour une exploitation agricole composée de 3 ménages ou plus, il y a deux ménages enquêtés : le Chef d'Exploitation et un des ménages dépendants (dont le chef est un des fils présent du CE en priorité). Le choix du chef de ménage dépendant (CMD) à enquêter est fait au hasard dans la famille et en fonction de la disponibilité au moment de l'enquête.

Dans l'enquête du Chef d'Exploitation, toutes les personnes qui sont membres de l'exploitation sont recensées. Ainsi, le chef de ménage dépendant enquêté et sa petite famille auront été recensés, c'est pourquoi le questionnaire pour le CMD ne comporte pas de recensement des membres du ménage.

Dans la feuille B1 Inventaire détaillé de la population du questionnaire pour le CE, toutes les épouses et toute la descendance sont enregistrées. On commence par la première épouse (même si décédée) puis leur premier enfant (y compris les enfants décédés, partis en migration ou en exode ou départs définitifs comme les filles parties en mariage, ou garçons installés ailleurs), puis le second enfant, etc. Quand on a fini les enfants de la première femme, on passe à la seconde épouse, etc. Jusqu'à la fin où on inventorie les personnes qui appartiennent à l'exploitation mais ne font pas partie des descendants (enfants confiés, etc.). Ce recensement permet de disposer de quelques indicateurs démographiques.

### **3.4.2. Caractéristiques démographiques des EA et des ménages**

#### **3.4.2.1. Taille démographique**

Les résultats obtenus confirment les différences dans la composition démographique des unités socio-économiques de base entre d'une part, en zone rurale, des exploitations agricoles qui regroupent plusieurs ménages (en moyenne trois ménages) et un nombre moyen de 18 personnes présentes et d'autre part, en zone urbaine des ménages qui sont le plus souvent constitués d'un seul ménage (quelquefois 2 ménages) et qui regroupent en moyenne seulement 8 personnes. L'âge moyen est sensiblement le même pour les chefs de ménages et pour les chefs d'exploitation : la cinquantaine passée (54 ans)<sup>30</sup>.

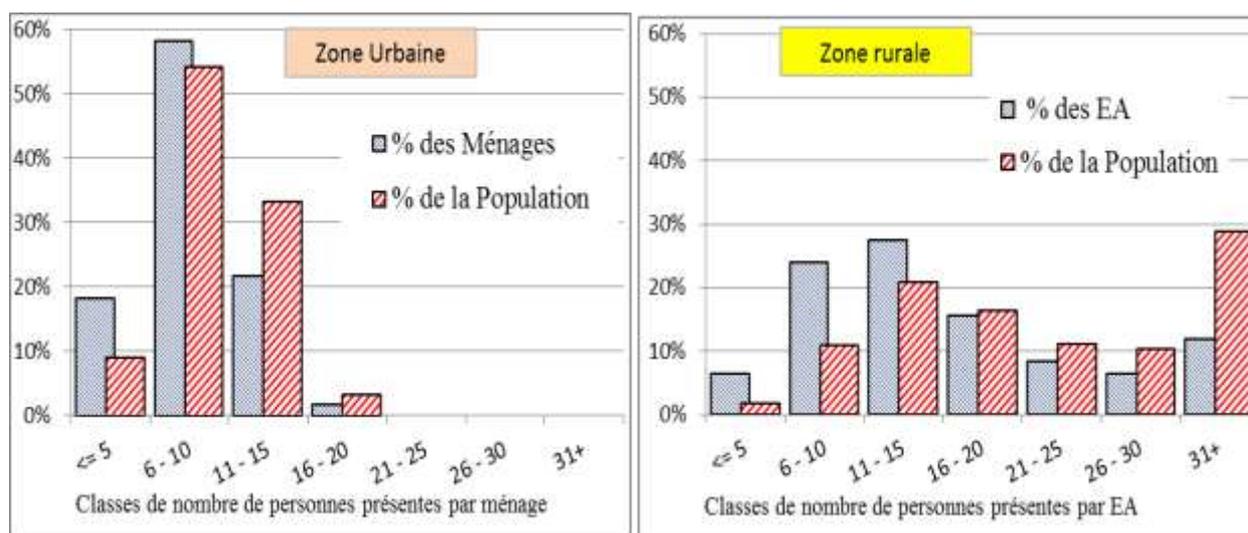
Tableau 37 : Taille démographique des exploitations agricoles et des ménages urbains

Village/Quartier	Cercle	Milieu	Effectif	Age moyen	Nbre de personnes présentes	
					Moyenne	Ecart type
1Toumena	Ségou	Rural	27	51	15,85	9,03
2Tion	Tominian	Rural	26	56	17,77	16,54
3Sagnona N6	Niono	Rural	29	57	20,21	12,67
4Badineko	Baraoueli	Rural	25	57	17,56	8,24
5Pelengana	Ségou	Urbain	30	54	8,47	2,81
6Lafiabougou	San	Urbain	30	51	7,43	3,42
Ensemble		Rural	107	55	17,90	12,03
Ensemble		Urbain	60	53	7,95	3,15

<sup>30</sup> Les différences observées entre les moyennes sur le tableau ne sont en fait pas significatives.

A l'intérieur de chacun des milieux (rural et urbain), les différences entre les moyennes des villages ou des quartiers ne sont pas significatives. On pouvait s'attendre, pour les zones rurales, à des tailles moyennes d'exploitations agricoles différentes en lien avec des politiques agricoles différenciées et les effets de l'insertion au marché plus ou moins importante. Dans notre échantillon, même si pour le village du Cercle de Niono (dans la zone de l'Office du Niger) et pour celui du Cercle de Ségou le nombre moyen de personnes s'écarte un peu de la moyenne, en fait les tests statistiques indiquent que les différences ne sont pas significatives. Ainsi, les « grandes familles », seraient aussi nombreuses, quelle que soit la zone rurale, fortement ou non intégrée au marché.

Figure 28 : Répartition de la population et des ménages/EA en classes de taille démographique



Il existe une différence forte entre zone rurale et zone urbaine. Les graphiques ci-dessus rappellent que si en zone urbaine, la composition de l'unité domestique de base est assez homogène avec 88 % de la population qui vivent dans des ménages de 6 à 15 personnes ; en zone rurale il existe encore de grandes structures et 52% de la population totale vivent dans une unité (exploitation agricole familiale) de plus de 21 personnes.

Ces caractéristiques ont des implications socio-économiques relativement fortes avec, dans ces grandes exploitations agricoles, un chef qui gère une unité avec une capacité productive importante constituée par des actifs familiaux nombreux, mais qui a aussi des contraintes fortes en termes de sécurité alimentaire et de répartition des revenus entre les différentes fonctions de l'unité (dépenses de consommation, investissements productifs, dépenses sociales, etc.) et entre les différentes sous-unités de son groupe familial (les ménages dépendants).

#### 3.4.2.2. Quelle composition idéale des familles ?

Les individus ont été interrogés sur la composition de la famille qu'ils considèrent comme « idéale ». Pour les chefs d'exploitation agricole, la taille idéale de la famille serait de 13 à 14 personnes, soit un peu moins grande que la moyenne actuelle (aux environ de 18 personnes) ; pour les autres types d'individus interrogés, les réponses sont assez proches avec cependant un écart sur le nombre d'épouses du chef de ménage qui est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain et plus élevé pour les chefs de famille que pour les jeunes. En ce qui concerne le nombre d'enfants par femme, il y existe une certaine diversité dans les réponses avec des coefficients de variation élevés pour chacun des types d'individus, mais une relative homogénéité des moyennes, proches de la moyenne globale de 6 enfants par femme, avec une majorité de garçons (57%).

Tableau 38 : Composition « idéale » de la famille par type d'individus

Milieu	Type Individu	Effectif	Nbre d'épouses		Nbre idéal d'enfants par femme		
			moyenne	CV	Moyenne	CV	% de garçons
1Rural	1CE	106	2,14	39%	6,08	44%	59%
1Rural	2Femme	107			6,49	30%	52%
1Rural	3Jeune	103	1,79	47%	5,08	39%	56%
1Rural	4CMD	59	1,90	41%	5,93	49%	57%
2Urbain	1CE	60	1,60	54%	6,60	42%	57%
2Urbain	2Femme	58			6,88	27%	68%
2Urbain	3Jeune	51	1,55	80%	5,71	38%	54%

Ainsi, la perception de la composition de la famille, qu'ont les individus interrogés, semble indiquer une poursuite de la forte fécondité des femmes aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans les réponses données, il n'y a pas de rupture qui annoncerait une transition démographique rapide. Pour tous, y compris les jeunes et les femmes, le nombre d'enfants par femme devrait rester élevé certainement en relation avec l'idée qu'un nombre élevé d'enfants est garant d'une capacité productive qui contribuera à assurer le bien-être des parents quand ils seront âgés.

#### **3.4.2.3. Femmes mariées et nombre d'enfants**

Dans chaque exploitation ou ménage, une femme mariée a été enquêtée. L'échantillon est composé de 163 femmes dont l'âge moyen au moment de l'enquête est de 37 ans (minimum 16 ans et maximum 74 ans). Le nombre moyen d'enfants est de plus de 5 en zone rurale et d'un peu moins de 5 en zone urbaine. Ce nombre est élevé puisque nombreuses sont les femmes qui sont jeunes et qui devraient avoir d'autres enfants.

Tableau 39 : Nombre moyen d'enfants pour les femmes mariées enquêtées

Milieu	Nb de femmes	Age moyen	Age moyen au mariage	Nbre moyen d'enfants	Nbre moyen d'enfants décédés	dont décédés à moins de 5 ans
1Rural	107	37	19	5,6	1,5	85%
2Urbain	58	40	20	4,7	0,5	68%
Ensemble	165	38	19	5,3	1,2	82%

La mortalité reste très élevée puisque, en moyenne, chaque femme a perdu un de ses enfants (près de 1 enfant sur 4 en milieu rural et 1 sur 10 en milieu urbain). Dans la grande majorité des cas, ces enfants sont décédés avant l'âge de 5 ans. Les taux de mortalité des enfants restent élevés, en particulier en milieu rural où 61% des femmes enquêtées ont subi ce traumatisme ; ce taux est nettement moins élevé en milieu urbain (22%).

Ainsi, sur la base de ce petit échantillon, il existe encore, dans la région de Ségou, des écarts importants entre milieu rural et milieu urbain en ce qui concerne la santé infantile. Interrogées sur l'évolution de la mortalité infantile, 88% des femmes considèrent que la situation s'est améliorée essentiellement grâce aux vaccinations (57% des réponses) et aux « progrès de la médecine » (29% des réponses), que l'on peut traduire, peut-être, par un accès plus facile à la médecine moderne, via les centres de santé. L'importance des vaccinations domine très largement puisque parmi celles qui considèrent qu'il n'y a pas eu d'amélioration, 30% précisent que c'est en raison d'un manque de vaccination. L'écart entre milieux existe ici aussi, puisque en milieu urbain 97% des femmes considèrent qu'il y a eu amélioration contre seulement 83% en milieu rural.

### 3.4.3. Quel avenir pour les enfants ?

#### 3.4.3.1. Le point de vue des parents

Les individus adultes enquêtés ont été interrogés sur l'avenir qu'ils imaginaient pour leurs enfants encore à leur charge, en séparant garçons et filles. Très largement, en zone rurale, les parents imaginent (souhaitent ?) l'avenir de leurs enfants dans le village où la ville où ils sont, avec globalement pour l'échantillon rural : 79% des garçons et 73% des filles. L'écart entre fille et garçon s'explique par des départs motivés par des mariages, dans d'autres villes ou villages. Ainsi, en zone rurale, les migrations, les mobilités devraient rester limitées dans les années à venir. On note que ce sont les chefs d'exploitation (personnes les plus âgées en moyenne) qui souhaitent le plus que leurs enfants trouvent leur avenir au village : 82% des garçons et 74% des filles. Le taux concernant les garçons, est plus faible pour les femmes et surtout pour les chefs de ménage dépendants.

Tableau 40 : Où vivront les enfants encore à charge aujourd'hui, selon les types d'individus

Milieu	Type d'individu	Garçons		Filles	
		Nbre encore à charge	% qui vont rester au village/ville	Nbre encore à charge	% qui vont rester au village/ville
1Rural	1CE	404	81%	320	73%
1Rural	2Femme	205	78%	214	71%
1Rural	3CMD	151	73%	129	73%
2Urbain	1CE	149	52%	143	62%
2Urbain	2Femme	134	46%	106	44%

En milieu urbain, les chiffres sont sensiblement différents avec environ seulement la moitié des enfants encore à charge qui resteraient dans la même ville, et jusqu'à 56 % des filles qui devraient partir selon les femmes interrogées.

Ainsi, c'est en zone urbaine que la possibilité d'un changement de lieux de vie ou d'un départ en migration, des enfants est la plus largement envisagée. On rejoint là, une des caractéristiques de la migration au Mali avec un exode rural important en valeur absolue, mais qui en valeur relative, par rapport à la population rurale totale, est moins important que pour la zone urbaine. Les ruraux imaginent l'avenir, pour une très grande majorité de leurs enfants, dans le village où ils vivent.

Les personnes ont également été interrogées sur les activités que, selon eux, les enfants encore à leur charge vont mener. La répartition des enfants selon les secteurs d'activités est présentée dans le tableau ci-dessous. Pour les enfants qui vont rester, c'est logiquement les activités d'agriculture et d'élevage qui dominent très largement (78%) pour les garçons. Pour les filles beaucoup de réponses sont en relation avec le mariage qu'elles feront, avec comme activité principale les tâches domestiques et l'aide aux activités du mari et donc l'agriculture pour beaucoup. Ainsi, pour les parents, l'avenir des enfants reste majoritairement dans les activités agricoles.

Les autres activités sont d'abord la fonction publique, notamment pour les urbains (revenir dans la fonction publique tout en restant dans la ville des parents), aussi bien pour les garçons que pour les filles. Pour les enfants qui partent, l'activité des filles sera, comme pour celles qui restent, liée à l'activité du mari mais aussi comme pour les garçons, l'activité sera liée aux études que l'enfant pourra ou non « réussir ». L'activité qui domine pour les garçons qui partent est la fonction publique ; l'ambition de nombreux parents est que l'un de leurs enfants puisse devenir fonctionnaire (34 % pour les garçons et 12% pour les filles), même si aujourd'hui il est notoirement reconnu que la fonction publique n'embauche presque plus. On note qu'une partie des parents (en particulier en zone urbaine) voit le secteur informel comme l'un des débouchés pour leurs enfants (en particulier les garçons 25%).

Tableau 41 : Activités que pourraient mener les enfants selon leurs parents

Activités	Garçons qui restent		Filles qui restent		Garçons qui partent		Filles qui partent	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture / Elevage	466	78%	221	36%	11	4%	0	0%
Fonction Publique	59	10%	49	8%	92	34%	30	12%
Salarié Secteur formel	0	0%	4	1%	29	11%	13	5%
Salarié secteur informel			34	6%	12	4%	9	4%
Services secteur informel	12	2%	34	6%	68	25%	18	7%
Etudes / Mariage / Autre	57	10%	301	49%	56	21%	171	71%
Total	594	100%	609	100%	268	100%	241	100%

Tableau 42 : Destination des enfants qui partent selon leurs parents

Localisation / destination	Garçons qui partent		Filles qui partent	
	Effectif	%	Effectif	%
Bamako	154	54%	48	18%
Ségou	41	14%	73	28%
Autre Ville de la Région	40	14%	106	41%
Autre Ville Autre Région	13	5%	3	1%
Zone rurale	13	5%	16	6%
Etranger	24	8%	15	6%
Total	285	100%	261	100%

Enfin, en ce qui concerne la destination des enfants, c'est à Bamako que les parents pensent pour leurs garçons qui devraient partir (54%) alors que pour les filles les parents les imaginent dans les villes de la région. On note que très peu de parents imaginent un départ de leurs enfants pour d'autres

zones rurales dans, ou hors, de la région (6% pour les filles et 5% pour les garçons). C'est donc un exode de la zone rurale vers les zones urbaines qui est ambitionné pour les enfants et quasiment pas de migration vers d'autres zones rurales pour fonder de nouvelles exploitations agricoles.

### 3.4.3.2. Les jeunes : partir ou rester ?

Au total 153 jeunes des exploitations agricoles familiales ou des ménages urbains ont été interrogés sur la manière dont ils imaginent leur futur. L'échantillon n'a pas été tiré au sort. Une personne parmi les jeunes présents au moment de l'enquête a été interrogée. L'échantillon est constitué avec des personnes à l'âge moyen de 20 ans (minimum 13 ans, maximum 39 ans) dont une large majorité d'homme (63%), 18% sont encore à l'école ou à l'université (16% des hommes et 21% des femmes).

Dans cet échantillon, 48% n'ont jamais été à l'école (avec 52 % des hommes et seulement 41% des femmes ; mais il faut noter que ces dernières sont sous représentées dans l'échantillon), 35% ont arrêté l'école ou l'université et 18% sont encore à l'université ou à l'école.

Tableau 43 : Lieux où les jeunes envisagent leur avenir et activités qu'ils pensent mener

	1Homme	2Femme	Total		
Effectif (N)	95	56	148		
Rester	26%	39%	31%		
Partir	74%	61%	69%		
Destination	1Homme	2Femme	Total	Activités	Ensemble
1Bamako	51%	45%	49%	1Agriculture / Elevage	11%
2Segou	0%	30%	10%	2Fonctionnaire	17%
3Ville_Region	12%	12%	12%	3Salarié du Sect Formel	9%
4Ville_Autr_Reg	9%	6%	8%	4Salarié du Sect Inform	10%
5Rural_Reg	1%	3%	2%	5Service	37%
7Etranger	28%	3%	20%	6autre	17%
Total général	100%	100%	100%	Total général	100%

Aux personnes de cet échantillon, il a été demandé si elles envisageaient de partir vivre ailleurs (ailleurs que le village ou le quartier de leurs parents). Le pourcentage de ceux qui envisagent de partir est important : 69% de l'ensemble avec un taux nettement plus élevé pour les hommes avec 74%. Ainsi, les avis émis par les jeunes, et enregistrés dans cette enquête, divergent clairement des réponses fournies par leurs parents : les jeunes seraient nettement plus enclins à partir vivre ailleurs. Pour ceux qui envisagent de partir, la capitale Bamako est la destination la plus citée : presque 50 % des destinations aussi bien pour les femmes que pour les hommes). Si les femmes envisagent de manière importante d'aller vivre à Ségou (30%), aucun des hommes ne cite la capitale régionale, par contre un pourcentage conséquent des hommes envisage de partir à l'étranger (28%) ce qui n'est pas le cas des femmes. Dans cette région, pourtant peu tournée vers les migrations internationales, ce taux de 28% est assez étonnant et pourrait indiquer un changement dans les orientations des jeunes. Il faut rappeler que l'échantillon est petit et hétérogène et que ces résultats demanderaient à être confirmés par des études et enquêtes plus larges.

Parmi les activités que souhaitent mener ceux qui envisagent de partir, ce sont les services dans le secteur informel qui dominent (37%). Ceux qui souhaitent devenir fonctionnaire sont seulement 17%, ce qui est nettement moindre que le souhait des parents. Les jeunes sont plus réalistes et semblent connaître un peu mieux la situation de l'emploi et la faible capacité de l'Etat à proposer des emplois. En final, en dehors des emplois de fonctionnaire, peu de jeunes envisagent un emploi salarié (9% secteur formel, 10% secteur informel) ; ils pensent qu'ils devront mener une activité indépendante (créer leur propre entreprise), et peut être le souhaitent-ils.

Enfin, parmi ceux qui envisagent de rester, 63% jugent que l'exploitation agricole de leurs parents est suffisante pour qu'ils s'installent sans problème (terre suffisante, nombre d'animaux important, mais aussi technologie avec par exemple l'utilisation d'engrais) ; pour les autres c'est essentiellement la surface qui est trop petite.

#### **3.4.4. Comment cela s'est-il passé pour leurs aînés ?**

Au moment de l'inventaire des membres des exploitations et ménages, tous les enfants ont été recensés, même ceux qui ont quitté le ménage et qui ne dépendent plus des parents. Ainsi, par rapport aux jeunes qui ont été interrogés dans le point précédent, c'est de la situation de leurs aînés dont il est question ici (d'une certaine manière seulement car ce ne sont pas forcément les mêmes familles qui sont concernées). Pour chacun des enfants qui ne dépend plus du ménage, il a été demandé le lieu actuel de résidence, son activité et le motif du départ.

*Tableau 44 : Raison du départ et localisation des enfants partis dans les ménages enquêtés*

	1Rural	2Urbain
Nombre de ménage concernés	68	33
Nbre personnes présentes	18,4	8,3
Nombre de personnes absentes	3,8	2,9
Raisons du départ		
Mariage	46%	20%
Recherche de travail ailleurs	33%	51%
Recherche de terres	1%	0%
Etudes	10%	20%
Autres	10%	10%
Localisation actuelle hors départ pour cause de mariage		
Même Région	16%	10%
Autre Région	29%	7%
Bamako	38%	66%
Etranger	17%	17%

Sur l'ensemble des exploitations et ménages enquêtés, 60% ont des enfants qui sont partis s'installer ailleurs (la différence de % entre zone urbaine et rurale n'est pas significative). Au total ce sont 353 personnes qui ont été recensées absentes mais ce nombre intègre aussi les épouses et enfants des garçons partis, les filles mariées mais aussi les migrations courtes en cours, quand la personne n'est toujours pas revenue. Nous connaissons la situation un peu plus de 50% (183 individus) de ces personnes inventoriées parties.

Ce sont logiquement les familles avec des parents relativement plus âgés qui ont des personnes parties (l'âge moyen du chef d'exploitation ou de ménage est de 58 ans, contre 48 pour ceux qui n'ont pas d'enfants partis) et ces unités, qui ont en moyenne entre 2 et 4 personnes inventoriées absentes, ont une taille légèrement plus importante que les unités qui n'en ont pas. Ainsi, les départs sont enregistrés le plus souvent dans les familles de plus grande taille et cela n'impacte pas fortement la taille finale qui reste en moyenne légèrement supérieure à la moyenne des familles qui n'ont pas enregistré de départs.

Parmi les raisons du départ domine le mariage : près de la moitié des personnes en milieu rural et seulement 25% en milieu urbain. Le départ pour cause de mariage ne concerne que les filles. Le faible taux pour le milieu urbain est certainement lié à une sous-estimation par défaut d'enregistrement. Parmi les autres raisons, c'est la recherche d'un travail ailleurs qui a motivé la plus grande part des départs : 33% en milieu rural et 51% en milieu urbain. La recherche de terres, pour exercer ailleurs l'agriculture, n'est pratiquement jamais citée. Enfin, les études motivent une part non négligeable des départs (de 10 à 20% selon les milieux). Les autres raisons sont liées au « confiage » d'enfants, à des raisons de santé ou d'aide dans la famille.

Pour analyser la localisation des personnes qui sont parties, nous avons écarté celles qui sont parties pour cause de mariage (qui sont fortement concentrées dans la même région, et même dans la même commune). C'est la capitale Bamako qui a attiré le plus de personnes : 38% des ruraux et 66% des urbains. La mobilité à l'intérieur de la région est relativement faible (16% des ruraux et 10% des urbains), et à l'intérieur de la région, la ville de Ségou n'a été la destination que de très peu de personnes. Les autres régions ont attiré une part relativement importante des ruraux (29%) en particulier la région de Sikasso avec les villes de Koutiala et de Sikasso (peut être en raison de l'agro-industrie qui est particulièrement développée dans ces deux villes). Enfin, les départs à l'étranger sont relativement nombreux : 17% des individus avec une majorité pour un autre pays d'Afrique (61%), 28% pour l'Europe et pour 11% de ces personnes, les parents n'ont plus de nouvelle et ne savent pas où elles sont.

En ce qui concerne les activités menées, la part des non réponses est élevée avec 20% des individus (les parents ne connaissent pas précisément les activités des enfants partis). Si l'on écarte les femmes dont l'activité principale est domestique, on connaît l'activité principale de 67% des individus. Parmi eux, 25% pratiquent l'agriculture, 20% sont salariés du secteur formel (y compris fonctionnaire), 14% sont salariés dans le secteur informel, 7% sont indépendants dans le secteur informel, 11% sans activités fixe et enfin 7% font des études.

Ainsi, le total des enfants partis représente entre 10 et 15% des présents recensés au cours des enquêtes. Les départs enregistrés sont donc plus faibles que les intentions annoncées par les jeunes (un peu moins de 70% pensent qu'ils habiteront ailleurs). Même si les données apparaissent pour certaines assez imprécises (notamment l'insuffisance de renseignement sur les départs liés au mariage), l'écart important constaté entre les intentions et ce qui s'est passé avec les aînés indique une possible accélération des départs.

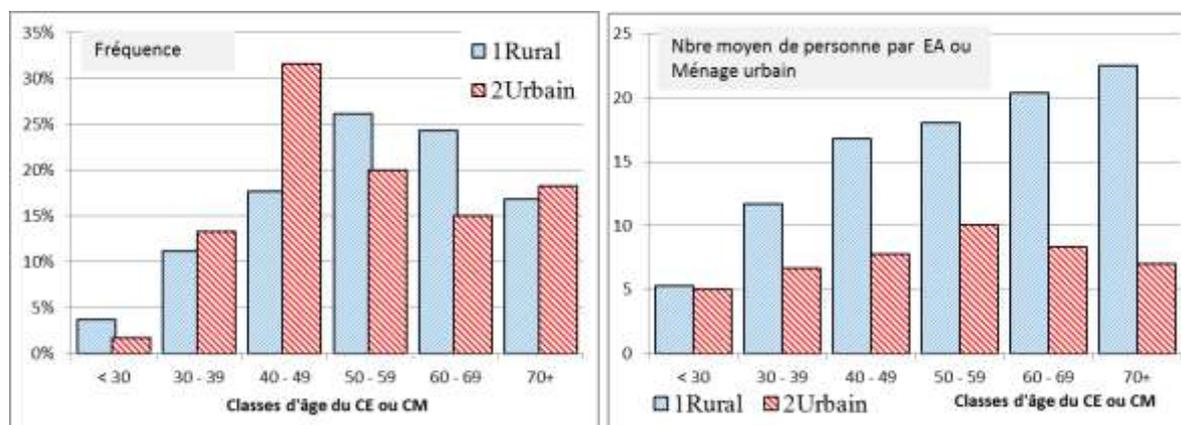
La capitale Bamako a été la destination principale des aînés, elle l'est encore plus dans les intentions des jeunes d'aujourd'hui. Il en est de même pour les départs hors des frontières nationales, qui ont occupé une place non négligeable pour les aînés et qui augmente dans les intentions. Ainsi, les intentions des jeunes prolongent, en les amplifiant, les phénomènes de départs observés aux cours des années antérieures aussi bien en termes de destinations que d'activités, en décalage avec la perception que les parents ont du futur de leurs enfants.

### 3.4.5. Age des chefs d'exploitation et des chefs de ménage urbain

L'âge moyen des chefs d'unité est relativement élevé (55 ans) avec une disparité importante. Une part conséquente des chefs d'exploitation agricole sont âgés : 17% ont 70 ans et plus, 41% ont plus de 60 ans.

En milieu rural, la taille moyenne de l'exploitation augmente avec l'âge du chef (corrélation positive significative à 0,01 avec un coefficient de 0,32), contrairement en milieu urbain où la taille moyenne du ménage progresse jusqu'à la tranche d'âge du CM [50-59], puis décroît progressivement. De ces données semblent se dégager des trajectoires de vie différentes entre : (i) les exploitations agricoles dont la taille démographique progresse régulièrement avec « l'accumulation » des ménages et de leurs enfants qui restent sous l'autorité de l'aîné ; et (ii) les ménages urbains où le départ des jeunes ménages limite la taille démographique de l'unité et même la réduit pour les chefs de ménage les plus âgés. Ainsi, dans notre petit échantillon, près de 50% de la population rurale vit dans une famille dirigée par un chef qui a plus de 60 ans (contre seulement 33% pour la population urbaine).

Figure 29 : Fréquence et nombre moyen de personnes selon la classe d'âge du CE ou CM



### 3.4.6. Pluriactivité, migrations courtes et importance de l'agriculture

Beaucoup de CE âgés ne sont plus actifs dans les activités agricoles. Cependant ils gardent l'autorité et décident de l'allocation des facteurs de production et souvent des techniques utilisées. Il en est certainement de même pour les ménages urbains puisque dans l'ensemble de l'échantillon, 20% des chefs d'exploitation ou de ménage se déclarent inactifs en raison de leur âge avancé.

Tableau 45 : Fréquence des activités exercées par les chefs d'exploitation et de ménage

% de chefs selon nombre activités	Rural	Urbain
Sans activité	19%	18%
Une seule activité	41%	42%
Deux activités	36%	40%
Trois activités	5%	0%
Fréquence des activités des chefs	Rural	Urbain
Sans Activité	19%	18%
Agriculture	79%	27%
Elevage	21%	17%
Autre Agricole	3%	0%
Commerce	8%	10%
Artisanat	3%	10%
Services y compris transport	12%	27%
Ouvrier Agricole	0%	2%
Salarié secteur formel	0%	30%
Total	145%	140%

Les chefs d'unités exercent leur autorité sur des groupes familiaux souvent composés de nombreux actifs qui participent aux travaux agricoles collectifs et qui souvent mènent des activités à titre « individuel » mais en participant aussi au fonctionnement du groupe familial (contribution pour les dépenses domestiques et en particulier pour l'alimentation). Ceci confère au groupe domestique des systèmes d'activités diversifiés et une pluriactivité largement répandue.

Une part conséquente des chefs d'exploitation sont âgés et donc ne sont pas directement actifs dans les champs et autres activités génératrices de revenus (un peu moins de 20% dans les deux milieux). Ils conservent cependant l'autorité. Au total, 4 CE touchent une pension ou retraite (soit 13% des chefs sans activités) et 2 déclarent des compléments de revenus avec des activités de médecine traditionnelle. La pluriactivité est déjà importante pour les chefs de ménage ou d'exploitation qui déclarent, à 40% et plus, mener au moins 2 activités génératrices de revenu.

Parmi les activités menées, l'agriculture domine en zone rurale : 79% des chefs de ménage déclarent pratiquer eux même l'agriculture, 21% l'élevage et seulement 3% d'autres activités agricoles au sens large (pêche, foresterie, etc.). En zone rurale, les autres activités avec un peu d'importance sont le commerce et les services (y compris transport). Il n'y a pas de chef d'exploitation qui cite le salariat agricole comme activité génératrice de revenu. En zone urbaine, ce sont les activités du secteur informel qui dominent avec 47% des chefs de ménages concernés quand on rassemble les activités de services, l'artisanat et le commerce. On note cependant l'importance des salariés du secteur formel avec 30% des chefs de ménage qui sont concernés. L'agriculture occupe une place qui reste conséquente (27% des ménages ont des activités agricole et 17% d'élevage) pour un milieu urbain.

La prise en compte de l'ensemble des activités exercées par les actifs des exploitations agricoles et des ménages renforce ces résultats, en accentuant la pluriactivité.

*Tableau 46 : Répartition des EA et des ménages selon le nombre d'activités de type différent*

Nbre d'activités	Rural	Urbain
0	0%	5%
1	51%	35%
2	29%	42%
3	15%	17%
4	4%	2%
5	1%	0%

En milieu urbain, on note quelques ménages composés uniquement d'inactifs. Ce sont des petits ménages avec des personnes âgées et soit le chef de ménage bénéficie d'une pension ou d'une retraite, soit ses enfants sont partis et lui envoient régulièrement de l'argent pour subvenir aux besoins. En milieu rural, la moitié des exploitations pratiquent un seul type d'activité (essentiellement les cultures agricoles), alors que ce ne sont que 35% des ménages urbains. Ainsi, dans notre échantillon la pluriactivité est plus large en milieu urbain que rural. Ce sont 20% des EA ou ménages qui ont des actifs impliqués dans trois types d'activités différentes ou plus.

En milieu rural tous les ménages mènent au moins une activité agricole, mais c'est l'activité de production végétale qui est, de très loin, la plus fréquemment citée, puisque parmi les personnes présentes déclarées actives 92% participent à ces activités, l'élevage ne concernant que 6% des actifs et les autres activités agricoles ne concernant qu'une part très marginale des actifs.

En milieu urbain, ce sont 45% des ménages qui ont au moins un actif impliqué dans des activités productives agricoles. Ce sont encore les productions végétales qui occupent le plus d'actifs (57% des actifs des ménages concernés et 26% de tous les actifs urbains), contre seulement 4% pour l'élevage (et 2% de l'ensemble des actifs). Ainsi, même si l'élevage apparaît comme une activité importante pour les chefs d'exploitation ou de ménage, elle n'est considérée comme activité productive que par très peu d'actifs à l'intérieur de ces unités.

Les activités de salariat agricole ne sont pratiquement jamais citées (3 actifs dans 3 ménages différents et en zone urbaine).

Les activités ont été regroupées en cinq grands types : agriculture, activités indépendantes du secteur informel (artisanat, commerce, transport et autres services), salarié du secteur informel (y compris salariat agricole), salarié du secteur formel (y compris service public et profession libérales) et enfin, les activités d'orpaillage. L'orpaillage est une activité qui s'est développée et qui, selon certains observateurs, attirerait beaucoup de jeunes hors de leur famille pour rechercher la fortune.

Tableau 47 : Fréquence des activités par rapport au nombre d'actifs

	Rural	Urbain
Activités agricoles	104%	28%
Indépendant secteur informel	5%	60%
Salarié secteur informel	0%	10%
Secteur formel	0%	16%
Orpaillage	1%	0%
Total activités	110%	115%

On constate que, dans notre échantillon, l'orpaillage ne concerne que 1% des actifs ruraux et est insignifiant pour les ménages urbains. Une fois les activités agricoles regroupées, la pluriactivité apparaît moins importante en milieu rural avec environ 5% des actifs impliqués dans des activités du secteur

informel à titre de travailleur indépendant. En milieu urbain, ce sont les activités comme travailleur indépendant dans le secteur informel qui regroupent 60% des actifs des ménages. Le secteur formel (salariés, fonctionnaires et professions libérales), n'est pas négligeable avec 16% des actifs.

Tableau 48 : Importance des migrations de courte durée

	1Rural	2Urbain
Ménages	43%	7%
Actifs	5%	3%

Les migrations courtes pour chercher du travail touchent 43% des exploitations agricoles en milieu rural et 5% des actifs. Elle est moins importante en milieu urbain avec seulement 7% des ménages et 3% des actifs concernés.

Dans la grande majorité des cas, ces migrations sont motivées par la recherche d'un revenu monétaire (84% des personnes concernées), les départs liés à un manque de nourriture sont marginaux (6% des individus partis en 2014). Les autres raisons évoquées font référence à la migration traditionnelle des jeunes, la transhumance et une aide en travail dans un ménage de la grande famille.

La destination la plus prisée est la capitale, Bamako, avec 34% des personnes concernées, mais 46% sont allés dans des villes ou villages d'autres régions (en particulier Sikasso et Koulikoro pour l'orpaillage). Enfin, on note des migrations de courte durée vers les pays voisins (Guinée, Sénégal et Cote d'Ivoire) qui concernent 7% des individus.

Ainsi, si la pluriactivité est très répandue, elle l'est plus en milieu urbain que rural. Les économies locales rurales offrent moins d'opportunités d'activités hors du secteur agricole au sens large et la diversification des exploitations est pour beaucoup « agricole ».

### **3.4.7. Agriculture, progrès technique et insertion au marché**

L'agriculture est un des principaux moyens d'existence de la population, dans la région de Ségou. De par l'importance des ménages concernés, elle est porteuse d'une croissance inclusive ; c'est-à-dire qu'une amélioration dans ce domaine, pourvu qu'elle porte sur des activités ou des pratiques courantes, peut avoir des effets sur une grande partie de la population.

#### **3.4.7.1. Progrès technique : évolution de la mécanisation**

Parmi les innovations agricoles diffusées dans les années 70 et 80 au Mali, la mécanisation avec la traction bovine tient une place importante. Le niveau actuel de mécanisation peut donc être utilisé comme un indicateur de la capacité des exploitations agricoles familiales à s'approprier, sur le long terme, des innovations associées au « progrès technique » pour augmenter la productivité du travail.

Tableau 49 : Type de traction dans les exploitations agricoles enquêtées

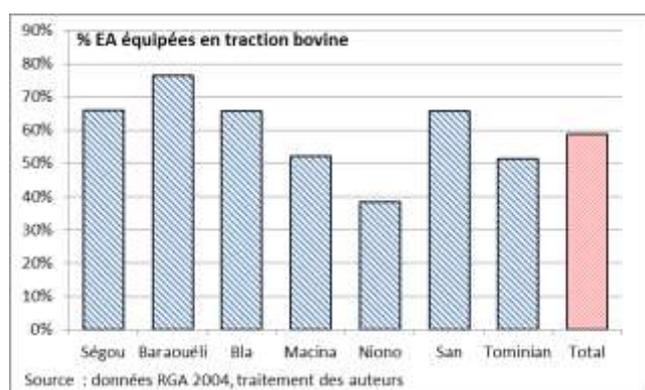
Villages	Effectif des EA	Manuel	Traction bovine	Motorisé
1Toumena	27	4%	96%	0%
2Tion	25	60%	40%	0%
3Sagnona N6	29	10%	69%	21%
4Badinento	24	32%	68%	0%
Total général	105	26%	70%	6%

Dans notre échantillon, le niveau d'équipement varie fortement selon les villages. L'équipement en traction est généralisé dans le village de Toumena (cercle de Ségou) avec 96% des EA équipées ; mais plus rare à Tion (cercle de

Tominian) où 64% des EA sont en système manuel (ou en traction asine). La traction motorisée est, dans notre échantillon, cantonnée à la zone de l'Office du Niger (Sagnona) où nombreux sont les producteurs qui se sont équipés avec un motoculteur depuis le milieu des années 2000<sup>31</sup>. La motorisation ne remplace pas la traction bovine puisque toutes les exploitations avec un motoculteur sont bien équipées avec plusieurs paires de bœufs et des charrues.

Les données de notre échantillon indiquent une forte variabilité au sein de la région, mais ne reflètent pas les niveaux réels d'équipement des différents cercles.

Figure 30 : Part des EA équipées en traction bovine selon le RGA



Selon le RGA de 2004, dans la région de Ségou, 58% des EA disposaient de la traction bovine et seulement 0,3% des EA avaient au moins un motoculteur (1,2 % dans le cercle de Niono). La variabilité est forte entre les cercles avec des niveaux élevés (+ de 60%) dans les cercles de Baraouéli, Ségou et San et de faibles niveaux dans les cercles de Niono (38%) et Macina et Tominian (50%). Ainsi, le niveau d'équipement en traction bovine est le plus faible dans le cercle de Niono dont une partie appartient à la zone Office du Niger,

mais qui est aussi le cercle le plus au Nord de la région avec de nombreux éleveurs ou agro-pasteurs qui ne sont pas équipés. Dans la zone Office du Niger, le niveau d'équipement en traction bovine serait relativement élevé avec 65% des exploitations qui ont au moins un attelage<sup>32</sup>. Des études sur grand échantillon dans la zone Office du Niger indiquent des taux un peu plus faibles, qui auraient tendance à diminuer<sup>33</sup>.

Le développement de la motorisation dans la zone Office du Niger démontre une capacité des exploitations agricoles à répondre aux opportunités en fonction de l'évolution du contexte institutionnel et des marchés, alors que les systèmes de financement sont peu favorables à des investissements en raison des taux d'intérêt élevés pour les emprunts à moyen terme et de l'accès difficile à ce type d'emprunt.

Tableau 50 : Evolution du mode de traction depuis l'installation du CE (en % des EA)

Traction maintenant	Traction héritée			Total
	Manuelle	T. Animale	Motorisée	
Manuelle	25%	1%	0%	25%
T. Animale	20%	49%	0%	69%
Motorisée	2%	3%	1%	6%
Total	46%	53%	1%	100%

Même si les évolutions (depuis l'installation du CE, c'est-à-dire par rapport au mode hérité de traction) ne sont pas très nombreuses, elles concernent tout de même 25% des EA. Ainsi, les exploitations agricoles ne sont donc pas figées dans un

modèle. La tendance est une évolution positive (une seule évolution négative avec un retour au manuel) avec un passage du mode manuel à la traction animale (20% des EA, soit plus de 80% des EA qui ont connu une évolution). Les autres évolutions concernent le passage à la motorisation avec pour 2 exploitations un passage du mode manuel hérité au mode motorisé, et en passant par traction animale.

<sup>31</sup> Selon l'enquête menée par le Sexagon en 2010, 11% des exploitations possédaient un motoculteur, en 2006, ce chiffre se situait sous les 6% (près de 80% des motoculteurs opérationnels en 2010 avaient été acquis à partir de 2008 (Sexagon, 2012).

<sup>32</sup> Bilan de campagne 2013 de l'Office du Niger

<sup>33</sup> 61 % des EA de l'Office du Niger étaient équipées en 2000 (Bélières et al, 2003) ; 54 % en 2004 (Kébé et al, 2005) ; 51% en 2012 dont 11% avec traction motorisée selon l'enquête du Sexagon (2012).

Tableau 51 : Evolution du matériel (en nombre) depuis l'installation du CE

	Nbre EA	Bœufs	Charrue	Charrette	Motoculteur	Autres
Achats	44	27	32	11	4	2
Hérité/reçu en don	10	5	8	2		
Décapitalisation ou perte ou vol	2	1	1		1	

Les évolutions en équipement sont essentiellement concentrées sur les achats avec 44 EA (soit 55% des EA mécanisées) qui ont acheté des équipements supplémentaires. Seulement 10% des EA déclarent avoir bénéficié d'un héritage supplémentaire ou d'un don pour augmenter leurs équipements. Ainsi, les EA ont recours au marché pour s'équiper. Les décapitalisations et/ou vols ou pertes sont rares et concernent très peu d'EA (au moins dans le souvenir des CE). Si on divise le matériel acquis (achats + héritage ou dons) par les 79 EA équipées en 2015, l'équipement supplémentaire reste modeste : 0,4 bœufs (achetés), 0,5 charrue, 0,16 charrette, 0,005 motoculteur. Mais il y a tout de même une tendance à la capitalisation dans le matériel agricole, à relativiser cependant en la mettant en relation avec la croissance démographique et la création de nouvelles exploitations.

Parmi les chefs d'EA, chefs de ménage dépendants (CMD) et chefs de ménage urbain interrogés, 78% considèrent leurs équipements pour des activités productives comme insuffisants et souhaitent acquérir de nouveaux équipements. Ce taux est très élevé, y compris en milieu urbain (Tableau 52). Parmi les CMD, 61% souhaitent acquérir des équipements, certainement dans une perspective d'émancipation (ou de préparation de cette émancipation) vis-à-vis de l'exploitation agricole.

Tableau 52 : CE ou CM qui expriment des besoins en équipements agricoles (en % des unités)

Type chef de ménage	Rural CE	Rural CMD	Urbain
Qui exprime un besoin	85%	61%	83%
Dont Bœuf de labour	62%	58%	20%
Dont Charrue / herse	49%	53%	18%
Dont Charrette	24%	11%	32%
Dont Motoculteur/Tracteur	15%	28%	48%
Dont Post-Récolte	2%	0%	28%
Dont Camion	0%	0%	12%
Dont Autres	3%	8%	40%

En milieu rural, c'est l'équipement en traction animale qui est le plus sollicité avec plus de 1 CE ou CMD sur 2 (50%) qui souhaite s'équiper en bœufs de labour, en charrue, motoculteur, herse, semoir. Parmi les EA qui demandent figurent des EA déjà équipées, mais qui souhaitent renouveler ou augmenter leurs équipements. La demande en charrettes, est moins importante, mais

le niveau d'équipement (traction asine) est très élevé avec 86% des EA qui sont équipées. On note la « forte » demande pour les tracteurs ou motoculteurs, et ce qui est surprenant, c'est que cette demande est plus forte pour les CM urbains et pour les CMD que pour les chefs d'EA. Le modèle d'EA « moderne » qui a été promu depuis deux décennies est celui d'une exploitation motorisée avec un tracteur ou un motoculteur et les plus jeunes sont donc aujourd'hui sensibilisés à cette vision. En zone urbaine, en plus de la production agricole, la motorisation mécanisée est souhaitée pour effectuer des activités de transport, pour lesquelles la demande en camion est également élevée.

Enfin, on relève la forte proportion de ménages en milieu urbain, qui souhaitent s'équiper avec d'autres matériels parmi lesquels des panneaux solaires, des machines à coudre, des ordinateurs et autres équipements qui leur permettraient de développer des activités de service.

Interrogés sur la source principale de financement qu'ils pourraient mobiliser pour acquérir ces équipements souhaités, beaucoup de CMD ou chef de ménage urbain n'ont pas de réponse claire ou même pas de réponse du tout (respectivement 49 et 41%), pour les CE cette catégorie de réponse est moins importante (20%). En milieu rural, ceux qui donnent une réponse claire, comptent avant tout sur des aides extérieures, quelques fois il est précisé la famille notamment pour les CMD, mais le plus souvent il y a une référence à un programme de développement ou un projet.

Tableau 53 : Mode de financement des acquisitions (en % des équipements)

Type de personne	Pas de réponse	Don ou aide	Emprunt	Vente production
CE	20%	41%	18%	21%
CMD	49%	34%	14%	3%
Urbain	41%	16%	13%	30%

Une part faible, mais qui n'est pas négligeable, pourrait être acquise sur les revenus des activités : une bonne production en zone rurale pour les CE, des économies en zone urbaine pour les CM urbains. Le niveau d'activité des chefs de ménage dépendants (CMD) est trop faible pour qu'ils envisagent

d'économiser le financement d'un équipement. Enfin, le recours au crédit reste une pratique peu évoquée (13 à 18%) pour effectuer des investissements en matériel ou équipement ; ceci est lié certainement à un système de financement difficile d'accès et coûteux pour les emprunts à moyen et long terme.

Au Mali, les exploitations agricoles, quand on les interroge sur leurs besoins en équipements, sont très souvent demandeuses, ayant probablement en mémoire les projets de développement des années 70 et 80 qui subventionnaient les équipements, mais aussi les récentes opérations d'attribution de matériels, opérations médiatisées, dans le cadre des programmes de développement agricole. Aujourd'hui la demande est généralisée, y compris en zone urbaine, où de nombreuses activités de service nécessitent des équipements. Une partie de cette demande est probablement bien réelle et, soutenue par des systèmes financiers adaptés, elle pourrait être un moteur de création de richesse notamment dans les activités de transformation agro-alimentaires.

### 3.4.7.2. Situation foncière et évolution en milieu rural

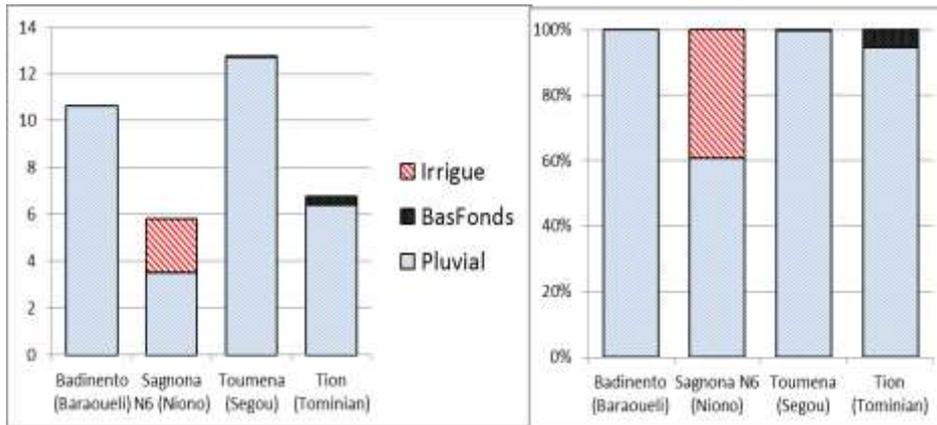
La situation foncière des EA varie fortement selon les différentes zones, en fonction des types de terres et de l'accès à l'irrigué. Les situations présentées ici sont celles des villages enquêtés ; l'enquête ne donne qu'un aperçu de la diversité des situations (et rappelle l'intérêt d'un RGA actualisé, c'est pourquoi nous utiliserons celui de 2004/05 pour compléter l'analyse). Le tableau ci-dessous présente les données chiffrées, que nous réutiliserons avec des graphiques pour effectuer l'analyse.

Tableau 54 : Superficie moyenne par exploitation agricole

Village (Cercle)	Badinto (Baraoueli)		Sagnona N6 (Niono)		Toumena (Segou)		Tion (Tominian)	
Effectif (EA)	24		29		27		26	
	Moyenne	Coef-Var	Moyenne	Coef-Var	Moyenne	Coef-Var	Moyenne	Coef-Var
Ha Cultivé	10,65	80%	5,82	78%	12,76	85%	6,78	67%
dont Pluvial	10,65	80%	3,54	139%	12,72	85%	6,41	66%
dont BasFonds	0,00		0,00		0,04	520%	0,37	237%
dont Irrigüe	0,00		2,28	109%	0,00		0,00	
Ha Cultivé/Pers	0,60	70%	0,31	60%	0,89	76%	0,51	54%
Ha Tot	13,21	68%	6,01	80%	13,20	82%	13,43	43%
Ha Jachere	0,67	186%	0,00		0,00		4,56	66%
Ha Prêtés	0,27	249%	0,16	376%	0,35	305%	1,48	175%
Nbre Champs	2,00	29%	1,76	60%	2,04	65%	3,81	36%

A l'intérieur de chaque village, il existe une importante variabilité comme le montre les coefficients de variation élevés que cela soit pour la superficie par exploitation (de 67% à 85%) ou la superficie par personne présente dans l'exploitation (de 54% à 76%). Cette diversité des situations au plus bas niveau de l'organisation du territoire est un élément que les politiques publiques doivent prendre en considération pour mieux adapter les mesures aux besoins différents des différents types d'exploitations agricoles.

Figure 31 : Superficies cultivées moyennes par exploitation selon le type de terre

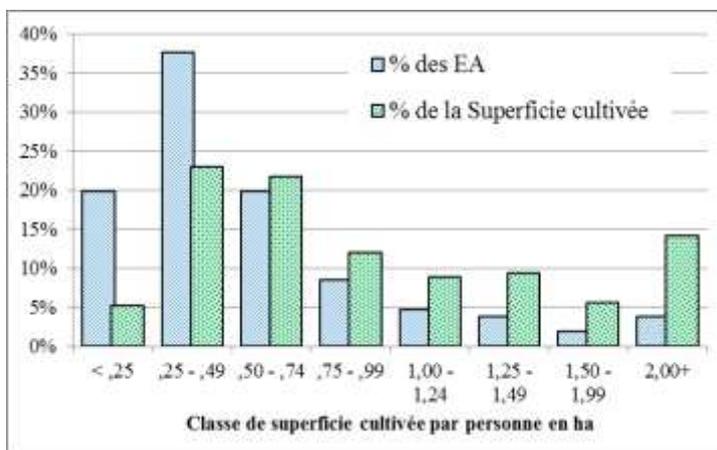


Parmi les villages de l'échantillon, seul Sagnona en zone ON dispose de superficie irriguée (2,28 ha par EA), même si il existe des périmètres irrigués dans d'autres cercles (San, Ségou, Macina). Il y a une concentration des investissements en

aménagements hydro-agricoles dans la zone de l'Office du Niger (cercles de Niono et Macina). Mais les cultures pluviales sont toujours présentes en périphérie des aménagements et nombreuses sont les EA qui combinent agriculture irriguée et agriculture pluviale, quand elles le peuvent<sup>34</sup>. Les bas-fonds ne sont présents ici qu'à Tominian, mais en réalité, il existe des surfaces en bas-fonds dans tous les cercles, dont une partie est certainement aménageable. Ce sont les superficies, sur glacis, cultivées en pluvial qui, dominant.

Les superficies moyennes cultivées varient fortement selon les villages de 6 ha à Sagnona (Niono) à plus de 12 ha à Touména (Ségou). Comme indiqué précédemment la variabilité est importante, et est présente dans tous les villages. Le graphique ci-dessous présente la répartition des EA et la répartition des superficies cultivées selon des classes de superficie cultivée par personne, pour l'ensemble de notre échantillon.

Figure 32 : Répartition des EA et de la superficie cultivée en classes de superficies par personne



Ainsi, une part conséquente des EA de notre échantillon (20%) a une superficie cultivée moyenne par personne présente inférieure à 0,25 ha ce qui représente seulement 5% de la superficie cultivée totale. En culture pluviale 0,25 ha permettent de produire souvent moins de 250 kg de céréales brutes soit environ 212 kg d'équivalent céréale consommable par an soit le niveau de consommation. Ces EA sont donc en dessous du seuil de sécurité céréalière (en zone pluviale).

Les classes de 0,25 à 0,74 ha cultivés par personne regroupent 58% des EA et 45% de la superficie. Ce sont les EA les plus répandues, avec une superficie par personne qui permet de dépasser la sécurité céréalière (à partir 0,25 ha) et d'aller jusqu'à 3 fois plus.

<sup>34</sup> Certains villages, au cœur des aménagements, n'ont pas accès à des terres exondées, cependant l'étude RuralStruc qui comparait des EA en bord de casier et d'autres au cœur du casier (dans la zone de Macina) avait conclu ainsi : l'accès, ou non, aux zones exondées ne se traduit pas par des différences significatives en ce qui concerne les revenus. Par contre, la constitution du revenu agricole et les pratiques de commercialisation (intégration au marché) sont différentes avec des exploitations des villages à l'intérieur des casiers qui commercialisent une part plus importante de leurs production (riz et échalote) pour acheter des céréales sèches (mil ou sorgho) pour leur consommation et qu'ils ne produisent pas.

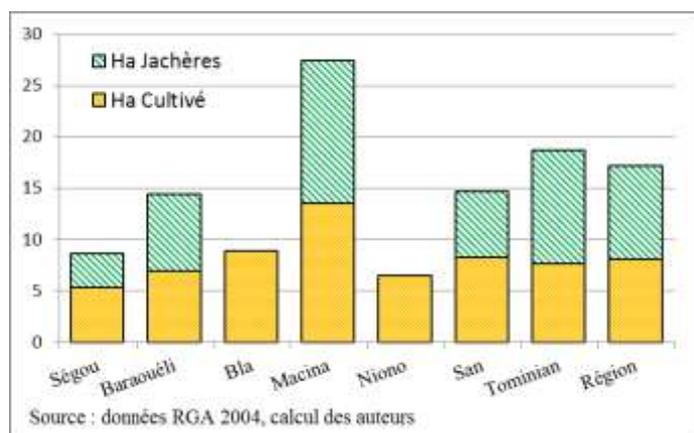
Les « grandes » exploitations familiales restent de taille modeste puisque le maximum observé ici est de 2,5 ha par personne, même si il existe un certain niveau de concentration puisque 14% des EA cultivent 38% de l'ensemble des terres cultivées.

Ces conclusions auraient été différents si nous avions utilisé la superficie par EA car il y a une corrélation entre la taille « démographique » des EA et la taille en superficie ; pour notre échantillon le coefficient de corrélation entre superficie cultivée et nombre de personnes est de + 0,41 (significatif à 0,01) et celui entre superficie cultivée et superficie par personne est de + 0,66 (significatif à 0,01). Ainsi, l'analyse de la situation entre EA doit être basée sur les valeurs absolues et les valeurs relatives en fonction du nombre de personnes (d'actifs et de bouches à nourrir). En utilisant la superficie par EA on aurait constaté une plus grande concentration avec 9% des EA qui détiennent 30% de la superficie cultivée.

Seuls les villages de Tion, dans le cercle de Tominian, et Badininto dans le cercle de Baraoueli disposent de superficies en jachères : relativement importantes à Tion (4,56 ha par EA soit l'équivalent de 67% la superficie cultivée), faibles à Badininto (0,67 ha par EA soit l'équivalent de 6% de la superficie cultivée). Il y aurait donc encore dans la région, des EA qui ont des jachères dans leur système de culture, jachères qui représente en final une réserve foncière, pourvu que le maintien de la fertilité des sols soit assuré avec les cultures permanentes.

En 2004, selon le RGA, les jachères occupaient une place importante dans la région avec une superficie en jachère plus importante que la superficie cultivée (111%).

Figure 33 : Superficies moyennes par EA selon les cercles



Le cercle le mieux doté en jachères serait Tominian avec en moyenne 146 % de la superficie cultivée annuelle. Si les cercles de Niono et de Bla, n'ont plus de jachère, tous les autres cercles étaient assez bien dotés notamment Macina, Baroueli et San.

Ces jachères représentent une réserve foncière conséquente. Mais si elles disparaissent pour passer en culture permanente, sans que les pratiques de maintien de la fertilité soient largement

adoptées, c'est la durabilité du système qui sera compromise. Les enjeux sont donc bien à la fois sur l'extension de l'irrigation, et sur le développement des techniques de production et d'utilisation de la fumure organique et de conservation des eaux et du sol sur les terres pluviales dont le passage à la culture permanente devrait s'accélérer avec la croissance démographique.

Selon les résultats de l'enquête, seulement 14% de la surface serait cultivée à titre individuel, et donc 86% à titre collectif sous la supervision du CE pour assurer le fonctionnement du groupe familial. Ramené à la superficie moyenne par EA, les champs « individuels » représentent tout de même 1,25 ha par EA mais avec une très forte variabilité. Les gestionnaires sont soit le CE lui-même, soit un CMD soit des épouses.

Parmi les femmes interrogées, 57% en milieu rural ont déclaré être gestionnaire d'un champ individuel (en moyenne 0,4 ha pour celles qui en ont un) et pratiquer la culture d'arachide et de céréales (mil ou sorgho) en zone sèche, d'échalote et maraichage (et riz pour quelques-unes) en zone irriguée.

Parmi les jeunes, seulement 22% ont déclaré être gestionnaire d'un champ individuel (en moyenne 0,3 ha pour ceux ou celles qui ont un champ individuel) et pratiquer le plus souvent des cultures maraichères et en zone sèche l'arachide et les céréales.

Enfin, parmi les CMD interrogés seulement 15% ont déclaré être gestionnaire de champs d'en moyenne 1,5 ha et pratiquer en priorité les cultures de céréales (riz ou mil/sorgho), l'arachide et le maraichage.

Il y a donc dans la région, une part non négligeable de la superficie qui est cultivée à titre individuel par des membres dépendants des EA, et en particulier les femmes, qui pratiquent souvent des cultures de diversification par rapport à la culture céréalière dominante.

Les chefs d'exploitation ont été interrogés sur les évolutions foncières depuis leur installation et en dehors des « héritages » de terres au sein de la famille. On constate que les changements fonciers sont peu nombreux seules 19 EA (17%) font état d'un changement important dans leur foncier, et dans presque tous les cas d'une augmentation de la superficie (91% des parcelles et 95% de la superficie).

Tableau 55 : Evolutions foncières selon les chefs d'exploitation

	Nbre EA	Nbre de parcelles	% parcelles	Superficie (ha)	% superficie
Achat de parcelle	3	4	12%	13,00	10%
Location/métayage	3	8	24%	22,30	17%
Emprunt gratuit	4	7	21%	28,00	21%
Défrichage	7	12	35%	63,00	47%
Donné en prêt gratuit	2	3	9%	7,00	5%
	19	34	100%	133,30	100%

Trois EA ont « acheté » des parcelles dont 2 dans le cercle de Niono en zone ON et 1 dans le cercle de Ségou ; 3 ont pris des terres en location ou métayage, toutes dans la zone ON à Niono.

Ainsi, le marché foncier est très peu développé et n'existe réellement que dans la zone de l'Office du Niger, où il est d'ailleurs interdit. Ce marché informel existe depuis de nombreuses années et a été documenté à plusieurs reprises par diverses études (Bélières et al, 2003 ; Coulibaly et al, 2006 ; Dave, 2007 ; Bélières et al, 2011). Globalement ce marché ne représente que moins de 3% de la superficie totale inventoriée et moins de 4% de la superficie cultivée totale ; mais dans la zone de l'Office du Niger, cette part augmente sensiblement et représente 18% de la superficie cultivée inventoriée. Sur le plan foncier, la zone Office du Niger est donc particulière avec un marché foncier qui, bien qu'interdit, est déjà conséquent et pose la question récurrente de l'évolution des statuts fonciers pour les exploitations agricoles familiales (Sourisseau, 2002 ; Coulibaly et Bélières, 2004 ; Brondeau, 2011). En dehors de l'ON, les régulations foncières se font essentiellement avec des prêts gratuits.

Parmi les autres évolutions on note l'importance du défrichage qui ici concerne 7 EA, 12 parcelles et 63 ha soit près de la moitié des évolutions des superficies. Ces défrichages, exécutés entre 2003 et 2012, concernent tous des EA du village de Badinento dans le cercle de Baroueli. Les superficies concernées représentent 7% des superficies cultivées totales inventoriées et 25% des superficies cultivées dans ce village. Il y a donc, dans certaines zones, des réserves foncières en plus des jachères (mais ici le défrichage concerne peut être les vieilles jachères).

Toujours en zone rurale, les chefs d'exploitation ont été interrogés pour savoir s'ils considéraient la superficie actuelle de leur exploitation comme suffisante ou insuffisante pour : 1) assurer l'emploi des actifs familiaux ; 2) assurer la sécurité alimentaire de la famille. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous par village/cercle.

Le premier constat que l'on peut faire est qu'il n'y a pas un écart significatif entre emploi et sécurité alimentaire, la superficie nécessaire pour assurer ces deux fonctions serait sensiblement la même (les exploitations qui considèrent la superficie suffisante ont en moyenne un peu plus de 0,8 ha cultivé/pers alors que celles qui considèrent la superficie comme insuffisante ont en moyenne moins de 0,4 ha cultivé / pers).

Tableau 56 : Perception des CE sur la superficie pour assurer l'emploi et la sécurité alimentaire

Foncier suffisant	Badinento (Baraoueli)	Sagnona N6 (Niono)	Toumena (Segou)	Tion (Tominian)	Ensemble
1. Pour assurer les emplois	71%	7%	59%	54%	46%
Ha cultivé moyenne /pers pour EA suffisant	0,68	0,46	1,24	0,57	0,82
Ha cultivé moyenne /pers pour EA insuffisant	0,42	0,30	0,39	0,45	0,36
2. Pour assurer la sécurité alimentaire	71%	7%	56%	42%	42%
Ha cultivé moyenne /pers pour EA suffisant	0,68	0,46	1,31	0,61	0,86
Ha cultivé moyenne /pers pour EA insuffisant	0,42	0,30	0,37	0,44	0,36

La situation du village de Sagnona apparaît particulière puisque seulement 7% des EA considèrent que leurs terres sont suffisantes pour assurer à la fois l'emploi et la sécurité alimentaire. Le foncier est une contrainte forte pour les EA de la zone Office du Niger. Les écarts de superficie sont cependant relativement faibles : 0,30 ha par personne pour les EA qui considèrent la terre comme insuffisante, 0,46 ha pour celles qui considèrent la terre comme suffisante.

Dans les autres villages, en zone pluviale, la part des EA qui considèrent la terre comme suffisante varie de 42% à 71%. Dans le village de Baraoueli, le foncier ne semble pas présenter une contrainte pour l'avenir des EA. Dans les villages de Tominian et Ségou, les avis sont partagés. Mais si les superficies cultivées moyennes par personne sont voisines à Tominian et Baraoueli pour assurer emploi et sécurité alimentaire (entre 0,6 et 0,7 ha/pers), à Ségou la superficie moyenne apparaît très élevée avec plus de 1,2 ha/pers. Est-ce un indicateur d'une fertilité des sols plus dégradée ? Enfin, CE et CMD ont été interrogés sur les stratégies qu'ils pourraient développer pour étendre la superficie de leur exploitation. Plusieurs réponses étaient possibles 71 CE et 44 CMD ont répondu.

Tableau 57 : Stratégie d'évolution foncière pour extension des superficies (en % des réponses)

	Nbre de réponses	%	CE	CMD	Sagnona N6 (Niono)	Autres cercles
Défrichage / Utilisation jachère	39	31%	30%	34%	0%	47%
Achat	48	38%	43%	30%	77%	18%
Location ou Métayage	18	14%	13%	17%	12%	16%
Départ ailleurs	15	12%	13%	11%	5%	16%
Nouvel aménagement	6	5%	3%	9%	7%	4%
Ensemble	126	100%	101%	100%	100%	100%

Ainsi, la majorité des réponses sont liées à un marché foncier (38% d'achat de terre et 14% de location et métayage). Ce sont d'abord les exploitants de Saganona dans l'Office du Niger qui évoquent le marché foncier (77% des réponses dans ce village), mais dans les autres villages de l'échantillon ces stratégies ne sont pas négligeables avec plus du tiers des réponses (18% achat et 16% location/métayage) mais qui proviennent essentiellement du cercle de Ségou. Ainsi, à partir de notre petit échantillon, on pourrait conclure que les exploitants de la zone ON et celles proches de la ville de Ségou, sont déjà dans des stratégies d'évolution foncière par le marché. Pour les villages en dehors de la zone ON, la première stratégie d'extension foncière est liée au défrichage de nouvelles terres et/ou à la réduction des jachères. On note que les départs sont faiblement envisagés (12% des réponses), comme, et là c'est plus surprenant, la création de nouveaux aménagements (5% des réponses dans l'ensemble et 7% à Sagnona seulement).

Parmi les ménages urbains, 50% ont des activités de production végétale. Le questionnaire ne permettait pas de capter les superficies concernées. Les cultures sont les mêmes que pour les EA en zone rurale (riz et autres cultures vivrières). Une majorité des EA urbaines cultive en faire valoir direct (63%), mais le recours au mode de faire valoir indirect est important avec 23% des EA qui ont au moins une partie des terres en location ou métayage. Les autres exploitations (13%) cultivent des terres qu'elles ont reçues en prêt gratuit. Ainsi, il semble que le marché foncier soit un peu plus développé parmi les EA de la zone urbaine.

### 3.4.7.1. Changements techniques et insertion dans le marché

L'utilisation de la fumure organique est généralisée dans tous les villages de l'échantillon avec 92% des CE ou CMD qui répondent en produire et en épandre. Pour les CE, ce taux s'élève à 97%.

Tableau 58 : Utilisation des techniques améliorantes en milieu rural (% des réponses des CE et CMD)

Villages (Cercle)	Engrais chimiques	Fumure organique	Semences certifiées
Badinto (Baraoueli)	79%	92%	15%
Sagnona N6 (Niono)	95%	92%	87%
Toumena (Segou)	53%	95%	20%
Tion (Tominian)	53%	87%	53%
Ensemble	71%	92%	43%

Le recours à l'engrais et l'utilisation de semences certifiées sont généralisés dans la zone ON avec respectivement 95% et 87% des CE et CMD interrogés qui répondent positivement. Dans les villages des autres cercles, les taux de réponses positives sont moins élevés mais restent importants pour les engrais (plus d'une personne sur 2) et

relativement faibles pour les semences certifiées. Hors zone irriguée (où les semences certifiées concernent riz et légumes), le recours aux semences certifiées est essentiellement lié à l'achat de semences maraichères. Parmi les raisons évoquées pour la non utilisation : (i) des engrais, le coût des produits vient largement en tête ; (ii) des semences certifiées il y a une diversité des réponses qui intègrent les problèmes de coût, de préférence des semences autoproduites, du manque d'information. Enfin, les exploitants qui ont ces pratiques aujourd'hui, déclarent que les quantités qu'ils utilisent sont plus importantes que par le passé à 75% pour l'engrais, à 81% pour la fumure organique et 90% pour les semences certifiées. Il y a donc eu « progrès technique » pour une très grande majorité des exploitants au cours de ces dernières décennies.

Interrogés sur les changements techniques les plus remarquables selon eux au cours des dernières décennies, les exploitants ont des réponses variées.

Tableau 59 : Changements techniques importants vécus ces dernières années

Changements	Nbre de réponses	%
Abandon de certaines cultures	15	13%
Nouvelle culture	8	7%
Changement de variété	22	19%
Fumure organique	23	20%
Nouvelle technique	24	21%
Engrais	9	8%
Intrants	2	2%
Pesticides	8	7%
Autres	6	5%
Total	117	100%

Il n'y a pas eu de changement technique majeur qui ait retenu l'attention d'un très grand nombre de CE ou de CMD. Les changements le plus souvent cités concernent l'adoption de nouvelles techniques (en particulier le repiquage et les modes de semis), l'utilisation de la fumure organique et l'adoption de nouvelles variétés. Vient ensuite l'utilisation de nouveaux intrants (16% des réponses) si l'on regroupe engrais pesticides et intrants. Tous ces changements techniques sont cités comme bénéfique pour l'exploitation agricole. Enfin l'abandon de certaines cultures, comme le dah, le voandzou ou le

fonio, est cité comme un changement technique avec des conséquences négatives.

L'intégration aux marchés des produits agricoles est généralisée puisque 80% des EA déclarent vendre de produits agricoles. Parmi les produits les plus commercialisés : le riz et les légumineuses, mais aussi les légumes (notamment l'échalote en zone ON).

### 3.4.7.2. Recours au crédit et niveau d'épargne

Le recours au crédit est un moyen pour augmenter les capacités productives en finançant des intrants (consommations intermédiaires) ou des investissements (équipements en particulier), pour améliorer sa trésorerie en choisissant la période de vente des productions (warrantage) ou pour faire face à des difficultés de trésorerie. C'est un des outils d'intervention des politiques publiques pour développer activités et capacités productives. Les ménages ont été interrogés sur leurs pratiques du crédit et de l'épargne.

Environ un tiers des personnes interrogées ont déclaré avec recours au crédit<sup>35</sup>, les taux sont voisins dans les deux milieux. Mais en zone rurale il est plus élevé pour les chefs d'exploitation agricole (37%) que pour les CMD (25%). Ce taux est nettement plus élevé dans les Cercles de Niono (près de 50%) et de Ségou (40%) que dans les villages des deux autres Cercles, où le taux est voisin de 20% seulement. Le recours au marché des capitaux serait une pratique plus répandue là où les opérations de développement l'ont vulgarisé, notamment à travers les crédits de campagne.

Parmi ceux qui n'ont pas recours, 56% ont donné les raisons qui expliquent cette situation. Il est clair que l'échantillon est très petit et que ces pourcentages n'ont pas grande signification, ce sont les raisons évoquées qui donne un éclairage sur la manière dont les chefs de ménage perçoivent le crédit. Les raisons les plus fréquemment évoquées (41%) renvoient à l'accès et plus particulièrement au manque de garantie, mais aussi aux coûts (taux d'intérêt), aux démarches nécessaires, etc. Les autres raisons ont été regroupées dans deux grandes catégories (à égalité avec 29% des réponses données) :

- il y a ceux qui n'ont pas besoin de crédit soit parce qu'ils disposent de la trésorerie (souvent en vendant des animaux ou avec une bonne gestion des produits agricoles commercialisés) soit parce qu'ils ne sont pas intéressés (pas l'habitude, n'aime pas le crédit, etc.)
- il y a ceux qui ont peur du crédit, peur de ne pas pouvoir rembourser et qui ne veulent pas s'engager dans cette voie.

Les chefs de ménage empruntent à une gamme diversifiée de fournisseurs. Les institutions de microfinance dominent (environ le tiers des chefs de ménage), puis viennent les banques et les organisations paysannes (environ 20% pour chacun d'eux), le quart restant regroupe les commerçants, la famille, des ONG, etc.

Enfin, en ce qui concerne l'épargne, un chef de ménage sur deux déclare en avoir et c'est l'élevage qui reste la principale forme (77% des réponses) ; la banque ou les institutions de micro financement ne totalisent que 9% ; les 15% restant regroupent diverses formes (biens durables, bijoux, etc.). Cette épargne est d'abord destinée aux dépenses sociales (mariages et autres événements familiaux) avec plus de la moitié des réponses.

Ainsi, les chefs d'exploitation et de ménage sont peu enclins à recourir aux banques et aux institutions de micro finance pour épargner et dans une moindre mesure pour investir. C'est dans les zones où les actions de développement ont été les plus nombreuses que le recours aux organismes de crédit et d'épargne est le plus fréquent.

### **3.4.8. Sécurité alimentaire et période de soudure**

Les ménages urbains et les exploitations agricoles ont été interrogés sur l'existence ou non de périodes de « soudure » ; c'est-à-dire de période durant lesquelles il n'y a pas suffisamment de nourriture pour l'alimentation de la famille. Pour les ménages en zone rurale, cela correspond à la période avant les récoltes, quand les stocks de l'année précédente se terminent. Pour les ménages urbains sans activité agricole, ces périodes ne sont pas liées aux récoltes mais sont fonction des activités et des revenus. Les notions sont donc sensiblement différentes, et il s'agit :

- pour les exploitations agricoles / ménages ruraux, du nombre de mois durant lesquels la famille doit s'approvisionner sur le marché pour assurer son alimentation ;
- pour les ménages en zone urbaine de l'existence de périodes où l'alimentation a été insuffisante pour subvenir pleinement aux besoins de consommation alimentaire de la famille.

---

<sup>35</sup> Selon l'étude de l'ODHD/PNUD de 2008, dans la région de Ségou il y avait 28 communes desservies par au moins une IMF (au total 159 point de service) et le taux de pénétration (nombre d'adhérents rapporté à la population cible définie comme la population de 18 ans et plus) était de 23,4% (ODHD, 2008). A partir des données brutes, on peut déterminer qu'il y avait environ 100 000 personnes adhérentes à une IMF, à cette période, dans la région de Ségou, soit pour une population de plus de 18 ans d'environ 700 000 personnes un taux de pénétration d'environ 14% de la population régionale cible.

**En zone urbaine**, les chefs de ménage ont qualifié leur niveau de consommation alimentaire, selon 4 modalités allant d'une consommation alimentaire : (i) très insuffisante en quantité et/ou en qualité c'est-à-dire de nombreuses journées avec pas assez de repas ou des repas pauvres (pas copieux et/ou avec des produits de mauvaise qualité) ; (ii) insuffisante de manière irrégulière ; (iii) suffisante avec une alimentation régulière en quantité mais pas toujours en qualité ; (iv) satisfaisante avec une alimentation assurée régulièrement en quantité et de bonne qualité. Seuls les trois premières modalités ont été utilisées, avec 55% des CM qui jugent leur situation suffisante ; 28% insuffisante de manière irrégulière et 17% qui la juge très insuffisante.

Pour 35% des ménages, il y a dans l'année, au moins une période significative (plusieurs jours) où la nourriture « manque ». Pour faire face, 56% des ménages déclarent réduire les quantités consommées et 43% empruntent nourriture ou argent à des voisins/amis.

Enfin, pour 36% des ménages, la situation alimentaire s'est dégradée au cours des dernières années, pour 19% elle est restée identique et pour 45% elle s'est améliorée.

**En zone rurale**, la soudure est mesurée en nombre de mois pendant lesquels, faute de stock, la famille n'a pas suffisamment de céréales pour son alimentation et doit en acheter sur le marché ou développer d'autres stratégies pour faire face. Selon les zones, le niveau de sécurité alimentaire est différent avec en zone ON, une part conséquente des ménages (30%) qui n'ont pas à affronter de soudure. A l'inverse dans le cercle de Tominian, 19% des ménages ont une période de soudure de plus de 6 mois.

Tableau 60 : Niveau de sécurité alimentaire et stratégies de soudure selon les cercles

Durée de la soudure en mois	Badinento (Baraoueli)	Sagnona N6 (Niono)	Toumena (Segou)	Tion (Tominian)	Total
0	10%	30%	12%	5%	15%
<= 2mois	52%	44%	59%	43%	50%
3 à 4 mois	31%	26%	24%	22%	26%
5 à 6 mois	5%	0%	5%	11%	5%
+ de 6 mois	2%	0%	0%	19%	5%
Stratégies pour faire face à la soudure (en % des réponses)					
Vente d'animaux d'élevage	31%	68%	67%	21%	44%
Vente de légumes	15%	9%	2%	0%	7%
Vente de bois ou charbon de bois	12%	0%	0%	2%	4%
Transferts (de migrants)	2%	0%	0%	23%	6%
Travail comme journalier agricole	8%	3%	5%	2%	5%
Emprunt (argent ou nourriture)	25%	6%	26%	0%	15%
Travail dans autres activités	0%	3%	0%	28%	8%
Réduction des quantités cuisinées	0%	6%	0%	0%	1%
Départ d'actifs en migration	6%	0%	0%	14%	5%
Autres	2%	6%	0%	9%	4%
Evolution de la période de soudure au cours des deux dernières décennies					
A diminué	22%	19%	29%	20%	23%
Est la même	12%	64%	51%	11%	36%
A augmenté	66%	17%	20%	69%	42%

Les stratégies développées pour faire face à la soudure sont d'abord la vente de productions agricoles pour acheter la nourriture sur le marché : vente d'animaux d'élevage et en particulier ovins ou caprins, vente de produits maraichers (et en particulier les oignons/échalotes). La diversification agricole permet à beaucoup d'exploitations de compléter la production céréalière et d'assurer l'alimentation

pendant la soudure : 51% pour l'ensemble de CE et CMD interrogés, et jusqu'à 77% dans la zone ON. Dans le village du cercle de Baraoueli, on note l'importance du recours à la filière bois et charbon de bois (12%) et des emprunts (25%). Dans le village du cercle de Tominian, on note l'importance des transferts en provenance de membres de la famille émigrés (23%) et des autres activités (28%) de commerce et artisanat. On note que le départ en migration n'a été cité que pour les villages de Baraoueli (6%) et de Tominian (14%). Parmi les autres stratégies, on note la mise en location d'un champ dans la zone ON et le départ sur des sites d'orpillage à Tominian. De manière un peu surprenante, la réduction des quantités consommées n'est que peu citée et uniquement dans la zone ON.

Enfin, dans les villages des cercles de Niono et Ségou, une grande majorité (> à 80%) des personnes interrogées considère que la période de soudure est restée la même ou a diminué au cours de ces 20 dernières années. Par contre dans les villages des cercles de Baraoueli et Tominian, la situation aurait évolué de manière défavorable et la période de soudure aurait augmenté pour une majorité des personnes interrogées (respectivement 66% et 69%).

Il y a donc des situations différentes selon la localisation dans la région, en fonction du contexte et des activités productives qui est possible de mener. Les stratégies pour faire face à la soudure sont d'abord agricoles pour une majorité des unités familiales, puis liées aux opportunités qu'offre l'économie locale, et enfin la mobilité vers d'autres zones. Dans les cercles de Baraoueli et Tominian, moins concernées par les programmes de développement agricole, la situation semble s'être dégradée avec des ménages qui ont dû développer des stratégies hors agriculture pour faire face. A l'inverse, dans les cercles de Niono et Ségou, plus impactés par les opérations de développement agricole, les familles sont moins concernées par la soudure, et celles qui doivent y faire face trouvent des opportunités dans l'agriculture et la commercialisation de produits agricoles ou d'élevage.

### **3.4.9. Santé et éducation**

Les chefs d'exploitations et chefs de ménage ont été interrogés sur leurs pratiques de santé et sur la perception qu'ils ont de leur situation en termes d'accès à la santé et à l'éducation.

La première question portait sur le lieu de consultation, quand eux-mêmes ou un autre membre de l'exploitation ou du ménage était malade : d'abord pour une première fois, puis une deuxième fois si la maladie persiste. Les réponses obtenues sont présentées dans le tableau ci-dessous.

*Tableau 61 : Comportement des chefs d'exploitation et de ménage pour se faire soigner*

	Première consultation		Deuxième consultation	
	Rural	Urbain	Rural	Urbain
CSB Hôpital	97%	92%	96%	97%
Médecin privé	0%	0%	0%	2%
Guérisseur	2%	2%	4%	2%
Matrone	1%	0%	0%	0%
Chef religieux	0%	0%	0%	0%
Automédication	0%	7%	0%	0%
Ensemble	100%	100%	100%	100%

Selon les déclarations enregistrées, les comportements seraient très homogènes dans les villages et les quartiers enquêtés, presque tout le monde déclare aller au Centre de Santé de Base (CSB) ou à l'hôpital aussi bien pour la première fois que pour la deuxième consultation. Seule nuance, en zone urbaine, 7% des ménages déclarent se soigner la première fois par automédication, puis aller au CSB ou à l'Hôpital si la maladie persiste.

La médecine privée est très peu développée et même en zone urbaine elle est très peu mentionnée : seulement 2% des ménages l'évoquent pour la deuxième consultation. Les guérisseurs ou la médecine traditionnelle seraient également peu utilisés : 2 à 4% des ménages les mentionnent. Les services de santé publics sont donc, pour les personnes interrogés, la référence.

Le niveau de satisfaction de la population vis-à-vis des services de santé est contrasté entre milieu rural où 58% des chefs d'exploitation se disent plutôt satisfaits et le milieu urbain où seulement 35% des chefs de ménage se déclarent plutôt satisfaits. Parmi les mécontents :

- en zone rurale les motifs évoqués sont liés au manque d'infrastructure (87%), le centre de santé ou l'hôpital sont trop éloignés ; les autres raisons évoquées sont le manque de personnel (8%) et le manque de médicament (5%) ;
- en zone urbaine, l'insuffisance des infrastructures est majoritairement citée (51%) souvent en faisant référence à une augmentation de la population et des équipements qui n'ont pas suivi ; mais les problèmes liés au personnel sont souvent cités (44%) en faisant référence, soit à un personnel insuffisant (surcharge), soit à un personnel insuffisamment qualifié ou peu aimable. Enfin, la cherté est évoquée par 5% des ménages.

D'une manière générale, les chefs d'exploitations et de ménages urbains reconnaissent que la situation s'est nettement améliorée au cours des dernières décennies (84% en zone rurale, 70% en zone urbaine) et ils restent optimistes pour l'avenir puisque 78 % d'entre-deux (82% en zone rurale et 72% en zone urbaine) pensent que la situation ira en s'améliorant.

Il y a ainsi un sentiment de satisfaction des populations vis-à-vis des services publics de santé, en particulier en zone rurale où les investissements réalisés ont été perçus par les populations. En ville, ce sentiment est moins partagé avec une demande à la fois en termes d'infrastructures pour prendre en compte l'accroissement de la population, mais aussi en termes de qualité du service fourni.

Vis-à-vis de l'accès à l'éducation, la perception des personnes interrogées est très partagée avec une majorité (54%) qui juge que l'accès à l'éducation est insuffisant (53% en milieu rural, 57% en milieu urbain). Ceux qui considèrent l'accès insuffisant ont mentionné la raison principale pour laquelle ils ont cet avis.

Tableau 62 : Raisons évoqués par les chefs de ménage qui jugent l'accès à l'éducation insuffisant

Raisons	Rural	Urbain	Ensemble
Nombre d'instituteurs insuffisant	13%	41%	23%
Ecole éloignée	30%	3%	20%
Equipements insuffisants	2%	3%	2%
Instituteurs trop souvent absents	5%	21%	11%
Scolarité chère	14%	15%	14%
Infrastructures dégradées ou insuffisantes	36%	18%	29%
Total général	100%	100%	100%

Les raisons sont différentes selon le milieu. En milieu rural, ce sont principalement les infrastructures qui sont incriminées : elles sont soit trop éloignées (30%), soit insuffisantes ou dégradées (36%). En milieu urbain, les

problèmes sont plutôt liés au personnel et à la qualité de l'enseignement avec 41% qui jugent le nombre d'instituteurs insuffisant et 21% qui pensent que les instituteurs sont trop souvent absents. Parmi les insatisfaits, à un niveau équivalent entre rural et urbain (15% environ), il y a ceux qui évoquent la cherté de la scolarité.

Enfin, en ce qui concerne la perception de l'avenir, on retrouve des avis différents entre urbains et ruraux. Parmi les premiers, une part importante de pessimistes avec 40% qui pensent que la situation va se dégrader et 13% qu'elle va rester la même, les raisons avancées sont diverses et parmi elles le manque de motivation des hommes politiques, des enseignants ou des enfants, c'est selon. En zone rurale, 70% considèrent que la situation ira en s'améliorant en invoquant à la fois l'importance de l'éducation de la jeunesse d'une part et une réelle volonté politique d'autre part.

Ainsi, les ruraux apparaissent plus satisfaits et plus optimistes en terme d'accès à l'éducation que les urbains, peut-être parce que les premiers sont confiants dans la dynamique de développement des infrastructures, alors que les seconds sont moins confiants sur la qualité de l'enseignement en raison d'un personnel insuffisant, pas assez formé et surtout peu motivé.

### 3.4.10. Perception de l'évolution du territoire

Lls chefs d'exploitation et les chefs de ménage ont été interrogés sur la manière dont ils perçoivent leur territoire et son évolution.

Une première série de questions portait sur les événements, qui selon eux, ont impacté fortement les conditions de vie de leur famille au cours de ces 15 dernières années. Les événements peuvent aussi bien avoir eu des impacts négatifs que positifs. Au total 195 personnes ont répondu (50% de CE, 24% de CMD et 26% de CM urbains). Il n'y a pas de différence significative dans le monde rural entre CMD et CE, c'est pourquoi ils ont été regroupés.

Les réponses données embrassent une large gamme qui va des accidents climatiques à des chocs économiques, mais d'une manière générale :

- ce sont essentiellement des événements récents : 70% datent de moins de 5 ans (depuis 2011), 95% se sont déroulés dans les 15 dernières années (depuis 2000). Parmi les événements anciens cités dominent les événements climatiques (sécheresse) et les évolutions économiques (libéralisation) ;
- ce sont des événements généraux qui ont impacté l'ensemble de la population, très peu de personnes ont cité des événements personnels/familiaux, sauf un départ en migration, l'embauche d'un enfant, la construction de la maison et des problèmes fonciers (retrait d'une parcelle et conflits fonciers) ;
- ce sont des événements qui ont impacté la famille de manière négative (86% des événements mentionnés). Les événements avec des impacts positifs sont plus cités en zone rurale (17%) qu'en zone urbaine (6%). En zone rurale, ils concernent la création d'une nouvelle infrastructure : école, centre de santé ou forage (44% des réponses), l'arrivée d'un projet ou d'une ONG (33%), la hausse des prix agricoles (8%). En zone urbaine, les événements positifs sont personnalisés (embauche d'un enfant, construction de la maison, etc.)

Tableau 63 : Types d'événements du territoire qui ont impacté les familles dans le passé (% des réponses) selon le milieu des personnes interrogées

	Rural	Urbain	Ensemble
Nombre de personnes	144	51	195
Nombre de réponses	208	70	278
Episodes climatiques	57%	14%	46%
Prédateurs ou maladies agricoles	15%	0%	11%
Chocs économiques	7%	16%	9%
Insécurité	1%	47%	13%
Démographie	0%	1%	1%
Nouvelle opportunité	7%	1%	5%
Politique / gouvernance	0%	4%	1%
Foncier	1%	7%	3%
Infrastructures	8%	0%	6%
Total	100%	100%	100%

Les événements les plus cités concernent des chocs climatiques : 46% de l'ensemble des réponses et surtout 57% en zone rurale. Ce sont pratiquement à égalité soit des pluies insuffisantes et la sécheresse soit trop de pluies et des inondations. Si l'on prend en considération les attaques de prédateurs ou de maladies (15%) les chocs qui impactent directement la production agricole concentrent 72% des réponses en zone rurale.

En zone urbaine ce sont les problèmes d'insécurité qui ont été cités avec 47% des réponses qui concernent la menace djihadiste. En zone rurale, les problèmes d'insécurité n'ont pratiquement pas été cités (1% des réponses) et concernent seulement les vols d'animaux. Cette situation apparaît assez surprenante avec des villages en zone rurale qui paraissent peu concernés par l'actualité, alors que les djihadistes étaient installés dans la zone Office du Niger, qu'un mouvement fait explicitement référence au Macina et que les événements ont été nombreux dans des zones proches du Nord de la région.

Les évènements économiques (hausse ou baisse des prix) concernent 9% des réponses, avec une plus grande importance en zone urbaine où les CM citent la hausse des prix des denrées alimentaires. En zone rurale, il y a quelques (3) réponses qui positives qui concernent la hausse des prix agricoles, mais c'est la baisse des prix agricoles et en particulier la baisse des prix du coton qui est la plus citée.

Parmi les autres évènements cités, les problèmes fonciers et les évènements politiques (élections, changement de gouvernement) mais qui sont cités en zone urbaine uniquement.

On a ainsi, en caricaturant, une zone rurale qui apparaît (ou qui veut apparaître) autocentrée sur la vie agricole, peu concernée par les autres évènements et une zone urbaine plus ouverte sur la vie politique du pays et très préoccupée par les évènements récents.

Interrogé sur les évènements qu'ils craignent ou souhaitent pour leur famille, les CE, CMD et CM urbains répondent en citant de manière très proche les évènements qui ont impacté leur famille dans le passé. Ainsi, ce sont les évènements climatiques qui sont le plus redoutés par les populations, en zone rurale avant tout (49% des réponses, soit un peu moins que par le passé), mais aussi en zone urbaine avec 27% des réponses, ce qui est nettement plus élevé que par le passé (ces évènements ne concernaient que 14% des réponses). Les personnes interrogées, marquées par les accidents climatiques du passé qui ont impacté sévèrement la région, pensent que ces évènements vont se reproduire et seront toujours aussi importants pour la région, peut être en lien avec le changement climatique très présent dans les médias.

Avec 11% des réponses totales, l'insécurité est moins citée, même si elle augmente légèrement en milieu rural et diminue fortement en milieu urbain (passant d'environ 1 réponse sur 2 à seulement un peu plus de 1 réponse sur 4). Les personnes interrogées en zone urbaine pensent elles que les problèmes rencontrés ont déjà trouvé des solutions et qu'elles seront moins impactées que par le passé ?

*Tableau 64 : Types d'évènements sur le territoire qui devraient impacter les familles dans le futur (% des réponses) selon le milieu des personnes interrogées*

	Rural	Urbain	Ensemble
Nombre de personnes	123	47	170
Nombre de réponses	186	62	248
Episodes climatiques	49%	27%	44%
Prédateurs ou maladies agricoles	10%	0%	7%
Chocs économiques	9%	19%	12%
Insécurité	6%	27%	11%
Démographie	4%	6%	4%
Nouvelle opportunité économique	14%	10%	13%
Politique / gouvernance	1%	3%	1%
Foncier	3%	0%	2%
Infrastructures	4%	3%	4%
Autres	1%	3%	1%
Total	100%	100%	100%

Parmi les évènements plus souvent cités que pour le passé, il faut mentionner : (i) les évènements économiques cités en rapport avec des hausses ou des baisses de prix, mais aussi, dans quelques cas avec l'emploi ou la pauvreté ; (ii) la démographie quasi absente des évènements qui ont marqué le passé est quelque fois citée ici (4% des réponses) en lien avec la croissance ou les migrations ; (iii) les nouvelles opportunités (projet, ONG, filière, etc.) qui devraient avoir des effets positifs sont cités par plus d'une personne sur 10.

Mais globalement, il n'existe pas de forte différence entre passé et futur, les personnes semblent penser que les évènements passés se reproduiront (sauf pour l'insécurité liée au djihadisme qui devrait reculer pour les urbains). L'écart entre rural et urbain persiste, même s'il est atténué.

La vision de l'avenir est plutôt pessimiste, puisque 78% des réponses sont des événements avec des effets négatifs pour la famille de l'intéressé. Parmi les événements avec des effets positifs attendus l'arrivée d'un projet ou d'un ONG dans la zone ou la construction d'une nouvelle infrastructure sociale, mais aussi, pour quelques-uns, une amélioration durable de la situation climatique.

Les CE et CM urbains ont été interrogés sur les « filières » ou activités porteuses du développement actuellement, et quelles seraient ces filières dans l'avenir. Sur la situation actuelle 96 % ont donné une réponse, pour l'avenir 90% seulement ont répondu. Il était demandé un classement selon l'importance, qui sur le terrain n'a pas été appliqué, nous donnons donc les résultats en fonction des réponses données (il pouvait y avoir jusqu'à 4 réponses, seuls 6 personnes ont utilisé les 4 possibilités en situation actuelle et seulement 2 pour le futur).

Les réponses données ne font que confirmer l'importance des activités agricoles aujourd'hui pour les ménages des zones étudiées ; importance qui devrait se poursuivre selon les personnes interrogées. Ainsi, l'agriculture, au sens de production végétale, est pour une très large majorité des réponses l'activité la plus importante pour le développement : 72% des réponses pour décrire la situation actuelle et 63 % des réponses pour l'avenir. Les réponses pour les activités agricoles décroissent légèrement, notamment pour les urbains, ce qui profite d'abord à l'élevage et à la transformation agroalimentaire pour les ménages urbains ; et au commerce pour les ruraux.

Dans la représentation des activités les plus porteuses aujourd'hui et dans le futur sur le territoire, l'agriculture reste prépondérante, y compris chez les urbains, même si pour ces derniers l'élevage pourrait être plus porteur dans l'avenir (plus porteur qu'actuellement). Et parmi les spéculations agricoles les plus porteuses, pas de surprise : le riz et les productions maraichères sont les plus citées et leur importance devrait augmenter dans le futur.

Tableau 65 : Filières porteuses actuellement et dans l'avenir selon le milieu

Activités/filières	Actuellement			Dans le futur		
	1Rural	2Urbain	Total	1Rural	2Urbain	Total
Agriculture	77%	60%	72%	69%	49%	63%
Elevage	15%	18%	16%	14%	21%	16%
Autre agricole	1%	3%	2%	1%	1%	1%
Transfo Agro alimentaire	0%	3%	1%	0%	14%	4%
Commerce	7%	8%	8%	13%	5%	10%
Autres	0%	7%	3%	4%	10%	6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Filières productions végétales						
Riz	16%	14%	15%	20%	14%	18%
Maraichage	8%	1%	6%	12%	1%	9%
Echalote	8%	0%	5%	9%	0%	6%
Mil	7%	0%	5%	4%	0%	3%
Sésame	5%	0%	4%	3%	0%	2%
Arachide	5%	0%	3%	5%	0%	3%
Coton	4%	0%	3%	2%	0%	1%
Niebe	3%	1%	2%	2%	0%	1%
Pomme de terre	1%	2%	2%	1%	0%	0%
Mais	1%	0%	1%	2%	0%	1%
Fonio	0%	0%	0%	0%	0%	0%

On note que les activités de pêche, pisciculture et de foresterie, ne sont pratiquement jamais citées. La transformation agro-alimentaire devrait prendre de l'importance mais seuls les urbains citent cette activité. Enfin, les activités « autres » occupent une place non négligeable pour les ménages urbains

avec une grande diversité de réponses qui intègrent par exemple l'éducation (création d'école privée), le transport, la migration, la santé privée, etc.

Donc, un poids très fort des activités agricoles comme moteur du développement pour les chefs de ménages interrogés, poids qui devrait perdurer selon eux dans l'avenir.

Interrogés pour savoir s'ils ressentent des changements dans le climat, 62% des chefs d'exploitation ou de ménage (103) répondent que oui, 22% considèrent qu'il n'y a pas de changement et 15% disent ne pas savoir.

Tableau 66 : Changements climatiques ressentis selon les chefs de ménage

Manifestation	Nbre de réponses	%
Pluie insuffisante / sécheresse	51	31%
Chaleur	49	30%
Pluie irrégulière / retard de pluie	32	19%
Vents	6	4%
Froid	7	4%
Autres	20	12%
Total	165	100%

Sans surprise les changements le plus fréquemment cités sont liés à la pluie avec une insuffisance de pluviométrie et la sécheresse pour 31% des réponses et des retards de pluie (démarrage tardif de la saison des pluies) ou des irrégularités dans les pluies pour 19% des réponses. Les chaleurs excessives sont également fréquemment citées (30%).

Interrogés pour savoir si ces changements les avaient amenés à modifier leurs pratiques, presque tous ont répondu par l'affirmative mais les réponses données ont concerné beaucoup plus les conséquences : baisse de rendement, déforestation, désertification, maladies, difficultés pour travailler, etc. Quelques-uns cependant ont répondu qu'ils avaient adapté les techniques culturales : abandon de certaines variétés/cultures, adoption de nouvelles variétés, semis hâtifs et/ou semis sans labour.

Enfin, les chefs d'exploitation et de ménage ont été interrogés sur les menaces qui pèsent le plus, selon eux, sur l'avenir du territoire et quelles sont au contraire les perspectives positives qui peuvent améliorer la situation de leur famille et de leur communauté. Les réponses, quelquefois difficiles à synthétiser, montrent encore une fois l'importance de l'agriculture qui reste la préoccupation principale avec des menaces fortes en termes de :

- insécurité alimentaire : 27% des réponses avec certains qui ont évoqué la crainte de la famine ;
- risque climatique : 25% des réponses avec la crainte de la sécheresse qui est largement majoritaire 20% et avec la crainte des inondations 5% ;
- manque de terre pour cultiver (5%), menace citée presque exclusivement en zone Office du Niger ;
- maladies sur les cultures ou maladies des animaux (4%).

Ainsi, 61% des réponses pour les craintes se rapportent à l'agriculture et aux risques qui menacent la production agricole. Logiquement, les perspectives qui pourraient améliorer la situation sont également en rapport avec la production agricole (44%) :

- le développement agricole cumule 38% des réponses mais rassemble des réponses assez différentes ; ainsi 21% citent directement le développement de l'agriculture comme perspective sans donner de précision, 9% précisent que cela passe par une amélioration de l'accès aux intrants (baisse des prix, accès facilité, etc.) ; sont également cités le développement des productions maraichères et de l'élevage, de nouvelles techniques ou variétés, l'accès au matériel, etc.
- l'extension des aménagements hydroagricoles représentent 6% des réponses (à l'intérieure des 35% infrastructures).

Parmi les menaces les maladies occupent 19% des réponses avec pour les maladies humaines (15%) et pour les animaux ou les plantes 4%. Face à cette crainte des maladies, les infrastructures de santé (16% des réponses, 45% des réponses liées aux infrastructures) constituent la réponse souhaitée. Parmi les autres infrastructures citées, celles concernant l'eau potable (forage notamment) sont aussi importantes que les aménagements hydroagricoles (6% de l'ensemble des réponses). Les infrastructures d'éducation ne représentent elles que 4% des réponses. Mais globalement, pour les chefs de ménage, les infrastructures avec 35% des réponses constituent une des options pour améliorer la situation des familles sur les territoires, alors que les infrastructures n'ont été que faiblement citées comme un événement qui devrait impacter les familles dans le futur (4%, voir tableau ci-dessus).

Tableau 67 : Craintes et perspectives selon les chefs de ménage

Menaces	Nbre / %	Perspectives	Nbre / %
Nombre de personnes	150	Nombre de personnes	146
Nombre de réponse	200	Nombre de réponse	207
Insécurité alimentaire	27%	Développement agricole	38%
Sècheresse ou inondation	25%	Infrastructures	35%
Maladies	15%	Gouvernance et cohésion sociale	9%
Insécurité	8%	Emploi	6%
Pauvreté	8%	Planning familial / réduction natalité	2%
Manque de terre	5%	Sécurité	2%
Maladies agricoles	4%	Autres	8%
Manque d'emploi pour les jeunes	2%		
Désertification	2%		
Autres	6%		
	100%		100%

Face aux menaces d'insécurité (8%), liées aux djihadistes ou aux bandits, les perspectives sont plus dans la bonne gouvernance et dans des actions pour améliorer la cohésion sociale que dans des mesures qui renforceraient la sécurité. Il en est de même avec les menaces de pauvreté (8%) qui sont contrebalancées par une gouvernance, des politiques pour développer l'emploi et autres (nouveau projet de lutte contre la pauvreté, développement du commerce, etc.). Les politiques démographiques (planning familial, réduction de la natalité) ne sont presque jamais citées, par contre quelques personnes ont cité des politiques pour développer l'emploi (souvent en précisant pour les jeunes).

Comme analysé précédemment, il existe des différences entre les réponses faites en milieu rural et celles faites en milieu urbain. En ce qui concerne les menaces, en zone urbaine la sécurité, la maladie (des hommes) et le manque d'emplois représentent au total 44% des réponses, contre seulement 15% en milieu rural où l'insécurité alimentaire et les accidents climatiques cumulent près de 60% des réponses et le manque de terre regroupe 7% des réponses, presque autant que les maladies humaines et plus que l'insécurité. Pour les perspectives, si les infrastructures sont autant citées dans les deux milieux (35% des réponses), ce ne sont pas les mêmes types qui sont mentionnés puisque en zone urbaine santé et école cumulent 75% des infrastructures contre moins de 50% en zone rurale. Si le développement agricole est largement cité en zone urbaine (moins de 25% des réponses) son score est nettement supérieur en zone rurale (46%). Mais la principale différence provient du taux de réponse de la bonne gouvernance et la cohésion sociale, les politiques d'emploi et de sécurité qui cumulent 42% des réponses en milieu urbain contre seulement 4% en milieu rural. Enfin, le planning familial et la réduction de la natalité n'ont été cités qu'en milieu rural.

### **3.5. Les résultats de l'atelier participatif de prospective**

Les principaux éléments issus de l'atelier participatif organisé à Bamako en juin 2015 sont reportés ici, avec comme aboutissement l'ébauche de scénarios d'avenirs possibles de la région de Ségou à l'horizon 2035. Le rapport de l'atelier de prospective les expose en détail<sup>36</sup>. Les enquêtes qualitatives présentées ci-dessus en éclairent le contenu et l'interprétation.

#### **3.5.1. Principales préoccupations et variables motrices de l'avenir du territoire**

En introduction de l'atelier, chaque participant a été invité à se présenter en faisant part d'une inquiétude et d'un espoir pour l'avenir de la région. Cette session a révélé un ensemble de préoccupations communes aux participants (voir les graphes page suivante).

La perception des enjeux démographiques en lien avec de forts taux de fécondité et de croissance de la population n'est pas vécue comme une inquiétude, ni comme un déterminant du développement régional ; la démographie est apparue dans les discussions comme une donnée, une évidence stratégique et sociale. Elle ne ressort que faiblement, tant dans les espoirs que dans les craintes, et spécifiquement reliée aux questions de formation et d'éducation, quand l'urgence de la situation et l'ampleur des besoins induits en infrastructures, terres, personnels, etc., sont aujourd'hui clairement avérées.

Il est aussi intéressant de noter les liens faits entre la menace sur la sécurité et la cohésion sociale dans la Région, de même que les inquiétudes quant à la capacité des autorités locales et nationales à répondre aux défis économiques et sociaux, ce qui place les questions de gouvernance au cœur de la réflexion sur le futur.

L'avenir de l'agriculture est perçu positivement : elle est structurellement le secteur porteur dans la Région. Les participants estiment que le prolongement des dynamiques actuelles, avec la multiplication des acteurs (y compris l'articulation entre acteurs privés et publics) et l'instauration d'un contexte propice à l'innovation, garantit des progrès techniques susceptibles de faire jouer à l'agriculture un rôle moteur dans le développement régional. Pour autant, l'attention se focalise sur les terres aménagées, dont l'extension est nécessaire à l'entretien des initiatives ; de même, le développement s'entend nécessairement via la poursuite des projets soutenus par l'Etat et/ou l'aide au développement.

Les avis sur les autres secteurs sont plus incertains. Les perspectives de développement de l'industrie, de l'artisanat et du commerce sont jugées prometteuses, mais fragiles et dépendantes d'un renforcement de politiques dédiées et d'une professionnalisation accélérée des acteurs. Ces conditions sont perçues comme loin d'être acquises.

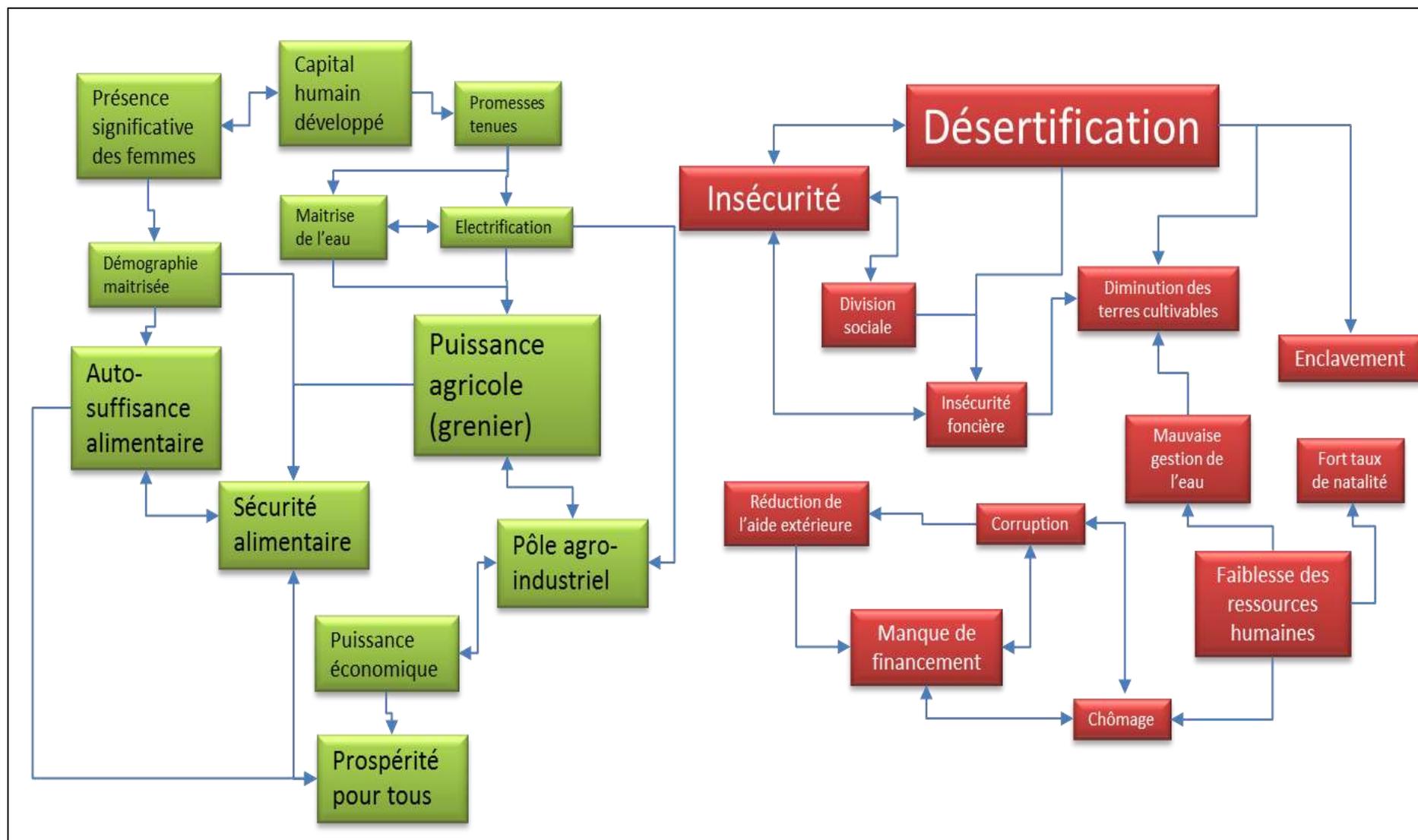
En ce qui concerne le capital humain et les conditions de vie des ménages, c'est l'inquiétude qui domine. Les progrès réalisés ces dernières années sont jugés fragiles et l'avenir sombre. L'ampleur des investissements à venir pour accompagner l'accroissement démographique, doublée de la dépendance actuelle vis-à-vis des politiques nationales, fait craindre une dégradation de l'offre de biens publics, en qualité comme en quantité.

La destruction du couvert végétal, liée selon les participants aux ateliers tant au changement climatique qu'à l'expansion des surfaces agricoles, apparaît comme l'inquiétude principale. Cette priorité contraste avec les autres éléments de l'étude. La question de l'accès aux ressources est bien diagnostiquée dans la littérature, mais avec des impacts actuels encore difficiles à appréhender sur la désertification.

---

<sup>36</sup> Le rapport issu de l'atelier de prospective peut être obtenu sur demande auprès du CIRAD, de l'IER ou de l'AFD

Figure 34 : Espoirs et inquiétudes formulées pour Ségou



### 3.5.2. Des scénarii mettant en lumière les ruptures dans les trajectoires

En s'appuyant sur les diagnostics réalisés ainsi que sur ce premier travail sur l'avenir, les sessions des ateliers sur les forces de changement ont permis de valider et surtout de définir précisément 48 variables pour la région de Ségou. Parmi ces variables, celles considérées comme motrices suite à la réalisation de l'analyse structurelle des influences mutuelles, directes et indirectes, entre ces variables a permis de les positionner en fonction de leur degré d'influence et de dépendance sur les autres variables du système. Les « forces motrices » de l'avenir du territoire sont reportées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 68 : Liste des variables motrices identifiées lors de l'atelier participatif

<b>Nom</b>	<b>Définition</b>
Sécurité	Etat de la sécurité des biens et des personnes dans le territoire
Potentiel minier	État de l'exploitation des ressources minières du territoire par différents types d'acteurs économiques
Infrastructures de communication	Etat des systèmes de communication (routes, pistes, navigation....) et télécommunications sur l'ensemble de la région
Poids du secteur informel	La place du secteur informel dans la société à Ségou (économie, emploi, etc. )
Accès à l'énergie	Possibilité physique et économique pour les ménages et les entreprises d'accéder à des sources d'énergie
Orientation du développement local	Priorités d'action et d'investissement portées par les pouvoirs publics locaux pour le développement de Ségou
Gouvernance territoriale	Attitude des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des politiques et programmes locaux en relation avec les autres acteurs de la société et entre les différents niveaux de collectivités
Financement public	Disponibilité des ressources financières publiques pour la mise en place des politiques locales

Suite à cette analyse, des états futurs de ces variables motrices pour la région de Ségou en 2035, qui sont autant d'hypothèses d'évolution plausible, ont été discutés et finalement arrêtés sur la base du débat et du consensus. Il était demandé aux participants d'envisager le souhaitable, le non souhaitable et des options d'évolution en rupture avec les tendances observées actuellement.

L'élaboration des huit trames de scénarios, qui devaient être contrastés et incompatibles, présentées ci-après, résulte d'une combinaison d'états compatibles du futur de toutes ces variables motrices.

Les deux premières annoncent un avenir positif, les quatrième, cinquième et sixième des avènements plus sombres.

- « **Ségou mara kèra Ségoukaw sago ye / Vive Ségou !** » : Sécurité assurée, gouvernance inclusive, désenclavement, ressources minières partagées, fiscalité efficace, absorption du secteur informel, énergie pour tous, priorité à la PME en agriculture et ailleurs
- « **Ségou y'a yèrè sôrô / Made in Ségou** » : Sécurité assurée, gouvernance inclusive, désenclavement, pas de ressources minières, fiscalité efficace, absorption du secteur informel, ouverture de l'énergie, priorité à l'agro-industrie et l'artisanat local.
- « **Ségou t'a yèrè bolo, une économie extravertie** » : Sécurité sous contrôle, gouvernance détournée, désenclavement inégal, ressources minières capturées par l'Etat, financement privé, informel actif, ouverture de l'énergie, échanges culturels.
- « **Chacun pour soi / bèè b'i yèrè ye** » : Insécurité, anarchie minière, enclavement, règne de l'informel, politique du chacun pour soi, gouvernance détournée, financement privé, accès à l'énergie limité.

- « **Il ne reste plus rien** » : (Scénario pouvant s’inscrire dans la continuité du précédent). Insécurité, pas de ressources minières, enclavement, règne de l’informel, politique du chacun pour soi, gouvernance du chacun pour soi, pas de financement, accès à l’énergie limité.
- « **Sauvons ce qui peut l’être** » : Sécurité chaotique, anarchie minière, enclavement, règne de l’informel, politique du chacun pour soi, gouvernance localisée, financement inefficace, accès à l’énergie limité.
- « **On fait comme on peut, Ségou tangué** » : Sécurité chaotique, pas de ressources minières, désenclavement des villes, règne de l’informel, politique du chacun pour soi, gouvernance localisée, financement privé, ouverture de l’énergie.
- « **La mosaïque sociale, économique et politique** » : Sécurité sous contrôle extérieur, ressources minières localisées, désenclavement des villes, règne de l’informel, priorité aux grands aménagements, gouvernance localisée, financement privé, ouverture de l’énergie.

Les scénarios produits représentent principalement des ruptures dans l’évolution de la région de Ségou par rapport à la situation basée sur l’analyse diagnostic de Ségou. En effet, certains imaginent des options difficilement envisageables à l’issue du diagnostic. Les faits et dynamiques a priori à l’œuvre et contestées dans certains scénarii concernent notamment les points suivants, qui peuvent servir d’appui pour penser des politiques publiques innovantes.

- La situation sécuritaire est incertaine et entraîne déjà des arrivées de migrants, dans et autour des périmètres irrigués. Les scénarii vont très loin dans les impacts possibles de la sécurité et des façons de lutter contre.
- Le potentiel minier n’est pas exploité et les recherches n’ont pas donné de résultats probants mis à part des « suspicions » de pétrole à Nampala. La présence de la variable « potentiel minier » reflète une rupture en résonance avec la capacité que peut avoir une telle variable dans la structuration (bonne ou mauvaise, durable ou non) du développement d’une région.
- Les infrastructures de communication sont jugées en amélioration mais loin de satisfaire les besoins, notamment en termes de connexion à l’internet. Dans un contexte de migration finalement importante mais moins déterminante que supposé, l’accès aux réseaux de communication est essentiel et offre des réelles opportunités en termes de politiques publiques.
- Le secteur informel domine dans de nombreuses filières, en particulier dans l’artisanat. L’informalité est perçue globalement comme un frein, mais aussi comme un lieu d’innovation.
- L’accès à l’énergie constitue un immense chantier et si les taux de raccordement restent faibles, on assiste à la poursuite de l’interconnexion régionale (des entreprises après les ménages), et au développement de nombreuses solutions complémentaires au niveau des villages, voire de quartiers. Cette question est extrêmement préoccupante, mais elles ouvrent aussi vers de nouvelles trajectoires de développement.
- Les financements publics sont très largement insuffisants par rapport aux besoins, mais ils restent un levier essentiel dans les représentations locales.

Plus largement, alors que les attentes des participants portent essentiellement sur une évolution agricole de Ségou réduisant l’insécurité alimentaire locale et une insertion sur les marchés locaux, de Bamako, sous régionaux, régionaux voire internationaux, les dimensions spécifiquement liées aux forces de changement de l’agriculture (systèmes de production, technologie agricole, recherche agricole, politique agricole) ne sont pas apparues comme des forces motrices, même si la variable « Crédit agricole » en était très proche.

La variable portant sur les orientations du développement économique apparaît comme celle qui structurerait le plus l’avenir de Ségou. Ce résultat indique une perception que les capacités à opérer des choix et à les mettre en œuvre sont primordiales pour que les collectivités territoriales parviennent à générer le développement de Ségou. Or, les orientations pour le développement économique local proviennent le plus souvent des actions de bailleurs (qui ne sont pas de fait dans la Région), et portent en priorité sur les infrastructures de santé et, pour l’économie, l’Office du Niger, sur les périmètres

déjà aménagés mais qui pourraient produire davantage et ses réserves de foncier. Le tourisme via le festival du Niger est montré comme une des nombreuses pistes de diversification, de même que des initiatives, bien plus timides, sur le ciblage de quelques filières porteuses de l'artisanat.

Mais la Région, épaulée par les bailleurs de fond mais n'ayant pas la capacité à définir un réel politique, n'a pas changé foncièrement de modèle économique depuis des décennies. Les secteurs secondaires et tertiaires sont embryonnaires et c'est bien l'agriculture, par les gains de productivité obtenus à l'ON, mais surtout par l'étalement et la multiplication du nombre d'exploitations agricoles (5% par an sur les 10 dernières années), qui fournit de l'emploi. Cela renvoie à un fort questionnement sur la disponibilité en terre et sur les alternatives crédible au riz.

Ainsi la gouvernance territoriale reste à améliorer comme en témoignent les rapports SAFIC au niveau des cercles (et dont l'analyse a largement été validée durant l'atelier. Force est de constater la grande difficulté qu'a l'administration déconcentrée pour réaliser correctement les fonctions qui lui sont confiées. Les raisons sont financières mais surtout humaines et au final, c'est la capacité stratégique de la Région qui est questionnée à travers les scénarii.

La place de l'agriculture dans le scénario « Vive Ségou » a fait débat dans l'atelier, sur l'intensification et la dégradation de l'environnement (produits chimiques, déforestation) et la question de l'eau et des potentialités agricoles de la région hors ON. L'agro-écologie fait discussion sur ses capacités à assurer à la fois la sortie de la pauvreté et l'accompagnement du croît démographique tout en réduisant la dépendance des agriculteurs et les impacts négatifs sur l'environnement. Mais le vaste champ de réflexion sur les modèles de production adaptés aux particularités locales et aux défis globaux est à peine exploré. De même, le changement climatique a été internalisé sous la forme du comportement humain et de son impact sur l'avancée du désert, sans que les acteurs s'en saisissent vraiment.

## **4. QUELQUES ENSEIGNEMENTS EN TERMES D'ENJEUX ET D'ORIENTATIONS POUR L'ACTION**

Les éléments d'analyse qui ressortent des travaux produits au cours de l'étude - diagnostic territorial, projections démographiques et estimations de leurs impacts, entretiens et enquêtes, atelier de prospective - permettent de mieux appréhender, dans le cadre d'une vision intégrée du territoire, les enjeux clés auxquels la région est aujourd'hui confrontée. L'ensemble des informations recueillies et des analyses effectuées permet d'esquisser les enjeux pour l'action et quelques orientations stratégiques possibles. Il s'agit de fournir aux acteurs de la Région et à leurs partenaires – y compris au niveau national - quelques éléments d'aide au pilotage de l'évolution du territoire, quelques pistes d'actions possibles que les forces vives de la Région de Ségou pourraient s'approprier et mettre en œuvre.

### **4.1. Quelques enjeux clés pour l'avenir de la Région**

Outre les forces motrices identifiées lors de l'atelier participatif de prospective, mises en perspective avec le diagnostic territorial, trois enjeux et leviers transversaux apparaissent majeurs à l'équipe pour orienter le développement économique et social de la Région de Ségou à l'horizon 2035 : une meilleure maîtrise des évolutions démographiques, la diversification économique et le réinvestissement stratégique dans l'agriculture et l'agro-alimentaire, lieu pour longtemps encore des possibles ajustements.

#### **4.1.1. Les forces identifiées comme motrices sont des enjeux clés pour le devenir du territoire**

**La sécurité** imprègne les comportements actuels et l'ensemble du fonctionnement économique et social de la Région. Cette influence sur la réflexion stratégique se situe tout d'abord à très court terme parce que le territoire est sous la menace des conflits dans la Nord, que l'activité et les mobilités sont de fait ralenties, ralentissement renforcé par la suspension de l'aide au développement et de la plupart des programmes en cours, par les ONG comme par les coopérations étatiques. Mais les acteurs de Ségou anticipent également bien plus loin les conséquences de la situation politique et certains scénarios insistent sur le fait que la façon dont la question sécuritaire sera saisie va influencer fortement les orientations économiques et sociales et la gouvernance. Un accent est mis sur l'influence possible, mais très incertaine, des flux migratoires induits sur la paix sociale, notamment dans la zone très attractive de l'Office du Niger.

Pour l'heure, le sous-sol de Ségou et son **potentiel minier** ne sont pas exploités, d'autant que sa richesse n'est pas avérée. Pour autant, les suspicions de gisements d'hydrocarbures et de métaux précieux, notamment dans le Nord de la Région, sont susceptibles de changer la donne et toute la réflexion sur la diversification économique – dont l'étude démontre la nécessité. Entre espoirs de richesse et d'emploi d'un côté et craintes sur les impacts environnementaux et sociaux négatifs de l'autre, ces perspectives posent d'importantes questions sur la capacité des institutions publiques à gérer l'éventuelle mise en valeur de toute nouvelle opportunité pour qu'elle crée du développement durable.

**Les infrastructures de communication et de télécommunication** manquent cruellement. C'est le cas de l'ensemble de l'équipement du territoire, mais dans une économie vouée à la mobilité et dépendante de la qualité de l'information, les réseaux routiers et l'accessibilité du plus grand nombre aux nouvelles technologies constituent des priorités. Dans les états du futur émanant de l'atelier, la construction, la maintenance et la qualité actualisée de ces infrastructures sont apparues comme des

éléments clés, et non encore acquis, de l'amélioration de la situation agricole et de la diversification de l'économie locale. La question rejoint aussi celle de la possibilité de disposer de données fiables sur les dynamiques régionales.

Le dilemme de la « **formalisation du secteur informel** » traverse la réflexion stratégique sur le développement de Ségou. L'enjeu sous-jacent est bien entendu la capacité de financement, à la fois de la collectivité locale, mais aussi pour un accompagnement par la professionnalisation du secteur de l'artisanat, seconde force vive de la Région après l'agriculture. Mais dans le même temps, si la normalisation est attendue à terme et jugée inévitable pour pérenniser l'emploi et encourager l'investissement, à court terme les difficultés de gestion et de gouvernance des institutions correspondantes freinent leur capacité de contrôle et d'utilisation efficace d'éventuelles retombées fiscales. Par ailleurs, la vulnérabilité est telle que l'instauration d'un système de gestion professionnel et donc « formel », avec son surcroît de charges, apparaît difficile à mettre en place sans progressivité. Quoiqu'il en soit, et même si le débat est récurrent, l'importance actuelle des activités informelles échappe largement aux statistiques ; il importe, pour disposer d'une vision objective et plus réelle de l'économie de la Région, de mieux la capter.

**L'accès à l'énergie** est une condition de la relance de l'économie et du bien-être des ménages. Des solutions variées existent, mais les innovations pourraient être de plus grande envergure pour valoriser au mieux les ressources locales. L'enjeu semble être aujourd'hui la diversification de l'offre en cherchant à adapter la production aux spécificités de chaque territoire. Mais la privatisation du secteur fait débat. Seule stratégie susceptible de financer actuellement les infrastructures, elle fait aussi courir le risque d'un surcoût rédhibitoire pour les familles et les entreprises et peut être génératrice d'inégalités.

La définition claire des **orientations du développement local** est un enjeu majeur, que les acteurs présents lors de l'atelier ont particulièrement souligné. Du fait d'un décalage entre les annonces et les réalisations, il existe un sentiment de confusion sur la prise de décision stratégique. Le fonctionnement segmenté de la construction des politiques publiques aboutit à des stratégies sectorielles décidées en dehors de la Région et qui peinent à s'adapter aux besoins locaux, parce qu'elles sont générales et peu précises. Par ailleurs, comme la mise en œuvre est souvent dépendante de l'obtention de financements, eux-mêmes provenant de diverses sources dont la logique d'affectation est plutôt sectorielle et liée à des « projets », les agents économiques de la Région ont l'impression que la gouvernance territoriale manque de constance et de cohérence. Au-delà des orientations stratégiques du développement, les constats de la coopération luxembourgeoise sur la faible capacité des institutions locales à exercer les compétences qui sont les leurs, sont partagés par les acteurs économiques et sociaux. Produire des innovations en matière de gouvernance territoriale est crucial.

Enfin, le bilan du recours au partenariat public-privé est mitigé, et la faiblesse des effets d'entraînement des investissements directs étrangers dans la Région (notamment dans les zones irriguées) est patente. Par suite, l'accroissement du **financement public**, est apparu comme nécessaire pour mener des politiques coordonnées et à la hauteur des enjeux.

#### **4.1.2. L'urgence démographique : les défis directement liés à la croissance de la population**

De nombreuses incertitudes sont associées aux projections nationales, et encore plus aux projections de la région de Ségou qui viennent d'être présentées. Elles tiennent à la qualité des données disponibles, mais surtout à la pertinence des diverses hypothèses qui ont été formulées. Même si on peut penser que les erreurs d'appréciation commises dans l'élaboration des hypothèses se compensent et n'affectent pas trop les résultats.

Ces limites posées, les projections réalisées mettent en évidence la probable poursuite de la croissance la population du Mali et de celle de la région de Ségou, et ce pour au moins trois raisons. La première

tient à l'importance du nombre de jeunes dans la population (plus de deux Maliens sur trois ont moins de 25 ans). La seconde tient aux niveaux actuels toujours élevés de fécondité. La troisième raison tient à la poursuite attendue de la baisse de la mortalité, en particulier chez les enfants. La combinaison de ces facteurs devrait conduire à une augmentation d'au moins 60% de la population de Ségou d'ici 2035 et à plus d'un doublement d'ici 2050.

Certes, le futur n'est pas écrit, car dépendant de la rapidité de la baisse de la fécondité au Mali et dans la région de Ségou, les augmentations annuelles de la population seront plus ou moins rapides et les structures par âge des populations seront sensiblement différentes à l'horizon 2035 et encore plus à l'horizon 2050. Mais la charge qui pèsera sur les actifs restera encore importante d'ici 2035.

L'autre élément important que révèlent ces projections est le quasi doublement d'ici 2035 de la population active potentielle. L'insertion professionnelle de ces actifs de plus en plus nombreux va constituer un enjeu majeur de développement et de stabilité sociale dans les années à venir. Combien d'entre eux seront employés dans l'agriculture, le formel ou l'informel, en plein emploi ou en sous-emploi, ou encore au chômage, voire inactifs et découragés ? Un ralentissement de la progression du nombre d'entrées annuelles sur le marché du travail dans les 20 et 35 ans à venir pourrait aider à soulager quelque peu les déséquilibres actuels entre offres et demandes d'emploi. Mais un tel ralentissement n'est envisageable que dans une vingtaine d'années, et à condition que la fécondité baisse rapidement, alors que cette baisse ne semble pas encore vraiment amorcée au Mali.

Un ajustement par la migration n'est pas constaté dans les dynamiques actuellement observées. Les mobilités sont plutôt locales et saisonnières et concernent finalement peu de départs définitifs vers Bamako et plus encore vers l'étranger. Même si la migration est envisagée par une part importante des jeunes (selon les résultats de notre enquête), le développement industriel et tertiaire de Bamako n'est pas suffisant pour les accueillir tous, tandis que les conditions d'un départ vers l'étranger ne cessent de se durcir, notamment vers les pays industrialisés et certains pays voisins.

#### **4.1.3. Diversifier l'économie pour répondre aux défis**

Dans la Région de Ségou, les dernières décennies n'ont pas plus révélé de début de diversification économique que de transition démographique. La question majeure liée à l'emploi est donc celle des secteurs susceptibles d'accueillir les nouveaux entrants sur le marché du travail.

L'agriculture a clairement été le réceptacle de la croissance démographique, mais au prix de la multiplication du nombre d'exploitations agricoles et de l'expansion des surfaces cultivées. Le développement de l'Office du Niger témoigne de réserves de productivité importantes avec l'irrigation, mais il ne pourra pas résoudre tous les problèmes. D'une part, sa poursuite nécessite des moyens que ni la puissance publique ni les forces nationales du privé ne semblent disposées à mobiliser. D'autre part, les choix aujourd'hui opérés favorisent l'agro-business plutôt que les agricultures familiales, celui-ci étant jugé plus à même de garantir une production régulière bon marché pour nourrir une population urbaine croissante. Sans même entrer dans la question de l'efficacité de ces choix en termes de sécurité alimentaire, il est fort probable qu'une telle orientation ne facilitera pas la création d'emploi ou d'auto-emploi dans l'agriculture. Sur les périmètres comme en dehors, toutes filières confondues, le diagnostic effectué ici, qui croise de nombreuses autres analyses antérieures, offre peu de pistes d'un développement agricole inclusif, gérant l'expansion des surfaces et donc le contrôle des ressources en terre et en eau, tout en restant fortement intensif en travail pour affronter la dynamique démographique.

En dehors de l'agriculture, et malgré le développement de nombreux bourgs secondaires dont on pouvait penser qu'ils dynamiseraient les métiers et entreprises du secondaire et surtout du tertiaire, les perspectives sont aujourd'hui incertaines. La Région de Ségou est pénalisée par la centralisation de l'industrie à Bamako. En particulier, le tissu d'entreprises réellement créatrices d'emplois dans l'agro-

alimentaire se serait plutôt déplacé vers la capitale sur la période longue. Les chiffres nous montrent que la diversification ne bénéficie pas au pays en dehors de Bamako. Ce recentrage a sûrement été renforcé par la crise politique et sécuritaire, mais les contraintes économiques en termes d'infrastructures lourdes jouent aussi un rôle important. Le « rattrapage », objectif des politiques d'équipement en offre de santé et d'éducation et d'accès à l'énergie porté par la puissance publique et l'aide au développement, laisse peu de place, à cause de son ampleur, pour d'autres investissements publics directement productifs, et notamment en dehors de Bamako. Dans le même temps, les investissements privés restent timides, du fait d'un climat global peu favorable et incertain.

Il semble donc difficile d'envisager des réponses en termes d'emploi et d'accès aux ressources naturelles avec une économie locale aussi spécialisée, et dans le même temps les blocages à la diversification semblent difficilement surmontables sans libérer la contrainte démographique et sans une action publique d'envergure. La dimension systémique des enjeux de développement de la Région rend ainsi caduque les solutions sectorielles et réhabilite les instruments d'une action locale intégrée, issue d'une vision globale et dynamique du territoire régional.

#### **4.1.4. L'agriculture et l'agro-alimentaire au cœur des enjeux des prochaines décennies**

Du fait de la spécialisation actuelle et de son rôle crucial dans l'absorption du croît démographique comme dans les conditions de vie des ménages, l'agriculture est centrale. Ses emplois doivent être défendus et la valeur ajoutée qu'elle génère doit être préservée. Il s'agit là d'une condition nécessaire dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Sans la perspective d'une reproduction des exploitations agricoles par l'extension des surfaces, de nombreuses familles seraient aujourd'hui dans une situation d'extrême vulnérabilité. Plus encore, un affaiblissement de la production serait préjudiciable à l'ensemble du pays. Parce qu'elle alimente le pays en céréales et en produits carnés, la Région contribue à la sécurité alimentaire de l'ensemble des maliens.

Mais l'étude montre aussi qu'il convient de réformer cette agriculture et d'ouvrir ses perspectives. Les limites d'extension des surfaces agricoles ne sont pas loin et l'agriculture pratiquée aujourd'hui, à l'exception notable de certaines exploitations bénéficiant de terres irriguées, tend à maintenir les ménages de Ségou dans une trappe à pauvreté. La compétition sur les marchés internationaux reste inégale et les prix bas dégagent des revenus trop faibles pour que les ménages accumulent, et génèrent des effets d'entraînement de l'économie. Par ailleurs, l'équation démographique et le besoin de générer des emplois en milieu rural invitent à la prudence dans les formes d'agriculture susceptibles d'enclencher un développement durable. L'immense majorité des politiques publiques visent l'obtention de gains de productivité du travail parce que c'est le schéma classique de la transformation rurale dans les pays aujourd'hui industrialisés. A Ségou de tels gains de productivité du travail sont sûrement nécessaires, mais ils se heurtent au manque d'opportunité d'emploi dans les autres secteurs économiques. Il faut donc envisager des formes d'augmentation de la production qui soient plus intensives en travail, tout en s'accompagnant d'une augmentation significative des revenus. De même, des systèmes de production moins consommateurs d'espaces doivent être envisagés, sans que l'intensification induite soit préjudiciable à l'environnement naturel. Dans ces conditions, l'agriculture pourrait générer davantage d'emploi et de richesse en amont et en aval des principales filières et contribuer à la diversification économique de la Région.

Le chantier est d'envergure et nécessite un réinvestissement des politiques publiques, de façon à imaginer des réponses innovantes. Ces réponses devront être articulées aux autres secteurs, nous l'avons vu, mais aussi tenir compte de l'extrême diversité des agricultures de Ségou et de l'importance de leur complémentarité dans l'aménagement de l'espace territorial.

## **4.2. Quelques orientations pour l'action**

La méthodologie mise en œuvre pour ce travail de diagnostic et de prospective contribue à une vision globale dynamique et prospective du territoire régional de Ségou, inséré dans un cadre national largement perturbé ces dernières années. Cette vision est susceptible d'aider à l'élaboration de stratégies et à promouvoir des actions de développement en tenant compte du futur. Pour autant, au-delà des données et des analyses, les orientations stratégiques pour le développement sont liées aux ressources financières, logistiques et humaines disponibles ou mobilisables et aux « idées » et convictions des responsables en place, notamment des élus. Au final, ce sont eux qui ont la charge de décider de ces orientations et qui doivent faire évoluer l'économie et la société à l'échelle du territoire régional. La Région et les Services concernés n'ont pas attendu cette étude pour travailler, formuler des propositions et engager des actions. Certaines options présentées ici sont déjà des orientations stratégiques définies par les plans et programmes existants, au premier rang desquels le SRAT. D'autres études sont produites régulièrement qui vont ou iront aussi dans le même sens. Mais face à l'ampleur et la complexité des « problèmes » à traiter, et la faiblesse des moyens, les réponses viendront nécessairement d'une juste articulation et de la complémentarité entre des politiques publiques économiques et sociales coordonnées. De meilleures performances sectorielles n'auront d'impact sur le bien-être des populations de Ségou, dans toute leur diversité, que si elles ont des effets d'entraînement et de redistribution à l'échelle locale et si elles contribuent au changement structurel et à la diversification de l'économie régionale.

Les orientations proposées ici, en s'appuyant sur l'analyse structurelle de la prospective, forment un système privilégiant la déssectorisation de l'action publique à l'échelle territoriale ; elles invitent à s'inscrire dans une vision globale et totale du développement plutôt que dans une accumulation de politiques sectorielles. Ce système est schématiquement représenté Figure 35, page 126.

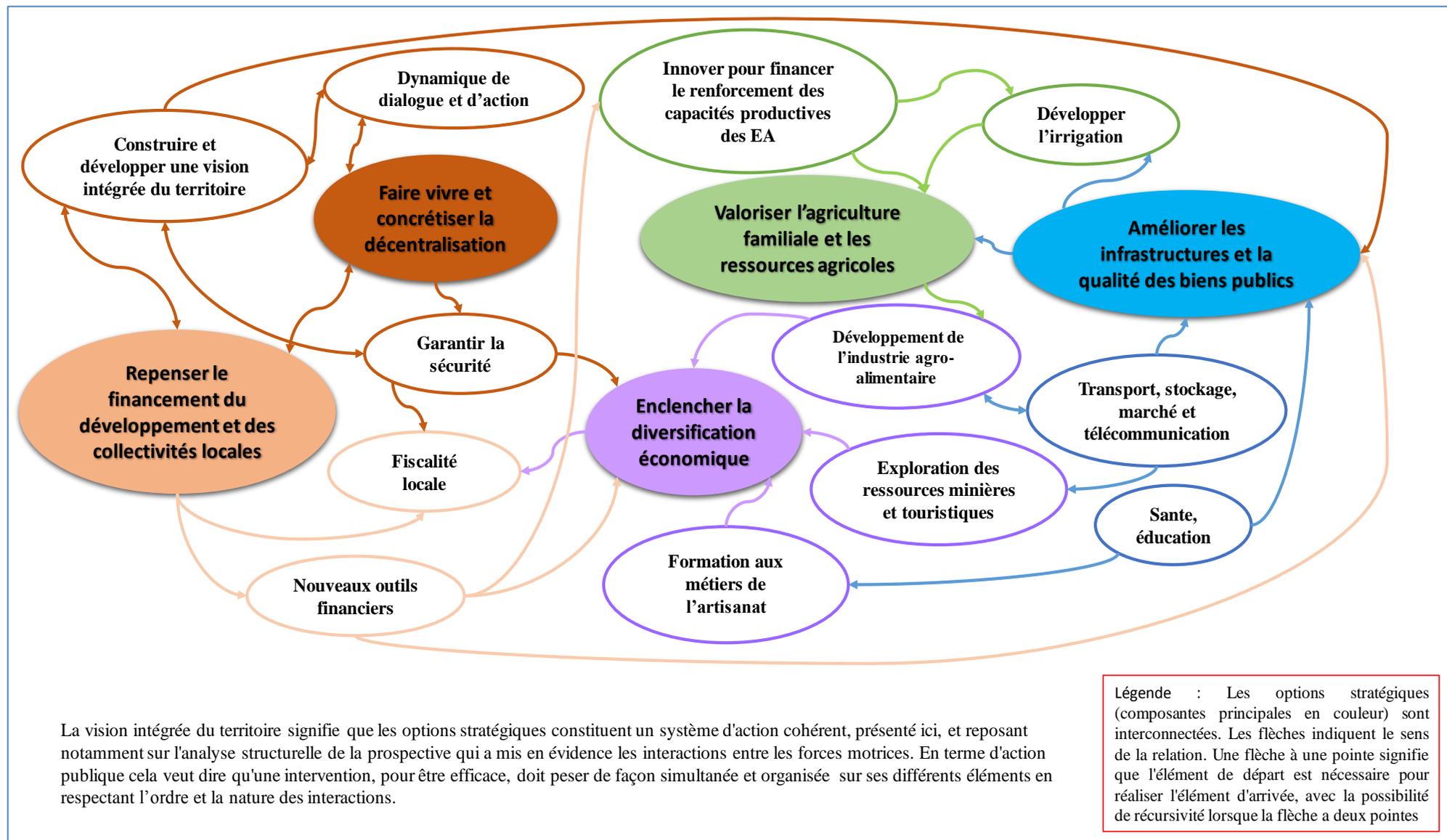
### **4.2.1. Améliorer les infrastructures et la qualité des biens publics**

L'investissement dans des biens et des services publics permettant l'accès à la mobilité, aux marchés, aux outils modernes de communication et à l'énergie est un des préalables à une base économique pour le développement. La Région de Ségou n'est pas la moins bien lotie du Mali, mais ses infrastructures ne sont pas aujourd'hui suffisantes pour impulser une modernisation du tissu économique local, et notamment un basculement d'une économie essentiellement primaire vers une économie plus diversifiée.

L'étude insiste sur le besoin d'une **mise à niveau concertée et coordonnée des infrastructures de transport, de stockage, de marché et de télécommunication**, à intégrer dans un plan régional d'ensemble. La portée économique et les ambitions sociales (pour l'accès aux services de base) de ces équipements devraient être pensées conjointement et dans une logique de structuration des principes de circulation, dans la bande inter-fleuves et le long des axes routiers du sud, mais aussi selon l'axe Nord-Sud et les liens entre les pôles de Ségou et de Niono. A ce jour, et en dehors des questions de financement de ces infrastructures, il manque une vision intégrée des besoins, les investissements publics étant toujours envisagés de façon centralisée et segmentée entre les différents ministères concernés. Le SRAT propose une vision plus conforme aux besoins, qui mériterait d'être renforcée et stabilisée.

L'intégration des actions s'avère aussi nécessaire dans les domaines de la **santé et de l'éducation**. Les besoins estimés pour assurer le strict maintien de l'offre actuelle, et plus encore ceux pour atteindre des standards susceptibles de produire de réels effets de développement, semblent difficiles à atteindre dans conditions actuelles. Il convient sûrement de rationaliser les choix en jouant le plus possible sur les complémentarités et synergies et gagner ainsi en efficacité. La rationalisation s'entend aussi en termes de gestion de l'espace et de priorisation des investissements et des affectations de personnels en fonction des prévisions de population, de mobilité de ces populations et d'activité.

Figure 35 : Représentation du système formé par les orientations stratégiques



La vision intégrée du territoire signifie que les options stratégiques constituent un système d'action cohérent, présenté ici, et reposant notamment sur l'analyse structurelle de la prospective qui a mis en évidence les interactions entre les forces motrices. En terme d'action publique cela veut dire qu'une intervention, pour être efficace, doit peser de façon simultanée et organisée sur ses différents éléments en respectant l'ordre et la nature des interactions.

#### **4.2.2. Repenser le financement du développement et des collectivités locales**

La mise en œuvre des orientations précédentes reposant entre autres sur une augmentation des dépenses publiques, se heurte à la difficulté structurelle de financement des collectivités locales, et en particulier des Régions, dans un contexte de réduction de l'aide au développement, accentuée par l'instabilité politique du fait de la situation dans le Nord et aujourd'hui du djihadisme. Une seconde orientation pour l'action est donc d'explorer **les possibilités de financement du développement local** comme alternative à l'aide extérieure publique.

L'appel aux financements privés en partenariat avec l'Etat voire avec la Région et ses cercles a donné des résultats très en-dessous des attentes et par suite des besoins. Ceci est vrai est particulièrement vrai pour les infrastructures d'irrigation et d'aménagement des parcelles sur les périmètres irrigués, mais aussi pour les routes et le secteur de l'électricité. Un bilan critique et analytique de ce bilan mitigé devrait être engagé pour comprendre les points de blocage et réviser la stratégie. Un accent particulier devrait être mis sur la coordination des différentes sources de financements privés et sur l'examen du suivi entre les dépenses envisagées et effectivement réalisées. Il s'agirait aussi de comprendre les articulations dans les financements obtenus entre ceux qui relèvent d'une volonté régionale clairement exprimée, et ceux qui renvoient aux logiques propres des bailleurs de fonds.

De nouvelles pistes pourraient être explorées, qui ont été mentionnées par certains des interlocuteurs rencontrés durant l'étude. Une de ces pistes concerne **les leviers possibles de la fiscalité locale**, aujourd'hui très faible et peu efficiente. Tout en restant réaliste sur l'ampleur des recettes fiscales potentielles, une augmentation de l'assiette pourrait venir de l'enregistrement et de la taxation d'une partie des activités de commerce et d'artisanat. Cette « formalisation de l'informel », déjà évoquée, ne devrait pas pénaliser les structures en place, et donc s'accompagner aussi d'incitations, comme par exemple l'accès facilité à des marchés publics. Mais elle pourrait potentiellement viser des pans entiers de l'économie régionale dont les marges pourraient justifier des niveaux raisonnables de taxe.

L'idée d'un **fond régional d'investissement**, sur un modèle adapté de banque publique de développement est aussi une possibilité pour renouveler le partenariat public-privé. Ces outils sont difficiles à mettre en place à l'échelle régionale et nécessitent un renforcement des capacités des acteurs locaux, mais une réflexion pourrait être lancée pour en explorer les potentialités et les conditions de leur mise en œuvre. Dans le même ordre d'idée, le rôle de la diaspora, aujourd'hui mal appréhendé, pourrait être revalorisé via une **offre renouvelée d'outils financiers**. Les « Maliens de l'extérieurs » pourraient occuper une place plus claire et originale dans un partenariat direct avec les collectivités locales pour le financement de projets coordonnés à l'échelle de la Région. De telles innovations renforceraient et dynamiseraient le mouvement de décentralisation dont on voit bien l'essoufflement ces dernières années.

#### **4.2.3. Faire vivre et concrétiser la décentralisation**

Les premières orientations proposées convergent finalement vers les questions de gouvernance (au sens large), qui traversent toutes les enquêtes effectuées et toute la bibliographie consultée. En s'appuyant sur une connaissance améliorée et intégrée des dynamiques à l'œuvre et en devenir, il s'agit aussi de renverser le désenchantement et la faible confiance dans les institutions et les politiques publiques, qui ressortent des scénarios élaborés lors de l'atelier. Il faudrait **impulser une dynamique qui mette les gens en capacité de dialoguer et d'agir** avec et pour la puissance publique, ce qui suppose aussi qu'un ou des acteurs assurent un rôle de facilitateur au-delà de celui de moteur du développement.

Il s'agit de poursuivre les efforts entrepris dans la construction du SRAT et dans son prolongement mettre en place une approche participative qui, dans divers espaces de concertation (existants ou à créer), permette aux membres de la communauté d'échanger et discuter sur l'avenir, les actions à mener à court, moyen et long terme. Il s'agit de pouvoir faire vivre et concrétiser la décentralisation à travers le **développement d'une vision intégrée du territoire**, en appuyant les institutions a priori dédiées, et en les renforçant via le recours à la société civile. Pour alimenter et faire vivre une vision intégrée de la Région de Ségou et le pilotage de son développement, un complément aux schémas d'aménagement et à la réflexion stratégique est une gestion opérationnelle de l'information disponible et la création d'informations supplémentaire, susceptible de bien documenter les dynamiques réelles. Un outil (de type « système d'informations ») mis en œuvre par et pour les différents acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés, serait un élément nécessaire à la construction d'une telle vision, à la mise en place de stratégies de diversification économique et de valorisation du potentiel agricole (cf. supra).

En se forgeant des représentations locales des enjeux et des défis, l'objectif est d'impulser un début d'émancipation par rapport aux aides de l'Etat et de l'extérieur. Les deux premiers scénarios construits en atelier « Vive Ségou » et « Made in Ségou », témoignent des perspectives d'une action concertée locale pour chaque secteur stratégique de la Région, mais surtout pour penser l'intégration et la mise en place d'une réelle stratégie locale de développement jouant sur les complémentarités spatiales, naturelles, économiques et sociales. Cela sous-entend et croisent, bien entendu, le besoin d'une bonne connaissance des dynamiques et la maîtrise du financement du développement, mais aussi, sûrement, une plus grande continuité dans une action publique aujourd'hui perçue comme s'exerçant par à-coups.

Durant l'étude, de nombreuses voix se sont élevées pour signaler le contraste entre la quantité et la qualité de textes d'orientation et d'intention, en particulier au niveau national, et la faiblesse de leur mise en œuvre sur le terrain et notamment au niveau régional. L'exemple de la loi d'orientation agricole, jugée très positive dans sa formulation mais sans peu d'actions concrètes et visibles, est emblématique qu'une sensation de dispersion des efforts et de manque de constance dans l'action publique. Des temps d'application plus long, adossés à des dispositifs de suivi-évaluation plus opérationnels, seraient à même de corriger ce travers.

Restaurer l'autorité publique suppose aussi, bien entendu, **d'agir sur la question de la sécurité**. Cela relève des compétences de l'Etat, mais une participation plus lisible à l'échelle régionale, y compris sous une forme participative (en prenant bien entendu garde aux possibles dérives), serait de nature à rassurer les acteurs locaux. Un tel gain de confiance pourrait être un levier aussi en termes de mobilisation pour le développement économique et un signe fort pour une relocalisation de l'activité.

#### **4.2.4. Valoriser l'agriculture familiale et les ressources agricoles**

De nombreuses options ont été identifiées dans ce domaine, notamment dans les différents programmes, stratégies, schéma et plans de développement, cités à plusieurs reprises dans ce document. Seules quelques options sont mises en exergue ici, ce qui ne juge en rien de la pertinence des autres options ou orientations.

Un des premiers enjeux mis en évidence par les projections sur l'agriculture concerne la nécessaire extension des superficies cultivées pour les nouvelles exploitations agricoles, fournir des emplois et ainsi contribuer à absorber la croissance démographique. Car il apparaît peu probable que le secteur vive une révolution agricole qui permettrait des gains de productivité assez rapides pour compenser les dynamiques démographiques, même si des options présentées ci-dessous, devraient permettre d'améliorer la productivité agricole. Cette extension des superficies agricoles, devrait pouvoir être accompagnée notamment par les Communes qui ont responsabilité de la gestion des ressources naturelles. Or, le potentiel d'expansion de l'agriculture n'est pas connu, les collectivités territoriales

disposent rarement d'une situation précise des ressources sur leur territoire, et de son évolution et dans l'ensemble n'ont pas d'outil de gestion pertinent pour assurer une gestion durable. Il y a donc nécessité de mesurer et évaluer les ressources (eau et surtout terres) pour anticiper les besoins futurs en croisant avec les projections démographiques et produire des outils adaptés aux besoins des responsables des collectivités.

Les efforts faits pour attirer des capitaux privés dans la production agricole irriguée, notamment pour l'extension des superficies aménagées dans la zone de l'Office du Niger, n'ont pas été couronnés de succès. Or dans cette zone, la demande des exploitations agricoles familiales est très forte qu'elles soient déjà installées ou qu'elles soient candidates à des affectations de terres. Les grandes infrastructures réalisées dans les projets Malibya et Alatona ont ouvert de nouvelles zones pour l'aménagement. Il serait judicieux de prendre l'option de l'installation en priorité d'exploitations agricoles familiales. Cela suppose de trouver des modalités innovantes pour favoriser l'aménagement des terres par, ou pour, ces exploitations familiales, d'innover sur les modes de financements et en particulier pour les investissements paysans à moyen et long terme pour l'aménagement foncier et s'équiper. Mais il convient aussi de favoriser l'installation et le développement d'entreprises privées plutôt en amont et en aval de la production et notamment des entreprises de conservation, transformation et commercialisation des produits agricoles en relation avec les exploitations familiales (agriculture contractuelle notamment).

Dans le cadre de l'Office du Niger et de **recherche de modalités innovantes pour permettre aux exploitations familiales d'investir** dans l'aménagement, le foncier pourrait constituer un puissant levier pour les financements, mais avec des évolutions de statut et de gestion. De nombreuses études ont été faites sur ce sujet, depuis de nombreuses années, notamment depuis l'élaboration du schéma directeur de développement, or il ne semble pas que des innovations aient été clairement définies avec les principaux intéressés que sont les EAF. Or, les conclusions des études indiquent qu'il existe déjà un marché foncier, même interdit, que les EAF ont besoin de sécurisation, que les options possibles sont nombreuses y compris pour des statuts qui permettent de sécuriser les producteurs tout en gardant des moyens de pression pour assurer la mise en valeur et le paiement des redevances indispensables pour l'entretien général du système. Après autant d'années de tâtonnements, il est temps de passer à l'action dans ce domaine, avec une option favorable pour les exploitations agricoles familiales qui les sécurisent et leur permettent d'investir pour se moderniser et pour s'agrandir en prévision de l'installation des enfants.

L'Office du Niger est « la » zone prioritaire d'investissement pour l'irrigation, **mais il existe de très nombreuses autres zones dans la région qui sont favorables à des aménagements pour l'irrigation** (c'est une des richesses de la région avec des ressources importantes en eaux de surface et eaux souterraines). L'irrigation constitue une réelle opportunité pour renforcer les capacités productives des exploitations familiales et permettre des augmentations importantes de productivité, y compris de productivité du travail (avec l'augmentation des rendements par maîtrise de l'eau, mais aussi par des spéculations avec forte valeur ajoutée, intensité culturelle avec des cultures de contre-saison, etc.). Les types d'aménagements sont divers : petits périmètres irrigués privés ou collectifs, techniques modernes d'irrigation (goutte à goutte), aménagement de bas-fonds avec la construction d'un réservoir, etc. Les priorités pour développer les aménagements hydro-agricoles, doivent prendre en compte à la fois les conditions physiques, la disponibilité de la ressource, les coûts d'investissements mais aussi la réalité socio-économique des exploitations familiales dans leurs terroirs et en particulier les besoins en terre pour faire face à l'augmentation du nombre d'actifs. Dans ce cadre, les projections faites pointent les besoins importants de la zone inter fleuves.

Mais les zones sèches et l'agriculture pluviale sont elles aussi très importantes car elles constituent la base des moyens d'existence de la plus grande partie de la population. Il y a donc nécessité d'améliorer les performances des cultures sèches et des élevages sédentaires, avec une attention particulière à l'emploi. Là encore, en plus de faciliter l'accès aux principaux intrants et aux semences à travers des subventions, les actions pourraient viser le **renforcement durable des capacités productives des exploitations familiales : permettre l'investissement dans l'aménagement foncier**

**et notamment les techniques de conservation des eaux et du sol, l'amélioration sur le long terme de la fertilité des sols avec les techniques d'agro-écologie, favoriser l'acquisition d'équipements y compris pour l'élevage, d'animaux de race améliorée, etc.** Comme pour l'irrigation, la question principale est comment impulser les investissements sur moyen et long termes pour renforcer durablement les capacités productives, améliorer la productivité et en particulier la productivité du travail familial, et diminuer la pénibilité des tâches.

Comme identifié lors de l'atelier, une action innovante et porteuse sur le long terme, serait de lancer une démarche de qualité à l'échelle régionale, en jouant sur la diversité et les complémentarités entre les différentes zones.

Enfin, les orientations pour les investissements de la région doivent prendre en compte une vision globale de l'agriculture dans ses relations avec l'amont et l'aval, pas seulement par filière, pour pouvoir penser des infrastructures publiques plus efficaces. Regarder vers la transformation et le nécessaire développement de l'agro-alimentaire, et penser aussi en termes de petites et moyennes entreprises (développement des unités artisanales) et de complémentarités avec structures plus importantes.

#### **4.2.5. Favoriser la diversification économique**

Dans la logique d'un système d'information et de pilotage du développement, il importe de mieux identifier les ressources du territoire (naturelles et humaines, artisanales et industrielles) et d'évaluer leur potentiel de développement local et des effets d'entraînement de l'économie locale que permettrait leur valorisation. L'idée ici est bien de raisonner « local » plutôt que strictement « filière ».

Outil dynamique, un tel système est complexe à monter. Il doit pouvoir :

- être complété et actualisé en continu, dans un cadre organisé à partir des données et résultats des nouvelles études et enquêtes et des suivis déjà organisés de façon sectorielle, qu'elles soient locales, régionales ou nationales mais aussi bien sûr des données produites par les acteurs de la région et notamment les services de suivi-évaluation<sup>37</sup> ;
- assurer la coordination des dispositifs mis en place pour collecter, conserver et mettre à disposition les données mais aussi des outils d'analyse et de valorisation/diffusion ;
- bénéficier d'un processus participatif avec les représentants des principaux acteurs du territoire, ce qui suppose sans doute un renforcement de leurs capacités.

Il convient de corriger l'insuffisance de données et d'informations dans certains domaines : les mobilités, les activités informelles non enregistrées, l'occupation de l'espace et notamment l'emprise agricole et les éventuelles disponibilités foncières, l'état des ressources naturelles, l'accès à l'énergie, sont quelques exemples. Un accent particulier doit être mis sur la production de données au niveau infra régional et notamment au niveau des cercles, voir infra-cercle, pour disposer d'un grain d'analyse suffisant. Les données existantes devraient également être davantage partagées, valorisées et utilisées, ce qui suppose des possibilités de traitement et de capitalisation des analyses à l'échelle régionale, voire des cercles. Aujourd'hui les données provenant des enquêtes et études nationales, en raison des méthodologies différentes, d'un accès quelque fois difficile aux données de base, de la faiblesse des échanges et surtout de la faiblesse des moyens qui peuvent être consacrés à ce travail, sont trop rarement utilisables pour des analyses chronologiques et intégrées.

Ces constats plaident pour renforcer les moyens et améliorer les dispositifs de collecte, de capitalisation et d'analyse des données et informations sur la région et pour la région. La création du centre numérique est une mesure qui certainement va dans ce sens. Mais cela suppose de disposer de données quantitatives nombreuses et détaillées sur tous les domaines et secteurs ni de mettre en œuvre

---

<sup>37</sup> L'Office du Niger est un bon exemple de production d'une masse importante d'informations qui mériteraient une mise en perspective régionale.

des cadres d'analyse complexes et très sophistiqués pour construire une vision intégrée de l'avenir du territoire. La mobilisation des ressources humaines existantes avec une bonne connaissance du territoire (personnes reconnues pour leur expertise, sectorielle ou non, et avec un vécu du territoire) dans une approche qualitative et participative permet de développer une représentation intégrée du territoire à partir des forces motrices identifiées et des interrelations avec les autres variables importantes du développement et de forger une vision de l'avenir à partir de la construction de scénarios contrastés.

Les perspectives de valorisation des ressources naturelles de Ségou sont sûrement sous-explorées. Il importe en premier lieu, notamment dans le cadre d'un système d'information intégré, de mieux comprendre et établir les besoins de préservation (notamment anticiper les problèmes de changement climatique, de perte de biodiversité, de dégradation des ressources en terres et en sol, en eau et en ligneux), en tenant compte des leviers économiques, notamment en termes d'emploi, sous-jacents. Mais il s'agit aussi de mettre en œuvre des politiques d'exploitation en visant des filières locales et innovantes, notamment en lien avec l'agriculture et avec les besoins d'énergie. Les expériences africaines d'inscription dans une logique de croissance verte autour des filières énergétiques pourraient en particulier être recherchées et analysées.

Du fait de la prégnance de l'agriculture et surtout du potentiel agricole du fait d'une abondante ressource en eau, la Région de Ségou semble a priori propice à une **diversification économique par l'industrie agro-alimentaire**. C'est d'ailleurs LA voix privilégiée par la plupart des personnes ressources s'étant exprimées durant l'étude. Comme déjà signalé, le développement agricole doit être compris et pensé comme un atout pour le développement de filières et d'ensemble de filières renforçant le tissu industriel et artisanal de Ségou. L'histoire récente montre la difficulté de maintenir les plus performantes des entreprises dans la Région, la plupart se délocalisant à Bamako, pour profiter de son marché et de ses infrastructures de marché. Il s'agit de plaider pour une politique industrielle régionale, articulée aux politiques nationales mais faisant valoir la force des effets d'entraînement locaux et la structuration du territoire par le développement d'un à deux pôles urbains jouant aussi le rôle de bassin d'emploi. Le Mali souffre de l'hypertrophie de Bamako, qui bloque le développement de ses villes secondaires, alors même que les projections annoncent une poursuite de l'augmentation de la population et des besoins d'emplois sur tout le territoire. La densification par les infrastructures économiques justifie de s'inscrire dans la durée et de fournir des incitations et un accompagnement pour la relocalisation près des zones de production des industries.

L'artisanat dans la région se développe, les facteurs de blocage demeurent les difficultés de mise en marché des produits et le caractère informel des entreprises. Pour pallier ces difficultés, en plus d'un effort sur les infrastructures collectives fluidifiant l'activité, il importe là-aussi, en articulant politiques régionales et nationales, de **renforcer les capacités des artisans** par le biais de différentes formations professionnelles (design, etc.), dans le but de mieux positionner leurs produits sur le marché local et national. Outre la question du respect des normes, il importe aussi de mieux coordonner les actions locales en fonction des spécificités à la fois des matières premières disponibles, mais aussi des habitudes et besoins des consommateurs de la région. Comme pour l'industrie, et devant l'ampleur des défis, il faut nécessairement jouer de la complémentarité intersectorielle. Le dépassement de la contrainte de l'informel est délicat, parce qu'il importe de ne pas fragiliser encore des structures déjà vulnérable. Une approche pragmatique, mais qui renvoie beaucoup à la légitimité de l'autorité publique, serait de rechercher la professionnalisation et la normalisation (notamment pour augmenter les recettes fiscales) mais de le faire progressivement et en déployant les accompagnements nécessaires.

L'exploitation du sous-sol pourrait représenter une réelle opportunité pour créer de la richesse, mais encore faut-il que les ressources soient avérées. Si c'était le cas, les mêmes principes de synergies et de maximisation des retombées locales devraient être appliqués.

Les ressources touristiques sont importantes et l'expérience réussie d'une politique autour du fleuve Niger devrait être valorisée et renforcée. Un préalable est bien évidemment la restauration d'un niveau suffisant de sécurité, mais il serait sûrement utile de préparer dès à présent la Région à mieux exploiter ce potentiel. Cela va de toute façon dans le sens de la construction d'une identité régionale forte.

Au final, dans le contexte global de Ségou, il semble que les solutions pour relever les défis économiques et sociaux à venir soient surtout locales, à travers la valorisation des actifs de la Région. Pour l'instant, les incertitudes qui pèsent sur l'avenir, jouent plutôt en défaveur d'une baisse de la natalité qui pourrait faire profiter l'économie locale d'un dividende démographique<sup>38</sup> : comme l'indique les résultats de nos enquêtes, la sécurité d'une famille nombreuse détermine encore les choix stratégiques. Relever les défis démographiques suppose donc l'émergence d'un environnement régional plus prometteur, ce qui passe par de réelles perspectives politiques et stratégiques dans le cadre d'une décentralisation aboutie et d'un soutien public plus affirmé et mieux doté en ressources financières et humaines.

---

<sup>38</sup> Qui correspondrait à un nombre plus important d'actifs que d'inactifs durant un période donnée de transition (Guengant 2011).

## **5. BIBLIOGRAPHIE**

Bainville S. 2015. De la grande à la petite famille au Burkina Faso : générations et statuts bousculés. In Diversité des agricultures familiales : exister, se transformer, devenir. Bosc, P. M., Sourisseau, J.-M., Bonnal, P., Gasselin, P., Valette, E. et Bélières, J.-F. Ed., Versailles, Editions QUAE, pp. 251-262.

Balié J. 2012. Analyse des incitations et pénalisations pour le coton au Mali. FAO. Rome. 42 p. <http://www.fao.org/fileadmin/templates/mafap/documents/technicalnotes/MALI/MALITechnicalNoteCOTTONFROct2012.pdf>

Bélières J.-F., Coulibaly Y., Keita A. et Sanogo M. K., 2003. Caractérisation des exploitations agricoles de la zone de l'Office du Niger en 2000. URDOC/ON Nyeta Conseils. Ségou Octobre 2003. 101 p.

Bélières J.-F., Hilhorst T., Keita M. S., Keita S., Kébé D. et Sanogo O. 2011. Irrigation et pauvreté : le cas de l'Office du Niger au Mali. Cahiers Agricultures, 20 (n° 1-2): 144-9. doi:10.1684/agr.2011.0473.

Bidou J. E., Ballo B. F. et Droy I., 2013. Crise cotonnière, politiques publiques et inégalités spatiales dans le sud du Mali. Mondes en développement, 2013/4 (164): 35-56. doi:10.3917/med.164.0035

Brondeau F., 2011. L'agrobusiness à l'assaut des terres irriguées de l'Office du Niger (Mali). Cahiers Agricultures, 20: 136-143. doi:10.1684/agr.2011.0472

Bureau d'Etudes et de Recherche pour le Développement / Cabinet d'Assistance pour le Développement Intégré au Sahel. 2011. Plan Stratégique de Développement Régional de Ségou. République du Mali, Région de Ségou, 88 p.

CPS, 2008. Recensement général de l'Agriculture (RGA) - Campagne Agricole 2004-2005. Résultats définitifs - Volume 1 Rapport de synthèse. Cellule de planification et de statistique du Ministère de l'agriculture. Bamako 2008. 139 p.

CPS/SDR, 2013. Annuaire statistique 2012 du secteur développement rural. Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural. Bamako 126 p.

Cellule de planification et de statistique du secteur santé. 2014. Système National d'Information Sanitaire (SNIS). Bamako, juin 2014, 110 p.

Cellule de planification et de statistique du ministère de l'éducation. 2011. Analyse de l'évolution de quelques indicateurs de l'enseignement fondamental. Bamako, 18 p.

Coulibaly H., Lima S. 2013. « Crise de l'État et territoires de la crise au Mali », EchoGéo [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 27 mai 2013, consulté le 24 mai 2015. URL : <http://echogeo.revues.org/13374> ; DOI : 10.4000/echogeo.

Coulibaly Y. et Bélières J.-F., 2004. Contrainte foncière et stratégie d'appropriation par les exploitations agricoles du grand périmètre irrigué de l'Office du Niger au Mali. In Coordinations hydrauliques et justices sociales. 4ème séminaire international et interdisciplinaire du PCSI, Montpellier, 25-26 novembre 2004, Novembre 2004, 16 p.

Coulibaly Y., Bélières J.-F. et Koné Y., 2006. Les exploitations agricoles familiales du grand périmètre irrigué de l'Office du Niger au Mali : évolutions et perspectives. Cahiers Agricultures, vol 15 n° 6: 562-569.

- Cour JM, Snrech S. (eds.). 1992. Preparing for the Future. A Vision of West Africa in the Year 2020. Club du Sahel, OCDE, 156 p.
- Cour JM. 2002. L'économie Locale du Cercle de Ségou. Comptes économiques. Club du Sahel, OCDE, PDM, programme ECOLOC, 61 p.
- Cour JM. 2007. Peuplement, urbanisation et développement rural en Afrique sub-saharienne : un cadre d'analyse démo-économique et spatial. *Afrique contemporaine*, 2007/3 n° 223-224, p. 363-401. DOI : 10.3917/afco.223.0363
- Courtin F., Guengant JP. 2011. Un siècle de peuplement en Afrique de l'Ouest. *Natures Sciences Sociétés* 19, 256-265.
- Dave B. 2007, Office du Niger au Mali : les chiffres officiels de la production rizicole sont surestimés, Les Cahiers de Mande Bukari N°6, Université Mande Bukari, Bamako.
- Deveze J. C. et Halley Des Fontaines D. 2006. Le devenir des agricultures cotonnières. Cas du mali. AFD. Paris Octobre 2006. 42 p. p.
- Diakité L. 2006. Fonctionnement du marché céréalier au Mali : une analyse néo-institutionnelle de son organisation et de son efficacité temporelle et spatiale. Doctorat ès Sciences Economiques option : analyse économique, Unité de formation et de recherche en sciences économiques et de gestion (UFR-SEG), Université de Ouagadougou, 292 p.
- Diallo A., Cissé O. 2012. 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali (RGPH-2009). Analyse des résultats définitifs. Thème : scolarisation, instruction et alphabétisation au mali. INSTAT, Bureau Central du Recensement, Bamako, 88 p. [http://www.instat-mali.org/contenu/rgph/raedu09\\_rgph.pdf](http://www.instat-mali.org/contenu/rgph/raedu09_rgph.pdf)
- Direction nationale de la population, 2012. Projections de la population résidente du Mali à partir des résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-2009) 2010 – 2035. Ministère de l'Economie et des Finances. Bamako. Février 2012.
- Droy I., Bélières J.-F. et Bidou J.-E. 2012. Entre crise et rebond : questions autour de la durabilité des systèmes de production cotonniers au Mali. *European Journal of Development Research*, 24 (3): 491-508. doi:<http://dx.doi.org/10.1057/ejdr.2012.12>
- Droy I. et Bidou J.-E. 2010. A bout de souffle ! Crise cotonnière, segmentations des exploitations et vulnérabilité alimentaire au Mali. In Journées du développement « Crises et soutenabilité du développement » ATM 2010, 23 p.
- Dufumier M. et Bainville S. 2006. Le développement agricole du Sud-Mali face au désengagement de l'État. *Afrique contemporaine*, 2006/1 (217): 121-133. doi:10.3917/afco.217.0121
- EAC 2014. Bilan de la campagne agropastorale et halieutique 2012-2013 Résultats provisoires de la campagne 2013-2014.
- Fok , M. 1994. L'évolution du système coton au Mali. *Cahiers Agricultures* 3 (5) : 329 – 336.
- Gacko I., Dembélé D. 2014 a. Détérioration des conditions de vie des ménages en 2013 au Mali suite à la crise politico institutionnelle et sécuritaire de 2012. INSTAT Synthèse n°1. Bamako, 4 p.
- Gacko I., Dembélé D. 2014 b. Un profil de pauvreté stable dans le temps. INSTAT Synthèse n°2. Bamako, 4 p.

GERAD 2011. Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Ségou (SRAT). Rapport Final. 110 p.

GERAD 2012. Etude diagnostiques des secteurs économiques porteurs et espaces économiques partagés dans la Région de Ségou. Rapport Final. Assemblée Régionale de Ségou, 111 p.

Gerland, P., Raftery, A. E., Ševčíková, H., Li, N., Gu, D., Spoorenberg, T., ... Wilmoth, J. 2014. World Population Stabilization Unlikely This Century. Science (New York, N.Y.), 346(6206), 234–237. <http://doi.org/10.1126/science.1257469>

Guengant JP., 2011. Comment bénéficier du dividende démographique ? La démographie au centre des trajectoires de développement dans les pays de l'UEMOA. Analyse Pays Mali. AFD, 53 p.

Hugon, P. 2005. Les filières cotonnières africaines au regard des enjeux nationaux et internationaux. Notes et Études Économiques (23) : 87-112

Ingénierie pour le Développement au Sahel. 2014. Diagnostic des secteurs et filières porteurs dans la Région de Ségou, rapport définitif. Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi dans le Secteur Privé au Mali, Ségou, 91 p.

ICF International 2014. Enquête Démographique et de Santé (EDSM V) 2012-2013. Cellule de Planification et de Statistiques (CPS/SSDSPF), Institut National de la Statistique (INSTAT), Centre d'Études et d'Information Statistiques (INFO-STAT), Rockville, Maryland, USA, 577 p.

IDS 2014. Diagnostic des secteurs et filières porteurs dans la Région de Ségou. Rapport définitif. Ingénierie pour le Développement du Sahel. Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi dans le Secteur Privé au Mali (PAPESPRIM), Ségou. 91 p.

INSTAT Mali. 2012. 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali (RGPH-2009). Analyse des résultats définitifs. 10 tomes et divers document. Bureau Central du Recensement, Bamako. <http://www.instat-mali.org/index.php/2014-06-05-15-00-18/2014-10-23-11-38-30/demographie>

INSTAT Mali 2013. Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP 2012). 4 tomes. Bamako.

INSTAT Mali 2014 a. Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP 2014). 3 tomes. Bamako.

INSTAT Mali 2014 b. Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP 2013). 3 tomes. Bamako.

INSTAT Mali 2015a. Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP 2015). Rapport d'analyse, premier passage. Bamako. 74 p.

INSTAT Mali 2015b. Comptes économiques du Mali 1999-2013. Bamako, 82 p. <http://www.instat-mali.org/contenu/pub/compnat99-13pub.pdf>

Institut du Sahel, Institute for Resource Development. 1989. Enquête Démographique et de Santé du Mali 1987. Cellule de Planification et de Statistique, Ministère de la Santé, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce. Columbia, Maryland, USA, 404 p.

Institut du Sahel, Macro International Inc. 1996. Enquête Démographique et de Santé du Mali 1995-1996. Cellule de Planification et de Statistique, Ministère de la Santé, Direction Nationale de la

Statistique et de l'Informatique, Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce. Calverton, Maryland, USA, 404 p.

Ickowicz A., Ancey V., Corniaux C., Duteurtre G., Pocard-Chapuis R., Touré I., Vall E., Wane A. 2012. Crop livestock production systems in the Sahel –increasing resilience for adaptation to climate change and preserving food security. In FAO-OCDE 2012. Building resilience for adaptation to climate change in the agriculture sector. Proceedings of a Joint FAO/OECD Workshop 23–24 April 2012, pp 261-294. <http://www.fao.org/docrep/017/i3084e/i3084e.pdf>

Kébé D., Sanago O., Bélières J.-F., Keita M. S., Keita S. et Hilhorst T., 2005. Evaluation de la pauvreté en zone Office du Niger. Rapport Final. IER. Bamako Décembre 2005. 96 p.

Losch B., Fréguin-Gresh S. et White E., 2013. Transformations rurales et développement : les défis du changement structurel dans un monde globalisé. Montreuil, Pearson France, L'Afrique en développement, 270 p.

Losch B., Magrin G., Imbernon J. (eds.), 2013, A new emerging rural world. An overview of rural change in Africa. Atlas for the NEPAD Rural Futures programme, Montpellier, CIRAD, 46 p.

LUX-DEV. 2012. Système d'analyse financière et institutionnelle des collectivités (SAFIC). Rapports sur les 7 cercles dans la Région de Ségou. Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, République du Mali, UN-CDF.

LUX-DEV. 2014. SAFIC : Cercles dans la Région de Ségou, leçons apprises et perspectives. Rapport Final. Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, République du Mali, UN-CDF. 68 p.

Macro International Inc. 2002. Enquête Démographique et de Santé du Mali 2001 (EDSM III). Cellule de Planification et de Statistique, Ministère de la Santé, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique. Calverton, Maryland, USA, 476 p.

Macro International Inc. 2007. Enquête Démographique et de Santé du Mali 2006 (EDSM IV). Cellule de Planification et de Statistique, Ministère de la Santé, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce. Calverton, Maryland, USA, 535 p.

Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle du Mali. 2013. RASAMT 2012 (Rapport d'analyse situationnelle annuelle du marché du travail 2012). ANPE, DOEF, République du Mali, 66 p.

Ministère du développement social, de la solidarité et des personnes âgées. 2011. Etat des lieux de la couverture maladie universelle au Mali. Bamako, 55 p.

Ministère de l'Economie et des Finances. 2002. 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali (RGPH-1998). Analyse des résultats définitifs. 3 tomes et divers document. Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, Bureau Central du Recensement, Bamako. <http://www.instat-mali.org/index.php/2014-06-05-15-00-18/2014-10-23-11-38-30/demographie>

Ministère du Plan. 1985. Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1976. Caractéristiques démographiques. 3 tomes et diverses séries. Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, Division de la Population. <http://www.instat-mali.org/index.php/2014-06-05-15-00-18/2014-10-23-11-38-30/demographie>

Ministère du Plan et de la Coopération Régionale. 1991. Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1987. Résultats définitifs, 4 tomes et 7 volumes par Région. Direction Nationale de la

Statistique et de l'Informatique, Bureau central du recensement. <http://www.instat-mali.org/index.php/2014-06-05-15-00-18/2014-10-23-11-38-30/demographie>

Ministère du Plan et de la Prospective. 2013 a. Annuaire Statistique du Mali 2012. Institut de la Statistiques, République du Mali. 137 p.

Ministère du Plan et de la Prospective. 2013 b. Le Mali en chiffre. Institut de la Statistique, République du Mali. 16 p.

OCDE/CSAO. 2014. Un Atlas du Sahara-Sahel : Géographie, Economie et insécurité. Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Editions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264222335-fr>

OCDE. 2015. Mali : vers une stratégie nationale de développement multisectorielle, participative et territorialisée. Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali. Bâtir un Mali émergent. Document de séance n° 8. Bamako, 27 p.

ODHD/PNUD, 2008. Microfinance et réduction de la pauvreté au Mali. Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali / Programme des Nations Unies pour le Développement. Bamako Octobre 2008. 112 p. + Annexes 58 p.

OMS Mali. 2013. L'impact de la crise humanitaire sur les structures de santé au Mali. Résumé et points essentiels. Bamako, décembre 2013 ; 18 p.

OXFAM Mali. 2013. Rapport d'évaluation multisectorielle du 31 janvier au 11 février 2013. 17 p.

PNUD. 2014. Rapport sur le développement humain : Pérenniser le progrès humain, réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience, 245p.

Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat. 2013. World Population Prospects: The 2012 Revision. United Nations, New York, 2013.

Présidence de la République du Mali. 1999. Etude nationale prospective Mali 2025. Rapport de synthèse. Secrétariat général, Bamako, 88 p.

Raymond, G. 1989. L'importance du coton dans les systèmes de production en zone de savane d'Afrique de l'Ouest et du Centre. In : Economie des Filières en Régions Chaudes. Formation des prix et échanges agricoles. CIRAD, Montpellier, 11-15 septembre 1989, pp.195-210.

Région de Ségou. 2009. Plan Triennal d'appui technique 2010-2012. Commission PTAT, 40 p.

Région de Ségou, 2012. Programme de développement économique social et culturel (PDESC 2012 - 2016). 181 p.

Région de Ségou. 2010. Schéma directeur de la formation professionnelle et technique de la Région de Ségou. Ségou, 67 p.

République du Mali. 2006. Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté. CSLP 2ème Génération. 2007-2011. 93 p.

République du Mali. 2011. Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté CSCR 2012-2017. 146p.

République du Mali. 2012. Orientations et priorités du gouvernement pour la période 2013-2018. Primature, Cabinet du Premier Ministre. 12 p.

République du Mali. 2013a. Plan pour la Relance Durable du Mali 2013-2014. Conférence internationale « Ensemble pour le renouveau du Mali ». 41 p.

République du Mali. 2013b. Programme d'actions du gouvernement (PAG) 2013-2018. Primature, Cabinet du Premier Ministre. 60 p.

République du Mali. 2013c. Politique de Développement Agricole du Mali (PDA). 41 p.

République du Mali. 2013d. Feuille de route pour la transition. Primature, Cabinet du Premier Ministre. 9 p.

République du Mali 2013c. Plan d'Actions Prioritaires d'Urgence (PAPU) du Gouvernement 2013-2014. Mars 2013, Bamako, 56 p.

Samaké A., Bélières J.-F., Bosc P. M. et Sanogo O., 2007. Les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Mali. Première phase du programme RuralStruc – Synthèse nationale - MALI. CEPIA / Banque Mondiale & Coopération française. Bamako Juillet 2007. 278 p. [http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/RURALSTRUC-MALI\\_Phase1.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/RURALSTRUC-MALI_Phase1.pdf)

Samaké A., Bélières J.-F., Corniaux C., Dembélé N., Kelly V., Marzin J., Sanogo O. et Staatz J. 2008. Changements structurels des économies rurales dans la mondialisation Programme RuralStruc Mali - Phase II. IER/CIRAD/MSU Banque Mondiale/Coopération française/FIDA. Bamako Décembre 2008. 464 p. <http://siteresources.worldbank.org/AFRICAEXT/Resources/RURALSTRUC-MALIPhase2.pdf>

Samaké A., Bélières J.-F., Koné B., Nientao A. et Traoré A. 2013. Systèmes d'activités et performances des exploitations agricoles familiales dans les cercles de Yanfolila et Bankass (Mali). Rapport Final. IER/CIRAD. Bamako janvier 2013. 136 p. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/82/20/17/PDF/RapportDanidaVFinalMars2013.pdf>

Secrétariat Permanent du PRODESS. 2014. Plan décennal de développement sanitaire et social (PDDSS) 2013-2023. Secrétariat Permanent du PRODESS, Cellule de planification et de statistique secteur santé, développement social et promotion de la famille. Bamako, 97 p.

Sexagon, 2012. Paysans investisseurs. Partie I : la faisabilité économique de la proposition du Sexagon. Université Libre de Bruxelles – Centre d'Etudes de la Coopération Internationale et du développement. Bamako Avril 2012. 95 p. [http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Rapport\\_final\\_-\\_Paysans\\_Investisseurs\\_-\\_Partie\\_1\\_annexes\\_-\\_Cecid\\_-\\_avril\\_2012-1.pdf](http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Rapport_final_-_Paysans_Investisseurs_-_Partie_1_annexes_-_Cecid_-_avril_2012-1.pdf)

Sijmons K., Kiplimo J., Förch W., Thornton P.K., Moussa, A.S. and Zougmoré, R. 2013. CCAFS Site Atlas – Segou / Cinzana. CCAFS site atlas series. The CGIAR

Soumaré M., Bélières J.-F., Passouant M. et Sidibé M. 2015. L'intégration aux marchés internationaux pour les exploitations familiales cotonnières du Mali. In Diversité des agricultures familiales : exister, se transformer, devenir. Bosc, P. M., Sourisseau, J.-M., Bonnal, P., Gasselin, P., Valette, E. et Bélières, J.-F. Ed., Versailles, Editions QUAE, pp. 57-74.

Sourisseau J.-M., 2002. La pertinence du modèle paysan. Les risques d'une réorientation radicale des modes de mise en valeur. In L'Office du Niger, grenier à riz du Mali. Succès économiques, transitions culturelles et politiques de développement. Kuper, M. et Tonneau, J.-P. Ed., Paris - Montpellier, Kartala - Cirad, pp. 233 - 237.

Sourisseau J.-M. (Ed.), 2014. Agricultures familiales et mondes à venir. Versailles, Editions QUAE, Agricultures et défis du monde Collection CIRAD - AFD, 360 p.

Sy, 2013. Note sur les fondements, le bilan et les perspectives de la réforme de décentralisation de la gestion publique au Mali. Institut du Local. Bamako 13 Septembre 2013. 8 p. [http://www.cites-unies-france.org/IMG/pdf/OSy\\_Note\\_synthetique\\_processus\\_decentralisation\\_Mali.pdf](http://www.cites-unies-france.org/IMG/pdf/OSy_Note_synthetique_processus_decentralisation_Mali.pdf)

Taiclet B., Berbach ML., Sow M. 2015. Mali. Réussir la décentralisation financière. Fond Monétaire International, département des finances publiques, 77 p.

Tangara N. O. 2006. Etude sur les professionnels du Bois Energie au Mali. CILSS. Ouagadougou 22 p. <http://www.cilss.bf/predas/Activites%20par%20Pays/ML/30-Etude%20professionnels%20du%20Bois.pdf>

Traoré M., Diarra B., Diarra N., Dolo M., Kamaté C., Keita Y., Messerich-Santara U., Perquin B. 2000. L'économie Locale du Cercle de Ségou. Rapport général. Club du Sahel, OCDE, PDM, programme ECOLOC, 154 p.

Tschirley, D.L., Poulton, C. and Labaste, P. (eds) 2009. Organization and performance of cotton sectors in Africa: learning from reform experience. Washington DC, World Bank, 233 p.

Yao Konan S., Anich R., Van Lidth T., Mona P. 2012. Migration en Afrique de l'Ouest et Centrale, aperçu régional. Organisation internationale pour les migrations. 100 p.

Yatta FP. 2003. Les enseignements des études de cas sur les villes Ouest-Africaines et les économies locales (ECOLOC). Revue Régions et Développement, n°17 221-230.

## **6. ANNEXES**

## Annexe 1 : Hypothèses utilisées pour les projections nationales de la population du Mali

Les hypothèses utilisées par la Direction Nationale de la Population pour établir les scénarios des « perspectives de la population au Mali du 01/07/2010 au 01/07/2035 à retenir » sont présentées de manière succincte ci-dessous (Direction nationale de la population, 2012).

Point de départ : en 2010, ISF = 6,46 enfants par femme

Evolution ISF en 2035	Variante basse 3,96 enfants	Variante médiane 4,46 enfants	Variante haute 4,96 enfants
Population en 2010	15,370	15,370	15,370
Population en 2035	28,613	30,324	32,053

Tableau 69 : Hypothèses retenues par la Division Nationale de la Population pour les projections

Scénarios de projection	Hypothèses de fécondité	Hypothèse de mortalité	Hypothèse de migrations	Population à l'horizon 2035
Scénario I : Variante haute	Baisse lente de la fécondité : L'ISF passe de 6,46 en 2010 à 4,96 en 2035	Evolution normale : l'espérance de vie pour l'ensemble des 2 sexes, passe de 50,0 ans en 2010 à 59,9 en 2035 ; pour les hommes, elle passe de 48,9 ans en 2010 à 58,6 en 2035 ; pour les femmes elle passe de 51,0 ans en 2010 à 61,2 ans en 2035. Le gain par bon de 5 ans varie de 2,1 à 2,0 ans pour les femmes et de 2 ans à 1,9 ans pour les hommes	Evolution normale : un solde négatif de migration nette constant de 40 000 par an à partir de 2015. Le solde migratoire net annuel étant estimé à 30 000 durant la période 2010-2015.	32 053 000
Scénario II : Variante médiane	Baisse moyenne de la fécondité : l'ISF passe de 6,46 en 2010 à 4,46 en 2035	Evolution normale	Evolution normale	30 324 000
Scénario III : Variante basse	Baisse rapide de la fécondité : l'ISF passe de 6,46 en 2010 à 3,96 enfants par femme en 2035	Evolution normale	Evolution normale	28 613 000

Tableau 70 : Résultats des projections pour l'hypothèse médiane (en millions d'habitants)

Années	MALI	SEGOU
2010	15,370	2,474
2015	17,819	2,868
2020	20,537	3,305
2025	23,519	3,785
2030	26,784	4,311
2035	30,325	4,881

## Annexe 2 : Projections détaillées de la population du Mali et de Ségou

Tableau 71. Projections de la population 2010-2050, en millions, selon trois hypothèses de fécondité

années	Mali, population en millions			années	Ségou, population en millions			% dans la population totale
	3,0 enfants en 2050	3,5 enfants en 2050	4,0 enfants en 2050		3,0 enfants en 2050	3,5 enfants en 2050	4,0 enfants en 2050	
<b>2010</b>	<b>15,167</b>	<b>15,167</b>	<b>15,167</b>	<b>2010</b>	<b>2,431</b>	<b>2,431</b>	<b>2,431</b>	<b>16,0%</b>
2011	15,631	15,631	15,631	2011	2,495	2,495	2,495	16,0%
2012	16,101	16,101	16,101	2012	2,559	2,559	2,559	15,9%
2013	16,581	16,581	16,581	2013	2,625	2,625	2,625	15,8%
2014	17,077	17,077	17,077	2014	2,692	2,692	2,692	15,8%
<b>2015</b>	<b>17,600</b>	<b>17,600</b>	<b>17,600</b>	<b>2015</b>	<b>2,763</b>	<b>2,763</b>	<b>2,763</b>	<b>15,7%</b>
2016	18,141	18,141	18,141	2016	2,836	2,836	2,836	15,6%
2017	18,698	18,700	18,701	2017	2,911	2,911	2,911	15,6%
2018	19,268	19,274	19,279	2018	2,987	2,988	2,988	15,5%
2019	19,853	19,864	19,876	2019	3,064	3,066	3,068	15,4%
2020	20,452	20,470	20,489	2020	3,143	3,146	3,149	15,4%
2021	21,064	21,093	21,122	2021	3,224	3,228	3,233	15,3%
2022	21,691	21,733	21,774	2022	3,306	3,312	3,318	15,2%
2023	22,333	22,389	22,446	2023	3,389	3,398	3,406	15,2%
2024	22,991	23,065	23,139	2024	3,474	3,485	3,497	15,1%
2025	23,668	23,763	23,858	2025	3,561	3,576	3,590	15,0%
2026	24,364	24,482	24,601	2026	3,650	3,668	3,686	15,0%
2027	25,075	25,221	25,367	2027	3,741	3,763	3,784	14,9%
2028	25,802	25,979	26,156	2028	3,833	3,859	3,885	14,9%
2029	26,544	26,756	26,968	2029	3,926	3,957	3,989	14,8%
<b>2030</b>	<b>27,302</b>	<b>27,553</b>	<b>27,804</b>	<b>2030</b>	<b>4,021</b>	<b>4,058</b>	<b>4,095</b>	<b>14,7%</b>
2031	28,075	28,370	28,664	2031	4,117	4,160	4,203	14,7%
2032	28,861	29,204	29,546	2032	4,213	4,263	4,313	14,6%
2033	29,659	30,055	30,450	2033	4,311	4,369	4,426	14,5%
2034	30,469	30,923	31,376	2034	4,410	4,475	4,541	14,5%
<b>2035</b>	<b>31,290</b>	<b>31,808</b>	<b>32,325</b>	<b>2035</b>	<b>4,509</b>	<b>4,583</b>	<b>4,658</b>	<b>14,4%</b>
2036	32,122	32,709	33,297	2036	4,617	4,702	4,786	14,4%
2037	32,962	33,626	34,290	2037	4,727	4,822	4,917	14,3%
2038	33,810	34,557	35,305	2038	4,836	4,943	5,050	14,3%
2039	34,664	35,501	36,340	2039	4,946	5,066	5,185	14,3%
2040	35,522	36,457	37,394	2040	5,056	5,189	5,323	14,2%
2041	36,382	37,423	38,468	2041	5,166	5,314	5,462	14,2%
2042	37,245	38,401	39,561	2042	5,276	5,439	5,604	14,2%
2043	38,108	39,387	40,673	2043	5,384	5,565	5,747	14,1%
2044	38,970	40,382	41,803	2044	5,493	5,692	5,892	14,1%
2045	39,828	41,382	42,948	2045	5,600	5,818	6,038	14,1%
2046	40,682	42,388	44,111	2046	5,705	5,945	6,186	14,0%
2047	41,530	43,400	45,290	2047	5,810	6,071	6,336	14,0%
2048	42,371	44,416	46,486	2048	5,913	6,198	6,487	14,0%
2049	43,204	45,435	47,698	2049	6,014	6,324	6,639	13,9%
<b>2050</b>	<b>44,023</b>	<b>46,452</b>	<b>48,921</b>	<b>2050</b>	<b>6,112</b>	<b>6,450</b>	<b>6,792</b>	<b>13,9%</b>

Source : Projections réalisées dans le cadre de l'étude.

### **Annexe 3 : Orientations stratégiques du PSRDS**

Le PSRDS propose quatre grandes orientations stratégiques structurantes (OSS), ayant chacune des orientations stratégiques spécifiques, reprises ici telles que formulées dans le document.

OSS 1: Développement d'un réseau de communication, de télécommunications et des TIC structurant capable d'améliorer la connexion et de soutenir un développement intégré contribuant à renforcer l'armature urbaine.

OSS 2: Promotion des stratégies de développement économique, agriculture, industrie valorisant les ressources territoriales naturelles. La définition de cette orientation stratégique se justifie par la nécessité de développer la région de Ségou sur la base des potentialités locales et existantes en mettant en exergue les avantages absolus que possède la région par rapport aux autres régions. Pour l'atteinte de cette orientation stratégique, trois orientations spécifiques ont été définies :

- O.S.S. I- Renforcement de la vocation agricole de la région de Ségou pour assurer la sécurité alimentaire et conforter l'économie régionale
- O.S.S. II- promotion d'un développement industriel dans les zones à potentialités, de manière à faire émerger des territoires attractifs en termes d'emplois et de création de richesse régionale
- O.S.S. III – Valorisation de l'image de la Région et ses spécificités culturelles et artistiques à travers le Festival sur le Niger.

Les problématiques identifiées dans ce domaine sont :

- la faiblesse des productivités dans les domaines de l'économie rurale ;
- la pression foncière ;
- la faible valorisation des productions primaires ;
- la dégradation continue des ressources naturelles ;
- les aléas climatiques ;
- la méconnaissance et non valorisation des sites touristiques ;
- l'insuffisance des moyens techniques et financiers des acteurs de tourisme ;
- l'insécurité.

OSS 3: Développement du Capital Humain pour soutenir les actions de développement durable. Les tandems des processus de développement sont spécifiquement le fait des capacités humaines. La force de travail, si elle est soignée et éduquée est rentable et efficace. Mais dans une vision globale de la gestion des collectivités où les citoyens ont des droits multiformes, la satisfaction aux besoins primaires de ces citoyens est une condition primaire du processus de développement. C'est la raison qui justifie la définition d'une telle orientation. Pour l'atteinte de cette orientation stratégique, deux orientations spécifiques ont été définies :

- O.S.S. I- Assurance et garantie de l'équité dans l'accès aux services sociaux de base ;
- O.S.S. II- Assurance d'une élévation des revenus par la promotion de l'emploi

Les problématiques identifiées dans ce domaine sont :

- la faiblesse du taux d'accès aux services sociaux de base ;
- le faible niveau d'équipement des ressources humaines ;
- le faible niveau d'autonomie économique des femmes ;
- le faible taux d'insertion socioéconomiques des personnes handicapées
- l'inadéquation entre la formation et l'emploi.

OSS 4: Promotion des stratégies de développement durable et de bonne gouvernance. Un processus de développement durable implique la prise en compte de principes de gestion des environnements naturel, social, économique. Il faut une stratégie de préservation des acquis dans les différents domaines de la vie citoyenne et animale, d'où la justification de cette orientation stratégique. Les acteurs de la région de Ségou ont identifié trois orientations spécifiques :

- O.S.S. I – Promotion d'une gouvernance concertée et le rôle de la région de Ségou dans l'articulation des grandes dimensions de développement appliquées aux différents niveaux de collectivités territoriales
- O.S.S. II- Promotion de pratiques environnementales durables permettant de s'adapter aux changements climatiques et préserver la biodiversité ;
- O.S.S. III Promotion de la prise en compte du genre dans le développement territorial de la région de Ségou

Les problématiques identifiées dans ce domaine sont :

- la non disponibilité des ressources financières ;
- l'insuffisance de déconcentration ;
- l'insuffisance de concertation entre les différents niveaux de collectivités ;
- l'insuffisance de synergie entre les intervenants/ acteurs dans le domaine de la bonne gouvernance. ;
- l'insuffisance dans la mobilisation des ressources financières
- le faible niveau de déconcentration

Enfin, le PSRDS propose 9 orientations stratégiques déclinant pour l'action les 4 grandes stratégies.

- Orientation stratégique I : Promotion d'un réseau de transport capable de soutenir le développement territorial de la région ;
- Orientation stratégique II : développement d'un réseau urbain capable d'assurer un meilleur maillage et encadrement des territoires ;
- Orientation stratégique III : Assurance et garantie de l'équité dans l'accès aux services sociaux de base ;
- Orientation Stratégique IV : Promotion de la prise en compte du genre dans le développement territorial de la région de Ségou ;
- Orientation Stratégique V : Renforcement de la vocation Agricole de la région de Ségou pour assurer la sécurité alimentaire et conforter l'économie régionale ;
- Orientation Stratégique VI : Favorisation d'un développement industriel dans les zones à potentialités, de manière à faire émerger des territoires attractifs en termes d'emplois et de création de richesse régionale ;
- Orientation Stratégique VII : Promotion des pratiques environnementales et durables permettant de s'adapter aux changements climatiques et préserver la biodiversité ;
- Orientation Stratégique VIII : Valorisation de l'image de la Région et ses spécificités culturelles et artistiques à travers les manifestations culturelles de la région (avec une attention particulière à la valorisation du fleuve Niger) ;
- Orientation Stratégique IX : Promotion du rôle de la région de Ségou dans l'articulation des grandes dimensions de développement appliquées aux différents niveaux de collectivités territoriales biodiversité.

## **Annexe 4 : Glossaire**

AFD	Agence Française de Développement
AGOA	Africa Growth and Opportunity Act
ANICT	Agence Nationale pour l'Investissement dans les Collectivités Territoriales
AOPP	Association des organisations paysannes et professionnelles du Mali
APECAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
APESS	Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane
ASACO	Associations de santé communautaire
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAN	Coupe d'Afrique des Nations (qui a eu lieu au Mali en 2002)
CCC	Centres de Conseils Communaux
CCOCSAD	Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CDRéf	Centres de Santé de Référence
CE	Chef d'exploitation
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEG	Collèges d'Enseignement Général
CES	Conservation des eaux et des sols (techniques de)
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CLAC	Centre de Lecture et d'Apprentissage Communal
CLOCSAD	Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CLSP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CM	Chef de ménage
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CNOP	Coordination nationale des organisations paysannes
Com	Commerce
COFIL	Comité de pilotage
CPS/SDR	Cellule de Planification et de Statistique du Secteur du Développement Rural
CRA	Chambres Régionales d'Agriculture
CROCSAD	Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CSAR	Centre de santé d'arrondissement revitalisé
CSCOM	Centre de santé communautaire
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSREF	Centre de santé de référence
DCPE	Document Cadre de la Politique Economique
DREN	Direction Régionale de l'Education Nationale
DRPIA	Direction Régionale des Productions et Industries Animales
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EA	Exploitation Agricole
EAC	Enquête annuelle de Conjoncture
EAF	Exploitations Agricoles Familiales
ECOLOG	Economie Locale (programme d'études et démarche pour gérer l'économie locale en Afrique)
EDMSA	Energie du Mali (société de production, transport et distribution des énergies et d'eau)
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EEP	Espaces Economiques Partagés
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente Auprès des Ménages
FAO	Organisation des nations unies pour l'agriculutre et l'alimentation
FDL	Fonds de Développement Local

FENASCOM	Fédération des Centres de Santé Communautaires
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIFATA	Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha (organisation paysanne)
FMI	Fonds Monétaire International
FNAM	Fédération Nationale des Artisans du Mali
hab	Habitants
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDH	Indice de Développement Humain
Indus	Industrie
INSTAT	Institut National de la Statistique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LPDR	Lettre de politique de développement rural
Mha	Million d'hectare
MNE	Ministère de l'éducation nationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ODR	Opération de développement rizicole
OIM	Office International des Migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ON	Office du Niger
ONG	Organisation Non gouvernementale
OP	Organisations paysannes
ORS	Office Riz Ségou
OSS	Orientation stratégique structurante
PACT	Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
PADDER	Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement Economique Régional
PADR	Plan d'Action pour le Développement Rural
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique
PAPU	Plan d'actions prioritaires d'urgence
PASA	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PCDA	Programme Compétitivité et Diversification Agricoles
PCP-Riz	Plateforme de concertation pour le pilotage de la filière riz
PDA	Politique de Développement Agricole
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PDDSS	Plan Décennal de développement sanitaire et social
PDR	Plans de Développement Régional
PDSEC	Plan de Développement Economique et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PISE	Programme d'investissement sectoriel de l'éducation
PLCP	Programme de Lutte Contre la Pauvreté
PN2D	Programme national de décentralisation et de déconcentration
PNAE	Programme National d'Actions Environnementales
PNAT	Plan national pour l'aménagement du territoire
PND	Programme National de Développement
PND	Plan National de Développement
PNDR	Programme National du Développement Rural
PNIAEP	Programme National d'Investissement Agricole, Elevage et Pêche

PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
Prim	Secteur primaire
PRMC	Programme de restructuration du marché céréalier
PRN	Pie Rouge Norvégienne
PRODEC	Plan Décennal de Développement de l'Education
PRODESS	Programme de Développement de la Santé et de l'Action Sociale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGA	Recensement Général Agricole
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNA	Recensement National Agricole
RNB	Revenu National Brut
RNM	Radio Nationale Malgache
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle (Ambassade de France)
SCV	Système de semis direct sous couverture végétale
SDDSR	Schéma directeur du développement du secteur rural
Serv	Services
SEXAGON	Syndicat des exploitants agricoles de l'Office du Niger
SNGRC	Stratégie Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes
SRA	Système de riziculture améliorée
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SYCOV	Syndicat des cotonniers et vivriers du Mali
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TFA	Taux de fécondité par âge
TNS	Taux Net de Scolarisation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
WDI	World Development Indicators (base de données de la Banque Mondiale)

## Annexe 5 : Listes des illustrations

### Liste des figures

Figure 1. Évolution des taux annuels d'accroissement naturel et démographique en pourcentage et des accroissements naturels de la population du Mali en milliers de 1960 à 2015 .....	10
Figure 2. Évolutions de l'indice synthétique de fécondité (ISF) et du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans au Mali de 1960 à 2015 .....	11
Figure 3. Evolution de la croissance et du PIB maliens par habitant depuis 1967 (en % et en millions USD Constants de 2005) .....	15
Figure 4. Evolution de la structure du PIB par grands secteurs depuis 1967 (en %).....	15
Figure 5 : Evolution de la place de l'agriculture à Madagascar et au Mali depuis 1980 en comparaison avec d'autres pays .....	16
Figure 6. Structure de l'emploi en 1987 et en 2015.....	17
Figure 7. Evolution des productions céréalières au Mali .....	19
Figure 8. Evolution des superficies des cultures céréalières au Mali.....	20
Figure 9. Evolution des superficies de cotonnier et des productions et rendements en coton graine .....	21
Figure 10. Evolution du nombre de bovins et de petits ruminants.....	22
Figure 11. Evolution du nombre de Centres de Santé Communautaires au Mali depuis 1996 .....	26
Figure 12. Indice de Gini sur les revenus des ménages au Mali en 2001, 2006, 2009 et 2011 .....	28
Figure 13. Répartition des coûts relatifs du Plan d'actions prioritaires d'urgence (PAPU) 2013-2014.....	31
Figure 14. Population des cercles de la Région de Ségou en 1987, 1998 et 2009.....	37
Figure 15. Evolution des superficies des cultures céréalières, Région de Ségou .....	42
Figure 16. Evolution des productions des cultures céréalières, Région de Ségou.....	42
Figure 17. Evolution des productions céréalières par cercle (moyennes 1990 – 2005).....	43
Figure 18 : Evolution des superficies aménagées et cultivées et des rendements en riz à l'ON.....	45
Figure 19. Répartition des EA et de la population selon le nombre de personne par EA .....	47
Figure 20 : Composition du revenu moyen par exploitation dans 6 zones agricoles du Mali.....	48
Figure 21. Nombre idéal moyen d'enfants par groupe d'âge et niveau d'éducation en 2012-2013.....	68
Figure 22. Estimations du pourcentage de la population de Ségou dans la population totale et hors Bamako de 1960 à 2015, et hypothèse retenue de 2015 à 2050 .....	69
Figure 23. Projections de la population de Ségou (en millions) et de son accroissement annuel (en milliers) selon les trois hypothèses d'évolution de la fécondité retenues, 2015-2050.....	71
Figure 24. Evolutions stylisées des populations et des densités de population dans les cercles de la Région de Ségou jusqu'en 2050.....	72
Figure 25. Pyramides des âges de Ségou en 2015 et 2035 pour l'hypothèse 4,2 enfants en 2035 et l'hypothèse 5,2 enfants en 2035 .....	73
Figure 26. Pyramides des âges de Ségou en 2015, 2035 et 2050 pour l'hypothèse 3,5 enfants en 2050 et l'hypothèse 4,5 enfants en 2050.....	73
Figure 27 : Evolution des superficies aménagées à l'Office du Niger (objectif 200 000 ha en 2035).....	76
Figure 28 : Répartition de la population et des ménages/EA en classes de taille démographique .....	90
Figure 29 : Fréquence et nombre moyen de personnes selon la classe d'âge du CE ou CM .....	96
Figure 30 : Part des EA équipées en traction bovine selon le RGA.....	99
Figure 31 : Superficies cultivées moyennes par exploitation selon le type de terre.....	102
Figure 32 : Répartition des EA et de la superficie cultivée en classes de superficies par personne .....	102
Figure 33 : Superficies moyennes par EA selon les cercles .....	103
Figure 34 : Espoirs et inquiétudes formulées pour Ségou.....	117
Figure 35 : Représentation du système formé par les orientations stratégiques .....	126

## Liste des tableaux

Tableau 1. Populations résidentes du Mali, des zones urbaines et rurales, selon les recensements et les estimations des Nations unies.....	13
Tableau 2. Populations résidentes du Mali, de la zone urbaine et de Bamako selon les recensements et les estimations des Nations unies.....	14
Tableau 3. Structure de l'emploi et évolution récente (en %) .....	17
Tableau 4. Population instruite et taux d'alphabétisation des plus de 15 ans (en %) .....	25
Tableau 5. Structures de santé (soins curatifs) en Mali en 2001 et 2010.....	26
Tableau 6. Effectifs des personnels de Santé au Mali en 2001 et 2012.....	27
Tableau 7. Indice, profondeur et sévérité de la pauvreté au Mali en 2001, 2006 et 2011 (INSTAT).....	27
Tableau 8. Evolution des conditions de vie des ménages maliens (en % du total des ménages) .....	28
Tableau 9. Evolution des populations résidentes du Mali, de Bamako et de la région de Ségou. ....	36
Tableau 10. Evolution de la densité des cercles de la Région de Ségou (hab/km <sup>2</sup> ).....	37
Tableau 11. PIB par habitant (1000 FCFA constants 1998) et proportion dans la moyenne nationale .....	39
Tableau 12. Nombre d'EA et taille démographique par Cercle selon le RGA de 2004/05.....	47
Tableau 13. Taux d'activité de la population active et répartition par secteur et statut dans la Région de Ségou depuis 2011 d'après les enquêtes permanentes auprès des ménages.....	50
Tableau 14. Taux de chômage, répartition par secteur institutionnel, pluriactivité depuis 2011 .....	50
Tableau 15. Taux d'activité de la population active et répartition par secteur et statut dans la Région de Ségou d'après les RGPH de 1987 et 2009.....	50
Tableau 16. Effectifs des élèves dans l'enseignement fondamental et taux brut de scolarité du 1 <sup>er</sup> cycle dans la Région de Ségou .....	55
Tableau 17. Taux de scolarisation, enseignement fondamental, dans la Région de Ségou en %.....	55
Tableau 18. Evolution du taux d'alphabétisation par Région du Mali (en %) .....	56
Tableau 19. Nombre d'écoles de l'enseignement fondamental pour 10 000 habitants .....	57
Tableau 20. Effectifs des personnels de santé et ratio par habitant à Ségou, par cercle en 2008 .....	60
Tableau 21. Effectifs des personnels de santé et ratio par habitant à Ségou en 2012.....	60
Tableau 22. Indicateurs de pauvreté par Région du Mali en 2014 (en %).....	61
Tableau 23. Evolution du mode d'éclairage des ménages de la Région de Ségou.....	62
Tableau 24. Evolution du mode d'accès à l'eau des ménages de la Région de Ségou.....	63
Tableau 25. Accès aux services et aux biens de consommation dans la Région de Ségou .....	63
Tableau 26. Projections de la population totale du Mali et de la région de Ségou 2010-2050, en millions, selon trois hypothèses d'évolution de la fécondité.....	70
Tableau 27. Population des cercles de la Région de Ségou selon les RGPH et estimations .....	71
Tableau 28 : Projections pour l'agriculture à l'horizon 2035 .....	75
Tableau 29. Données pour l'estimation des besoins pour l'enseignement fondamental (Ségou) .....	77
Tableau 30. Estimations des effectifs scolaires et des besoins d'enseignants pour l'éducation fondamentale en 2035 (Ségou) .....	78
Tableau 31. Nombre d'écoles supplémentaires en 2035 à Ségou pour garder le ratio de 8,3 écoles/10 000 habitants.....	78
Tableau 32. Données de cadrage en 2009 pour l'estimation des besoins en santé (Ségou).....	79
Tableau 33. Projections des effectifs supplémentaires des personnels de santé en 2035 (Ségou).....	79
Tableau 34. Projections des besoins supplémentaires en centres de santé de proximité en 2035 .....	80
Tableau 35. Echantillon des ménages enquêtés, effectifs par zone agro-écologique .....	88
Tableau 36. L'échantillon des enquêtes ménages (en nombre) .....	88
Tableau 37 : Taille démographique des exploitations agricoles et des ménages urbains.....	89
Tableau 38 : Composition « idéale » de la famille par type d'individus.....	91
Tableau 39 : Nombre moyen d'enfants pour les femmes mariées enquêtées.....	91
Tableau 40 : Où vivront les enfants encore à charge aujourd'hui, selon les types d'individus.....	92
Tableau 41 : Activités que pourraient mener les enfants selon leurs parents.....	93
Tableau 42 : Destination des enfants qui partent selon leurs parents .....	93
Tableau 43 : Lieux où les jeunes envisagent leur avenir et activités qu'ils pensent mener .....	93

<i>Tableau 44 : Raison du départ et localisation des enfants partis dans les ménages enquêtés</i> .....	94
<i>Tableau 45 : Fréquence des activités exercées par les chefs d'exploitation et de ménage</i> .....	96
<i>Tableau 46 : Répartition des EA et des ménages selon le nombre d'activités de type différent</i> .....	97
<i>Tableau 47 : Fréquence des activités par rapport au nombre d'actifs</i> .....	98
<i>Tableau 48 : Importance des migrations de courte durée</i> .....	98
<i>Tableau 49 : Type de traction dans les exploitations agricoles enquêtées</i> .....	98
<i>Tableau 50 : Evolution du mode de traction depuis l'installation du CE (en % des EA)</i> .....	99
<i>Tableau 51 : Evolution du matériel (en nombre) depuis l'installation du CE</i> .....	100
<i>Tableau 52 : CE ou CM qui expriment des besoins en équipements agricoles (en % des unités)</i> .....	100
<i>Tableau 53 : Mode de financement des acquisitions (en % des équipements)</i> .....	101
<i>Tableau 54 : Superficie moyenne par exploitation agricole</i> .....	101
<i>Tableau 55 : Evolutions foncières selon les chefs d'exploitation</i> .....	104
<i>Tableau 56 : Perception des CE sur la superficie pour assurer l'emploi et la sécurité alimentaire</i> .....	105
<i>Tableau 57 : Stratégie d'évolution foncière pour extension des superficies (en % des réponses)</i> .....	105
<i>Tableau 58 : Utilisation des techniques améliorantes en milieu rural (% des réponses des CE et CMD)</i> .....	106
<i>Tableau 59 : Changements techniques importants vécus ces dernières années</i> .....	106
<i>Tableau 60 : Niveau de sécurité alimentaire et stratégies de soudure selon les cercles</i> .....	108
<i>Tableau 61 : Comportement des chefs d'exploitation et de ménage pour se faire soigner</i> .....	109
<i>Tableau 62 : Raisons évoqués par les chefs de ménage qui jugent l'accès à l'éducation insuffisant</i> .....	110
<i>Tableau 63 : Types d'évènements du territoire qui ont impacté les familles dans le passé (% des réponses) selon le milieu des personnes interrogées</i> .....	111
<i>Tableau 64 : Types d'évènements sur le territoire qui devraient impacter les familles dans le futur (% des réponses) selon le milieu des personnes interrogées</i> .....	112
<i>Tableau 65 : Filières porteuses actuellement et dans l'avenir selon le milieu</i> .....	113
<i>Tableau 66 : Changements climatiques ressentis selon les chefs de ménage</i> .....	114
<i>Tableau 67 : Craintes et perspectives selon les chefs de ménage</i> .....	115
<i>Tableau 68 : Liste des variables motrices identifiées lors de l'atelier participatif</i> .....	118
<i>Tableau 69. Projections de la population 2010-2050, en millions, selon trois hypothèses de fécondité</i> .....	142

## Liste des cartes

<i>Carte 1. Occupation actuelle des sols de la Région de Ségou</i> .....	35
<i>Carte 2. Densité démographique des communes en 1987 et 2009, Région de Ségou</i> .....	38
<i>Carte 3. Aperçu sur la densification de la Région de Ségou : le développement des bourgs secondaires entre 1987 et 2009</i> .....	38
<i>Carte 4. Densité de villages, Région de Ségou en 2009</i> .....	39
<i>Carte 5. Répartition de la population occupée par cercle et par grand secteur en 1987 (RGPH 1987)</i> .....	51
<i>Carte 6. Répartition de la population occupée par cercle et par grand secteur, en 2009 (RGPH 2009)</i> .....	51
<i>Carte 7. Taux bruts de scolarisation dans l'enseignement fondamental par commune en 2009, région de Ségour</i> ...	56
<i>Carte 8. Accessibilité aux infrastructures scolaires de l'enseignement fondamental, distance des villages à plus ou moins de 5 kms dans la Région de Ségou en 2013</i> .....	57
<i>Carte 9. Couverture des services de santé par commune, centres de santé par habitants en 1998</i> .....	58
<i>Carte 10. Couverture des services de santé par commune, centres de santé par habitants en 2009</i> .....	58
<i>Carte 11. Infrastructures médicales dans la Région du Ségou en 2011</i> .....	59
<i>Carte 12. Accès des villages à des Centres de Santé Communautaire à plus de 10 km, en 2011</i> .....	59
<i>Cartes 13. Indicateurs de pauvreté en 2009 dans la Région de Ségou, selon le cercle (RGPH 2009)</i> .....	62
<i>Carte 14. Localisation des Espaces Economiques Partagés de la Région de Ségou</i> .....	66
<i>Carte 15. Localisation des communes de résidence des ménages enquêtés</i> .....	87